

**ÉPISODES DE LA RÉVOLUTION À CAEN**  
**RACONTÉS PAR**  
**UN BOURGEOIS ET UN HOMME DU PEUPLE**

**annotés par G. Lesage**

**publiés en feuilleton**  
**dans le Moniteur du Calvados**  
**(1923)**

**puis sous forme de livre**  
**librairie Ernest Dumont, Paris,**  
**(1926)**

## AVANT-PROPOS

1 – 09/03/1923

La ville de Caen a eu cette bonne fortune que deux de ses enfants, qui vivaient à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, eurent à la fois, mais se connaître, l'idée de transcrire le récit des événements dont ils avaient été témoins. Et c'est ainsi que se trouvèrent peu à peu rédigés, à partir de 1789, d'abord sur des feuilles volantes, puis sur des registres, les journaux d'un bourgeois et d'un homme du peuple. Car ces deux caennais, devenus des mémorialistes, appartenaient, et c'est heureux, à des milieux bien différents.

Le premier, Pierre-François-Laurent Esnault, était un des nombreux avocats inscrits au Bailliage, dont le nom ne nous serait pas parvenu s'il n'avait pris la plume pour écrire ses *Mémoires sur la ville de Caen*, qu'il devait poursuivre jusqu'à l'année 1839. Les registres de l'état-civil et quelques copies d'actes notariés — ces dernières, aimablement communiquées par M. Pierre Carel.— sont les seuls documents qui puissent renseigner sur ce personnage. Ils nous apprennent qu'il appartenait à une famille notable de la ville : son père et son grand-père avaient été procureurs au bailliage. Il naquit le 17 janvier 1761 de Jean-Jacques-Pierre Esnault et de Marie-Catherine-Françoise d'Acqueville, et fut baptisé à St-Pierre. Il eut pour parrain, son oncle, François Esnault, avocat à Caen, assisté de sa femme, Marie-Anne-Laurence de Fumesson, fille d'un contrôleur des finances en la généralité de Caen. Il avait un autre oncle, Germain Esnault, qui vivait de son bien et se faisait appeler le Sieur de Rocquemont, probablement parce qu'il possédait des terres du côté du Moulin au roi, où se trouve la delle de Rocquemont.

Laurent Esnault avait 33 ans lorsqu'il épousa, le 25 février 1794, Cécile-Adélaïde Le Voisvenel, originaire de Vire, mais demeurant alors sur la paroisse St-Pierre, elle était la fille d'un lieutenant de cavalerie, Jean-Baptiste-Charles Le Voisvenel et de Cécile-Adélaïde Doucet. Les témoins, du côté de l'époux, étaient Charles Méritte, médecin et Thomas-Jean Beaugendre, ses parents, tous les deux bourgeois de Caen. Il mourut, le 24 mai 1840, dans une vieille maison de la rue de Geôle qui porte le numéro 26, où il avait passé toute sa vie et qu'il tenait sans doute de ses ancêtres. Ceux-ci, en leur qualité de procureurs, ne pouvaient être mieux placés pour l'exercice de leur charge, car elle était voisine du bâtiment où se tenaient les deux juridictions, celle du bailliage et celle de la Vicomté.

Sa femme lui survécut cinq ans. Après elle, les 3 volumes des Mémoires d'Esnault revinrent au docteur Stéphane Le Paulmier, de Bayeux, dont la veuve les donna à la Bibliothèque municipale de Caen, où ils portent le n° 276 in-4 du catalogue des manuscrits.

Le second, Jean-Jacques-Victor Dufour, né à Caen, le 11 janvier 1772, était fils de

Jean Dufour et de Madeleine Le Moulinier. Jardinier de son état, il fut porté en 1792 sur le rôle de la première réquisition et incorporé, dans le 8<sup>e</sup> bataillon de Paris. Il ne fit jamais campagne et au bout de six mois de service militaire, dont il raconte les étapes dans son Journal, il obtint un congé absolu et fut renvoyé dans ses foyers.

Il aimait à écrire et ne manqua jamais de porter sur ses registres tout ce qui l'avait frappé, et cela pendant toute sa vie qui fut longue. Il avait épousé en 1795 Julie Sonnet qui lui donna huit enfants, deux filles et six fils, dont trois seulement vécurent jusqu'à l'âge d'homme : Eugène, né en 1796, Jean-Jacques, né en 1798, et Arsène, né en 1806.

Toute sa vie se passa sur le territoire de la paroisse St-Julien, où il était né. Il demeura successivement : au Gaillon, rue des Carrières, au Costil et venelle Gaillarde.

Sa femme étant morte en 1847, il entra deux ans et demi plus tard à l'hospice Saint-Louis où il mourut le 13 avril 1850. Ses manuscrits, qui forment huit gros registres, devenus la propriété de son fils Arsène, furent à sa mort achetés par M. Charles Després, d'où ils passèrent aux mains de M. le chanoine Le Mâle.

Les ouvrages de nos deux annalistes diffèrent notablement. Le témoignage de l'avocat est le plus explicite, et, cela va sans dire le plus éclairé. Informé des événements généraux de la Révolution, il a le mérite d'en montrer la répercussion sur les faits locaux et d'expliquer ainsi bien des émotions populaires dont la cause échappait même et surtout aux acteurs des journées caennaises. Toutefois, la date à laquelle Esnault a rédigé ses mémoires nous oblige à apporter quelque réserve dans la confiance que nous aimerions à lui accorder ; en effet, ils furent écrits vers la fin de la Révolution ou même peut-être après, aussi n'ont-ils pas la spontanéité que l'on remarque dans les naïves éphémérides de son compatriote le jardinier.

Celles-ci déconcertent souvent par la sécheresse avec laquelle elles mentionnent des faits strictement locaux. Elles sont précieuses par leur sincérité ; elle décèlent les dispositions qu'un esprit simple et honnête apportait au spectacle de la Révolution. Les événements importants qui se passent à Paris ne sont connus des provinciaux que très tardivement et confusément ; les séditions locales provoquées par des meneurs sans doute mieux avertis, apparaissent à notre jardinier comme des phénomènes isolés, inexplicables. Il enregistre une prise d'armes, un meurtre d'aristocrate, avec la même exactitude impartiale qu'une forte gelée, une tempête de vent ou de neige. Bien qu'assez peu personnelles, ses notes, qui ont le mérite d'être écrites au jour le jour, montrent qu'après avoir été séduit par les débuts de la Révolution — il n'avait pas encore dix-huit ans en 1789 — il devait, à l'époque de la Terreur, perdre ses premières illusions, et lors de la Restauration, on le retrouve plus royaliste que le roi.

La publication de ces deux ouvrages était désirée depuis longtemps, mais elle se serait fait attendre bien des années sans doute si le Moniteur du Calvados, cette

feuille plus que centenaire, ne lui avait ouvert ses colonnes. Je ne veux pas clore cet avant-propos sans adresser mes plus vifs remerciements à deux de mes amis qui m'ont aidé dans ce travail, M. Sauvage, le savant archiviste du Calvados, qui est vraiment la providence des chercheurs, et M. le chanoine Le Mâle qui, non content de mettre à ma disposition le manuscrit de Dufour, a bien voulu me fournir également des notes sur l'époque révolutionnaire qu'il étudie depuis de longues années, pour le plus grand profit des historiens normands.

G. LESAGE

**MÉMOIRES SUR CAEN**  
**par Laurent ESNAULT**  
**année 1789**

2 - 16/03/1923

Cette année est l'époque remarquable d'une révolution dont les événements furent si extraordinaires et si terribles.

Dès le commencement il s'éleva à Caen une émeute populaire au sujet du gâteau des Rois. Une forte gelée durait depuis longtemps et tout semblait annoncer qu'elle se prolongerait encore. Les pauvres souffraient beaucoup, malgré les aumônes considérables. La communauté des boulangers voulut paraître s'intéresser aux peines des malheureux. Elle obtint, le lundi 5 janvier, une ordonnance de M. Le Harivel de Gonnevill<sup>1</sup>, lieutenant de police, qui supprimait à perpétuité le gâteau des Rois. Les boulangers offraient de donner en remplacement, cette année seulement, soixante sacs de blé pour les pauvres. Le peuple murmura, en lisant cette ordonnance ; il s'assembla vers le soir, pilla les boutiques des boulangers, cassa la porte et les vitres du lieutenant de police, brisa ses meubles et l'obligea à se sauver. Le régiment prit les armes et dissipa la populace qui menaçait de mettre le feu chez les boulangers. Pour prévenir ce malheur, l'ordonnance fut retirée et l'on suivit l'antique usage de donner des gâteaux.<sup>2</sup>

Pour l'intelligence de ce fait, il est utile de savoir que, depuis un temps immémorial, les boulangers donnaient des gâteaux à leurs pratiques, tous les ans, la veille des Rois. Cet usage n'était point à charge aux boulangers, parce qu'eux-mêmes recevaient de leurs meuniers une certaine quantité de farine pour leurs étrennes.

On plaignit peu les boulangers de la perte qu'ils éprouvèrent par le pillage, vu qu'ils ne consultaient que leurs intérêts, d'accord avec le lieutenant de police à qui, disait-on, ils avaient payé cette ordonnance. Cependant, comme elle avait été rendue du consentement de M. de Launay<sup>3</sup>, intendant de la généralité, cette approbation aurait dû détruire les soupçons ; la distribution des gâteaux rétablit le calme.

Par ce mot de communauté des boulangers, il faut entendre tous ceux de cette profession. Chaque état s'appelait alors collectivement de ce nom et l'on disait : la

---

<sup>1</sup>Gabriel-Aymar-Léonor Le Harivel (1750-1821) seigneur de Gonnevill, avait été installé lieutenant général de police en 1781

<sup>2</sup>Voir : Appendice A.

<sup>3</sup>Louis-Guillaume-René Cordier de Launay (1746-1820) né à Paris, ancien conseiller au Parlement, puis maître des requêtes au Conseil d'État, avait été nommé intendant de la généralité de Caen en 1787.

communauté des épiciers, des tailleurs, des drapiers, etc. Chaque communauté avait ses statuts ou règlements particuliers, auxquels tous ceux de la même profession étaient obligés de se soumettre. Il y avait dans chacune, des surveillants, appelés syndics, pour veiller à l'observance de ces statuts et aucun ne pouvait exercer publiquement une profession sans être reçu maître ; on payait un droit pour obtenir cette maîtrise. Les syndics s'occupaient à faire des recherches pour découvrir les ouvriers qui travaillaient en cachette sans lettre de maîtrise ; on les citait à la police où ils présentaient leurs défenses. Ce droit particulier pour chaque profession a été supprimé avec les maîtrises et remplacé par les patentes.

Le froid continuant à être extrêmement rigoureux, les commissaires continuèrent les quêtes qui produisirent des sommes assez fortes. Elles étaient déposées au bureau de l'Hôtel-de-Ville ; depuis le 16 décembre 1788 jusqu'au 10 janvier 1789, elles montèrent à 12.500 livres 18 sols. Les pauvres non catholiques eurent part à ces aumônes comme les autres indigents.<sup>4</sup>

Lorsqu'on lut à l'audience du Bailliage de Caen l'ordonnance du roi qui convoquait les États généraux, dans lesquels le tiers-état aurait un nombre de députés égal à ceux du clergé et de la noblesse, les applaudissements retentirent dans la salle à l'article qui annonçait cette double représentation. Quoique éloignées de prévoir les malheurs que ce changement entraîna, bien des personnes, qui réfléchissaient sur les conséquences, étaient surprises que le roi y eût consenti.

Suivant la déclaration du roi, les paroisses s'assemblèrent dans les villes et campagnes pour choisir des personnes qui se trouveraient à l'assemblée générale afin de nommer des députés aux États-généraux. Tous les électeurs du tiers-état des bailliages ressortissants de celui de Caen se réunirent à l'abbaye de St-Étienne, avec les ordres du clergé et de la noblesse. On célébra, pour l'ouverture de ces assemblées, une messe de Saint-Esprit, les électeurs prêtèrent serment et se rendirent dans leurs salles respectives.

Le clergé fut d'abord présidé par M. de Cheylus<sup>5</sup> évêque de Bayeux, qui éprouva de violentes mortifications de la part des ecclésiastiques et fut obligé de se retirer. Les curés lui en voulaient par-ce que quelques-uns d'entre eux avaient plaidé contre lui pour avoir une augmentation de traitement qu'il leur refusait, malgré ses revenus considérables. L'évêché de Bayeux passait pour rapporter plus de 200.000 livres de revenu annuel. De plus, l'évêque avait interdit les pères capucins de Caen qui n'avaient pas voulu laisser partir l'un d'eux qui était son confesseur. Cette interdiction des capucins qui étaient respectés dans la ville, le procès pour la pension des curés, occasionnèrent des ennemis à M. de Cheylus et les prêtres rancuneux lui prodiguèrent les mortifications, au point qu'il fut contraint de quitter la présidence

---

<sup>4</sup>Le 3 janvier, il avait été versé, par les juges consuls 642 livres, par l'abbé de St-Étienne 600 livres, et par l'évêque de Bayeux 2.400 livres.

<sup>5</sup>Joseph-Dominique de Cheylus (1717-1797), né à Avignon, docteur en Sorbonne et abbé de Corneilles, avait été successivement évêque de Tréguier et de Cahors, avant d'être nommé à l'évêché de Bayeux en 1776.

de l'assemblée. Eu égard au caractère des personnes qui la composaient, elle aurait dû être la plus tranquille ; il y régna au contraire un tumulte porté jusqu'à l'indécence. Parmi les prétendants à la députation, on remarquait le moine Mesnilgrand, prieur des Bénédictins ; il échoua, malgré son esprit et ses intrigues. Le choix tomba sur Messieurs Lefrançois, curé de Mutrécy<sup>6</sup>, Lévêque, curé de Tracy<sup>7</sup>, Letellier, curé de Bonneuil<sup>8</sup>.

3 – 23/03/1923

L'ordre de la noblesse fut présidé par M. le duc de Coigny<sup>9</sup>, pair de France, grand bailli de Caen. Il avait été reçu pour cet effet grand bailli au Parlement de Rouen, et était venu siéger en cette qualité au bailliage de Caen, avant l'Assemblée. Il fut député avec M. le comte Louis de Vassy<sup>10</sup> et le baron de Wimpfen<sup>11</sup>, demeurant à Bayeux. On fut surpris de la nomination de ce dernier qui était né en Alsace, dans une petite ville frontière, comme si, dans la noblesse du pays, on n'eût pu trouver un homme capable et digne de cet honneur. On peut remarquer à ce sujet qu'en général les étrangers obtiennent souvent la préférence sur les personnes du pays même.

Le tiers-état fit d'abord la réduction du quart, examina les doléances des bailliages et paroisses, les rédigea en un seul cahier et procéda à la nomination des députés, Le résultat des scrutins fut en faveur de Messieurs Delaunay<sup>12</sup>, avocat à Bayeux, Poulain de Beauchesne<sup>13</sup>, du bailliage de Falaise, Lamy<sup>14</sup>, négociant à Caen (il était protestant), Flaust<sup>15</sup>, lieutenant-général du bailliage de Vire, Pain<sup>16</sup>, conseiller au bailliage de Torigny, Gabriel de Cussy<sup>17</sup>, de Caen.

On n'eut pas lieu de s'applaudir du choix des députés des trois ordres qui ne se firent point remarquer dans l'assemblée des États-généraux. M. Lamy cependant travailla avantageusement dans les bureaux où il fut employé, et fit imprimer ses opinions

---

<sup>6</sup>Joseph-Étienne-Benoît Le François (1733-1826), né à Caen, s'exila en Angleterre et revint à Caen où il mourut.

<sup>7</sup>Pierre Lévêque (1733-1803) né à Cahagnes, ancien professeur de philosophie, s'exila en Angleterre, et à l'époque du Concordat, revint administrer son ancienne paroisse.

<sup>8</sup>François Le Tellier (1726-1803) né à Caen, refusa de prêter le serment à la constitution civile du clergé et, après la dissolution de l'assemblée, se retira à Caen où il mourut.

<sup>9</sup>Marie-François-Henri Franquetot, duc de Coigny (1737-1821), né à Paris, émigra servit dans l'armée des princes, devint sous la Restauration gouverneur des Invalides et maréchal de France.

<sup>10</sup>Louis-Marie, comte de Vassy, (1749-1832) né au Bourg-Saint-Léonard (Orne), demeurait à Brécéy. Ancien colonel de cavalerie, il émigra et, sous la Restauration, fut nommé maréchal de camp.

<sup>11</sup>Louis-Félix, baron de Wimpfen, (1744-1814), né à Minfeld (Bas-Rhin), était maréchal de camp avant la Révolution. Nous verrons plus tard le rôle qu'il fut appelé à jouer lors de l'insurrection du Fédéralisme.

<sup>12</sup>Jean-Baptiste-Gabriel Delaunay (1752-1831) né à Isigny.

<sup>13</sup>Jacques-Gilles Poulain, sieur de Beauchesne (1737-1807) né à St-Martin-1'Aiguillon (Orne).

<sup>14</sup>Michel-Louis Lamy (1728-1800), né à Caen.

<sup>15</sup>Pierre-Marie-Jean-Baptiste Flaust (1762-1824), né à Rouen, fut élu en 1815 représentant à la Chambre des Cent-jours.

<sup>16</sup>Michel-Louis-François Pain, né à Torigny en 1738.

<sup>17</sup>Gabriel de Cussy (1739-1793), né à Caen, ancien directeur de la Monnaie de cette ville. Condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire, pour Fédéralisme, il fut exécuté à Paris.

sur des objets intéressants, particulièrement sur les pensions. Gabriel de Cussy fit quelques rapports sur les monnaies, il fut même nommé président du comité des monnaies ; cette nomination excita son amour-propre, il fit la motion de ne choisir pour présider les États que les présidents des comités, on se moqua de la proposition qui fut rejetée.

M. Le Bourguignon Duperré de l'Isle président de l'assemblée du tiers état en qualité de lieutenant-général du bailliage de Caen, se trouva ballotté dans tous les scrutins. On le blâma de n'avoir pas manifesté un refus du moment qu'il n'avait pas été nommé le premier, et d'avoir souffert une si longue concurrence, sans néanmoins être parvenu à l'honneur de la députation. Il avait beaucoup de partisans, mais ses ennemis faisaient envisager comme un obstacle pour un député du tiers-état : la noblesse dont le roi l'avait honoré pour sa conduite en 1771, lors de la suppression des parlements. Tout en convenant de ses talents, on ne l'aimait pas généralement, on trouvait qu'il se mêlait de tout, et que, pour vouloir concilier les plaideurs, il connaissait particulière-ment toutes les affaires sans en terminer aucune à l'amiable<sup>18</sup>.

Il y eut bien des prétendants parmi lesquels figuraient les avocats et surtout ceux de Caen. Aucuns ne réussirent, le sieur Bertrand de la Hosdiénière<sup>19</sup> s'attira une affaire désagréable, en donnant aux électeurs qui ne savaient pas écrire, des bulletins sur lesquels il mettait son nom au lieu de celui qu'on lui indiquait, et en faisant mettre deux bulletins par la même personne. La ruse ayant été découverte, il fut hué et bafoué par l'assemblée ; il fit imprimer une prétendue justification dont personne ne fut la dupe et l'on continua de se moquer de lui ; au surplus, il avait de l'esprit, mais la tête exaltée, il était procureur du Roi à Falaise.

Pendant les nominations, les trois ordres s'envoyèrent réciproquement des députations pour rédiger les cahiers en commun ; le clergé consentait payer à proportion de ses biens ; la noblesse renonçait à ses privilèges ; le tiers-état demandait différentes suppressions d'impôts comme les entrées, etc... ; les ordres finirent cependant par faire séparément la rédaction de leurs cahiers.

Dans ces cahiers de doléances, on remarque plusieurs points sur lesquels ils s'accordaient tous, tels que la suppression de la dîme, des colombiers, des religieux, de la gabelle et de tout privilège pécuniaire.

Il parut plusieurs ouvrages de circonstance, parmi lesquels on remarqua *La Charte aux Normands*, des observations qui furent lues à l'assemblée du tiers-état, et des réflexions pour savoir si les protestants pouvaient être nommés députés. Le sentiment de l'auteur était pour la négative, dans le moment actuel; malgré ces

---

<sup>18</sup>Constantin le Bourguignon du Perré de Lisle (1740-1804) né a Caen, anobli en 1776, était lieutenant-général du bailliage depuis 1782.

<sup>19</sup> Charles-Ambroise Bertrand de la Hosdinière (1756-1819) né à la Corneille. (Orne), fut commissaire du directoire exécutif et membre du Conseil des Cinq-cents ; nous le retrouverons plut tard, car il joua un rôle important dans le Calvados

observations, M. Lamy fut nommé. Les nominations finies, les députés prêtèrent serment et, munis de leurs pouvoirs, ils partirent pour Versailles le 20 avril.

4 – 28/03/1923

On attendait les décisions de l'Assemblée nationale, lorsque tout d'un coup, le 23 avril, il s'éleva à Caen une émeute au sujet du blé. Le peuple se porta en foule chez le duc de Beuvron<sup>20</sup>, frère du duc d'Harcourt, et demanda du grain. Le duc effrayé dit au peuple d'aller dans les magasins et se transporta lui-même à l'abbaye de Ste-Trinité pour en faire délivrer. Les magasins de la ville furent pillés ; sans les bourgeois et les soldats qui prirent conjointement les armes, on n'aurait pu arrêter la violence du peuple.

Le duc de Beuvron, revenu de sa frayeur et mieux conseillé, s'apercevant trop tard qu'il avait eu tort de céder si facilement et de n'avoir pas pris les précautions nécessaires pour empêcher le pillage des grains, voulut y remédier en faisant dresser des potences dans différents endroits de la ville pour contenir les séditeux. Le peuple n'agit plus, mais il se répandit en invectives et tourna en dérision l'instrument du supplice : on y attacha des chats avec des vases remplis de farine détrempee et cette inscription : *Bouillie pour les chats*. Cette émeute se répandit dans les campagnes ; plusieurs fermiers furent pillés, on fit partir des bourgeois à cheval pour rétablir le calme qui ne dura pas longtemps.

Cette révolte, occasionnée par la disette prétendue des grains, fit faire des réflexions. Le roi avait accordé une prime d'encouragement en faveur de ceux qui apporteraient des grains étrangers dans les ports de France. On emmagasinait le blé de la province pour l'embarquer incognito et le porter dans les ports de mer éloignés comme venant de l'étranger. On assurait alors qu'à Caen, on rembarquait le blé sur le même vaisseau qui l'avait apporté ; les blâtiens enlevaient le blé de la halle et favorisaient ce commerce abominable. Plusieurs personnes, entre autres M. Le Cordier de Launay, intendant, et Guyard<sup>21</sup>, secrétaire, furent soupçonnés, peut-être mal à propos, d'entrer dans ces accaparements. Quoi qu'il en soit, on pouvait croire qu'il y avait quelques menées secrètes, car après deux récoltes abondantes, le grain n'aurait pas dû être si rare. Le bruit se répandit que cette révolte avait été excitée dans le peuple pour le porter à des excès et à s'armer comme il fit quelque temps après. Une insurrection semblable ayant eu lieu dans presque toutes les principales villes du royaume donnait de la vraisemblance à ces propos. Si ce trouble eût continué à Caen, il aurait occasionné beaucoup de perte pour la ville à cause de la foire qui allait commencer.

---

<sup>20</sup> François-Henri, duc d'Harcourt (1726-1802) fut appelé au gouvernement général et au commandement militaire de la Normandie après la mort de son père en 1788, avec deux lieutenants-généraux sous ses ordres, dont l'un était son frère, Anne-François d'Harcourt, duc de Beuvron (1717-1797) lieutenant-général des armées du roi. C'est la descendance de ce dernier qui perpétue le nom d'Harcourt.

<sup>21</sup> L'hostilité des habitants à l'égard de Guyard, premier secrétaire de l'intendant et en même temps receveur des finances de l'élection de Valognes, devait quelques semaines tard, lors des émeutes du mois d'août, obliger celui-ci à quitter Caen « *pour échapper aux dangers de la fermentation publique* ».

Le blé diminuait de quantité tous les jours ; le prix augmentait à chaque halle et fut porté à 60, 70 et 75 livres le sac. Du blé de bateau et avarié se vendait très cher, eu égard à sa qualité. Si quelques halles se trouvaient passablement garnies, la cherté empêchait la vente et le soir les blâtiens emportaient tout. Le peuple de Vaucelles, ennuyé de voir sortir de la ville des grains dont il éprouvait la disette, attaqua les blâtiens plusieurs jours de suite ; ils se firent escorter par des soldats. Le peuple, ne voulant pas attaquer les militaires, remplit les chambres de pierres et les jeta sur les blâtiens. L'un d'eux fut atteint d'un coup dont il mourut le lendemain. Quelques soldats furent attrapés involontairement, ainsi qu'un officier qui, pour se venger, tira un coup de pistolet vers la fenêtre d'où la pierre avait été lancée ; la balle frappa en dessous et ne blessa personne. Cette circonstance fit placer des canons devant les casernes pour contenir le peuple. Effectivement, il resta tranquille et se contenta de murmurer. Les blâtiens continuèrent leur transports.

Malgré ces sujets de trouble, il y eut un moment de distraction agréable, de peu de durée. On avait appris la réunion et la délibération en commun des trois ordres, ce fut un motif de réjouissance dans tout le royaume. Des jeunes gens de Vaucelles placèrent au haut de la rue de ce quartier, à l'endroit où était autrefois une croix, en face la rue qui conduit à la Demi-lune, une pyramide, triangulaire qu'on illuminait le soir. La curiosité y attirait tous les habitants. Une vivacité du major de Bourbon, M. de Belsunce, vis-à-vis d'un enfant, fit cesser cette espèce de divertissement. On jetait des fusées autour de la pyramide, on y tirait des coups de fusils. Cet officier arracha des mains d'un jeune homme un pistolet avec lequel il s'amusait à tirer ; un bourgeois prit le parti de l'enfant et fut menacé d'un pistolet que M. de Belsunce tira de sa poche ; cet acte d'autorité excita des murmures. Le major courut aux casernes, fit lever les grenadiers et vint à leur tête se placer autour de la pyramide ; il y resta quelque temps et ne s'en retourna qu'après avoir fait faire aux soldats trois fois le tour de la pyramide. On porta des plaintes au duc de Beuvron qui pria d'enlever la colonne, conseilla au major d'être plus circonspect et de ne pas se montrer dans le quartier de Vaucelles. De ce moment, le peuple prit M. de Belsunce en inimitié et ne tarda pas à en donner d'horribles preuves.

La cherté du pain n'empêchait pas la ville de jouir d'un certain calme, lorsque la nouvelle du renvoi de M. Necker vint y répandre la tristesse : il semblait que cet homme emportait avec lui le bonheur de la France. On apprit ensuite le dessein prétendu d'égorger le peuple de Paris, ce qui avait dû être découvert quatre heures avant l'exécution, la prise de la Bastille, la mort du gouverneur qui fut pendu à un réverbère, ainsi que l'intendant de Paris.

5 – 31/03/1923

Des personnes, arrivées par les voitures publiques avec des cocardes au chapeau, annoncèrent que dans la capitale tous les hommes portaient cette marque distinctive du tiers état. D'abord, cette cocarde était rouge ; rouge, blanche ou bleue ; bleue et blanche. On finit par adopter les couleurs rouges, blanches et bleues. Ici commencèrent les malheurs de la ville de Caen. Le samedi 18 juillet, plusieurs

jeunes gens se disant députés de Rouen, engagèrent les habitants à prendre la cocarde qu'on appelait nationale. Quelques personnes la mirent à leur chapeau, le soir le nombre était considérablement augmenté. On alla chez M. d'Argouges<sup>22</sup>, échevin, qu'on conduisit chez M. de Fautoas, autre échevin, à qui on porta la cocarde; on engagea ces messieurs à l'offrir au duc d'Harcourt. M. de Fautoas<sup>23</sup>, à la tête de la réunion et précédé de la musique du régiment de Bourbon, se transporta à l'hôtel d'Harcourt<sup>24</sup>, et le duc, ayant accepté la cocarde, tout le cortège se promena dans les principales rues de la ville. Peu à peu les habitants prirent la cocarde et bientôt tous, sans distinction, furent obligés de faire comme les autres. C'était un passeport sans lequel on ne pouvait paraître hors de chez soi, sans s'exposer à être insulté par le peuple. Les officiers et soldats du régiment adoptèrent aussi la cocarde. Le peuple, instruit de la conspiration vraie ou fausse de Paris, crut qu'un pareil malheur le menaçait à Caen, il demanda des armes pour veiller à sa sûreté. On fut obligé de lui en délivrer, on nomma M. de Fautoas commandant ; le peuple, en partie armé, retira les canons placés devant les casernes et les reporta au Château. Il chassa de la halle le lieutenant et les commissaires de police, et fixa à 40 et 45 livres le sac de blé monté à 60 livres. Il se porta ensuite à la prison qui renfermait les contrebandiers, força le geôlier, la baïonnette sous la gorge, de donner les clefs et délivra huit contrebandiers. Cette expédition augmenta sa frénésie et, ne connaissant plus de frein, il courut chez M. Boyer, directeur général des octrois ; il fut contraint de se sauver. Ses registres, peut-être même sa maison auraient été brûlés<sup>25</sup>, si M. de Fautoas, par sa présence et ses remontrances sages, ne fût parvenu, quoi qu'avec peine, à empêcher ce désastre. Cet estimable échevin désirant rétablir le calme, fit annoncer une messe du Saint-Esprit dans l'église des Jacobins<sup>26</sup>. On devait délibérer ensuite sur la manière de veiller à la sûreté et à la tranquillité de la ville. Cette messe fut célébrée, le 21 juillet, dans le Grand Cours, l'église des Jacobins étant trop petite pour contenir le grand nombre de personnes accourues de tous les environs pour voir cette cérémonie. La quantité d'assistants empêcha la délibération projetée. M. de Fautoas fut reconduit à son hôtel<sup>27</sup>, en face l'église

---

<sup>22</sup>Claude-Olivier Renault d'Argouges, trésorier de France, mourut pendant les premières années de la Révolution. Il demeurait, depuis 1762, dans la belle habitation située au n° 23, sur la place de la République, connue sous le nom de hôtel Daumesnil.

<sup>23</sup>Augustin-Hervé, comte de Fautoas, marquis de Canisy et de Castilly, (1736-1794) né à Bayeux, épousa Isabelle-Jeanne de Bernières qui lui apportait l'hôtel de la rue St-Jean, qu'ils habitèrent depuis 1773 jusqu'en 1794. Il reçut en 1791 le brevet de maréchal de camp ; trois ans plus tard, condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire, il fut exécuté à Paris.

<sup>24</sup>L'hôtel d'Harcourt était situé rue St-Jean, sur l'emplacement de la rue du Havre, dans laquelle se trouve, au n° 7, ce qui reste de l'une des plus belles demeures de la ville, dont les vastes jardins s'étendaient jusqu'à la place d'Armes actuelle.

<sup>25</sup>Le Bureau de la régie générale des Aides et Droits réunis était situé dans la rue St-Jean.

<sup>26</sup>Le couvent des Jacobins était situé dans la rue de ce nom, on en voit encore, au n° 4, la porte d'entrée, surmontée d'une niche qui contenait probablement la statue de Saint-Dominique. L'église fut démolie en 1792, sur l'ordre de la commune de Caen.

<sup>27</sup>Les maisons portant les n° 3 et 6 de la rue Jean Romain sont tout ce qui subsiste encore du bel hôtel de Fautoas dont la façade donnait sur la rue St-Jean. On y accédait par un imposant portail qui a été transporté rue Caponière, où il sert d'entrée à l'établissement du Bon Sauveur. Le jardin se prolongeait jusqu'à la rue des Jacobins; tout cela fut détruit en 1834 pour faire place à la rue Jean Romain.

Saint-Jean, par les principales rues, et suivi d'une foule immense. Les huit prisonniers délivrés marchaient à la tête du cortège. L'effervescence du peuple rassemblé allait toujours en croissant ; vers midi, il se porta au Château pour se faire délivrer les armes de l'arsenal. Le major, M. Dunot de Saint-Maclou<sup>28</sup>, refusa l'entrée à la troupe tumultueuse qui se présenta et menaça de faire feu si on usait de violence. Rien alors ne retint plus la populace ; elle se jette sur ce militaire respectable, le fait sortir du Château et veut l'assassiner, une massue levée sur la tête de ce vieux guerrier est prête à le frapper. Un bourgeois moins cruel arrête le bras du meurtrier qui tombe aux pieds de M. de Saint-Maclou et lui demande pardon. Pendant ce temps, le peuple s'est introduit dans le Château, et quoique très nombreux, craignant de n'être pas en force à cause d'un détachement de la Reine-Infanterie qui y était caserné, il sonne le tocsin sur les deux heures dans les principales paroisses. À ce signal d'alarme, l'effroi se répand dans la ville, les boutiques sont promptement fermées, il semble que le feu est à tous les coins de la ville. On apprend enfin le sujet qui occasionne une telle rumeur. Le reste du peuple, instruit qu'on était au Château, y abonde tous les côtés, pille l'arsenal, emporte les fusils et les cartouches.

6 – 03/04/1923

La ville fut exposée aux plus grands désastres par l'imprudence de gens qui essayaient les armes dans le magasin à poudre. On estima la perte des armes enlevées à plus de 150.000 livres. Les soldats furent chassés des casernes du Château, le peuple prit le poste, posa des sentinelles, renferma le major dans sa maison où il fut consigné rigoureusement, sans permission de sortir<sup>29</sup>. On fouillait exactement les personnes qui sortaient de chez lui et du Château<sup>30</sup>.

Ainsi fut exécuté le projet d'armer le peuple, projet qui avait déjà échoué lors du pillage des grains, et que l'on ne put empêcher cette fois. On pouvait croire que le peuple était soudoyé, parce qu'on remarquait depuis le commencement des troubles des gens du peuple qui vivaient de leur travail journalier ordinaire et qui passaient des journées entières sur les places publiques à tenir des propos séditieux, il fallait bien alors qu'ils eussent d'autres ressources. On disait que les protestants fournissaient les fonds de ce mouvement, on les regarda comme des hommes qui cherchaient à abolir la religion catholique pour établir la leur exclusivement et se venger de la Saint-Barthélémy. Leur conduite pendant la Révolution dans la suite donna du poids à ces propos ; on ajoutait qu'ils étaient soutenus par M. de Necker qui était de leur secte. Il s'en trouvait cependant encore quelques-uns attachés au gouvernement.

Les habitants honnêtes et tranquilles, alarmés de voir les armes entre les mains de gens dont la plupart étaient sans conduite et sans mœurs, demandèrent à faire des

---

<sup>28</sup>Gabriel-Antoine Dunot de Saint-Maclou, (1734-1799) né à Marie-Galante (Antilles), avait été nommé en 1781 major commandant des ville et château de Caen, poste dont il fut le dernier titulaire.

<sup>29</sup>Il habitait une maison, auprès de l'Échiquier, occupée maintenant par le major de la garnison.

<sup>30</sup>Voir : Appendice B.

patrouilles pendant la nuit, ce qu'on accorda facilement. Tout le monde devint soldat : gentilshommes, gens de robe, marchands, montèrent la garde sans distinction, firent des patrouilles et retirèrent beaucoup de fusils. Comme il n'y avait pas de chefs, plusieurs personnes de connaissance prenaient des armes à l'Hôtel de Ville, elles mettaient à leur tête l'individu qui leur plaisait davantage, elles faisaient deux ou trois heures de patrouilles, revenaient souvent souper ensemble et retournaient faire des courses jusqu'au jour. Il y eut néanmoins beaucoup de perte sur les armes, car les gens de la campagne en achetèrent une grande quantité des factieux qui les avaient enlevées du Château C'était une chose assez plaisante de voir sous les armes des personnes de tout âge, de toute classe, qui, par goût ou par état, n'avaient jamais manié de fusils, mais, dans le moment, on ne pensait point à rire et le zèle des habitants fut très utile pour contenir ceux qui n'avaient rien à perdre. La populace réunie à la chute du jour devant l'Hôtel de Ville où les habitants s'assemblaient pour se diviser ensuite en patrouilles, voyait avec une sorte de respect les habitants sous les armes et ne donna jamais aucun signe qui annonçât le ridicule qu'on aurait pu remarquer, par l'âge, le peu d'aptitude d'un grand nombre de bourgeois.

La halle fut assez bien garnie le 22 juillet, le peuple se fit livrer le blé à 30 livres et l'orge à 18 livres le sac, tandis qu'on les vendait 10 livres de plus aux boulangers qui refusèrent de cuire. Le sel vendu ordinairement 13 sols la livre, fut annoncé à 6 sols et livré à ce prix l'après-midi au grenier à sel. M. de Fautoas étant incommodé, M. de Vendevre<sup>31</sup>, maire, fut nommé pour le remplacer. Les échevins furent le chercher et l'amènèrent, au nom des habitants, à l'Hôtel de Ville, placé alors au carrefour St-Pierre<sup>32</sup>.

Les paroisses s'assemblèrent pour nommer chacune quinze personnes qui devaient composer un corps surveillant les maires et les échevins, pourvoyant à la sûreté de la ville et à son approvisionnement. Ce corps, auquel on donna le nom de Comité permanent parce qu'il était toujours en séance, fut d'abord assez bien composé ; les hommes paisibles en furent écartés dans la suite par les désagréments qu'ils éprouvèrent, et la ville fut gouvernée pendant sept mois par une troupe de têtes ardentes qui occasionnèrent souvent du trouble par leurs opérations.

Les habitants de Bayeux qui avaient imité ceux de Caen y envoyèrent une députation pour demander des armes. Ils voulaient aussi monter la garde ; ils n'avaient pas de fusils, ayant été obligés de rendre au régiment ceux dont ils s'étaient d'abord servi. M. de Vendevre, président du Comité, demanda les ordres du duc d'Harcourt ; celui-ci s'en rapporta au Comité qui jugea à propos de refuser.

La duchesse d'Harcourt ayant entendu dire qu'on devait incendier son château, quitta Harcourt et vint à Caen. On envoya promptement des cavaliers de maréchaussée pour prévenir les désordres. Ces bruits n'étaient pas sans

---

<sup>31</sup>Jacques-Alexandre Le Forestier, seigneur de Vendevre, avait été nommé maire de Caen en 1781.

<sup>32</sup>Dans l'Hôtel d'Escoville, occupé aujourd'hui par la Chambre de Commerce.

vraisemblance. Il arriva des députés de Falaise ayant à leur tête M. d'Aubigny<sup>33</sup> ; ils exposèrent que les paysans pillaient les châteaux des environs de leur ville, brûlaient les charriers et se livraient à des excès abominables vis-à-vis de ceux qui tentaient de leur résister ; ils demandèrent 200 fusils au Comité qui les accorda, vu la gravité des circonstances.

Ces précautions n'arrêtèrent point les troubles des campagnes, La dévastation des châteaux continua. Il y avait dans le vestibule de celui d'Harcourt, en face la porte d'entrée, une superbe statue colossale en marbre blanc ainsi que le piédestal, elle représentait Louis XIV terrassant l'hérésie. Les paysans la renversèrent ; la chute de ce monument précieux fut telle que la voûte de l'appartement inférieur fut écrasée et la statue brisée.

7 - 07/04/1923

Le 24, il ne se trouva ni blé, ni orge, à la halle ; les bourgeois allèrent visiter les magasins pour en faire apporter. Quatre charretées de grains furent arrêtées au bac de Cormelles et ramenées à la ville. Pendant la nuit, une patrouille de bourgeois arrêta des grains qu'on enlevait de l'Hôtel-Dieu, le blé fut confisqué, et les voituriers emprisonnés.

Sur les plaintes qui parvenaient de tous côtés des désordres que les paysans commettaient dans les campagnes, on envoya des bourgeois pour tâcher de les faire cesser : pendant ce temps, toutes les voitures qui passaient devant l'Hôtel de Ville étaient arrêtées et visitées. On ne rêvait que fusils, canons, conspirations souterraines pour faire sauter la ville ; les esprits étaient dans la plus grande agitation.

Le duc de Coigny, effrayé de la guerre qu'on faisait aux gentilshommes, ne voulut point passer par Caen pour se rendre à Paris, offrit cent louis à des marins de la paroisse de Graye pour le transporter au Havre : ces bonnes gens s'imaginèrent qu'un homme qui faisait de telles offres était un coupable et l'arrêtèrent. M. Delleville<sup>34</sup>, de Bayeux, ayant répondu de lui sur sa tête, les matelots passèrent le duc au Havre ; de là, il se rendit aux États-Généraux. Le peuple de Bayeux, irrité de la conduite de M. Delleville, l'arrêta et délibéra longtemps sur le genre de supplice qu'on lui ferait subir ; les esprits s'étant un peu calmés, on l'enferma. Il ne fut relâché qu'après qu'une lettre du duc de Coigny confirma qu'il était arrivé à Versailles. Cette évasion et ses circonstances achevèrent de tourner la tête au peuple de Caen : un domestique du duc qui était resté au Château dans l'hôtel du gouvernement depuis le séjour que son maître avait fait à Caen, se disposait à partir, il fut déshabillé nu, ses habits furent examinés, les harnais des chevaux décousus ; on cherchait des lettres ou papiers qui eussent rapport à l'événement du départ du duc ou quelque plan de conspiration ; on n'en trouva pas.

---

<sup>33</sup>Marc-Antoine Morell d'Aubigny, né à Falaise en 1763, avait été nommé, le juillet 1789, par acclamation, colonel de la milice de Falaise.

<sup>34</sup>Jean-François-Philippe Delleville (1740-1828), né à Bayeux, était lieutenant-général de l'Amirauté en cette ville. Il devint membre de la Convention et dépoté au Conseil des Cinq-Cents.

Le Comité fit défense de donner aucuns chevaux de poste ou de louage sans son ordre, et permit à toute personne de courir les brigands. Il ne suffisait point d'avoir formé un Comité qui rendait nulles toutes les autorités de la ville, il fallut nommer de nouveaux officiers pour commander la milice bourgeoise. On ne manqua pas de raisons pour renvoyer les anciens, d'abord ils portaient des uniformes et cela déplaisait ; cet uniforme était rouge, révere et parements bleus, épaulettes en or, et faisait un très bel effet. La plupart des officiers n'avaient pas servi, ils ne pouvaient commander, ils avaient acheté leur places qui leur donnaient quelques privilèges. On voulait que tout le monde fut égal, on s'assembla donc dans les paroisses pour former de nouvelles compagnies et nommer de nouveaux officiers, on put remarquer la conduite contradictoire du peuple en ce que plusieurs de ceux qu'il nomma n'avaient jamais servi. Dans quelques paroisses on rendit justice aux anciens, il y en eut de nommés ; tous ne l'ayant pas été, la plus grande partie refusa. On vit avec étonnement au grade de major M. Bacon de Saint-Manvieu<sup>35</sup>, conseiller au Bailliage, qui, ayant été maltraité, plusieurs années auparavant par un nommé Gaugain, n'avait su se venger qu'en obtenant des excuses et des affiches de celui qui l'avait frappé. Ces excuses eurent lieu en pleine audience : Gaugain fut introduit dans le parquet et demanda pardon à genoux à M. Bacon qui paraissait plus mal à l'aise, quoique sur les fleurs de lys, que le condamné dans son humble posture. Ce Gaugain avait été entrepreneur de routes, et né dans la pauvreté, il laissa une grande fortune. Un plaisant donna à M. Bacon le surnom de major soliveau dans un ouvrage dont il sera parlé ; cet ouvrage était intitulé Rablu.

On arrêta M. Dubut<sup>36</sup>, directeur des poudres, pour savoir ce qu'il en avait fait ; on voulut le pendre provisoirement, on se contenta de l'enfermer au Château. Ses registres ayant été trouvés en règle, il fut mis en liberté par un arrêté du Comité. Il en fut quitte une seconde fois pour la peur : il avait déjà été au moment d'être pendu à l'armée pour un manque d'approvisionnement dont il n'était pas coupable, sa justification arriva comme on le conduisait au supplice.

Les paysans continuaient toujours d'abattre les châteaux, de les piller, de couper les arbres des avenues, de brûler les chartriers, de maltraiter même les seigneurs, et l'on ne savait comment s'opposer à de tels excès.

Les jeunes gens de Caen voulurent composer un corps militaire particulier, sous le nom de volontaires ; leur service avait pour but d'aller rétablir le calme dans les campagnes, de pourvoir à l'approvisionnement de la ville et d'y faire aussi le service intérieur. Ils se présentèrent au Comité avec leurs plans, offrirent de se soumettre au même état-major de la milice bourgeoise et de prendre leurs officiers parmi eux. On les refusa d'abord, ils s'assemblèrent aux Jacobins, envoyèrent plusieurs

---

<sup>35</sup>Samuel-Jean-Jacques-Hippolyte Bacon de Brécourt (1741-1807) né à Caen, écuyer, seigneur de Saint-Manvieu et de la Mare, était conseiller au Bailliage depuis l'année 1763.

<sup>36</sup>M. Dubut, directeur des poudres et salpêtres, demeurait dans une maison de la cour du couvent des Ursulines, à laquelle donnait accès une impasse remplacée maintenant par la rue Singer. Il avait son bureau aux Carrières St-Julien, au bas du Magasin à poudre.

députations au Comité qui céda à leurs instances réitérées ; aussitôt ils choisirent des officiers. On leur donna pour armes des mousquetons au lieu de fusils et ils commencèrent leur service.

Le 30, on apprit à Caen que M. Necker, cédant à l'invitation du Roi, était de retour à Versailles.

8 – 11/04/1923

Cette nouvelle répandit la joie ; on sonna les cloches dans toutes les paroisses, les maisons furent illuminées ; c'était un engouement presque général, le portrait de cet homme se voyait chez beaucoup de personnes et surtout chez les protestants, la France attendait de lui son bonheur.

Les volontaires gardaient la halle qu'ils faisaient assez bien approvisionner et la ville paraissait assez tranquille. Il n'en était pas de même dans les campagnes : les paysans renversaient les colombiers, tuaient les pigeons, allaient tous à la chasse, s'emparaient des terres communales, se livraient aux plus grands excès. La populace de Bourg-l'Abbé imita ces voies de fait, abattit le colombier de l'abbaye et la Petite Boucherie<sup>37</sup> construite sur la place à l'entrée de la rue de Bayeux. On ne regretta pas ce vieux et vilain bâtiment qui bornait la vue des maisons d'alentour ; il était seulement fâcheux que cette opération fût le résultat d'un attroupement.

La ville de Falaise, manquant de vivres, envoya des députés à Caen pour en demander ; on leur en accorda après quelques difficultés. Sans les volontaires, le blé n'aurait jamais sorti de la ville. Le peuple de Vaucelles essaya de l'arrêter, ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à lui faire entendre raison et à l'écartier.

On continua les visites les plus exactes chez les personnes soupçonnées d'accaparer les grains. Une certaine quantité fut trouvée chez un nommé Bélissent, ce qui ne devait pas paraître extraordinaire puisqu'il était amidonnier, on le conduisit au Château. Le Comité profitant de cette occasion pour se faire valoir, confisqua les grains, condamna Bélissent en 600 livres d'amende et aux affiches qui ne furent point épargnées.

Le Comité reçut une lettre de Gabriel de Cussy, un de nos députés, qui annonçait que dans la séance du 4 août, l'Assemblée nationale avait supprimé les droits féodaux et seigneuriaux, les colombiers, la chasse, etc. Il marquait qu'à Paris et à Versailles on avait chanté le *Te Deum* et fait de grandes réjouissances. Aussitôt, le Comité, sans attendre l'envoi ministériel de ce décret, se fit précéder des tambours de la ville et fit donner lecture de cette lettre au duc d'Harcourt<sup>38</sup>. Il fit assez bonne contenance en apprenant cette nouvelle désagréable pour lui par la suppression de droits dont il était extrêmement jaloux. Le Comité, après cette démarche qui fut

---

<sup>37</sup>La Petite Boucherie, construite en l'année 1685 au frais de l'Abbé de St-Étienne, formait un bâtiment rectangulaire de 30 mètres de long sur 10 de large, compris entre la venelle St-Blaise et la venelle St-Nicolas.

<sup>38</sup>Voir Appendice C

généralement désapprouvée, voulut singer la capitale, il fit annoncer par affiches une prise générale d'armes pour le 8 août et un Te Deum avec illumination. En conséquence, les bourgeois prirent les armes, ils allèrent avec six députés du Comité chercher le duc d'Harcourt pour assister à la cérémonie. Ils le conduisaient droit à l'église Saint-Pierre, lorsqu'on observa au duc qu'il aurait dû entrer au Comité pour se mettre à sa tête, il revint sur ses pas, entra à l'Hôtel de Ville, et se rendit ensuite à l'église avec le Comité. Il y eut ce jour-là des propos de défiance répandus tant parmi les soldats du régiment de Bourbon que parmi les bourgeois. Ceux-ci croyaient que les fusils des soldats étaient chargés par l'ordre de M. de Belsunce ; les soldats de leur côté, en voyant le grand nombre de bourgeois sous les armes, pensaient qu'on avait conçu quelque mauvais dessein contre eux. Néanmoins tout se passa tranquillement, mais sur une extrême réserve de part et d'autre.

Les volontaires qui faisaient un service très exact dans la ville et surtout dans les campagnes, amenèrent au Château une troupe de paysans qui abattaient les colombiers.

Une espèce de bruit sourd régnait dans la ville, il éclata tout d'un coup d'une manière effrayante.

Le 11, deux soldats du régiment d'Artois dont il y avait un détachement à Caen logé aux Casernes, arrivèrent de Paris ayant à la boutonnière de leurs habits des médailles distribuées à ceux qui avaient pris la Bastille. Deux soldats de Bourbon, payés disait-on par M. de Belsunce, voulurent les arracher. Cette querelle entre les deux régiments excita l'attention des bourgeois. Le duc d'Harcourt engagea M. de Belsunce à partir pour Paris. Ce brave jeune homme regarda ce départ comme une fuite ; cependant après bien des instances, il consentit à partir le lendemain avec son régiment, regardant comme un déshonneur de le laisser après lui.

Sur les dix heures et demie du soir, un officier du régiment de Bourbon<sup>39</sup> voulut passer sur le pont de Vaucelles malgré la sentinelle bourgeoise placée exprès pour empêcher le passage. L'officier manqua la sentinelle d'un coup de pistolet, le bourgeois tira sur l'officier et le tua. Alors on crie : Aux armes ; on sonne le tocsin dans toutes les paroisses, les bourgeois viennent aux casernes, trouvent la grille fermée et voyant sous les armes les soldats rangés dans la cour, l'alarme augmente avec le désordre ; les bourgeois sortent avec leurs armes sans savoir où aller ; la foule se dirige vers le Château, l'officier de garde est forcé d'entrer avec de la lumière dans le magasin à poudre renfermé dans l'arsenal, le garde d'artillerie, M. Dumont, courbé sous le poids des années est entraîné pour ouvrir les portes, on se jette sur les barils, le reste des armes est pillé. Les uns essayent les fusils dans le magasin même et par cette imprudence exposent la ville aux plus grands malheurs, les uns remplissent de poudre leurs poches et leurs chapeaux, on suivait la trace de la poudre semée dans le Château ; on parla d'assiéger les casernes, quelques-uns prennent des canons et les traînent dans la cour en face des soldats pour les effrayer,

---

<sup>39</sup>Le lieutenant en second La Saussaye.

ils ne font aucun mouvement.

9 – 14/04/1923

Défenses leur sont faites de tirer, ils obéissent, heureusement pour les bourgeois ; s'ils avaient fait feu, ils auraient tué beaucoup d'habitants rassemblés dans la cour, sans ordre, sans chefs et avec des canons qui n'étaient pas chargés. Le tumulte dura très longtemps, des membres du Comité parvinrent enfin à la grille des casernes et demandèrent à parler aux chefs pour savoir par quelle raison le régiment était sous les armes. M. de Belsunce, qui depuis longtemps couchait aux casernes, offrit d'aller s'expliquer à l'Hôtel-de-Ville. On laissa deux membres du Comité en otage au régiment de Bourbon pour sa sûreté. Sans les volontaires, M. de Belsunce ne serait jamais parvenu au Comité, il eut été égorgé par le peuple qu'on avait peine à contenir et qui, malgré les volontaires, lui jetait des pierres en passant et lui faisait les menaces les plus atroces.

Quelques volontaires furent blessés des coups qu'on voulait lui porter. Arrivés à l'Hôtel-de-Ville, on demanda sa mort à grands cris ; la peur s'empara du Comité, qui lui proposa pour sa sûreté et celle de la ville, de se rendre au Château. M. de Belsunce y consentit, il prévint alors le malheur qui l'attendait, il s'informa si l'on était en force, la réponse ne fut pas satisfaisante. L'officier de garde envoya au Comité demander du renfort ; on ne lui en envoya point. M. de Belsunce, désespérant d'éviter une mort cruelle, pria le bourgeois qui le gardait de lui donner un pistolet, il fut refusé.

Le 12, vers 4 heures du matin, on sonna le tocsin. Sur les 6 h. 1/2 on vit arriver de tous côtés les paysans des environs, armés de fusils, fourches, faux, etc., ils étaient accourus au son de la cloche. La débâcle de tous ces paysans armés encouragea le peuple qui ne parla plus que de tuer et de couper des têtes. La foule se porte aux casernes, reprend les otages, fouille le régiment de Bourbon et le fait sortir de la ville. Les volontaires et grand nombre de bourgeois honnêtes accompagnèrent les soldats jusque hors de la ville pour les garantir des insultes de la populace. Tandis que les habitants conduisaient ainsi le régiment, la lie du peuple se rassemble, va au Château chercher M. de Belsunce pour le conduire à l'Hôtel de Ville. Les membres du Comité, instruits qu'on allait leur amener cet officier pour le juger, craignant pour eux-mêmes la fureur du peuple s'ils lui résistaient, n'osèrent pas rester en séance. Ils se sauvèrent comme ils purent de tous les côtés et même par les greniers. On enleva M. de Belsunce du Château; il n'entendit pendant sa marche que des cris de mort. Ce malheureux jeune homme, voyant sa perte inévitable, voulut la prévenir ; en arrivant à la Place Saint-Pierre, il tente de saisir le pistolet de la main d'un homme qui le tenait au collet et le manqua. À l'instant, il fut frappé à la tête d'un coup de crosse de fusil, il chancelle et tombe aux pieds de ces forcenés qui firent feu sur lui et le tuèrent. Ils tiraient avec tant de précipitation et si peu de précaution, que des balles faisant le ricochet sur le pavé, rejaillirent dans les maisons voisines. Les assassins se blessèrent eux-mêmes et quelque-uns moururent des suites de leurs blessures. Le sang qu'ils venaient de répandre augmenta leur fureur, ils ne parlèrent plus que de meurtres et déjà désignaient leurs victimes. Tout

à coup, se jetant sur le corps de M. de Belsunce, ils lui coupèrent la tête et les mains, lui arrachèrent le cœur et les entrailles qu'ils promenèrent dans la ville au son du tambour ; d'autres divisèrent le corps par lambeaux ; il y en eut qui portèrent la barbarie au point d'en faire cuire et d'en manger. Le soir, on recueillit les restes du cadavre demeurés sur la place, ils furent enveloppés dans une serpillière et portés dans un cimetière. Les habitants paisibles passèrent cette journée dans la consternation.

Ainsi périt à l'âge de 24 à 25 ans, le vicomte Henri de Belsunce, major en second du régiment de Bourbon, Infanterie<sup>40</sup>. Il était brave, sévère observateur de la discipline militaire qu'il faisait strictement observer dans son régiment. Le peuple ne lui pardonna jamais sa conduite au faubourg de Vaucelles. On ne manqua pas de répandre dans le public quelques propos qui lui étaient échappés chez le duc d'Harcourt, lorsqu'il sut que le régiment de la reine avait été expulsé du Château ; propos dignes d'un brave militaire comme lui, mais un peu trop remplis de hauteur et de fierté, seul défaut qu'on pouvait lui reprocher, quoi qu'excusable en quelque sorte dans un jeune militaire. On fit beaucoup de conjectures sur les prétendus projets de M. de Belsunce ; les uns disaient que pour se venger de la ville, il voulait y mettre le feu et partir ensuite ; d'autres, qu'il avait le dessein de mettre le feu à Vaucelles pour y attirer les habitants et que, pendant qu'on serait occupé à l'éteindre, il irait reprendre le Château ; rien cependant ne donna de certitude<sup>41</sup>.

Pendant le peu de temps que M. de Belsunce fut détenu au Château, un nommé Belloy, avocat peu estimé, alla, de son propre mouvement lui faire prêter interrogatoire. Après quelques questions, M. de Belsunce lui ayant demandé de quel droit il l'interrogeait, ne voulut plus répondre. En recevant une réponse qui n'était pas de son goût, Belloy le condamna à perdre la tête ; ce qui fut exécuté comme on vient de le voir.

10 – 18/04/1923

Ce scélérat fut arrêté et enfermé au Château avec une nommée Sosson, accoucheuse, qu'on accusait d'avoir eu part à la sédition et mutilé elle-même M. de Belsunce. Le Comité fit saisir les papiers de Belloy ; on y trouva une liste de têtes proscrites. Quelque temps après, Belloy et la femme Sosson sortirent du Château<sup>42</sup>. Pour

---

<sup>40</sup>Henri, vicomte de Belsunce (1765-1789) était arrivé en garnison à Caen au mois d'avril 1789, dans le régiment dont M. de Franval était lieutenant-colonel. Dans ses *Souvenirs sur Charlotte Corday*, Madame Loyer de Maromme rappelle en ces termes, le souvenir qu'elle avait conservé du jeune officier : « *Le vicomte de Belsunce, qui fut massacré par le peuple, était un fort joli homme, brun, pale, élancé, à la tournure élégante, aux manières distinguées, mais dédaigneuses. Je n'oublierai jamais les horribles épisodes de sa mort tragique. De véritables cannibales n'auraient pu la rendre plus atroce. La veille encore, cet infortuné jeune homme s'était attelé à un petit chariot pour nous promener dans les allées du jardin du bel hôtel de Faudoas, moi et ma pauvre Eléonore (de Faudoas) qui, à mon éternel regret, monta sur l'échafaud cinq ans après, âgée de 18 ans, accompagnée de son père et de sa tante* ».

<sup>41</sup> Voir : Appendice D

<sup>42</sup>Marie-Josèphe Richer, d'une famille bourgeoise de Caen, était alors âgée de 48 ans. Épouse de Thomas Sosson, maître chandelier, elle avait quitté son mari pour vivre avec un apothicaire de

apaiser les esprits, on attachâ une corde aux barreaux de leur fenêtre ; personne ne fut dupe de cette ruse trop grossière et ne crut qu'ils s'étaient ainsi échappés.

Ils se cachèrent d'abord, Belloy ayant obtenu un sauf-conduit de l'Assemblée nationale, eut la hardiesse de le faire signifier au Grand Prévôt et de reparaître dans la ville. En 1791, il eut l'audace d'attaquer en justice les deux membres du Comité qui avaient fait l'examen de ses papiers. Il conclut à de gros intérêts et fut débouté par sentence du tribunal du district, qui ordonna de plus, sur les conclusions du commissaire du roi, que les pièces seraient mises entre les mains de l'accusateur public pour poursuivre. On aura peine à croire que ce coquin poussa l'effronterie au point de faire différentes significations pour demander qu'on lui fit son procès. On a anticipé ces faits pour ne pas revenir sur son sujet si dégoûtant.

La populace désigna plusieurs personnes pour les faire périr avec M. de Belsunce. De ce nombre étaient le duc d'Harcourt et le duc de Beuvron son frère, M. du Perré de L'Isle qui se sauva avec toute sa famille, le lieutenant de police. Ce dernier était de garde au Château le jour de l'assassinat de M. de Belsunce et précisément de faction à la barrière d'entrée, lorsqu'on vint enlever cet officier pour le faire périr. Le caporal, ayant entendu quelques propos et craignant que le factionnaire ne fût entraîné par le peuple lorsqu'il sortirait du Château, lui fit promptement quitter son poste et le cacha ; il se sauva ensuite pour se soustraire à la fureur de la canaille.

La ville fut illuminée plusieurs nuits de suite de peur de surprise. Les nobles et les

---

la rue du Ham, nommé Louis Marinet, qu'elle épousa plus tard quand la loi du divorce fut promulguée. Elle mourut dans la rue du Vaugueux en 1803. Son immoralité n'avait d'égaux que sa grossièreté et sa violence. Elle fut d'abord emprisonnée pour avoir tenu des propos subversifs, et une perquisition faite chez elle amena la découverte d'un morceau de la chair de Belsunce, conservé dans de l'esprit-de-vin avec différentes pièces anatomiques. Elle était la mère du citoyen Jacques-Thomas-Étienne Sosson (1758-1827), professeur de musique, qui, en 1793, fut nommé maire de la ville de Caen (du 9 octobre au 15 décembre). Auto-proclamé clerc-tonsuré expectant, il avait été le dernier maître de musique de l'église St-Pierre. Déjà officier municipal, il avait été nommé maire suite à l'épuration de tous ceux qui s'étaient compromis dans le mouvement fédéraliste. En tant que maire de Caen, il apportera à Paris l'argenterie des églises caennaises. Une vieille affaire de détournement de fonds lui fera rapidement perdre la confiance de ses administrés. Par la suite, il continuera d'enseigner la harpe et la lyre. Voir notamment *Bulletin de la Société des beaux-arts de Caen* (1893)

Quant à sa mère, pour voir le dossier de procédure Comité des recherches de l'Assemblée nationale, 1789-1791: inventaire analytique de la sous-série D XXIX bis. Elle est décédée le 1<sup>er</sup> prairial XI (voir aux AD du Calvados, Caen décès an XI acte n° 869). Née le 04/11/1740 en la paroisse St-Pierre, baptisée le surlendemain, elle était la fille de Jacques Richer et Suzanne Michelle Leprovost. Après avoir divorcé de Thomas Sosson le 10/01/1793, celui-ci étant parti sans laisser d'adresse depuis plus de cinq ans (voire trente) (voir aux AD du Calvados, Caen mariages 1793 acte n° 2), elle s'était remariée avec Louis Marmet (et non Marinet) le 19/02/1793 (voir aux AD du Calvados, Caen mariages 1793 acte n° 51), son cadet de 13 ans.

Louis Marmet est lui-même décédé le 25 prairial an XII à Caen, également rue du Vaugueux (voir aux AD du Calvados, Caen décès an XI acte n° 1023). Il était natif du Jura et veuf en premières noces de Marie Marguerite Michel (décédée le 21/08/1784, enterrée le lendemain). La Sosson était la sœur de Jacques Jean François ou Jean Jacques Richer, Huissier chargé du recouvrement des deniers royaux, marié le 19/04/1763, Caen, avec Marie Françoise Costuel.

citoyens honnêtes qui faisaient partie du Comité se retirèrent après cet horrible événement. Ils furent remplacés par des artisans et des ouvriers ; il s'y trouvait bien encore quelques citoyens recommandables par leur sagesse et leur prudence, mais ils étaient en si petit nombre que leurs opérations étaient entravées par les mauvaises têtes.

Le duc d'Harcourt reçut une lettre ministérielle qui l'appelait à la cour. On crut avec raison qu'il l'avait sollicitée afin de se soustraire aux malheureux qui le menaçaient sans cesse.

Le Comité essaya de laver la tache que la mort de M. de Belsunce venait de répandre sur la ville, en chargeant un de ses membres de la disculper de cette action effroyable. L'ouvrage ne fit pas fortune, ce n'était qu'un amas de dépositions vagues et insignifiantes, de oui-dire, de projets qui n'avaient pas le sens commun. Un tel écrit était peu propre à justifier la ville d'un attentat aussi horrible. Il faut cependant observer que la lie du peuple se souilla seule de ce crime, que les bons citoyens ne purent empêcher et ne virent qu'avec une peine extrême.

L'auteur de cet ouvrage se nommait Picquot<sup>43</sup>, avocat peu estimé par ses confrères à cause de ses mœurs. Il n'était pas sans talent et sans instruction. Un petit imprimé répandit le ridicule sur cet homme en le dépeignant comme sorti des enfers, pour être, sur la scène du monde, le fléau de l'univers et l'opprobre de l'humanité.

M. Necker envoya 3.000 sacs de blé qui vinrent fort à propos pour calmer l'effervescence du peuple qu'on avait peine à contenir.

Les officiers de la nouvelle milice bourgeoise appelée depuis Garde Nationale, voulurent se décorer d'un uniforme pour la cérémonie du serment fixée au 27. On avait renvoyé les anciens sous le prétexte qu'ils avaient des uniformes, le peuple inconstant dans ses résolutions, consentit à leurs désirs. Ils prirent donc un uniforme bleu, parement de même couleur, revers blanc, passepoil rouge, épaulette en or. Les volontaires voulurent aussi prendre le même uniforme, mais tous voulaient indistinctement porter l'épaulette en argent ; ce corps était composé de jeunes gens choisis et assez bien disciplinés. La garde nationale s'y opposa, il semble pourtant qu'elle avait raison, car dans un corps militaire, il y a des chefs et des soldats ; comment les distinguer si tous portent la même décoration ? Les volontaires envoyèrent deux de leurs capitaines à l'Assemblée nationale pour solliciter un règlement ; ils obtinrent que tous les volontaires porteraient l'épaulette, excepté lorsqu'il seraient de garde, afin qu'on pût distinguer les officiers et les simples volontaires. Les officiers de la garde nationale ne purent souffrir cette marque distinctive accordée au corps des volontaires ; dès lors, ils cherchèrent les moyens de le détruire et ils les trouvèrent bientôt. Il ne suffisait pas que les officiers de la garde nationale eussent des uniformes, les sous-officiers en voulurent aussi. Leur

---

<sup>43</sup>Pierre-Michel Picquot (1754-1798), né à Caen, homme de lettres :et: journaliste, après avoir été proclamé syndic de la commune de Caen, devint en 1793 accusateur public près le Tribunal criminel

fortune ne leur permettant pas de faire cette dépense, ils parlaient déjà de mettre les habitants à contribution, lorsque le fameux major Bacon de Saint-Manvieu s'avisa de faire piller, par ordre du Comité, un magasin d'habits de gardes-côtes placé dans l'église des Croisiers<sup>44</sup>. La couleur, quoique bleue, n'était pas belle, ni l'étoffe très fine ; n'importe, en changeant la doublure et les revers, on était en uniforme et c'est tout ce qu'on désirait. On se moqua en-suite de ceux qui portaient ces habits qu'on nomma des habits de coques.

11 – 21/04/1923

Le 27, jour de la cérémonie, toute la milice se réunit sous les armes sur la place Royale; Les détachements d'Artois et du maréchal de Turenne, le corps de l'artillerie et du génie, la maréchaussée s'y trouvèrent également M. le baron de Saint-Maclou, major commandant la ville et le Château de Caen, fut invité ; une compagnie de la milice nationale de Saint-Pierre, première paroisse de la ville, et le corps des volontaires allèrent le chercher au Château et l'accompagnèrent sur la place où il se mit à la tête des troupes de la garnison ; il fut reconduit chez lui par les volontaires. On vit avec plaisir ce brave militaire dont les jours avaient été menacés et qui depuis n'avait pas sorti de sa maison. La pompe de son cortège ajoutait l'intérêt le plus attendrissant à la marche lente et pénible de ce vieux guerrier qui avait eu une cuisse emportée à la bataille de Brunswick en 1761. Les officiers municipaux, suivis du Comité général et escortés d'un détachement de la garde bourgeoise, vinrent recevoir le serment que prêtèrent toutes les troupes d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi. Il y eut un dîner de 200 couverts chez M. de Faudoas, commandant général de la garde nationale. Les officiers de la troupe de ligne et de la garde nationale furent tous invités, ainsi que les membres du Comité. Dans ces derniers, il se trouvait bien des gens peu faits pour être en si nombreuse compagnie ; ils eurent le bon esprit de ne pas s'y présenter. On distribua 8.000 livres de pain aux pauvres. Cette réunion, embellie par la présence d'un grand nombre de femmes, fut très brillante. Après le repas, toute la compagnie, précédée des tambours, se promena dans les principales mes de la ville et, passant au carrefour Saint-Pierre, entra un moment au Comité. Les habitants qui avaient imité la fureur des parisiens, en massacrant M. de Belsunce, voulurent singer, dans la circonstance, les Falaisiens qui, dans une fête donnée quelques jours auparavant dans leur ville, avaient porté sur leurs épaules M. d'Aubigny, commandant de leur garde nationale. Ils portèrent M. de Faudoas, les officiers le» uns après les autres et finirent par s'entre-porter réciproquement. Il semblait que l'assassinat de M. de Belsunce était oublié déjà ; le tumulte dura bien avant dans la nuit.

Deux jours après, la milice nationale donna dans le Cours un dîner de 1.500 couverts aux détachements des régiments d'Artois et du maréchal de Turenne ; cette fête tumultueuse se passa sans accident.

Quelques années avant la Révolution, il y avait eu un repas militaire bien plus

---

<sup>44</sup>On voit encore, dans la cour du 11 de la rue Gémare, les restes du Cou\_vent des Croisiers, fondé au XIV<sup>e</sup> siècle et supprimé en 1773.

nombreux pendant que le régiment du Roi était à Caen. Le régiment d'Auvergne passait dans cette ville ; un ancien usage, fondé sur un ancien secours que ces deux régiments s'étaient donnés dans une bataille, se renouvela. Lorsqu'un des deux régiments passait dans une ville où l'autre était en garnison, celui-ci régala le régiment en voyage. Ce fut au régiment du Roi à faire les honneurs. On dressa une table qui se prolongeait d'un bout du grand Cours à l'autre bout ; il devait y avoir place pour environ 6.000 soldats, parce que le régiment du Roi avait le privilège d'être composé de quatre bataillons, tandis que les autres régiments n'avaient que deux bataillons. Cette réunion fut d'autant plus agréable pour les militaires qu'on disait qu'il y avait bien des années quelle n'avait eu lieu. Il paraît qu'on évitait de faire rencontrer les deux régiments dans la même ville pour épargner cette dépense qui devait être bien à charge au régiment d'Auvergne lorsqu'il était obligé de la faire, ce qui était cependant arrivé. Quant au régiment du Roi, les frais étaient moins onéreux, vu qu'il y avait le double d'officiers qui tous d'ailleurs étaient très riches. C'était la première fois qu'on vit cette belle fête à Caen... et la dernière.

Le détachement d'Artois avait reçu ordre du ministre de la guerre de rejoindre ses drapeaux. Les soldats, accoutumés dans la garnison, aimés de la populace qui croyait leur avoir de grandes obligations par rapport aux prétendus projets de M. de Belsunce, quittaient avec peine la ville de Caen ; ils partirent néanmoins. À une lieue de distance, ils rencontrèrent 4 à 500 femmes qui s'emparèrent des bagages et ramenèrent la troupe à la ville. Les officiers auraient bien voulu passer outre, ils ne furent pas les maîtres et jugèrent qu'il n'était pas prudent d'user d'autorité dans la circonstance.

Peu à peu, le calme se rétablit, quoique la cherté du grain continuât toujours et occasionnât des murmures de temps à autre.

Le 31, le président du Comité, ayant réuni en assemblée générale les membres du Comité, les différents ordres des habitants, et les 90 députés électeurs, proposa d'envoyer au nom des habitants, aux députés de la ville de Caen à l'Assemblée nationale, une adresse pour être présentée à cette assemblée. On faisait dans cette adresse un tableau assez noir des malheurs qui se faisaient sentir en France et particulièrement dans cette ville. On demandait une constitution qui pût rétablir la paix générale et faire jouir la France du bonheur qu'on lui avait promis. L'adresse fut acceptée et signée par 68 habitants, nobles, bourgeois, prêtres, etc., elle fut envoyée à Versailles. L'intention était certainement très bonne, mais elle ne changea rien.

Le corps des volontaires se perfectionnait de jour en jour et se faisait aimer des bons citoyens par sa conduite réservée, la régularité et l'utilité de son service. Il désira avoir des drapeaux particuliers qu'il fit bénir, le 13 septembre dans l'église des Bénédictins. Dom Mesnilgrand, prieur de l'Abbaye, fit la cérémonie ; les volontaires parurent ce jour-là dans un ordre brillant, tous parfaitement costumés ; l'on vît avec plaisir cette réunion de jeunes gens qui avaient reçu de l'éducation, que l'amour de la paix et le désir de l'entretenir dans la ville et les environs avaient

rassemblés sous les drapeaux

12 – 25/04/1923

Le peuple même les regarda favorablement et les applaudit beaucoup pendant la marche. Les volontaires donnèrent dans la salle du jeu de paume<sup>45</sup> un magnifique, dîner auquel ils invitèrent des femmes nobles et les officiers de la garde nationale. Ce fut véritablement un jour de fête. Tout se passa avec la plus grande décence : l'apprêt éclatant, le ton de dignité et d'honnêteté que mirent les volontaires dans cette occasion, excita de plus en plus la jalousie des officiers de la garde nationale. Ils intriguèrent auprès de leurs sous-officiers à qui ils firent envisager le désavantage de laisser subsister cette compagnie qui les éclipsait. Ils mirent tout en usage pour les animer contre les volontaires, ils y parvinrent. Les sergents et caporaux pris dans la basse classe du peuple et des artisans, tinrent de mauvais propos pour animer le peuple qu'il n'était pas difficile d'exciter. Il se porta en foule au Comité, demanda la suppression des volontaires qu'on représentait payés par les nobles et les prêtres pour mettre l'ordre dans la ville et entretenir une correspondance dangereuse avec les aristocrates, nom que l'on donnait aux personnes qui passaient pour ne pas aimer le nouvel ordre de choses.

Un jour que les volontaires étaient rassemblés sur la place Saint-Pierre, les sous-officiers et le peuple voulurent les désarmer, ils se mirent en état de défense. Alors les caporaux tournent des canons placés dans la cour de l'Hôtel de Ville, sur le Comité, pour qu'il ordonne la suppression des volontaires et sur ces derniers pour qu'ils remettent leur armes. Les officiers de la garde nationale, craignant que leurs gens ne fussent pas en force, malgré leur nombre, font sonner le tocsin dans les paroisses pour avertir la populace. Le Comité effrayé et dans l'appréhension de voir répandre le sang, invite les volontaires à se rendre. Ceux-ci veulent connaître les reproches qu'on a à leur faire, représentent qu'il est injuste de les renvoyer, si ces reproches ne sont pas fondés, et offrent de faire tel service qu'on jugera à propos. Le peuple ne veut rien entendre, il s'obstine à demander le désarmement et menace de mettre le feu aux canons braqués sur les jeunes gens. Après bien des instances et des représentations inutiles, les volontaires sacrifient leur amour-propre et leur zèle à la tranquillité publique, ils déposent leurs armes à l'Hôtel de Ville et cessent leur service. Les amis de la paix et de l'ordre regrettèrent infiniment ce corps qu'il eût été bien intéressant de conserver pour la ville. Dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, il fallut céder à la force. Plusieurs officiers de la garde nationale, mécontents de ce traitement peu mérité, quittèrent leurs compagnies et il fallut en nommer d'autres. La manière dont le corps des officiers se trouva alors composé, celle dont les restants venaient de se conduire, donna de la hardiesse aux sous-officiers : tout ce qui paraissait avoir rapport aux volontaires leur déplaisait ; aussi, avec des arrêts du Comité, empêchèrent-ils de porter d'autre uniforme que le leur et les volontaires cessèrent de porter leurs habits pour ne pas être insultés par ces enragés qui, pour être plus forts, se réunissaient plusieurs contre un seul. Une telle

---

<sup>45</sup> Avant la Révolution, il y avait à Caen un jeu de paume dans la rue des Quais, près le passage sur la rivière, en face de la rue de la Poste, il sert actuellement de magasin (Esnault). Ce bâtiment existe toujours au n° 5 du boulevard des Alliés.

conduite indisposa fortement les honnêtes gens qui ne voulurent plus monter la garde. Les sous-officiers appelés alors carabots, menaient le Comité à leur gré et lui firent rendre plusieurs arrêtés pour forcer les citoyens à monter la garde. Ces arrêtés donnèrent lieu à plusieurs ouvrages qui prouvaient une contradiction manifeste entre les décisions du Comité et les décrets de l'Assemblée nationale. On ne continua pas moins à forcer les habitants à monter la garde. Les uns obéissaient par crainte ou par amour de leur tranquillité, d'autres payaient pour s'en dispenser, et c'était ce que les agitateurs demandaient. Il y en eut qui refusèrent net et quelquefois les carabots étonnés et déconcertés cessaient leurs importunités.

Du nombre de ces meneurs était un nommé Barbot, marchand de tabac sur les Goulets Saint-Pierre<sup>46</sup>, homme aussi laid au physique que dépravé au moral, puisque dans la ville on lui reprochait hautement la mort de son père que l'on trouva pendu à son lit un dimanche après les vêpres. C'était un des aboyeurs mis en avant pour exciter le peuple et prêcher l'insurrection. Tous les jours, il lisait à sa porte Le Courrier dans les départements, journal de Gorsas, très révolutionnaire. Il donnait, sur les différents passages, des explications conforme à ses desseins, à la populace souvent très nombreuse rassemblée devant sa boutique. Ce Barbot était la terreur de la ville, il fut rencontré un soir à l'entrée de la campagne, du côté de Saint-Julien, par deux ou trois particuliers qui profitèrent du moment favorable pour le bien rosser. Il parcourut les rues en criant qu'on avait voulu le tuer; ses amis l'entourèrent et le conduisirent au Comité qui fut effrayé en voyant cette figure couverte du sang qui sortait de ses blessures. On demanda vengeance de ce crime de lèse-nation, mais sur qui devait-elle tomber ? L'état d'ivresse du plaignant l'avait empêché de reconnaître ceux qui l'avaient si complètement étrillé. Un individu s'écria que c'était sans doute des volontaires, contre lesquels Barbot avait tant aboyé ; il fut décidé tout de suite que c'était des volontaires. Néanmoins, faute de les connaître, le pauvre père du peuple, nom qu'il s'était donné, fut obligé de se retirer avec ses meurtrissures. Il guérit, mais il lui resta une balafre qui le rendit encore plus difforme qu'auparavant. Quoique cette action eût été attribuée aux volontaires, ils n'y étaient cependant pour rien : on sut que c'étaient des personnes qui lui en voulaient pour des raisons particulières. On disait leurs noms à l'oreille, elles ne furent point inquiétées et le père du peuple eut une correction à la satisfaction générale des amis de l'ordre et de la paix qui désirèrent que Barbot profitât de la leçon. .

13 – 28/04/1923

L'Assemblée nationale avait rendu un décret par lequel tout Français était obligé de donner le quart de son revenu net, c'est-à-dire, toutes charges et dépenses prélevées. La déclaration était libre, sans être assujettie à aucune vérification. Ce quart se payait en trois termes. Cette mesure avait été nécessitée par l'embarras des finances. Le 6 septembre, l'Assemblée nationale fit aux français une longue et amphigourique adresse au sujet cette contribution ; elle employait tous les moyens oratoires pour exciter le zèle de ses commettants. Cette adresse ne parvint, à Caen qu'avec les

---

<sup>46</sup>On appelait ainsi les bouches d'égout par lesquelles les eaux de pluie s'écoulaient dans l'Odon, à l'entrée de la rue St-Pierre.

détails de la scène affreuse qui s'était passée à Versailles, les insultes faites au roi, à la reine, l'assassinat de plusieurs gardes du corps, etc. Cet événement fit une impression extraordinaire sur les esprits. Des députés marquants paraissent avoir présidé aux excès de cette journée, tels que Mirabeau, Lafayette, le duc d'Orléans, etc. On commença à réfléchir sur l'avenir, on conçut de la méfiance et des craintes sur les projets ultérieurs de l'Assemblée nationale qui annonçait l'intention de renverser la monarchie.

Le 11 octobre, le Roi fit une proclamation pour être jointe à l'adresse de l'Assemblée relativement à la contribution du quart du revenu. Le style en était plus simple et plus entraînant que celui de l'adresse de l'Assemblée sur le même sujet.

En outre la déclaration pour la contribution du quart du revenu, les besoins de l'État engagèrent encore quelques habitants à faire des dons patriotiques de leur argenterie. Tout le monde abandonna les boucles des souliers en argent et les porta au Comité ; quelques personnes cependant plus intéressées cachèrent leurs boucles d'argent, en mirent de cuivre, comme le plus grand nombre, et se firent autant d'honneur que celles qui les avaient effectivement déposées. On commença dès cette époque, à mettre des cordes aux souliers<sup>47</sup>.

Le Journal général de France du 19 novembre s'était permis de calomnier le Comité de Caen, en annonçant qu'il était parvenu au Comité des rapports de l'Assemblée, des plaintes graves contre les membres de ce comité. Des députés furent envoyés à Paris pour réclamer contre l'article inséré dans le journal. Le Comité des rapports fit droit à la requête présentée par les commissaires extraordinaires de la ville de Caen et décida, le 13, qu'il serait écrit à la municipalité de cette ville qu'il n'était parvenu à sa connaissance aucune plainte sur son administration et celle du Comité qui serait invité à continuer ses fonctions avec le même zèle. En conséquence, l'évêque de Saint-Flour, président du Comité des rapports, écrivit une lettre qui fut rendue publique d'après l'autorisation dudit comité. Cette lettre était fort courte et désavouait les plaintes qui avaient affecté le Comité de Caen.

Nos patriotes ne furent pas aussi heureux en réparation de zèle dans la circonstance suivante. Barbot, en lisant un matin son Gorsas, y trouva une lettre envoyée de Caen. Cette lettre, signée Cadum, journalier, rue St-Jean, tournait en ridicule les officiers et les sous-officiers de la garde nationale qui n'étaient que des porteurs de chaises, des brouettiers, des garçons bouchers, etc., on les traitait d'aristocrates. A peine la lecture du journal fut-elle achevée, que voilà les auditeurs qui se mettent à courir la rue Saint-Jean, à fouiller dans toutes les cours de cette rue pour dénicher Cadum, dans l'intention de lui faire passer un mauvais quart d'heure : on ne trouva pas de Cadum et nos braves gens s'aperçurent alors qu'on s'était moqué d'eux, on rit beaucoup de cette espièglerie<sup>48</sup>.

---

<sup>47</sup>Cette mode durait encore en 1824 pour les personnes qui ne portaient pas de bottes, chaussure généralement adoptée. Les hommes ne portaient de souliers que dans les fêtes publiques et bals, on voyait peu de boucles en argent, quelques-unes en or. (Esnault).

<sup>48</sup>Barbot mourut en 1820, il était devenu aristocrate, ensuite royaliste et dévot

## JOURNAL DE VICTOR DUFOUR

année 1789

14 – 02/05/1923

Lundi, 5 janvier. — Il s'est fait une révolte de la populace au sujet des gâteaux. Tous les boulangers de la ville ont offert de donner chacun deux boisseaux de blé pour les pauvres, ce qui fait en tout 60 sacs pour les treize paroisses de Caen, et de ne pas faire de gâteaux aux Rois. Mais le peuple a refusé ; il a été chez les boulangers, aux uns il a pris de l'argent, aux autres du pain, leurs registres ou leurs meubles. Les mutins sont allés chez M. de Gonneville, juge de police, lui ont cassé ses meubles et ses croisées, ont pillé et volé beaucoup d'effets, jusqu'à un gigot de mouton qui était à la broche qu'on lui a pris, ainsi que bien autre chose.

6 janvier. — Grande gelée. Le soir, le peuple s'est assemblé pour faire une révolte, mais le régiment d'Artois, qui est en garnison à Caen, a été commandé de prendre les armes avec la maréchaussée et la garde bourgeoise qui s'est mise sous les armes. Aujourd'hui, grande gelée et grand rille<sup>49</sup>.

8 janvier. — Grande gelée, temps couvert ; le soir il a tombé du verglas<sup>50</sup>. (2) La nuit du 8 au 9, grande neige. Le 13, neige de la hauteur d'un pied et demi de haut ; le régiment de Bourbon arrive à Caen. Le 14, pluie ; le 15, pluie et grand vent, le vendredi petite gelée. Voilà comment l'hiver de cette année s'est passé. Commencé le 21 novembre, il a fini le 16 janvier 1789<sup>51</sup>.

23 avril. — Aujourd'hui, sur les dix heures et demie du matin a commencé une révolte au sujet des grains de blé et d'orge qui sont déposés dans les rues des Quais, de la Poste, etc. La populace les a pris, elle a payé les uns en partie et volé les autres.

24 avril. — La populace a été dans les couvents, tant d'hommes que de femmes, prendre leurs provisions de grains qui étaient chez eux, pour ainsi dire, sans en payer ni sou ni maille.

---

<sup>49</sup>Bise, vent froid et sec.

<sup>50</sup>On a cru devoir conserver, sans y rien changer, le texte du chroniqueur, avec ses incorrections. Il ne faut pas oublier que celui-ci n'était qu'un humble ouvrier qui écrivait pour lui seul, dans le but de retrouver plus tard, en feuilletant ses notes, le souvenir de ce qui s'était passé dans sa ville natale.

<sup>51</sup>Dans une note qui précède ces lignes, l'auteur enregistre les variations de la température des cinq dernières semaines de l'année 1788. La neige, la gelée et le verglas s'y succèdent sans interruption ; le 22 novembre, la gelée avait été plus forte de deux degrés que pendant le grand hiver de 1709.

24 mai. — On a fait l'ouverture d'une mission en l'église Saint-Pierre, où toutes les paroisses de la ville ont assisté en procession. On y prêche quatre fois par jour : 1° à 4 heures du matin, 2° entre l'Évangile et le Credo de la grand' messe, 3° à 2 heures, la controverse et 4° à 5 heures, dernier sermon, suivi du salut et de la bénédiction.

26 avril. — Le duc de Beuvron, gouverneur de la Normandie, a fait planter quatre gibets en potences dans la ville, savoir un à St-Sauveur, un à St-Pierre, un à St-Nicolas et le 4<sup>e</sup> proche le pont de Vaucelles. On a pendu deux chats à celle de St-Sauveur, un blanc et un noir, et une affiche entre les deux chats.

29 juin. — On a fait une réjouissance dans le faubourg de Vaucelles, le soir, qui a duré huit jours. Les habitants ont élevé une flèche de bois peint en marbre, bleu, à trois faces. Sur celle de la rue d'Auge était écrit : Le trois ordres réunis. Sur celle de la rue du Pont : Vive le Roi, et sur celle de la rue de Falaise : Vive Necker. A la place de : Vive les trois ordres, on avait mis d'abord : Vive le Tiers-État, mais M. de Beuvron l'a fait changer. Cette flèche était ornée de beaucoup de guirlandes de chêne, remplies de roses et de bluets et autres fleurs.

16 juillet. — Il s'est fait une révolte pour des grains qu'on portait à Falaise et à Argentan. Toutes les charrettes qui les contenaient ont été arrêtées à Vaucelles.

17 juillet. — M. le duc d'Harcourt a fait traîner six pièces de canon, quatre sur le pont de Vaucelles et deux dans le cours la Reine, pour assiéger le faubourg de Vaucelles en cas de révolte. On a fait mettre 17 dragons en ordonnance sur la place Saint-Pierre et 5 cavaliers de la maréchaussée devant la halle à blé<sup>52</sup>, armés chacun de quatre coups de feu. Les régiments d'Artois et de Bourbon sont sous les armes.

18 juillet. — La cocarde nationale a été arborée par tout le peuple dans la ville. Cette cocarde est composée de rouge, de blanc et de bleu, on force le clergé et la noblesse à la porter. La musique du régiment de Bourbon a accompagné le peuple par compagnie, malgré les officiers de ce régiment.

19 juillet. — On force toujours à porter la cocarde. M. le comte de Fautoas a accompagné le peuple dans la ville.

20 juillet. — La populace a été à la halle, où elle a pris du blé à 40 livres le sac, qui coûtait 54 livres. De là, elle a forcé tout, le monde à prendre la cocarde. Le soir, les mutins sont allés, sur les huit heures, au Bureau des Aides<sup>53</sup>, ils ont mis tout pièce et terre, tous les registres étaient en un monceau dans la cour auquel ils ont mis le feu.

---

<sup>52</sup>A cette époque, la halle au blé était dans la rue St-Pierre. Elle a été détruite et remplacée par le bâtiment qu'occupe aujourd'hui le café du Grand Balcon.

<sup>53</sup>Le Bureau des Aides occupait une belle habitation de la fin de la Renaissance, maintenant à cheval sur le passage Bellivet qui la traverse, et qu'on a appelée quelquefois l'hôtel du Ferrage, du nom de son propriétaire au XVIII<sup>e</sup> siècle.

21 juillet. — On a célébré une messe du Saint-Esprit, par les ordres de M. de Faudoas, qu'on devait dire aux Jacobins, mais on n'a pas eu assez de place et on l'a dite dans le cours de la Reine. Tout le peuple s'en est allé par la place Royale, par la venelle aux chevaux<sup>54</sup>, par la grande rue St-Pierre, par la rue St-Jean, jusque chez M. de Faudoas. On lui a demandé des armes et des munitions, il a voulu les remettre à demain, mais un jeune homme lui ayant répondu : « Monsieur, il y a assez longtemps qu'on nous engueuse ainsi, nous en voulons tous », M. de Faudoas leur a dit : « Allez chez M. Dubut, distributeur de poudre et salpêtre du roi, je m'en vais vous donner un mot d'écrit en conséquence ».

15 – 05/05/1923

Ils y ont été et ont eu de la poudre, ensuite ils sont partis pour assiéger le Château où ils sont entrés au nombre de 150 à 200. On a levé les ponts, alors deux bourgeois sont allés sonner au feu à St-Pierre, St-Jean, Notre-Dame, St-Sauveur et St-Étienne. On a commencé, à une heure de l'après-midi, à faire assembler tout le peuple. M. de Saint-Maclou, major de la place, a refusé les clefs du Château et il a fait charger 44 pièces de canon et s'en est allé par la porte de secours qui donne sur la campagne du côté du Vaugueux, et il est venu par le pont de la ville, puis il a fait décharger les canons et abattre les ponts. Le tiers étant devenu ainsi maître du Château, a envoyé un détachement à Bicêtre<sup>55</sup> pour voir s'il y avait quelqu'un de retenu mal à propos. Il en a fait sortir deux hommes et une femme. Il a aussi fait sortir de la prison de Levy ceux qui y étaient retenus pour cause de contrebande. Quand on a sonné au feu, toutes les boutiques de la ville ont été fermées.

23 juillet. — Le soir, on est venu chercher 500 volontaires, c'est-à-dire des gens de bonne volonté, qui ont été à Bayeux pour aider à forcer à prendre la cocarde.

24 juillet. — Révolte à la halle. On a mis une affiche à la porte de l'Évêché<sup>56</sup> on était écrit en gros caractères : Maison à brûler. Ce soir, il est venu quatre fusilliers chercher chez M. Yon, bâtier, rue du Costil, paroisse St-Julien, parce que les femmes des campagnes déposaient leur grain chez lui et allaient en chercher d'autre.

25 juillet. — Quatre fusiliers sont venus avec un capitaine chercher chez M. Le More, blanchevrier<sup>57</sup>, rue aux Lisses. On a ouvert ses appartements pour y trouver du grain, mais il n'y en avait pas.

26 juillet. — On a mis les bourgeois sous les armes afin de nommer des députés pour former un comité pour la ville de Caen.

---

<sup>54</sup> Ainsi nommée parce qu'elle conduisait à un abreuvoir sur l'Odon, qui fut couvert lors de l'élargissement de la rue, qui s'appela d'abord rue de l'Impératrice, puis rue de Strasbourg.

<sup>55</sup> C'est le nom que l'on donnait à l'ancienne maladrerie servant de dépôt de mendicité, et dans laquelle on enfermait également des détenus et des aliénés.

<sup>56</sup> Le pied-à-terre des évêques de Bayeux à Caen, avait son entrée au n° 50 de la rue Neuve-Saint-Jean, on l'appelait communément l'Évêché. Il fait maintenant partie du couvent de la Charité.

<sup>57</sup> Blanchevrier signifie charron

27 juillet. ~ Révolte à la halle pour le blé.

28 juillet. — On porte toujours la cocarde.

29 juillet. — Révolte à la halle pour le blé.

31 juillet. — Les bourgeois sont commandés pour garder le poste du Château. On a abattu aujourd'hui la petite Boucherie de Saint-Nicolas.

1 août. — On a arrêté deux charretées de blé et trois sommes à Fontenay ; le voiturier a dit que c'était pour des boulangers. Quatre jeunes volontaires sont partis pour aller du côté de Condé-sur-Noireau, de Harcourt, de Vassy et bien autre part, pour fouiller dans les paroisses circonvoisines.

3 août. — Révolte à la halle. Le peuple de Vancelles a arrêté 400 boisseaux de blé.

4 août. — Cinquante bourgeois de Falaise sont venus chercher 1200 boisseaux de blé, vu qu'ils n'ont ni grain, ni pain chez eux.

5 août. — Toujours de même et toujours la cocarde au chapeau.

7 août. — Deux messieurs des États-Généraux sont venus de Paris apporter une lettre du roi, par laquelle il donne toute liberté à la nation ; les bourgeois se sont mis sous les armes.

8 août. — On a fait des réjouissances ; le Te Deum a été chanté en l'église St-Pierre, la ville a été illuminée.

11 août. — Sur les dix heures du soir, on a sonné le tocsin dans toutes les églises, ce qui a duré jusqu'à une heure du matin. On a été dans toutes les maisons faire lever tous les hommes pour aller chercher des fusils et des munitions au Château, il était enjoint à chacun de revenir rejoindre sa compagnie dans sa paroisse. Toute la ville était illuminée.

12 août. — Dès une heure du matin, ou environ, on a pris M. le vicomte de Belsunce, major du régiment de Bourbon et on l'a mis en prison au Château avec une garde bourgeoise. À minuit, on avait traîné quatre pièces de canon pour assiéger le régiment de Bourbon logé dans la caserne de Vaucelles. Tout le peuple armé s'y est porté. Deux compagnies de St-Julien et celle de St-Ouen se sont placées face à la caserne entre les deux ponts. Un officier de Bourbon, qui avait été tué par M. Goux, maréchal à Vaucelles, étant en sentinelle, nous a été apporté sur la place. Mais plusieurs personnes de Saint-Julien, entre autres, M. Mesnil, capitaine de la première compagnie, homme très prudent et sage, par bonheur pour nous, l'ont fait tirer. Un courrier a été envoyé par nos trois compagnies à la caserne pour voir si le régiment voulait s'en aller, oui ou non. Le colonel a répondu : « Nous ne nous en irons pas sans notre major, nous n'avons qu'une mort à mourir. Si nous mourons

aujourd'hui, nous ne mourrons pas demain ». Alors M. Mesnil a envoyé chercher six pièces de canon au Château, on les a chargés à mitraille et on les a mis en face de la grille de fer tous les six. Avec quatre autres qui avaient été portés dans le cours de la Reine, cela en faisait dix. Les soldats du régiment étaient entre quatre feux, parce que les volontaires se promenaient des deux côtés sur les deux rivières. Il est venu un prêtre de Vaucelles, nommé Eudes, quêter pour un brave soldat d'Artois qui s'était jeté à l'eau pour joindre les compagnies de bourgeois. Il a reçu environ 300 livres, après quoi on lui a pris sa bourse pour les pauvres. Si le régiment de Bourbon avait eu la face de la caserne, il nous aurait bien fait du mal, mais il n'avait que la grille de fer, vu que les soldats du régiment d'Artois étaient dedans, lesquels fermaient leurs portes et descendaient par les croisées.

16 -09/05/1923

Enfin, on allume les mèches des canons. M. Dumesnil, capitaine, demande si tous les fusils sont en ordre et ordonne que s'ils ne sont pas en état, il faut les y mettre. Puis il se tourne devant sa compagnie en disant : « Messieurs, que tout le monde fasse comme moi, qu'on soit brave, et que personne n'aille en arrière. Si je recule, qu'on me fourre la baïonnette dans le corps, mais je n'abandonnerai pas mon poste ». Enfin, on envoie encore un courrier voir si le régiment allait partir oui ou non, et qu'on allait faire feu.

Alors le colonel du régiment monte sur une chaise et crie à haute voix : « Vive la Nation, la Loi et le Roi. Nous sommes de la Nation, nous le jurons à la face du ciel et de la terre. Nous abandonnons notre major, c'est un mauvais sujet, nous allons sortir de la ville, mais avant de nous en aller, nous vous demandons une grâce, c'est de nous donner du pain, car nos soldats n'en ont point et ils n'ont pas mangé depuis hier soir à huit heures et ils est présentement onze heures, c'est pourquoi nous vous demandons cette grâce ».

M. Mesnil, capitaine, se tourne vers sa compagnie et demande à ses hommes s'ils consentent à donner du pain aux soldats, tout le monde répond que oui, alors on va chercher du pain, tandis que l'on fouille les soldats, bien munis de cartouches et on tire en même temps les pierres de leurs fusils, de façon qu'ils ne puissent faire aucun mal.

Le régiment part, les tambours à la queue de la colonne, et la garde bourgeoise le conduit hors la ville jusqu'à la Demi-lune. Arrivé à Argences, le régiment est bien mal reçu, les soldats sont enfermés dans une maison sous la surveillance d'une garde bourgeoise et on leur enlève leurs fusils.

Je reviens aux événements arrivés à Caen. A onze heures et demie du matin, une troupe de gens de mauvaise vie en partie, va au Château pour y chercher le vicomte de Belsunce, afin de le faire se justifier devant le Conseil général permanent de la ville. En arrivant sur la place St-Pierre, devant le Comité, on assomme M. de Belsunce à coups de manches de fusil et même des imprudents tirent à balle sur lui, sans craindre de blesser tant de monde étant spectateur sur la place. On lui a coupé

la tête et on l'a promenée par toute la ville au bout d'une fourche. Quand ceux qui la portaient sont allés à Vaucelles, ils l'ont fait entrer chez un perruquier pour la faire friser et arranger proprement et le reste de son corps a été coupé par morceaux, les uns et les autres en ayant pris chacun un morceau. Un porteur a ramassé ce qui en restait sur la place et l'a mis dans une poche, puis il l'a enterré dans le cimetière de Saint-Pierre. Quant à l'officier tué sur la place des casernes, il a été enterré dans l'ancien cimetière de l'Hôtel-Dieu <sup>58</sup>, sans cercueil et même sans aucun ecclésiastique.

15 août. — Relativement à la patrouille, le Comité national ordonne que tous les soirs, les caporaux des portes de la ville, tant du régiment que de la garde nationale, aillent à l'Hôtel de Ville, prendre le mot d'ordre. Ce soir on a illuminé toutes les croisées, pour éclairer les patrouilles de la nuit.

16 août. — Il est fait défense de porter des armes, à moins qu'on ne fasse le service de la garde nationale.

22 août. — Les volontaires mettent un volet violet à la place du volet blanc dans leur cocarde.

23 août. — Il est ordonné que les uniformes des gardes nationaux seront l'habit bleu de roi, avec revers blancs, passepoil rouge, parement bleu, doublure blanche, collet rouge et passepoil blanc, boutons jaunes aux armes de la ville.

24 août. — On a tiré 21 coups de canon, à l'occasion de la fête du roi qui est demain. Les religieuses de l'Abbaye-aux-dames ont reçu un ordre des États-Généraux qui leur défend de faire des novices. Il y en avait une qui espérait prendre l'habit demain, jour Saint-Louis, les préparatifs étaient faits. On a renvoyé aussi tous les novices de l'ordre des Bénédictins.

25 août. — On a fait une nouvelle assemblée sur le cours, pour ne rien faire du tout.

27 août. — Les bourgeois en armes rassemblés sur la place Royale, le régiment de Turenne qui consiste en 600 hommes, le détachement d'Artois qui est de 200 hommes, la maréchaussée, enfin toute la garde nationale, ont prêté le serment, à l'embouchure du canon, qu'ils n'abandonneront jamais le Roi ni la Nation. M. de Faudoas a donné un repas où il y avait 180 à 200 personnes chez lui. Ce repas, commencé à une heure et demie de relevée, a duré jusqu'au soir. Les convives ont bu à la santé de M. de Faudoas, de la Nation, de M. Necker et du Roi. Sur les sept heures du soir, ils ont pris M. de Faudoas, commandant de la garde nationale, M. d'Argouges, major, M. de St-Manvieu, lieutenant-colonel, et M. le Comte d'Osseville, colonel. On les a promenés dans des fauteuils sur les épaules dans une partie des rues de la ville, mais M. de Faudoas a prié qu'on le mit bas à St-Jean, vis-

---

<sup>58</sup>Situé auprès de la Porte-Milet, à l'entrée de la rue St-Jean, derrière le mur d'enceinte que traverse la rue conduisant au nouveau quartier St-Louis.

à-vis la rue de Bernières, c'est ce qu'on a fait. Cette cérémonie s'est passée dans la plus grande joie, eu criant : Vive la Nation, et cela a duré jusqu'à dix-heures et demie du soir<sup>59</sup>. Plusieurs volontaires sont partis aujourd'hui dans les campagnes pour faire venir du grain de suite pour la halle de demain.

7 septembre. — Des affiches sont placées dans toute la ville pour défendre de boire quand on fait le service de la garde nationale.

13 septembre. — Aujourd'hui dimanche, à dix heures du matin, a eu lieu la bénédiction des drapeaux de messieurs les volontaires de Caen, dans l'église de l'abbaye de St-Étienne. A la suite, ils ont tenu un repas où ils ont invité les officiers de la garde nationale à pied parce que eux sont à cheval. Les officiers de Turenne et d'Artois y étaient aussi.

17-12/05/1923

Le dîner, commencé à deux heures, a fini à neuf heures du soir, puis ils sont allés se promener ensemble par toute la ville. Lorsqu'ils passaient, vers onze heures et demie par la porte St-Julien, la sentinelle a crié sur eux : Qui vive ? Ils ont répondu : Régiment. — Quel régiment ! Régiment des volontaires de Caen. — Halte-là ! caporal, hors la garde, avance reconnaître. Cette cérémonie s'est faite à tous les postes où ils sont passés dans la ville. Pendant ce temps-là, les bas officiers de la garde nationale tenaient des assemblées à St-Pierre, à Notre-Dame, etc. pour la suppression des volontaires qui est réclamée par tout le monde. Le peuple a dit dans ces assemblées qu'il faut payer quatre personnes par paroisse pour aller dans les campagnes chercher des grains pour la halle.

14 septembre. — Assemblée dans toutes les églises de la ville pour supprimer les volontaires.

16 septembre. — On fait des assemblées, pour supprimer les volontaires, dans toutes les paroisses de Caen ; ceux-ci font répondre qu'il faut gagner la bataille dans les plaines d'Ifs.

On a mis aujourd'hui des affiches dans la ville pour une sentinelle qui a été insultée à St-Ouen par Letellier, boulanger, et Foucher, meunier.

Le nommé Tinarde qui était en sentinelle, ayant arrêté Foucher, lui demanda s'il avait un billet du comité pour passer son grain, il lui fut répondu que non et, en même temps, Letellier lui sauta à la gorge en voulant l'étrangler. On lui porta secours, sans quoi il serait mort puisqu'il avait déjà la figure toute noire. On a mis les deux coupables en prison, alors Tinarde a fait des assemblées à St-Ouen et à St-Nicolas pour demander leur grâce, car chacun sait que quand on insulte une sentinelle, la punition est d'être pendu. Ils ont été condamnés par la bourse, Letellier à 300 livres de pain envers les pauvres de St-Nicolas et de St-Ouen, à 100 exemplaires de la sentence pour la ville et un exemplaire par chaque paroisse du département et à un mois de prison, au pain et à l'eau. Foucher a été condamné à quinze livres envers

---

<sup>59</sup>Voir : Appendice E.

les pauvres de l'hôpital général, à huit jours de prison et à sa part des exemplaires

20 septembre. — Aujourd'hui dimanche, en raison de la lettre du Roi adressée à l'évêque de Bayeux pour demander des prières dans son diocèse, Mgr de Cheylus a envoyé l'ordre à tous les curés et à toutes les communautés, tant d'hommes que de femmes, de faire une neuvaine. A partir de demain 21 septembre, une messe sera dite le matin, à la commodité du public, avec la bénédiction du Saint-Ciboire, et le soir, il y aura une bénédiction du Saint-Ciboire avec le Miserere, où l'on répétera le Force Domine.

29 septembre. — Il y avait plus de 300 hommes de patrouille dans la foire Saint-Michel. Aujourd'hui, pour la fin de la neuvaine, on a chanté le Te Deum à la bénédiction du soir.

3 octobre. — Les volontaires sont rentrés et ils retournent dans les campagnes pour faire venir du grain à la halle, de Caen

6 octobre. — On fait des assemblées pour supprimer les volontaires pour la deuxième fois. La milice bourgeoise s'est rassemblée sur la place St-Pierre avec deux pièces de canon pour les désarmer, leur retirer leurs épaulettes blanches et en mettre des jaunes à la place, ce que les volontaires ont fait, puis après cela, ils se sont embrassés du baiser fraternel.

7 octobre. — Les volontaires ont repris leur épaulette d'argent et ont mis les jaunes bas.

8 octobre, — Assemblée sur la place St Pierre pour supprimer les volontaires et leur retirer leurs armes. Ils les ont rendues sans bruit, puis il y a eu un conseil de guerre de tenu entre les caporaux et les sergents dans l'église St-Pierre, pour faire mourir des malfaiteurs qui ont insulté un citoyen de St-Pierre.

9 octobre. — La milice nationale a été au devant du régiment d'Aunis qui vient en garnison à Caen ; il est arrivé à 1 heure de l'après-midi sur la place Royale, étant mêlé avec la garde nationale. Ce régiment a eu de la peine à se résoudre à venir à Caen, parce que six volontaires étaient allés les trouver à Argences et à Mézidon pour blâmer les bourgeois de notre ville, leur disant qu'ils allaient venir au devant d'eux jusqu'à Sainte-Paix avec des canons chargés à mitraille. Aussi, deux officiers d'Aunis sont venus aussitôt à Caen afin de voir s'ils seraient reçus comme on leur avait dit, car dans ce cas, ils s'en retourneraient tout de suite ! On leur a demandé s'ils venaient pour se mettre du côté des volontaires, ils ont répondu que non et qu'ils étaient faits pour prendre le parti de la nation. Ce régiment a été bien reçu et a été bien traité par des citoyens de la ville, il y a eu déjà plusieurs soldats qui ont été en patrouille.

10 octobre. — Assemblée pour nommer de nouveaux députés pour le Comité général.

11 octobre. — Comme il ne s'était trouvé personne hier aux assemblées on en fait de nouvelles à l'issue des vêpres.

15 octobre. — On taxe le blé dans la halle de Caen à 40 livres le sac.

17 octobre. — Il y a eu un duel entre six volontaires et six bourgeois.

21 octobre. — Le bruit court que la ville est vouée au pillage. Sur les huit heures du soir, il y a un monde infini sur la place St-Pierre, mais je n'en sais pas la raison.

23 octobre. — On arrêté une charretée de fusils à Vaucelles, chargée à cinq chevaux, et on l'a amenée au Château.

24 octobre. — Messieurs les officiers du régiment d'Aunis ont donné un repas à ceux de la garde nationale. Le régiment demande à s'en retourner à Air en Artois, parce que le lieutenant-colonel a été insulté dans le faubourg de Vaucelles ; Ils doivent partir le 27. Deux courriers ont été envoyés de Caen à Paris aujourd'hui pour les empêcher de partir<sup>60</sup>.

26 octobre. — Les soldats d'Aunis font leurs sacs pour partir demain matin, et les bourgeois se mettent sous les armes pour les empêcher de partir. A une heure après minuit est arrivé un courrier porteur de l'ordre d'empêcher le départ du régiment d'Aunis. Celui d'Angoulême, arrivé aujourd'hui, repart demain pour aller en Flandre.

18 – 16/05/1923

3 novembre. — Six bas officiers de la milice nationale de Caen partis par les campagnes ont arrêté une charretée de pain sur le district de Falaise. Ils voulaient la faire venir à Caen, mais la garde nationale de cette dernière ville s'y est opposée et les a arrêtés, garrottés et conduit en prison. Tout le monde à Falaise demandait leur mort, mais M. d'Aubigny a prié pour eux, disant qu'il fallait envoyer un courrier demander si la ville de Caen voulait payer les grains arrêtés à Vaucelles, que, dans ce cas, ils seraient relâchés, mais que s'il en était autrement, ils seraient pendus dans les 24 heures<sup>61</sup>.

4 novembre. — Les bas officiers en question sont mis en liberté.

---

<sup>60</sup>Voir : Appendice F

<sup>61</sup>Dans sa *Notice sur la commune d'Aubigny*, Amédée Mériel a raconté ainsi cet épisode : « *Sept pillards étrangers au bailliage venaient de s'emparer d'une voiture chargée de pain qui se dirigeait sur Harcourt, quand un escadron du Commissaire général, en garnison à Falaise, sous le commandement du colonel comte d'Harcourt, les arrêta et les amena dans notre ville. Cette fois l'irritation n'eut plus de bornes, et le peuple allait pendre les coupables, sans M. d'Aubigny qui parut en s'écriant : « Pendez, oui, pendez ces hommes sans les juger ; mais je vous déclare que vous devez commencer par moi, car je veux avoir l'honneur de commander qu'à des citoyens justes et non à des barbares ». Ces paroles de celui que l'on appelait à vrai droit le Père du peuple firent rentrer la foule en elle-même ; son exaspération se dissipa, et les prisonniers furent conduits sains et saufs à la maison d'arrêt ».*

5 novembre. — On attend les ducs de Coigny et d'Harcourt.

7 novembre. — On a fait bien du carillon dans la ville chez les boulangers. La garde nationale a été à Mondeville et en a ramené cinq charretées de blé qui ont été conduites à la halle.

11 novembre. — On dit une messe à l'Abbaye aux hommes en l'honneur de St-Martin et de tous les officiers de la garde nationale. Le régiment. d'Aunis y assistait, la garde nationale a fait du pain béni que l'on a dispersé au peuple dans l'église.

12 novembre. — Les révérends pères jacobins abandonnent leur bien à la nation. A Ardennes<sup>62</sup>, on met aujourd'hui les novices hors l'abbaye.

15 novembre. — On a commencé aujourd'hui à dire une messe militaire au Séminaire<sup>63</sup> pour la garde nationale.

16 novembre. — Il y avait une bonne halle aujourd'hui. On vend toujours le blé à prix défendu ; on ne trouve pas encore de pain chez les boulangers de la ville.

17 novembre. — On fait des assemblées pour que les commissaires de police rentrent, mais tout le peuple ne veut pas en entendre parler.

22 novembre. — On fait des assemblées dans toutes les paroisses pour faire monter la garde aux semestre de Caen.

24 novembre. — On a battu le tambour aujourd'hui pour avertir les boulangers qui ont fait une espèce de pain avec des fèves, des pommes et des marrons d'Inde de ne pas continuer, parce qu'il y a plusieurs personnes qui en ont été incommodées, et même une femme en est morte. Il n'y a eu à Caen à ne pas vouloir en faire que deux boulangers du faubourg St-Julien.

26 novembre. — Le blé valait aujourd'hui à la halle d'Evrecy de 61 à 65 livres le sac. Le bruit court qu'on ne va laisser qu'une cloche par paroisse.

27 novembre. — On manque toujours de pain chez les boulangers de la ville.

28 novembre. — On affiche la loi martiale pour empêcher les attroupements dont voici la forme : On portera demain un drapeau rouge par toutes les rues et carrefours, puis on l'exposera à la principale croisée de l'Hôtel de Ville pour avertir qu'il ne doit plus se former d'attroupements. Lorsque les officiers auront crié trois fois aux bons citoyens de se retirer chez eux, si à la troisième fois on ne se retire pas, on fera feu.

---

<sup>62</sup>L'abbaye d'Ardennes à St-Germain-la-Blanche-Herbe, ancien monastère de Prémontrés, fondé en 1121, dont on admire encore les restes, notamment la grange et l'église du XIV<sup>e</sup> siècle

<sup>63</sup>On appelait ainsi l'établissement des pères Eudistes, aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville, dont l'église, consacrée en 1687, a été transformée pour constituer la salle des fêtes et la bibliothèque

Si on trouve plusieurs personnes dans la rue qui parlent contre la nation, elles seront mises en prison pour un an, si elles sont sans armes. Si elles sont armées, la prison sera de trois années. Si elles ont déjà fait du fracas, elles seront sur-le-champ mises à mort par les mains de l'exécuteur des sentences criminelles.

29 novembre. — On fait des assemblées dans toute la ville pour nommer des adjoints pour le Comité de Caen.

1 décembre. — Pas encore de pain chez les boulangers.

5 décembre. — On commence à revoir du pain chez les boulangers. Les patrouilles de la nuit sont doublées : 30 à 32 hommes au lieu de 14 ou 15.

6 décembre. — On fait l'inspection des armes de la garde nationale.

14 décembre. — Tout est bien calme à Caen. Le bruit court qu'il n'y aura pas de messe de minuit cette année parce que l'on a appris par le courrier qu'il n'y en aura à Paris, dans la crainte que l'on a que les brigands fassent du fracas pendant l'office.

Du 15 au 18 décembre. — Grande tempête, vent, grêle et eau. Dans la nuit du 15 au 16, on a vu un dragon de feu et il a beaucoup tonné.

20 décembre. — On annonce aux grands messes que l'office de la nuit de Noël aura lieu comme d'habitude. Il y a eu aujourd'hui un duel, dans les carrières neuves de St-Julien, entre M. Grandchamp, volontaire et M. Burcy, officier de la garde nationale, en présence de M. Dingrelot, capitaine des volontaires et de M. Bazire, sergent de la garde nationale. M. Burcy a blessé M. Grandchamp entre deux côtes et lui a cassé la pointe de son épée dans le corps. On a conduit le blessé chez M. Devaux, capitaine de la deuxième compagnie de Saint-Julien, et on l'a emporté chez lui quand il a fait nuit.

24 décembre. — Grande pluie. Toute la garde nationale, avec 500 hommes du régiment d'Aunis ont fait patrouille toute la nuit, et même les patrouilles sont entrées dans les églises tant paroissiales que religieuses.

25 décembre. — Tout est bien calme dans Caen et on fait beaucoup de patrouilles.

26 décembre. — Il est venu une patrouille ce soir à la bénédiction, à l'abbaye de St-Étienne, qui s'est rangée en bataille derrière le grand autel.

19 – 19/05/1923

## APPENDICES

### A

Pour prévenir l'émeute qui se préparait, le maire et les échevins écrivirent la lettre

suivante au lieutenant de police, au sujet de l'ordonnance que le peuple avait si mal accueillie :

« Caen, le 5 janvier 1789.

Nous entendons de toutes parts, Monsieur, les plaintes les plus vives sur votre ordonnance relative aux gâteaux des Rois. Vos vues seraient excellentes, si les gens riches et aisés étaient les seuls qui fussent privés de ces gâteaux, mais le menu peuple qui attendait avec impatience ce petit soulagement dans le moment où nous sommes, qui semblait d'ailleurs pendant quelques instants le distraire du sentiment de sa misère, jette les plus hauts cris.

Le plus grand nombre de ces malheureux ne participera point aux aumônes qu'il était dans votre âme de répandre parmi les pauvres, parce qu'on demande avec beaucoup de vivacité le gâteau que l'usage portait les boulangers à fournir, qu'on ne voudra pas se présenter pour recevoir l'aumône.

Nous vous supplions donc, Monsieur, de vouloir bien de suite rapporter votre ordonnance. Votre bienfaisance pour les pauvres vous y portera d'autant plus volontiers qu'on assure que les boulangers vous ont trompé. Beaucoup de personnes évaluent à 200 sacs le blé employé aux gâteaux, et ceux qui regardent cette évaluation comme forcée la réduisent à 140 ou 150. Elle serait encore moindre que les boulangers profiteraient toujours trop grande considération dans ces sortes de pâtes. Il est vrai que ce sont les meuniers qui fournissent, suivant qu'on nous a dit, ces derniers objets, mais le peuple n'en serait pas moins victime.

Nous sommes présentement réunis à l'Hôtel de Ville. Ne serait-il point possible, Monsieur, de laisser subsister la distribution des 60 sacs de blé et de les prendre sur nos octrois municipaux ? Nous nous concerterons toujours avec plaisir sur tout ce qui peut concourir à prévenir les alarmes du peuple. Ce serait peut-être d'ailleurs un moyen dans cette distribution de presser la fondation des Bureaux particuliers de charité

## B

Dans sa séance du 6 août 1789, le Comité général de Caen déclara que la brochure dont le texte est intégralement reproduit ici, serait supprimée « comme libelle diffamatoire, injurieux et incendiaire, faisant défense au sieur Manoury, libraire, et à tous autres de le vendre et distribuer ».

### **Révolution de Caen, capitale de la Basse-Normandie, ou récit exact de ce qui s'est passé dans cette capitale et particulièrement de la prise de la forteresse.**

Depuis plusieurs jours, le bruit inquiétant des troubles de la capitale se répandait d'une manière incertaine dans notre ville de Caen. Chacun consterné attendait en silence l'explosion d'un orage qui semblait avoir enveloppé l'horizon français,

lorsque, le 18 du mois de juillet, des députés envoyés vers nous par les villes de Rouen, Alençon, Avranches, etc. arrivèrent en foule pour aviser aux moyens d'écartier les malheurs qui semblaient nous menacer.

En peu d'heures, la jeunesse fut assemblée ; plus de 800 hommes, impatients de courage et d'amour pour la chose publique, se sont portés vers le château, avec beaucoup d'ordre, mais sans armes. On a sommé le major qui le commandait de délivrer celles qu'il avait en magasin : deux cents fusils seulement ont été acordés.

Des épées, des sabres que chacun s'est efforcé de se procurer, ont armé le reste de ces braves gens, dévoués à la chose commune, et tous ensemble ont marché vers St-Jean, où ils savaient trouver M. le comte de Faudoas, maire de la ville. On lui a présenté un très beau bouquet et une branche de laurier, symbole de la pureté de leurs intentions, et de la fermeté de la gloire de leur résolution.

Le comte de Faudoas a reçu ces présents avec l'expression du sentiment le plus vif. On l'a prié de vouloir bien prendre le commandement de cette troupe patriote ; il a accepté encore avec les marques de la joie, du plaisir sincère et d'un dévouement entier ; « Mes amis, leur a-t-il dit, je suis tout à vous. Il n'y a rien que vous exigiez et que je ne fasse. Je sacrifierai mes biens, ma vie, tout mon être au vœu de tous ».

Il est sorti, l'épée à la main, accompagné de M. d'Argouge, et il s'est mis à la tête de toute cette jeunesse, qui s'est rangée sur deux lignes. La musique du régiment de Bourbon ouvrait la marche. La phalange citoyenne a désigné, par ses premiers pas, quel était le but de ses exploits. Elle a parcouru d'abord les différents quartiers de la ville, et a visité en partant M. le duc d'Harcourt, qui a reçu ses envoyés avec beaucoup d'honnêteté. Elle s'est portée à la halle au blé ; elle a forcé les commissaires à se retirer, et elle a fixé la mesure du blé à 45 livres et l'orge à 32 livres.

Cette expédition, faite pour le besoin premier, on a songé à une autre pour un besoin aussi pressant. On a marché vers le château, les ponts étaient levés. On l'a entouré et on a sommé le major de le rendre. Au refus qu'il en a fait, on s'est répandu dans la ville en criant : Aux armes ! Le tocsin a sonné : on est revenu au château, les ponts étaient encore levés. Tout semblait prêt pour mie ferme résistance militaire.

Une seconde fois on a sommé le major de rendre la place sur l'heure, en lui annonçant qu'on allait lui livrer l'assaut s'il résistait plus longtemps, et que sa tête serait le prix du sang qu'il allait faire répandre. Mais bientôt les ponts ont été rabattus, on est entré en bon ordre, le major a remis les clefs, on a chassé le régiment de la reine et incorporé dans l'armée bourgeoise le régiment de Bourbon ; on a donné à chaque soldat la cocarde du tiers-état : tous l'ont reçue avec de grands cris : Vive le tiers-état, et vive la nation ! On a laissé une forte garde dans le Château, et le reste s'est retiré, s'étant bien armé dans les magasins de l'arsenal. Le peuple étant armé de toutes pièces, on en a vu plusieurs troupes se porter les jours suivants à des expéditions différentes.

20 – 22/05/1923

Les uns ont couru au magasin de la gabelle, en ont pris les clefs et ont fait crier le sel à six sols la livre ; les autres ont été au bureau des aides, en ont chassé les commis et ont porté les registres chez M. de Faudoas. D'autres enfin, armés de haches, ont ouvert les prisons de Lévi : six prisonniers ont été élargis ; ils y étaient enfermés depuis six ans. On a fait une quête pour eux, et MM. de Faudoas et d'Argouges, ces braves citoyens, ont été les premiers à donner une somme assez considérable.

Le mardi 21, on a célébré une messe du Saint-Esprit dans le cours de la Reine, à laquelle tous les habitants ont assisté avec ferveur.

Tout est tranquille maintenant, et parmi les biens que nous ont préparé cette révolution mémorable et des plus intéressantes, et qui se fait déjà ressentir c'est d'avoir fait ouvrir des magasins à blé qu'une grande cruauté tenait fermés : le blé était 60, 65 livres, et du 24 courant ne vaut plus que 30 livres le sac, qui est de 8 boisseaux, mesure du pays, et l'orge 18 livres.

(Poinçot, quai des Augustins.  
De l'imprimerie de Cellot, rue des grands Augustins).

## C

Extrait d'une brochure imprimée à Caen, chez L.-J. Poisson, rue Froiderue, sous ce titre : *Le Te Deum des Français*.

« Neuf heures du matin avaient sonné. Nous étions rassemblés à l'Hôtel de Ville pour y délibérer sur des objets d'administration, lorsque M. de Cairon, président, a présenté une lettre de M. de Cussy, l'un de nos députés aux États généraux. Nous en avons entendu, sans interruption, la lecture. Nos cœurs étaient oppressés par le sentiment si délicieux de la joie. L'abandon volontaire de toutes ces prérogatives qui avaient excité les doléances générales du royaume, la certitude d'avoir pour juges gratuits de nos malheureux différends, des hommes choisis par nous, les droits du citoyen irrévocablement consacrés, tous ces objets ont excité le cri de l'applaudissement, répété plus vivement dans nos âmes, que par les signes que nous en avons donnés. Un vœu général a décidé l'ouverture des portes et des fenêtres de l'Hôtel de Ville, afin que tous nos concitoyens prissent part à cette nouvelle. J'ai vu leur foule empressée, j'ai été témoin de leurs transports. O Vendeuvre, citoyen respectable et ami de l'humanité, j'ai eu l'avantage de te prévenir de cette heureuse nouvelle. Nos applaudissements t'ont prouvé, en entrant, l'opinion que nous avions de toi. Tu as entendu la lecture de cette lettre chérie. Ton âme généreuse avait paru douter de l'issue de cet événement. J'ai vu des larmes patriotiques couler de tes yeux. J'ai senti avec volupté tes embrassements ; et nos acclamations ont achevé de te convaincre que si tu étais déjà digne d'être aimé, nous savions t'en donner des preuves. Quel est le citoyen qui en pareil moment n'ait pas ressenti l'ivresse

générale ? Existerait-il un homme affreux qui eût pâli à cette nouvelle désirée ? Aimons à repousser cette opinion. Nous sommes donc reconnus frères et égaux ».

L'auteur de cette brochure, l'avocat Picquot, (Voir plus haut la note 43) continue ainsi pendant quatre pages pleines d'éloges pour tous les rois de France, depuis Clovis et Charlemagne, y compris Louis XI, jusqu'à Henri IV, enfin il couvre de fleurs « le bon roi Louis XVI qui a mérité le titre de restaurateur de la liberté française ».

## D

Le corps des officiers de Bourbon publia sous ce titre : Relation de ce qui s'est passé à Caen, la nuit du 11 au 12 août 1789, une sorte de plaidoyer pour expliquer sa conduite lors de l'émeute qui aboutit à l'assassinat de M. de Belsunce. Quelques lignes extraites de cette brochure feront mieux comprendre l'aspect des lieux où la milice bourgeoise fut sur le point d'en venir aux mains avec les troupes du roi :

« Le quartier s'étend en longueur à une des extrémités de la ville. Il est renfermé entre deux bras d'une petite rivière qui se joignent à son extrémité ; de ce côté est un pont de bois qui communique à une longue promenade que l'on nomme le Cours<sup>64</sup>. De l'autre est une partie des bâtiments où se trouve la porte d'entrée qui est une grille de fer. Dans cet endroit, le terrain s'élargit et forme une grande place nommée la place Saint-Jean ; elle est réunie par deux ponts de pierre à la ville et au faubourg de Vaucelles. Ils sont disposés de manière que les lignes tirées d'un parapet à l'autre enfilent dans leur prolongement les devants et les derrières du quartier. Vis-à-vis les casernes dont la plus grande partie fait angle avec celle dont j'ai parlé, et sur le cours de la rivière, est un rempart élevé, reste des anciennes fortifications. On y entre par l'intérieur de la ville, et les bourgeois y avaient porté un nombre d'hommes considérable; Dans le premier moment du tumulte, ils avaient inondé la place St-Jean, et y avaient amené les canons du Château. Ils s'étaient rassemblés aussi en grand nombre au haut du cours, fortifiés par les gens de la campagne, qui étaient accourus au son du tocsin, et par une pièce de canon. Malgré toutes ces dispositions offensives, le régiment s'était borné à ne point se laisser forcer dans ses quartiers. On avait placé huit grenadiers à la tête du pont de bois, et derrière, la compagnie de chasseurs pour les soutenir ; le long du rivage, dans un recoude qui fait la rivière, on avait mis un détachement pour défendre l'abord, et quelques postes sur les derrières, pour que l'on n'y arrivât point en bateau ou même à pied, comme le peu de profondeur le permet en quelques endroits, surtout à marée basse : le gros du régiment était, comme nous l'avons dit; en bataille devant ces casernes. Le terrain est si étroit, que les bourgeois ayant amené du canon devant la grille, on ne put se mettre en colonne par compagnie, qu'en laissant la droite exposée aux effets de

---

<sup>64</sup>A cette époque, un bras de la rivière, se détachant de l'Orne derrière la caserne, longeait les murailles de la ville, passait devant la porte Millet, située à l'entrée de la rue St-Jean, et rejoignait l'Orne à l'extrémité de la rue Neuve-d-Port.

l'artillerie. Nous ne faisons ici qu'une simple question.

21 – 26/05/1923

Un régiment qui consent ainsi à se laisser environner, qui permet contre lui des dispositions aussi hostiles, pendant qu'il peut les pré-venir les armes à la main, qui a vu déjà couler son sang, et qui n'a pas voulu le venger, ce régiment était-il altéré de carnage ". On n'appellera pas notre modération timidité. Nous avons vu autour de nous un péril certain, nous avons vu la mèche allumée et le canon prêt à nous foudroyer. Nous avons consenti à mourir. Que tout homme impartial réfléchisse sur de pareils faits ».

## E

Les deux officiers qui avaient été l'objet de cette manifestation se crurent obligés de remercier les habitants par la lettre suivante qui fut imprimée et distribuée dans la ville :

« Nos concitoyens, nos frères et nos amis,

Il n'est point d'expressions assez fortes dont nous puissions nous servir dans ce moment-ci, pour vous témoigner à tous combien nous sommes reconnaissants des marques d'estime, de confiance et d'amitié dont vous nous avez honorés depuis l'instant où nous avons été assez heureux pour vous être de quelque utilité, dans les circonstances fâcheuses où nous nous sommes trouvés. En conséquence, nous vous prions de recevoir nos remerciements les plus sincères et les plus vrais, et d'être persuadés qu'il n'est pas un instant à tous en général et de notre vie que nous ne désirions employer pour votre bonheur pour celui de chacun de vous en particulier.

Le Comte de Faudoas, commandant général de la milice,

Le Comte d'Osseville, colonel commandant la milice. »

Les « circonstances fâcheuses » auxquelles cette lettre fait allusion sont celles qui avaient accompagné la mort du major de Belsunce. L'enthousiasme que témoignaient les signataires devait se refroidir bientôt, chez l'un d'eux du moins, si l'on en croit ce billet écrit, deux mois plus tard environ, au marquis d'Hautefeuille, inspecteur militaire, par M. de Moncarville, commissaires des guerres à Caen :

« J'ai remis la lettre dont vous m'avez chargé chez M. de Faudoas à son portier, car il ne m'a pas été possible encore de pénétrer chez lui. Il se tient en général fort renfermé à présent et il paraît qu'il désirerait fort trouver le moyen de poser à terre le fardeau dont il s'est chargé, mais ce n'est pas aussi aisé à rendre qu'à prendre ».

## F

Le régiment d'Aunis avait peut-être un autre motif pour quitter la ville, car au point de vue du logement, il était bien mal partagé. En effet, les casernes étant occupées par les autres troupes, on avait envoyé les soldats d'Aunis dans les baraques de la foire, comme on le voit par cette lettre de M. de Moncarville à M. d'Hautefeuille :

« J'ai trouvé le détachement d'Artois enfin décampé, mais celui du régiment de Beuvron a mandé aux officiers n'avoir point encore reçu d'ordre de les faire partir. Ils en ont pourtant grande envie et cette troupe gêne ici le logement du régiment d'Aunis, parce qu'elle s'est emparée des casernes du pavillon Saint-Sauveur<sup>65</sup> et a laissé le logement qu'elle occupait à la foire au régiment arrivant, qui aimerait mieux, avec raison, être réuni dans les casernes où il serait plus facile de maintenir la discipline que dans les baraques de la foire. Je crois, M. le Marquis, qu'il est essentiel que vous préveniez M. de la Tour du Pin de faire au plus tôt passer à M. de Beuvron, l'ordre à votre détachement du Maréchal de Turenne de rejoindre ses drapeaux à Valognes ».

---

<sup>65</sup>On donnait le nom de Pavillon Saint-Sauveur à la maison qui porte aujourd'hui le n° 2 de la rue Guillaume-le-Conquérant. Elle a servi de caserne depuis l'époque de sa construction jusqu'au milieu du siècle dernier.

**MÉMOIRES SUR CAEN**  
**par Laurent ESNAULT**  
**année 1790**

L'hiver se passa assez tranquillement à Caen, la garde seule occasionnait de temps à autre quelques rumeurs; Un petit ouvrage intitulé Rablu, qui versait à pleines mains, le ridicule sur plusieurs chefs de la garde nationale, fit beaucoup de bruit ; les excellentes plaisanteries dont il était entièrement rempli excitèrent la curiosité, il n'y avait pas assez d'exemplaires pour les amateurs. Nos héros se trouvant mystifiés et ne connaissant pas l'auteur<sup>66</sup> voulurent se venger sur le libraire qui le vendait; ils allèrent arrêter chez lui, le sieur Manonry, l'aîné, le traînèrent au Comité et demandèrent qu'il fût condamné de suite à être pendu. Ils arrêtaient même, à cet effet, le bourreau qui passait, par hasard, devant l'Hôtel de Ville ; le Comité fort embarrassé, eut beaucoup de peine à calmer ces têtes dont la plupart étaient échauffées par la boisson. Il était neuf heures du soir, cependant après quatre heures de dispute pour ou contre la pendaison, on parvint à apaiser nos braves nationaux ; on reconduisit le libraire chez lui, il en fut quitte pour une belle peur, et le bourreau fut renvoyé. Ce bourreau, nommé Jouenne, pensait très bien : ayant un jour rencontré pendant la Révolution, M. Revel, procureur du roi<sup>67</sup>, il osa l'aborder et s'informer de sa santé ; M. Revel, étonné, balançait à lui répondre ; Jouenne ajouta : Ah ! M. Revel, si les choses changent, que de besogne pour vous et pour moi ! le procureur du roi ne tint pas à mettre cette saillie et s'en alla en riant de tout son cœur.

On eut bientôt connaissance du discours que le roi avait prononcé le 4 février 1790, à l'Assemblée, il fut reçu avec enthousiasme, lu dans toutes les paroisses de ville et de campagne, et rendu aussi public qu'il méritait de l'être.

22 – 30/05/1923

**APPENDICE**

Effectivement, le roi y peignait la sensibilité de son cœur et son amour pour les Français d'une manière si touchante, qu'elle aurait dû rallier autour de lui ceux qui étaient égarés par les propos qu'on tenait contre la cour. On pensait seulement que le roi s'était trop avancé en acceptant une constitution qui n'était pas finie. Au surplus son intention était louable, dans le sens que, par ces paroles, il était prêt à faire tous les sacrifices qui dépendaient de lui. En vertu du décret de l'Assemblée

---

<sup>66</sup>On sut dans la suite que c'était M. Midy, homme de lettres et de beaucoup d'esprit, (Esnault).

Louis Midy du Chauvin, né à Rouen, ancien officier de cavalerie, membre de l'Académie de Caen et de celle de Rouen,

<sup>67</sup>Roland Revel de Bretteville, avait, en 1766 succédé à son père dans la charge de procureur du roi au Bailliage.

nationale, le Comité divisa la ville en dix sections pour la nomination des officiers municipaux. Pendant que les sections étaient assemblées, le sieur Manoury leur présenta une requête au sujet de la voie de fait commise à son égard; il n'obtint pas la protection que les habitants se devaient réciproquement; ce qui prouve qu'il y a toujours du danger à se mettre en avant sans être soutenu et souvent même nos partisans nous abandonnent lorsqu'ils envisagent du danger pour eux. Cet exemple n'a été que trop fréquent pendant la révolution La garde nationale, intéressée à choisir des protecteurs dans les nouveaux municipaux, intriguait fortement pour être en mesure de dominer dans les assemblées qui s'ouvraient pour la nomination qui regardait tous les habitants. Les citoyens honnêtes et jaloux de la tranquillité de la ville s'y trouvèrent nombreux et mirent des entraves aux cabales. M. Le Forestier, comte de Vendevre, fut nommé maire, presque à l'unanimité. Ce choix fut généralement applaudi. C'était un homme doux, instruit, charitable, d'un accès facile et d'une honnêteté rare, deux qualités bien essentielles dans le premier magistrat de l'administration municipale; on lui aurait désiré quelquefois un peu plus de fermeté. On fut assez satisfait du choix des officiers municipaux et des notables; on y avait réuni des ecclésiastiques, des nobles, des gens de robe et des négociants; il s'y trouvait bien, à la vérité, quelques personnes dans le sens de la révolution, mais elles devaient se trouver contenues par le plus grand nombre qui ne voulait que la tranquillité de la ville. Le corps municipal fut installé par le Comité le 18 février. Le Comité se rendit à l'abbaye de St-Étienne avec les nouveaux municipaux, escortés de la garde nationale. Après la messe, ils prêtèrent serment et furent proclamés; le cortège revint ensuite à l'Hôtel de ville, la municipalité étant à la tête. M. de Vendevre prononça un discours qui fut très applaudi. Le canon et les cloches avaient annoncé le matin la cérémonie, et le soir il y eut une illumination à peu près générale. On crut alors que la nouvelle municipalité remercierait la garde nationale qui occupait à l'Hôtel de ville un poste coûteux et inutile, vu la proximité du corps de garde de Saint-Pierre, mais la garde se présenta d'une manière à ne pouvoir être refusée sans exciter quelque trouble, et la municipalité, cherchant à mettre le bon ordre et la tranquillité dans la ville, n'insista pas et se contenta d'inviter les habitants à faire le service jusqu'à l'organisation définitive des milices nationales, organisation qu'on annonçait comme très prochaine.

Le Comité avait accordé au directeur de la comédie le privilège pour un an, ce qui occasionna une rumeur au spectacle le jour de la clôture, parce que la municipalité, sans égard à la concession faite par le Comité, avait donné le privilège à un autre directeur. Le parterre demanda le directeur actuel, il parut sur le théâtre et dit qu'il avait présenté une requête à la municipalité pour être continué aux mêmes conditions que le directeur avait choisies. On envoya à l'Hôtel de ville demander le même directeur, il était tard, les municipaux étaient rentrés chez eux, on alla faire part au maire du trouble qui existait au spectacle, il vint avec le substitut du procureur de la commune; ils se placèrent à l'amphithéâtre et le directeur resta sur le théâtre. Lorsque le maire voulut faire entendre raison au parterre sur les motifs qui avaient engagé le corps municipal à changer le directeur, la cabale de celui-ci, craignant qu'on ne les trouvât justes, interrompait le maire, alors le directeur prenait la parole, la cabale opposée l'interrompait à son tour. Ces colloques entrecoupés

durèrent assez longtemps. Le substitut du procureur de la commune ayant réussi à obtenir le silence, représenta au parterre qu'il y avait une certaine indécence à mettre un maire de la ville de Caen, tel que M. de Vendevre, en explication avec un comédien. Cette juste observation fut vivement applaudie et consterna la cabale du directeur. On demanda la continuation du spectacle, nouvelle opposition de part et d'autre; enfin le maire, après avoir engagé à finir la représentation, se retira en annonçant qu'on verrait au conseil le parti qui semblerait le meilleur, on finit la pièce et l'on sortit à près de minuit. La municipalité confirma son privilège, on projeta d'empêcher les nouveaux acteurs de jouer, la différence remarquable entre leur talent et celui des anciens fit taire la cabale de ces derniers, la municipalité eut le dessus dans cette circonstance, avantage qu'elle n'a pas toujours.

Les négociants étrangers venus pour la foire de Caen, s'avisèrent, on ne sut pourquoi, de faire célébrer, le 30 avril, une messe solennelle dans l'église Saint-Pierre; ils y invitèrent les officiers de la garde nationale et du régiment d'Aunis.

L'Assemblée nationale ayant supprimé les intendances et les différentes administrations des provinces, en créa un nouveau genre : elle divisa le territoire, français en départements sans avoir égard à la démarcation des provinces. Ces départements étaient plus ou moins étendus suivant la disposition des terrains; la Normandie, en y ajoutant une partie du Perche, fut divisée en cinq départements, celui auquel on donna le nom du Calvados, eut la ville de Caen pour chef-lieu. La ville de Lisieux fut jalouse de cette préférence, n'ayant pas de raisons bien solides à faire valoir, elle demanda que l'on changeât les départements de la Normandie et que l'on en formulât un dont Lisieux serait le chef-lieu.

23 – 02/06/1923

La ville de Caen, informée des projets de celle de Lisieux, crut devoir réclamer, de peur que le silence ne lui portât préjudice. En conséquence, elle présenta, par des commissions extraordinaires, à l'Assemblée nationale, des observations qui rendaient hommage à l'intérêt que les députés de Caen avaient pris à la ville en la faisant désigner pour chef-lieu de la nouvelle administration.

Ils faisaient remarquer que, sous aucun rapport, Lisieux n'avait droit à la concurrence, ils ne s'opposaient point à la formation d'un département dont Lisieux serait le chef-lieu, ils observaient cependant que les départements de la Normandie étaient divisés de la manière la plus avantageuse. Ces observations furent accueillies, et le travail de démarcation resta tel qu'il avait été fait d'abord.

Chaque département devait nommer les membres de son administration par le moyen des électeurs choisis parmi les habitants, en conséquence M. de Vendevre, maire, Signard d'Ouffières<sup>68</sup>, Revel de la Brouaise<sup>69</sup> et Bayeux, commissaires nommés par le roi pour la formation des assemblées primaires dans les cantons,

---

<sup>68</sup>J. André Signard d'Ouffières, banquier, demeurait ordinairement dans sa propriété de Lébisey, à Hérouville, il fut nommé procureur de la commune de Caen.

<sup>69</sup>Revel de la Brouaise. frère de Roland Revel de Bretteville.

partagèrent la ville en cinq sections, et le 7 mai, elles commencèrent leurs opérations. Il s'agissait d'abord de nommer des électeurs qui devaient ensuite choisir les administrateurs pour les districts de ce département ; il y en avait six : Caen, Bayeux, Falaise, Lisieux, Pont-l'Évêque et Vire. Les districts prenaient les noms des villes dans lesquelles cette administration était établie. Les noms des départements dérivèrent des noms des montagnes, ou des principales rivières qui les traversaient, ou des mers qui les avoisinaient. Celui du Calvados venait des roches devant Bayeux et qui se prolongent jusqu'à l'embouchure de l'Orne, par lesquelles un Espagnol de ce nom avait échoué il y a des siècles, ce fut M. de Wimpfen, député de la noblesse, demeurant à Bayeux, qui fit adopter cette dénomination qui a prévalu, quoiqu'elle eût été tournée en ridicule dans le premier moment.

La garde nationale de Caen eut beaucoup d'influence sur la nomination des électeurs que la ville devait fournir.

Le 6 juin était le jour de la procession générale à laquelle les juges du Bailliage assistaient en robes rouges. La municipalité prétendit qu'elle devait y aller, et comme elle avait le pas dans les cérémonies publiques sur le Bailliage, on crut que celui-ci ne voudrait pas s'y trouver, il se présenta cependant comme à l'ordinaire et prit place après la municipalité et même les notables, ce qui par rapport à ces derniers, ne devait pas être, parce que le décret ne les appelle qu'aux séances du corps municipal, et non aux cérémonies publiques auxquelles cependant on les invite toujours.

Les pères capucins allèrent, le 8 juin, suivant leur usage, en pèlerinage à La Délivrande, ils furent insultés par des mauvais sujets qui les suivirent en chantant des chansons abominables et menaçant de les battre. Ces pauvres religieux ne furent point ébranlés et continuèrent leur route. La municipalité, instruite de ce désordre, envoya promptement un détachement de la garde nationale pour les escorter, il arriva assez tôt pour arrêter plusieurs de ces vagabonds, ils furent enfermés à Bicêtre jusqu'à ce qu'on fit leur procès. Le peuple du Bourg-l'Abbé, indigné et plein encore de respect pour la religion et les capucins, voulut arrêter ces polissons et les pendre, lorsqu'on les conduisait à Bicêtre. Ils avouèrent qu'ils avaient un chef qui les avait payés pour cette action ; ce chef ne fut pas connu, l'affaire n'eut pas de suite, d'ailleurs les pères capucins allèrent à la municipalité demander la grâce des coupables.

Les électeurs de tout le département du Calvados se réunirent le 11 juin à l'église Saint-Jean, et, précédés des commissaires du roi, du corps municipal, de la musique du régiment d'Aunis, ils allèrent en ordre processionnel au milieu d'une haie de gardes nationaux et de soldats d'Aunis, à l'Abbaye de St-Étienne; le son des cloches et le canon annonçaient la marche du cortège. L'assemblée se forma après avoir assisté à une messe du Saint-Esprit célébrée par le prieur<sup>70</sup>. La première opération

---

<sup>70</sup>Dom François Gallis Mesnilgrand (1739-1799), né à Yvetot, dans le Cotentin, était docteur en droit. Il prêta serment et se retira à Valognes. où il mourut.

fut une adresse à l'Assemblée nationale, on s'occupa ensuite des nominations. Il y eut bien des prétendants, on remarqua que les citoyens nommés étaient tous de fort honnêtes gens, mais on craignait qu'il ne s'en trouvât guère de propres à l'administration. Sur les six personnes nommées pour Caen, il y avait trois villes il n'y en avait qu'un ou deux cultivateurs, pour toutes les autres Chaque ville de district nommait, par ses électeurs, six membres pour l'administration. Ces trente-six personnes composaient le Conseil général du département et choisissaient parmi elles celles qui devaient former le directoire pour l'expédition des affaires. Le Conseil général ne se réunissait que dans certaines circonstances graves.

Les suffrages se portèrent sur plusieurs individus pour la place de procureur général syndic. MM. Revel de la Brouaise, Bayeux, avocat, tous deux commissaires du roi, Duclos-Goupil, avocat<sup>71</sup>, et procureur de la Commune, son substitut Regnault, aussi avocat, réunirent le plus de suffrages, ils les méritaient tous les quatre. Au second tour de scrutin, MM. Regnault et Bayeux eurent le plus de voix, au troisième tour le sort fut favorable à M. Bayeux, c'était lui qui, au nom des commissaires du roi, avait fait le discours d'ouverture de l'assemblée, il était assez digne de cette place par son esprit, ses connaissances, et surtout son talent pour bien écrire dont il avait donné des preuves au barreau.

24 – 06/06/1923 & 25 – 13/06/1923

On lira toujours avec plaisir différents mémoires, entre autres celui pour M. de Banastre, et son Éloge de Trajan où il peint Louis XVI sous les traits les plus favorables. La construction du port de Cherbourg lui avait donné l'idée de cet ouvrage. D'un autre côté, on lui reprochait quelques circonstances de sa vie où il avait manqué de délicatesse et de conduite. On assurait même qu'il ne devait sa nomination qu'à la ruse : il avait promis, disait-on, à M. de la Brouaise, de refuser s'il était nommé, pour engager celui-ci à lui faire donner les voix de ses partisans au préjudice de M. Regnault. ; alors il devait s'employer pour faire donner, en refusant, la préférence à M. Revel ; quoi qu'il en puisse être, il garda la place<sup>72</sup>.

Les nominations finies, le 26 juin on chanta un Te Deum au son des cloches, on tira le canon, le corps municipal et le régiment d'Annis assistèrent à cette cérémonie et le soir, il y eut illumination.

Il y eut une fédération patriotique à Lisieux le 24 ; la garde nationale de Caen ayant été invitée, y envoya une députation. La garde nationale de Caen fit bénir, le 27, trois drapeaux dans l'église Saint-Pierre, le corps municipal et le régiment d'Aunis assistèrent à cette bénédiction après une messe solennelle. Sur l'un des drapeaux on lisait : *Libres ou mourir* ; sur l'autre : *Triomphe des patriotes* ; sur le troisième : *La nation, la loi, le Roi*. La municipalité avait destiné une inscription différente de celle

---

<sup>71</sup>Jean-Baptiste Le Goupil-Duclos (1740.1829) né à Caen, maire de cette ville en 1792, élu député aux Cinq Cents en 1798, entra au Tribunat et fut nommé en 1811, conseiller à la Cour de Caen

<sup>72</sup>Georges-Louis Bayeux (1752-1792), né à Caen, avocat dans cette ville et à Rouen, avait été premier commis des finances sous Necker, nous verrons plus tard qu'il fut massacré par le peuple de Caen.

du second drapeau. Quelques officiers ne la trouvant pas à leur gré, jugèrent à propos, même sans en prévenir le corps municipal, d'y substituer celle qui s'y trouve. Les anciens drapeaux furent suspendus à la voûte de l'église.

Il devait y avoir une fédération générale à Paris, le 14 juillet, il fallait bien en faire une à Caen. On invita en conséquence les gardes nationales des cinq districts du département et les troupes de ligne en garnison dans son étendue, à se réunir à Caen, le 1<sup>er</sup> juillet, jour fixé pour cette cérémonie qui fut très brillante. La municipalité avait engagé les habitants à recevoir chez eux les étrangers pour leur éviter les frais d'auberge ; en conséquence, les fédérés furent logés chez les bourgeois, ce qui fut généralement approuvé ; puisque c'était une invitation, il était raisonnable de défrayer ceux qui se déplaçaient.

La fête fut annoncée la veille par le canon. Le 1<sup>er</sup>, à 5 heures et demie du matin, le canon et toutes les cloches de la ville donnèrent le signal, la réunion générale était fixée à huit heures sur la place Royale. Le corps municipal reçut à l'Hôtel de Ville les commissaires du roi pour la formation de l'administration départementale, les électeurs députés et les officiers invités. Tous ces corps se rangèrent sur la place Royale et partirent à 9 heures dans l'ordre suivant :

La maréchaussée de la ville, (ce corps fut appelé plus tard gendarmerie) jointe aux détachements des autres brigades du département, un détachement de Commissaire général cavalerie, les sapeurs, un train d'artillerie, une compagnie de canonnière, la musique des régiments d'Aunis, de Lorraine infanterie et de la garde nationale, le régiment d'Aunis et un détachement de Lorraine, le conseil général de la commune, les commissaires du roi, les électeurs du département, les officiers de la Connétablie<sup>73</sup>, les canonnière garde-côtes de la place et autres corps invités ; les différents détachements des gardes nationales, la garde nationale de la ville de Caen. Le cortège sortit de la place Royale par la rue St-Laurent, traversa les rues Notre-Dame, St-Pierre, St-Jean et de Vaucelles pour se rendre à la plaine d'Ifs où était élevé l'autel de la Patrie sur une éminence et auquel on arrivait, par des degrés de gazon. Le pavillon sous lequel il était placé avait une forme hexagone, supporté par six canons figurés debout, ayant chacun une lettre initiale de district. Ces canons étaient surmontés de piques qui supportaient un plafond peint aux couleurs nationales. Le buste du roi était à droite et celui de La Fayette à gauche. (à cette époque, ce dernier était le coriphée de tous les révolutionnaires). Toutes ces troupes formèrent un carré long de manière que l'autel se trouvait en tête. Avant la messe, le drapeau fédératif fut béni par l'aumônier de la garde nationale de Caen qui dit aussi la messe. Ce drapeau était blanc, orné de fleurs de lys à chaque angle et autour d'un cercle aux couleurs nationales avec cette inscription : Fédération du département du Calvados. Au milieu on voyait un faisceau de 6 flèches unies par un ruban sur lequel on lisait ces mots : *In fœdere virtus*. Autour du faisceau étaient

---

<sup>73</sup>On appelait Connétablie, un tribunal qui connaissait des affaires relatives au point d'honneur entre gentilshommes, officiers, etc. Ceux-ci y recouraient peu, leurs épées étant presque toujours les juges de leurs querelles; ce tribunal a été supprimé sans avoir été remplacé par quelque autre. (Esnault).

les noms des six districts : Caen, Bayeux, Lisieux, Falaise, Vire, Pont-l'Évêque. Après la messe, les guidons et les drapeaux, détachés des rangs, furent approchés de l'autel, le maire prononça un discours après lequel M. de Cléry, faisant les fonctions de lieutenant du roi, prit sur l'autel de la Patrie, le pacte fédératif qu'il remit à M. de Charleval, représentant le major de la place. Celui-ci le lut à haute voix et prononça le serment au nom de l'armée fédérée. Le serment fut suivi de cris de Vive la nation ! Vive le Roi. Le pacte fédératif fut signé sur l'autel de la Patrie par M. de Cléry, les commandants des différents corps et détachements, et remis au maire. A ce moment, M. de Fautoas, commandant général de la garde nationale de Caen, monta les degrés de l'autel et prononça un discours qui fut suivi d'applaudissements, comme l'avait été celui du maire. On chanta le Te Deum et le Domine, salvum... Des salves d'artillerie annoncèrent la fin de la cérémonie. L'ordre du départ donné, on se mit en marche dans le même ordre observé d'abord. L'armée défila devant l'autel de la Patrie, salua le drapeau fédératif porté par le maire et retourna vers la ville. Le maire porta le drapeau depuis l'autel jusqu'à l'Hôtel de Ville, où étant arrivé, l'armée présenta les armes pour la rentrée du drapeau fédératif qu'on plaça dans la grande salle de l'Hôtel, après quoi on se sépara.

Le retour du cortège ne fut pas aussi brillant que le départ, un pluie survenue pendant la cérémonie et qui dura tout le reste du jour, priva du coup d'œil magnifique de la marche. L'empressement d'arriver dérangerait l'ordre superbe qu'on avait observé en allant.

On se ferait difficilement l'idée de ce qu'il y avait de monde à Caen ce jour-là. Outre les personnes invitées, la nouveauté de la fête avait attiré une affluence considérable de spectateurs des villes voisines, ils durent retourner satisfaits. Les habitants s'étaient cotisés par compagnie pour donner à dîner aux fédérés logés chez eux. Les officiers et soldats d'Aunis furent invités et se divisèrent de manière qu'il s'en trouva dans les diverses réunions. Ces repas prolongés jusqu'à la nuit furent très gais, on tira plusieurs santés, tout se passa avec décence et un ton vraiment fraternel. La pluie continuelle rendit les repas plus longs et ne permit pas aux compagnies de se réunir pour une promenade générale qui avait été projeté. On fut obligé de rentrer chez soi, peut-être aussi ce contretemps empêcha-t-il le trouble et le tumulte qui aurait pu naître d'un si grand nombre de personnes un peu échauffées, aucun accident ne dérangerait la fête. Le soir, il y eut illumination générale dont on ne put jouir à cause du mauvais temps. Le lendemain, les fédérés retournèrent dans leurs foyers, bien contents de ce qu'ils avaient vu, et de l'accueil amical qu'ils avaient reçu des habitants.

Le procès-verbal de la fédération fut envoyé au roi et à l'Assemblée nationale, avec des adresses signées des officiers municipaux.

La garde nationale de Caen s'occupa ensuite à nommer des députés pour la Fédération générale, à Paris. On eut soin de choisir des hommes qui par leur taille et leur bonne tournure pouvaient faire honneur à la ville, aussi la députation fut très bien composée.

Pour se réunir d'intention aux fédérés de la capitale, le corps municipal et la garde nationale se rendirent, le 14 juillet, sur la place Royale et renouvelèrent le serment prêté quelques jours auparavant.

Il y eut aussi des fédérations dans quelques villes du département auxquelles notre garde nationale fut invitée et assista par députation.

Le conseil général du département s'assembla pour nommer les membres du directoire chargé de l'expédition des affaires dont les nouvelles lois lui attribuaient la connaissance pour l'étendue du département. L'ancien lieutenant général du bailliage de Clermont, fut nommé président. Il se trouva dans les administrateurs des avocats, des négociants, des cultivateurs ; ils étaient huit, sur lesquels il n'y eut qu'un habitant de Caen. Le secrétaire-général fut celui des commissaires du roi, Bougon-Longrais. On fit dans cette circonstance un passe-droit à M. Lamy-Desvalles, secrétaire à l'intendance depuis 18 ans, et dans tous les cas préférable à un jeune homme sans expérience dans les affaires d'administration. Cette place de secrétaire exige cependant des talents dans celui qui l'exerce, tout lui passe par les mains et sous ce rapport, son travail est intéressant. La protection des commissaires du Roi fut très utile à M. Bougon, et quelques propos inconsiderés servirent de prétextes pour éloigner M. Lamy.

S'il y avait eu bien des cabales pour entrer dans l'administration départementale, il y en eut pas moins pour parvenir à celle de district, ce furent en quelque sorte les électeurs de campagne qui firent les nominations du district, parce qu'étant en plus grand nombre, ils avaient la prépondérance, aussi c'était auprès d'eux que les prétendants intriguaient. Le directoire de district devait connaître des affaires particulières de son arrondissement ; après sa décision, elles étaient reportées au directoire du département qui confirmait ou annulait les arrêtés du directoire des districts. Le président fut M. Rouelle, curé d'Hermanville, recteur de l'université<sup>74</sup>, homme instruit, honnête, capable de faire honneur en toutes manières à l'administration ; les autres membres du directoire furent MM. Mesnil, officier de la garde nationale, ancien marchand, très grand parleur<sup>75</sup>, L'Honorey Dubuisson, avocat et agrégé de la faculté des droits de l'université<sup>76</sup>, Jardin, médecin de campagne, instruit dans son état ; Violette, cultivateur, homme très honnête et d'une probité généralement reconnue. Ces deux derniers furent les plus goûtés par les administrés qui trouvaient auprès d'eux toute la douceur, la patience, la bonne volonté que l'on aime à rencontrer dans une administration nouvelle.

---

<sup>74</sup>Jean-Simon-Pierre Rouelle, né dans le Cotentin, nommé curé d'Hermanville en 1786, enseignait le grec au collège du Bois. Il s'exila en Angleterre, et ne revint pat dans le diocèse de Bayeux.

<sup>75</sup>Pierre Mesnil, (1747-1830), qu'on a vu jouer un rôle actif comme capitaine de la garde nationale lors de l'affaire Belsunce, fut nommé dans la suite administrateur du Département, juge au Tribunal de commerce et garde-marteau des eaux et forêts.

<sup>76</sup>Daniel-François-Claude L'Honorey du Buisson, avait épousé Thérèse Montigny de Longprè et en deuxièmes noces, Marie-Madeleine Fouques de la Moissonnière, dont il eut deux fils.

Il est vrai que les administrateurs n'étaient pas plus au fait que les administrés, mais MM. Jardin et Violette n'affectaient pas de prétention hors de raison ; ils écoutaient les observations, demandaient eux-mêmes des renseignements et faisaient tout ce qui dépendait d'eux pour se mettre en état de rendre la justice que l'on réclamait, on aimait beaucoup mieux avoir affaire à eux qu'aux deux autres. M. Costy, avocat<sup>77</sup>, l'emporta d'un voix sur M. Simon<sup>78</sup>, avocat, pour la place de procureur syndic du district. Ce dernier, fils d'un riche cultivateur, eut les suffrages des électeurs de la campagne, il était bien fait au surplus pour remplir cette place avec honneur, étant doué surtout d'un rare talent pour la parole, talent dont ne jouissait pas également M. Costy, bien dédommagé d'ailleurs par d'autres qualités essentielles. Le secrétaire fut M. le Portier<sup>79</sup>, procureur à l'élection. Les deux directoires établirent provisoirement leurs bureaux dans les appartements de l'abbaye de St-Étienne et tinrent leurs séances.

Il y eut dans ce mois une insurrection qui aurait pu avoir des suites désagréables, si la municipalité n'avait pas déployé l'appareil de la force pour y remédier. Des gens de Calix abattirent dans la prairie de Saint-Gilles des arbres et des fossés qui fermaient les jardins de plusieurs particuliers, sous prétexte que ces clôtures les privaient du droit de banon<sup>80</sup> qui leur appartenait dans cette prairie. On leur représenta d'abord que ce n'était pas par une voie de fait qu'ils pouvaient prouver leur droit, et l'on fit relever les fossés. Ils les comblèrent une seconde fois et même en plein jour, nouvelles défenses dont ils ne tinrent aucun compte malgré les punitions dont on les menaçait. Sur ces récidives, la municipalité fit battre, un matin, la générale et se transporta sur les lieux avec la maréchaussée, la garde nationale et le régiment d'Aunis, on portait le drapeau rouge dans un étui. En arrivant dans la prairie, le long de la rivière, on entendit un coup de fusil ; un officier de la garde nationale s'avisa de tirer, ainsi que quelques bourgeois. Les officiers sous les armes portaient alors des fusils qu'ils ont quitté pour l'épée. Un jardinier fut blessé et mourut quelques jours après, on croit qu'il fut atteint par les gens de Calix même, parce qu'en visitant la plaie on y trouva de la mitraille et point de balle. Les malfaiteurs ne s'épouvantèrent pas tout d'abord de l'arrivée de la garde et du régiment, mais lorsqu'ils virent qu'on se rangeait en bataille et qu'on allait fondre sur eux, ils prirent la fuite et se sauvèrent dans les rues de Calix, où plusieurs furent arrêtés par la maréchaussée. On les ramena sur la place, on les obligea à relever les fossés ; après quoi la municipalité les fit conduire en prison et revint à l'Hôtel de Ville avec la garde nationale et le régiment, sans avoir déployé le drapeau rouge. Pendant que la troupe était sous les armes, on craignit un grand malheur, une balle venant du côté de Calix, effleura la tête du capitaine de grenadiers de la troupe de ligne, sans l'attraper toutefois. Les grenadiers attachés à leur capitaine, s'animèrent

---

<sup>77</sup>Pierre Costy (1744-1825) après avoir été procureur du district, devint président du district et plus tard conseiller de préfecture, il laissa 10.000 livres de rente à ses quatre enfants.

<sup>78</sup>Jean-Laurent-Nicolas Simon, né en 1759, avait 4 enfants et 5.000 livres de rente.

<sup>79</sup>Jean-Baptiste-Marin Le Portier (1742-1806), né à Caen, avoué.

<sup>80</sup>« Banon signifie ce qui est commun et comme abandonné à l'usage de chacun » (Pesnelle. La Coutume de Normandie expliquée)

les uns les autres, voulant faire main basse sur ceux qui avaient tiré, le capitaine eut bien de la peine à les retenir. Si malheureusement l'officier eut été atteint, rien n'aurait arrêté les soldats et Calix aurait été ravagé.

Cet acte de vigueur du corps municipal rétablit l'ordre, le lendemain il remercia les citoyens de l'empressement qu'ils avaient montré dans la circonstance. Effectivement les habitants se présentèrent à l'envi pour aider à faire cesser le désordre. La frayeur passée, on plaisanta sur cette expédition qu'on appela la Guerre des choux.

L'Assemblée nationale avait décrété la manière de faire usage du drapeau rouge dans les insurrections populaires : la municipalité du lieu, accompagnée de la force armée, se transportait à l'endroit du rassemblement tumultueux, avec le drapeau rouge dans un étui ; après trois proclamations, si les perturbateurs ne se dispersaient pas, on déployait le drapeau rouge et l'on donnait l'ordre de faire feu, le drapeau devait être ensuite attaché à l'Hôtel de Ville pendant 8 jours.

Nos députés à la Fédération de Paris revinrent le 25 au soir, avec la bannière qui leur avait été donnée, ils la déposèrent provisoirement chez M. de Faudoas, commandant de la garde nationale, en attendant que, conformément au décret, elle fût placée dans le local où le directoire du département tenait ses séances. La nouvelle administration étant en activité profita de la circonstance pour paraître en public et fit annoncer pour le 27, le dépôt solennel de la bannière.

Le soir du 26, l'artillerie du Château annonça la cérémonie du lendemain et donna le signal à toutes les cloches de la ville.

Le 27, à 6 heures du matin, le canon et les cloches se firent entendre, tous les corps civils et militaires se rendirent à l'abbaye de St-Étienne à neuf heures, sur l'invitation du département. De là les membres des directoires du département et du district, le corps municipal, les juges du Bailliage, les consuls, les état-major de la garde nationale, du régiment d'Aunis et autres corps militaires, allèrent chercher la bannière fédérative à l'hôtel Faudoas. Le cortège était précédé par la maréchaussée, les sapeurs, deux divisions des gardes nationales, les grenadiers d'Aunis avec les tambours et la musique. Deux compagnies de la garde nationale, les chevaux du régiment d'Aunis et la seconde division du même régiment fermaient la marche.

Le détachement de la garde nationale de Caen et les autres députés de la garde nationale des différents districts du département, à qui la bannière avait été confiée, se placèrent au centre des corps administratifs avec le drapeau. On retourna ensuite à l'Abbaye, après une messe solennelle, on déposa le bannière dans la salle provisoirement destinée aux séances du Conseil général du département. La cérémonie finit par un *Te deum* et le soir une illumination générale.

27 – 20/06/1923

On ne pouvait encore avoir d'idée fixe sur les nouvelles administrations, on pensait

néanmoins assez généralement que l'expédition des affaires serait lente. Il fallait s'adresser aux municipalités, ensuite aux districts, enfin au département, c'étaient trois degrés de juridiction, ils devaient nécessairement retarder la conclusion des affaires, aussi eut-on quelquefois à s'en plaindre, surtout dans les commencements.

La municipalité, en vertu des décrets, avertit, le 28, par une proclamation, les citoyens qui voudraient conserver la qualité de citoyen actif, de se faire inscrire dans leurs sections, chez les commissaires nommés par le service de la garde nationale. Cette invitation ne fit pas fortune, peu de personnes en profitèrent ; le zèle militaire se ralentissait, il aurait fallu faire le service en personne si l'on s'était présenté. Ce moyen ne réussissant pas, la municipalité rendit une ordonnance, le 16 août, pour contraindre les habitants, ils ne s'évertuèrent pas davantage. Le service cependant se faisait toujours, mais souvent par des personnes soldées, qu'on appelait par dérision *Locatis*, et il n'en était pas mieux : on préférait payer et rester chez soi.

Un soldat de 22 ans, en garnison à Caen, vivait depuis quelque temps avec une jeune fille de dix-huit, dans la plus grande intimité. Le 11, ils passèrent la plus grande partie de la journée ensemble et rentrèrent de la promenade à neuf heures du soir. A minuit, les voisins entendirent un coup de fusil, le matin on enfonça la porte, la jeune fille avait le cou coupé avec un rasoir, le soldat s'était tiré un coup de fusil dans la bouche: On trouva sur la table une lettre, écrite en mauvais français et sans orthographe ; il paraissait, suivant cette lettre que la fille s'était elle-même coupé la gorge : ils rejetaient le malheur de leur suicide sur leurs parents ingrats. La lettre écrite par le jeune homme était sans date et sans signature ; le concours d'un grand nombre de circonstances donna lieu de croire que la jeune fille avait été assassinée et qu'elle ne soupçonnait pas son sort.

Le 4 septembre, M. Necker annonça sa retraite à l'Assemblée nationale. Cette nouvelle fut reçue à Caen très indifféremment, il fut aisé de s'apercevoir combien ce ministre avait perdu dans l'esprit des Français, en comparant cette retraite avec celle de 1789. L'engouement était passé ; les révolutionnaires eux-mêmes le traitaient de charlatan (Mme Roland dans ses mémoires). Il est parti avec le reproche d'avoir préparé une partie des malheurs qui nous accablent, et dont on ne peut prévoir le terme.

On fit sur le départ de M. Necker, ces vers qui font connaître l'opinion que l'on s'était formée alors sur cet homme qui avait été l'idole de la France :

Singeant le bon français, Dupont l'aristocrate,  
Necker s'en va criant que la France est ingrate,  
Et Monsieur le Baron brûle aussi d'émigrer.  
Pense-t-il qu'il solde son compte ?  
Aura-t-il la gloire ou la honte ?  
Le moment est venu qui va nous éclairer...  
Cet homme est bien douteux ; mainte raison bien forte  
Amis, veut qu'on s'oppose à son brusque départ.  
Il a joué le tiers, il nous a pris le quart;

Que deviendra le tout ? Gare qu'il ne l'emporte.

Pour l'intelligence de ces vers, il faut se ressouvenir qu'il avait doublé la représentation du tiers-état, aux États-généraux, et qu'on avait forcé les français de donner le quart de leur revenu. Cet impôt fut d'abord volontaire, et fut forcé dans la suite, ce qui donna lieu à des recherches sur les fortunes.

La garde nationale de Caen fit célébrer, le 28, dans l'église de l'abbaye de St-Étienne, un service solennel pour les frères d'armes tués à l'affaire de Nancy, tous les corps furent invités et y assistèrent... Il y avait eu une insurrection à Nancy parmi les régiments qui y étaient en garnison : quelques gardes nationaux furent tués, ce fut le motif de la cérémonie funèbre. Un jeune officier de la troupe de ligne fut blessé mortellement en détournant le canon qu'on se préparait à tirer ; le lieutenant du roi, commandant à Nancy, détacha sa croix de St-Louis, il en décora le brave et malheureux Désiles qui survécut peu de moments à cet honneur.

La municipalité de Caen, voyant que beaucoup d'habitants n'avaient pas fait de déclaration patriotique, voulut imposer d'office, ceci paraissait assez juste. Elle voulait en outre augmenter des déclarations qu'on ne croyait pas assez fortes, cette proposition éprouva des contradictions. Après de longues et vives altercations, il fut décidé, à la pluralité, qu'on accepterait les déclarations volontaires telles qu'elles avaient été faites. La prétention de la municipalité n'était pas tout-à-fait sans fondement : il y avait des déclarations qui pouvaient paraître inexacts, mais cette déclaration avait été décrétée libre et volontaire ; d'un autre côté, on ne peut connaître l'intérieur des ménages et l'on devait savoir gré aux personnes qui faisaient un sacrifice quoique léger en apparence, dans un moment où le bouleversement général de l'ordre accoutumé des choses pouvait mettre de l'embarras dans un grand nombre de fortunes. On décréta ensuite cette contribution forcée, parce, que beaucoup de personnes riches et aisées n'avaient pas fait de déclaration, on approuva généralement la décision de la municipalité pour la non augmentation.

L'Assemblée nationale avait supprimé les parlements et indistinctement tous les corps judiciaires, toute espèce de juridictions royales et seigneuriales, elle avait établi, pour les remplacer, un tribunal dans la ville de district. Les électeurs de celui de Caen, convoqués par le procureur syndic du district, s'assemblèrent, le 30, dans la grande salle de l'abbaye St-Étienne pour procéder à la nomination des juges. Ce fut alors que les cabales recommencèrent, les appointements, pendant six ans, excitaient l'envie d'un grand nombre de sujets.

28 – 23/06/1923

Au second tour de scrutin, M. Duperré de Lisle et Simon avocat, réunirent le plus grand nombre de voix, et tout portait à croire que le premier l'aurait emporté, si le troisième scrutin eût eu lieu de suite. Le président jugea à propos de renvoyer à l'après-midi, et les électeurs de la campagne qui avaient déjà tenté de faire élire M. Simon, procureur syndic du district, renouvelèrent leurs efforts et parvinrent à le

faire nommer premier juge du tribunal du district. Les quatre autres juges furent MM. Gautier-Desvaux et Chrétien<sup>81</sup>, avocats, Rousselin<sup>82</sup> et Foubert de Laize<sup>83</sup> conseillers au Bailliage qui venait d'être supprimé. Quoiqu'il y eût dans le barreau plusieurs sujets dignes de l'emporter sur les deux nommés, ils jouissaient cependant de quelque considération et M. Chrétien, quoique jeune, était fort estimé. Quant aux deux conseillers nommés juges dans le nouveau tribunal, ils furent généralement blâmés d'avoir accepté cette nomination. Effectivement, si les anciens étaient rétablis, ces messieurs éprouveraient certainement des désagréments dans leur compagnie. M. Dudouet<sup>84</sup>, Daigremont St-Manvieu<sup>85</sup>, premier et second avocat du roi, Le Bidois<sup>86</sup>, leur substitut, Desclosets de la Pommeraye, ancien président à l'élection à Bayeux, furent nommés suppléants.

Ces nouveaux juges n'ayant pas été installés de suite, le Bailliage continua ses audiences ordinaires de la vacance et tint les assises le 4 octobre. M. Duperré de Lisle y lut un discours analogue à la circonstance, fit l'éloge de son successeur, remercia ses confrères, les avocats et le public, de la confiance dont ils l'avaient honoré. Ce discours, prononcé avec sensibilité, fit une vive impression dans l'auditoire.

Il arriva un événement bien effrayant dans un village à quelque distance de Caen : sur les trois heures de relevée, le 5, il s'éleva à St-Sylvain un orage affreux qui s'étendit sur plusieurs villages circonvoisins. La grêle tomba avec tant d'abondance qu'en moins d'un quart d'heure, il y en eut six pouces sur la terre. Elle se congela tellement dans les chemins que les meilleurs chevaux se culbutaient sans pouvoir casser les glaçons, les eaux montèrent à une hauteur considérable. Cette inondation subite causa les plus grands ravages et mit sans ressources de malheureux cultivateurs qu'une abondante récolte avait dédommagé de leurs travaux.

Le conseil général du département, pour l'ouverture de ses séances, fit célébrer, le 11 novembre, une messe dans l'église de l'abbaye, il invita la municipalité et les juges du tribunal du district qui furent installés. Le même jour la municipalité fit mettre les scellés sur les greffes de toutes les différentes juridictions établies à Caen et sur ceux du bailliage. Le jour de l'installation, les juges se rendirent à la municipalité ; le corps municipal, escorté d'un détachement des gardes nationales, les amena au bailliage, prit place sur les fleurs de lys, et les juges se mirent dans le parquet. M. de Vendevre, dans le discours qu'il y prononça, parut regretter les anciens corps de magistrature qui, depuis des siècles, faisaient l'ornement de la France. Les juges prêtèrent serment devant la municipalité et montèrent ensuite sur

---

<sup>81</sup>Chrétien père, qui fut nommé bâtonnier, était avocat depuis 1780

<sup>82</sup>Pierre-François Rousselin, conseiller au Bailliage depuis 1783, devint successivement procureur syndic du district, juge au tribunal du district, puis à celui du département, enfin vice-président du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance. Il eut un fils qui devint président de la Cour d'appel de Caen.

<sup>83</sup>René Foubert de Laize, né en 1757. conseiller au Bailliage en 1784, se fixa plus tard à Honfleur.

<sup>84</sup>Joseph-Hyacinthe Philippe du Douet, sieur des Cours, installé avocat du roi en 1776.

<sup>85</sup>Jean-Baptiste-Aujtstin d'Aigremont de Saint-Manvieu, (1761-1837), né à Caen installé avocat du roi en 1783.

<sup>86</sup>Jean-François Le Bidois, installé substitut en 1768.

le siège ; la municipalité descendit dans le parquet et prêta, à son tour, serment devant les juges qu'elle venait d'installer. M. Simon, président, fit un petit discours de circonstance, après quoi se présenta le commissaire du roi, M. Revel, procureur du roi dans le bailliage supprimé, il prêta serment et prit séance; il lut aussi un discours dans lequel on remarqua une phrase qui, sans doute, ne fut pas du goût de tout le monde : « Si j'ai accepté cette place, dit-il, c'est pour répondre au vœu de mes concitoyens du Conseil général qui s'est intéressé en ma faveur auprès du roi, et j'ai d'autant moins balancé que je ne déplace personne ». Après cette installation, le Conseil général se rendit à l'abbaye de St-Étienne ; les nouveaux juges, dont la contenance paraissait un peu embarrassée, marchaient après les officiers municipaux, au milieu des notables. De ce moment toutes les juridictions royales et seigneuriales cessèrent tout exercice. Le nouveau costume des juges n'était pas aussi imposant que celui des anciens juges du Bailliage. Au lieu de la robe rouge<sup>87</sup> et de la simarre de satin noir attachée avec une ceinture de soie noire, ces nouveaux installés avaient tout simplement un habit noir avec un petit manteau par-dessus ; ils portaient en sautoir un large ruban aux trois couleurs, au bas duquel pendait la figure dorée du soleil avec un œil au milieu, un chapeau à la Henri quatre avec trois plumes noires ; cet accoutrement n'avait rien de majestueux.

On s'occupa ensuite du remplacement des municipaux et. des notables que le sort excluait et de ceux qui avaient donné leur démission. La cabale du club domina dans ces assemblées et en éloigna les citoyens paisibles ; le choix tomba presque sur toutes personnes peu capables de remplir ces places importantes. Le procureur de la commune, qui devait rester jusqu'au jour St-Martin 1791, donna sa démission et fut remplacé par M. Delorme du Guesney, avocat, nommé par la cabale ; on regretta de voir à cette place un homme d'un caractère dur, entêté et d'une démocratie outrée, M. Maubant, avocat, fut nommé son substitut ; il y avait une grande différence entre les deux sujets, celui-ci était doux accessible et modéré dans ses opinions.

29 – 27/06/1923

Ces nominations terminées et les municipaux installés, les sections furent divisées en cinq pour la nomination des juges de paix, les cabales recommencèrent avec une nouvelle vigueur, car il y avait un traitement attaché aux places de juges de paix, et les fonctions municipales étaient gratuites. MM. Le Prêtre<sup>88</sup> et Renouf la Coudraye<sup>89</sup>, avocats, furent nommés au premier tour de scrutin : le premier dans la section Saint-Benoît (le Bourg-l'Abbé), le se-cond dans la section de la place Royale. Dans la section des Cordeliers, réunie dans le couvent de ces religieux, M. Hubert-Descotils<sup>90</sup>, avocat, l'emporta de deux voix sur son confrère, M. Marescot<sup>91</sup>. Dans

---

<sup>87</sup>En l'année 1741, MM. du Présidial avaient obtenu du roi l'autorisation de porter la robe rouge dans les cérémonies.

<sup>88</sup>Charles-Christophe Le Prestre (1742-1805) devint conseiller de préfecture.

<sup>89</sup>Roland-Charles-Maurice Renouf La Coudraye (1749-1814), né à Caen

<sup>90</sup>François-Louis Hubert Descotils, ancien avocat au Parlement, était dit en 1808 magistrat de sûreté.

<sup>91</sup>Augustin Marescot (1740-1820) né à Caen. fut nommé dans la suite juge de paix.

la section de St-Louis, séante à l'hôpital général, M. Cauvet<sup>92</sup>, médecin, cabala beaucoup pour être nommé ; la cabale plus forte de M. Le Brun<sup>93</sup>, avocat, qui était de Vaucelles, l'emporta. Dans la section du Sépulcre, on fut obligé de recommencer deux fois la nomination, pour quelques formalités négligées ; il y avait trois prétendus fortement appuyés par leurs partisans, MM. Fancet, procureur à l'ancien Bailliage, Desbordeaux<sup>94</sup>, avocat, et Lepetit de Courville, ancien président à l'élection. La garde nationale, qui protégeait ce dernier, se donna tant de mouvement qu'elle réussit à le faire nommer, malheureusement, c'était le moins capable des trois concurrents. Le public, tout en s'amusant de ces intrigues, approuva le choix des quatre premiers juges de paix, ils entrèrent de suite en fonctions. Une chose digne d'être remarquée, c'est l'empressement avec lequel on courait après ces places et cependant tout le monde entredisait : « cet état de choses ne peut subsister », tant était grand le bouleversement opéré dans les autorités administratives et judiciaires. Par cette cause, bien des personnes ne se mirent point sur les rangs, quoique faites pour y paraître avec plus d'avantages que plusieurs de celles qu'on y voyait.

L'Assemblée nationale avait décrété un autre tribunal bien réputable : c'était un bureau de conciliation, devant lequel les plaideurs devaient d'abord se présenter. Ils exposaient sommairement la cause de leurs différends ; les membres du bureau cherchaient à les concilier ; lorsqu'ils ne pouvaient réussir, ils renvoyaient les parties devant le juge compétent. Comme il n'y avait que de la peine pour les membres de ce bureau et pas d'appointments, il y avait peu d'aspirants à y entrer, aussi le choix tomba sur des personnes qui méritaient la confiance des habitants et qui la justifiaient en réussissant souvent à concilier les parties et arrêter les embarras et dépenses des procès. M. Duperré de Liste était président de ce bureau.

La ville de Caen était assez tranquille, lorsque le décret du 27 novembre, relatif au serment des ecclésiastiques fonctionnaires publics pour maintenir la constitution civile du clergé, vint y porter le trouble.

M. de Cheylus, évêque de Bayeux, envoya à ses curés un mandement dont les principes étaient en opposition avec la constitution civile du clergé, tant pour la suppression des chapitres que pour la nouvelle démarcation des diocèses, réduits au même nombre que les départements, parce que d'après les lois ecclésiastiques, il regardait que les circonscriptions des diocèses n'étaient pas de la compétence de l'autorité civile. Il observait qu'il avait gardé le silence sur l'envahissement des biens du clergé, mais qu'il était obligé de le rompre lorsque les droits de l'église étaient attaqués, il ordonnait que ce mandement serait lu au prône des messes paroissiales. M. Beaunier<sup>95</sup>, curé de St-Étienne et official de l'évêque, obéit à l'injonction de son

---

<sup>92</sup>Pierre-René Cauvet, né en 1739, se consola de son échec en se faisant nommer juge de paix à Mondeville.

<sup>93</sup>Gabriel Le Brun, conseiller du roi, nommé en 1788 lieutenant particulier au siège de l'Amirauté de Caen.

<sup>94</sup>Frédéric-Auguste-Pierre Desbordeaux, avocat, eut un fils médecin qui mourut à Caen en 1821.

<sup>95</sup>Charles Beaunier (1726-1810), né à Magny-le-Freûle, maître es arts, curé de St-Étienne de Caen en 1762, official de l'évêque de Baveux, et curé de Notre-Dame de Caen en 1803.

supérieur, il fut dénoncé le lendemain à la municipalité par Lepetit, cafetier et notable, fête chaude, s'il y en eut jamais. Le procureur de la commune, Duquesnay de Lorme, donna un réquisitoire tendant à faire punir le pasteur docile à son chef. M. de Vendevre, affligé de cette tracasserie, voulut donner sa démission. Après de longs débats, la municipalité renvoya la connaissance de cette affaire au Département.

Le procureur-général-syndic, Bayeux, fit contre le mandement de l'évêque un réquisitoire dans lequel il prodigua les insultes et les épithètes les plus mortifiantes. Le Département faisant droit sur les conclusions, déclara le mandement libelle attentatoire à la constitution du clergé, fit défense de le lire, imprimer, vendre et distribuer, ordonna l'envoi au tribunal du district pour en poursuivre l'auteur, etc.. Cet acte du Département est du 21 décembre, le mandement de l'évêque portait la date du 20 novembre, M. Beaunier ne fut pas inquiété davantage.

Quelques factieux voulurent faire enlever l'écussion placé sur la porte de l'hôtel Faudoas, les grenadiers et chasseurs de la garde nationale, dont M. de Faudoas était colonel, s'opposèrent à cette voie de fait et défendirent toute insulte à leur chef qui était généralement aimé des habitants.

Les troubles étaient excités dans la ville par une troupe d'individus, qui se disaient Amis de la Constitution, ils avaient formé une association sous le nom de club. Cette société prit le nom de club des Jacobins, à l'instar de celle de Paris ; elle s'assembla d'abord dans une salle aux Cordeliers<sup>96</sup> et delà aux Jacobins où elle tint ses séances.

30 – 30/06/1923

Cette société était en grande partie composée de gens turbulents, de fraudeurs, de banqueroutiers, qui narguaient impunément leurs créanciers, de gens enfin, dont beaucoup n'avaient rien à perdre. Elle devint très nombreuse dans la suite, parce qu'on ne pouvait aspirer à aucune place sans en être membre; il s'y trouvait bien encore quelques personnes raisonnables et paisibles, mais n'étant pas en assez grand nombre, elles étaient obligées de suivre le torrent. D'ailleurs ceux qui désiraient obtenir des places, n'avaient garde de montrer un sentiment contraire à l'opinion prépondérante de la société. Plusieurs personnes s'en éloignèrent peu à peu, car il leur répugnait de n'entendre que des propos tendant à troubler l'ordre public, à contrarier les autorités constituées, à écarter avec empressement les propositions de respect et de soumission aux lois ; les associés prenaient entre eux le nom de frères et amis.

L'empressement de l'Assemblée nationale à faire exécuter le décret relatif au serment, commença à inquiéter les curés, ils conférèrent ensemble sur la manière dont il devaient se conduire et tous s'accordèrent à suivre les conseils de leur évêque.

---

<sup>96</sup>Les Cordeliers, établis à Caen en 1220, avaient un couvent maintenant occupé par les religieuses Bénédictines, rue Élie-de-Beaumont.

Le seul curé de St-Pierre, Gervais de la Prise, ne pensa point comme ses confrères, pour se faire des partisans, il écrivit en faveur du serment. Quoique mal écrit et rempli de fausses assertions, cet ouvrage fit beaucoup d'impression sur le peuple qui regardait cet ecclésiastique comme un saint. Sa conduite, il est vrai, était édifiante ; mais sous les dehors de la simplicité et d'une excessive malpropreté, on le soupçonnait de cacher des sentiments ambitieux<sup>97</sup>. On lui reprochait surtout un entêtement dans ses opinions, dont rien ne pouvait le faire revenir ; on blâma fortement cet écrit opposé à la façon de penser presque générale ; il aurait pu renfermer son opinion en lui-même, au lieu de la publier, ce qui annonçait l'intention de la faire adopter. Quelques protestants, membres de la municipalité; (Boislambert de Boiserard, Samuel Paysant, De Fosse-Chatry) flattés de l'autorité du curé, firent imprimer et répandre cet ouvrage avec profusion. La différence d'opinion religieuse aurait dû, par bienséance, les engager à la neutralité, ils prirent parti, au contraire, pour le curé, ils appelaient cette conduite un véritable patriotisme. Le zèle des protestants excita celui de plusieurs personnes qui répondirent à cet écrit afin de ramener à la vérité des principes, ceux que l'écrit du curé aurait pu en éloigner. Dans le grand nombre d'ouvrages qui combattirent M. de la Prise, on distingua les lettres d'un ministre anglican, (l'abbé Delarue<sup>98</sup>, professeur à l'université) qui eurent beaucoup de succès. Le curé de St-Pierre voulût repousser toutes les attaques dirigées contre lui, nouvel écrit de sa part, nouvelle réponse, il écrivit tant qu'il ne fit que s'embrouiller davantage ; il s'entêta tellement dans son opinion que le bref du pape ne fut pas capable de le ramener à l'esprit de l'église.

---

<sup>97</sup>Charles-René Gervais de la Prise (1735-1810), né à Bray-en-Cinglais. Voir la liste des publications par ou sur Gervais de la Prise dans le *Catalogue des ouvrages normands de la Bibliothèque municipale de Caen*, par G. Lavalley. Ville de Caen, page 258. On voit son tombeau dans le cimetière Saint-Pierre, auprès de la Croix.

<sup>98</sup>Gervais Delarue (1751-1835). né à Caen, professeur d'histoire à la Faculté, membre correspondant de l'Institut, auteur des *Essais historiques sur la ville de Caen*, et de nombreux ouvrages « *qui placeront longtemps son nom au premiers rangs des savants qui ont illustré sa ville natale* ».

## JOURNAL DE VICTOR DUFOUR

année 1790

Vendredi 1<sup>er</sup> janvier. — On fait l'exercice au Château par la garde nationale. Messieurs les volontaires ont donné à manger à la garde nationale en l'auberge de la Victoire, située sur le Marché au bois. On a célébré aux Jacobins une messe à laquelle le Comité permanent a assisté.

Mardi 12. — Il s'est fait un incendie, sur la paroisse St-Jean, dans la maison de M. le Forestier, comte de Vendevres. On a commencé à sonner au feu à 5 heures et demie jusqu'à 7 heures du soir. On a sonné à St-Pierre, à St-Jean, à Vaucelles et à Notre-Dame.

Mercredi 13. — Messieurs du Consulat<sup>99</sup> se sont assemblés à St-Pierre pour nommer de nouveaux juges.

Dimanche 24. — On a lu au prône des paroisses de Caen, des affiches pour des assemblées qui se feront dans dix sections de notre ville, savoir :

- 1<sup>ère</sup> section, de St-Benoît, à l'abbaye de St-Étienne.
- 2<sup>ème</sup> section, des Cordeliers, dans le couvent.
- 3<sup>ème</sup> section, de l'Université, dans la grande salle.
- 4<sup>ème</sup> section, du St-Sépulcre, dans l'église.
- 5<sup>ème</sup> section, de la Visitation<sup>100</sup>, dans l'église.
- 6<sup>ème</sup> section, de l'Hôtel de ville dans une des salles.
- 7<sup>ème</sup> section, des Carmes<sup>101</sup>, dans une des salles.
- 8<sup>ème</sup> section, des Jacobins, dans l'église.
- 9<sup>ème</sup> section, de l'Hôpital Saint-Louis, dans l'église.
- 10<sup>ème</sup> section, du Bon-Sauveur<sup>102</sup>, au Petit couvent de Vaucelles.

Dans ces dix sections, on nommera des officiers municipaux et des notables. Ces municipaux seront faits pour faire les affaires de la ville ; en tête de ces municipaux, sera choisi un maire qui sera le chef.

---

<sup>99</sup> On nommait ainsi les juges choisis parmi les marchands et négociants pour connaître sommairement de certaines affaires commerciales. Les tribunaux de commerce ont remplacé les juges consuls.

<sup>100</sup> Le couvent de la Visitation occupait les bâtiments de la Manutention et de la Remonte, rue Caponière. L'église fut consacrée en 1668.

<sup>101</sup> De l'ancien couvent des Carmes, dont on voit encore l'entrée au n° 64 de la rue du même nom, il ne reste plus que l'église convertie en magasin.

<sup>102</sup> Jusqu'à la Révolution, la communauté du Bon-Sauveur, que le peuple appelait le Petit-Couvent, occupait, dans la rue d'Auge, des bâtiments où s'établirent les religieux Franciscains, vers l'année 1889.

31 – 04/07/1923

Mardi 26. — Il s'est fait une alerte dans la paroisse de Verson, à une lieue et demie de Caen. Sur les dix heures du soir, il s'est trouvé dix brigands dans la campagne qui tiraient des coups de fusil en l'air. Le seigneur de la paroisse a été chez le curé de Verson pour faire sonner au feu, le peuple s'est assemblé et s'est battu avec ces brigands-là. Ensuite, ces brigands se sont retirés chez le cabaretier, lui ont demandé des pigeons, des poules, des canards, un cochon de lait, lui ont fait faire de la soupe au chou de Milan et ils ont mangé tout, lui ont bu son cidre, lui ont pris ses assiettes d'étain, et ils ont mis tout à leurs poches. Le cabaretier leur a demandé de l'argent, ils lui ont tiré un coup de fusil et cassé une cuisse. Au même instant, on a donné un coup de levier à un de ces brigands, sur le ventre, qui lui a fait sortir les boyaux de dedans le corps. On les a menés en prison à Caen, dans un banneau, on a mis celui qui était estropié dans un van et on l'a aussi bien mis en prison, mais il était mort.

Mercredi 27. — On ne parle que de vols dans la ville de Caen : on a pris deux hommes qui découvraient une maison pour entrer dedans, une veuve a eu de pris son lit de plumes, son traversin, ses oreillers, sa couverture, sa courte-pointe et encore beaucoup d'effets.

Samedi 30. — On ne parle que de vols : aujourd'hui, il y a un homme qui est entré chez un mercier, vis-à-vis l'église St-Jean, lui a pris une pièce de mouchoirs. Il s'est échappé, mais il a été arrêté par un homme de la campagne, et il a été mis en prison.

La nuit du 31 janvier, il y eu un homme et une femme de tués dans la paroisse de Rots, à deux lieues de Caen, par des voleurs qui ont été chez eux et leur ont pris 16.000 livres en argent, sans les effets.

Lundi, 1er février. — On fait des assemblées, comme je l'ai dit, dans les dix sections, pour nommer des officiers municipaux, et on supprime le Comité permanent.

Mardi 2. — Le Comité s'est assemblé pour décider si l'on donnera au régiment d'Aunis le titre de citoyen de la ville de Caen.

La nuit dernière, les voleurs sont encore retournés dans la paroisse de Rots.

Le Comité a ordonné à tous les curés de la ville de faire sonner les assemblées dans leurs églises pour nommer des officiers municipaux.

Mercredi 10. — On continue des assemblées pour les officiers municipaux. M. Manoury, libraire, demeurant à Caen, en la rue St-Étienne, est accusé de faire des imprimés contre la nation.

Samedi 13. — Les assemblées se terminent aujourd'hui. Les cloches de la ville ont sonné une heure.

Dimanche 14. — Il est fait défense de s'habiller en masques au carnaval prochain.

Mercredi 17. — La citadelle a tiré plusieurs salves d'artillerie et au même instant toutes les cloches de la ville ont sonné.

Jeudi 18. — Toute la garde nationale s'est mise sous les armes, sur les 9 heures du matin et s'est transportée sur la place Royale, les canonniers au Château, les membres du Comité et les nouveaux officiers dans une des salles de l'Hôtel de Ville, sur la place St-Pierre.

Il s'est formé un détachement de la garde nationale qui a été chercher M. le comte de Faudoas, commandant de la garde nationale, et les drapeaux qui sont logés chez lui. Le détachement a été ensuite à la place Royale rejoindre la garde nationale qui y était. Ensuite, l'armée a défilé par le pont St-Jacques, la rue de Bernières, la rue St-Jean et est arrivée sur la place St-Pierre, où Messieurs les canonniers se sont trouvés avec deux pièces de canon.

Ensuite messieurs les officiers municipaux avec le Comité sont sortis de l'Hôtel de Ville. On a tiré deux coups de canon qui ont ébranlé tellement les vitres de l'église St-Pierre qu'elles ont été cassées ainsi que celles des maisons sur la place.

Ensuite, toute la garde nationale, devant et derrière le Comité et la municipalité, puis la musique du régiment d'Aunis, le reste de la garde nationale et les deux pièces de canon avec les canonniers sont allés en l'église de l'abbaye St-Étienne où on a célébré une basse messe, qui a été dite par M. l'abbé de Jumilly, président du Comité et aujourd'hui officier municipal. Quand elle a été finie, on a fait prêter serment à messieurs les officiers municipaux en face du maître-autel et M. de Jumilly a fait un discours dont il a été applaudi de tout le peuple.

Les religieux de l'abbaye sont venus en grande cérémonie chanter un Te Deum, suivi du psaume Exaudiat. Cinq minutes avant de commencer le Te Deum, on a tiré un coup de canon devant l'abbaye, dont toute l'église a tremblé, pour avertir qu'on tirât au Château une salve d'artillerie ; et les cloches de la ville ont sonné toutes au même instant.

L'armée a défilé de suite et est revenue sur la place St-Pierre. Messieurs les officiers municipaux sont entrés dans l'Hôtel de ville décoré d'une grande écharpe tricolore, et en y entrant, on a tiré un coup de canon sur la place St-Pierre puis on a remercié le Comité et tiré un second coup de canon. Un détachement a reconduit M. le comte de Faudoas chez lui et M. le comte de Vendevre en son hôtel à Saint-Jean

Dimanche 21. - La garde nationale est assemblée au Château à dix heures du matin.

Lundi 22. — Les courriers annoncent que les religieux seront pensionnés : ceux qui sont au-dessous de 50 ans n'auront que 500 livres, ceux de 50 à 60 ans 700 livres, et ceux au-dessus de 60 ans 900 livres leur vie durant.

Dimanche 28. - On affiche les revenus sur la place St-Pierre. **Messieurs les de leur église paroissiale.**

32 – 07/07/1923

Chanson on l'honneur de M. le comte de Faudoas, commandant de la Garde

Nationale et de M. le comte d'Osseville, colonel de la Milice Nationale.  
 Nos yeux voient s'enfuir la rage  
 Qui retentissait dans les airs,  
 L'aurore d'un jour sans nuage  
 Chasse la foudre et les éclairs.  
 L'âme satisfaite  
 Trouve en ce refrain mille appas,  
 Le cœur le chante et la bouche répète:  
 Vive d'Osseville et Faudoas !  
 Avec une égale constance  
 Et même sensibilité,  
 L'un après l'autre s'avance  
 Au temple de l'égalité.  
 Thyrses et houlette  
 Enchaînés précèdent leurs pas.  
 Le riche chante et le pauvre répète:  
 Vive d'Osseville et Faudoas !  
 O vous qui servez la patrie  
 Et qui lui donnez le repos,  
 Les vœux de notre âme attendrie  
 Seront le prix de vos travaux.  
 L'amitié s'empresse  
 À graver vos noms, vos bienfaits.  
 Dans l'avenir ils brilleraient sans cesse,  
 Si nos cœurs étaient immortels.  
 Vous à qui on doit la vie  
 Et l'intérêt et l'agrément,  
 Vous faites tout pour la patrie,  
 Vous inspirez le sentiment.  
 Chacun avec zèle  
 A jamais aux lois est soumis,  
 Aux femmes quand on est fidèle  
 On doit l'être à son pays.

Mercredi 3 mars. — Les bas officiers de la garde nationale de Caen sont commandés de prendre les noms de tous les citoyens de la ville pour faire monter la garde à tout le monde.

Jeudi 4. — On affiche des sentences de la municipalité qui condamnent le nommé Morel, marchand de papier sur les Petits murs<sup>103</sup>, à 500 livres d'amende et aux frais des affiches, pour avoir fait entrer une charretée de papier en fraude.

Samedi 6. — Il s'est fait un duel à St-Gilles au bout des murs que l'on nomme murs

---

<sup>103</sup> Rue qui de la place St-Pierre conduisait à la rue du Moulin, le long de la rivière dont elle était séparée par des murailles à hauteur d'appui, d'où son nom.

de Madame. Ce duel s'est fait par deux dragons et il y en a eu un de tué ; on l'a porté dans la maison des sœurs grises sur la grande place St-Gilles, fondée en l'année 1782 par Madame de Belsunce, abbesse de l'Abbaye-aux-Dames.

Dimanche 7. — On a enterré ce semestre<sup>104</sup> tué d'hier, après vêpres, en la paroisse St-Gilles, il s'est trouvé un monde infini.

Lundi 8. — On a arrêté un homme à Mondeville, à une demi-lieue de Caen, chez Favière, cafetier, soi-disant qui a tué sa femme du côté de Dive et on l'a mis en prison à Caen, mais ce bruit est faux.

Dimanche 28. — On a passé la revue de la garde nationale sur le cours la Reine.

Lundi 5 avril. — On a placé des affiches portant que les jeux publics dans les rues et dans les maisons seront défendus, sous peine de 50 livres la première fois et 100 livres pour la deuxième fois.

Mercredi 7. — Il s'est fait un duel derrière le Château, sur la campagne, dont il y en a deux de la garde nationale de tués, et un semestre du régiment de l'Île-de-France nommé Bellay, de la paroisse St-Julien .

Samedi 10. — On commande tous les citoyens de la ville de se trouver demain à quatre heures de relevée sur la place Royale pour y prêter le serment civique d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi.

Jeudi 6 mai. — On a commencé des assemblées primaires pour renouveler de nouveaux membres pour l'Assemblée nationale.

La nuit du 6 au 7, on a arrêté trois charretées de blé et deux d'orge dans la rue du Gaillon, en la paroisse St-Julien, on les a conduites à la halle.

Vendredi 7. — Plusieurs citoyens des faubourgs ont été désarmés comme n'étant pas sujets au service de la garde nationale.

Lundi 10. — Les paroissiens de Vaucelles ont arrêté une charretée de blé dans la paroisse de Mondeville où elle prenait la route de Dives. Le soir, les citoyens de St-Julien ont arrêté deux charretées de tabac qui entraient en fraude.

Mercredi 12. — Sur les 11 heures du matin, tous les ouvriers de la rivière Neuve<sup>105</sup> ont été chez tous les boulangers prendre le pain à 2 sous la livre, ils étaient accompagnés d'une troupe innombrable de femmes.

La milice nationale s'est mise sous les armes pour faire patrouille la nuit.

Les sonneurs de St-Pierre sont obligés de remettre les clefs de la tour à l'Hôtel de

---

<sup>104</sup> Militaire en congé.

<sup>105</sup> On creusait alors le nouveau lit de l'Orne entre Clopée et Caen, pour supprimer les méandres qui nuisaient à la navigation.

Ville, après la retraite sonnée le soir.

Jeudi 13. — On fait beaucoup de patrouilles. Toute la journée, toute paraît bien tranquille.

Vendredi 14. — Journée bien appréhendée par rapport à la halle. Ce matin, à 3 heures et demie, M. l'adjudant du régiment d'Aunis est venu avec six soldats devant le corps de garde de l'Hôtel de Ville. L'officier de la garde a été avec lui au Château pour avoir des cartouches, on en a porté 2.000 à la caserne de St-Jean pour le régiment d'Aunis et 2.000 au bureau de la guerre à l'Hôtel de Ville, mais elles n'ont pas servi.

33 – 11/07/1923

La réunion s'est faite du corps des volontaires avec les officiers et sous-officiers de la garde nationale, l'ancienne garde bourgeoise, les arquebusiers et les messieurs du Papeguay<sup>106</sup>, qui sont tous amis ensemble et ne font qu'une société.

Dimanche 23, jour de la Pentecôte. — Il paraît une musique nationale que M. le Marquis de Flers<sup>107</sup> donne à la garde nationale. L'uniforme est rouge écarlate avec revers blancs.

On a fait la procession du corps des métiers comme à l'ordinaire. Messieurs les officiers municipaux y ont assisté avec un détachement de la garde nationale.

Dimanche 30. — Les habitants du faubourg de St-Gilles ont refusé de se mettre sous les armes, comme c'était l'ordinaire tous les ans le jour de la Trinité à l'Abbaye-aux-Dames.

Jeudi 3 juin, jour du St-Sacrement. Tous les gardes nationaux se sont mis sous les armes pour les processions, chacun dans sa paroisse, ce qui a fait le plus bel effet possible.

Dimanche 6. — On a fait une procession générale où les paroisses ont assisté, à la réserve de Ste-Paix, St-Ouen et St-Nicolas. Les capucins mènent le devant, les

---

<sup>106</sup> On appelait papegay un oiseau en bois attaché au haut d'un mât, qui servait de but aux tireurs, soit à l'arc, à l'arbalète ou à l'arquebuse. Le vainqueur était proclamé roi et recevait de la ville soit une somme d'argent, soit des exemptions d'impôts. Le mât de l'arc et de l'arbalète était placé en face de la Porte-Neuve (sur la place actuelle de la Préfecture) et celui de l'arquebuse dans les fossés Saint-Julien.

La note de Dufour est le seul renseignement que nous ayons sur la fin de la compagnie du papegay. Si elle ne figura pas dans les premiers troubles de la Révolution, elle n'en existait pas moins et ce ne fut qu'à la date du 14 mai 1790 qu'elle disparut complètement

[Les compagnies du Papeguay particulièrement à Caen : étude historique sur les sociétés de tir avant la Révolution / Gaston Lavalley / Éd. Dentu, 1881 - 214 pages](#)

<sup>107</sup> Pierre-François de Paule de la Motte-Ango, (1747-1802) qualifié de marquis, n'avait droit en réalité à cette époque qu'au titre de comte de Flers. C'était un grand amateur de musique et de théâtre. Caen n'est pas la seule ville qu'il ait favorisée : en 1792, il prenait part, à la tête de musiciens à sa solde, à la fête nationale du 14 juillet à Domfront. (Note communiquée par M. Surville).

cordeliers, les carmes et les jacobins ensuite, puis les dix paroisses et les chanoines du Sépulcre qui vont derrière. La garde nationale y a été avec le régiment d'Aunis, mêlés ensemble, ce qui faisait un superbe effet. Messieurs les officiers municipaux y ont assisté avec messieurs les conseillers du bailliage, ainsi que la nouvelle musique nationale et celle du régiment d'Aunis.

Lundi 7. — Il y a eu un incendie considérable dans la rue de Branville à Vaucelles. Quarante-cinq maisons ont été la proie des flammes. Les révérends pères capucins y ont travaillé comme ils ont l'usage depuis leur établissement. Le régiment d'Aunis y a travaillé aussi avec courage. Le feu a pris vers 10 heures du matin, et les flammes brûlaient encore à plus de 4 heures de l'après-midi.

Mardi 8. — Les révérends pères capucins sont allés à la Délivrande, comme ils y vont tous les ans, on les a beaucoup insultés, en entreprenant ce voyage, par des malfaiteurs et des mauvais sujets de notre ville qui ont commence dès vis-à-vis l'Abbaye-aux-hommes, en leur arrachant leur croix, en arrachant leur barbe, en leur crachant à la figure, en leur faisant mille injures jusqu'en face la Venelle aux chevaux. Ils ont été tranquilles jusqu'au Vaugueux et jusqu'à la paroisse de Mathieu. Les autres années, les grenadiers des régiments qui étaient en garnison à Caen accompagnaient cette procession. Ce matin, plusieurs compagnies de la garde nationale sont parties pour les joindre à la Délivrande : ils ont arrêté plusieurs malfaiteurs en revenant, qu'ils ont mis entre les capucins dans la procession et leur ont fait faire amende honorable en face du portail St-Pierre. On les a fait assister à la bénédiction, on les a liés et garrottés et puis on les a mis en prison, le monde veut les faire mourir.

Samedi 19. — On a taxé le blé à 40 livres le sac pour les bourgeois, et à 42 livres pour les boulangers, et fait défense à eux de hausser le pain sous peine de 300 livres.

Dimanche 27. — On a béni trois drapeaux dans l'église St-Pierre. Sur les 10 heures du matin, la garde nationale s'est assemblée sur la place Royale et un détachement a été chez M. le comte de Faudoas chercher les trois drapeaux neufs avec les trois vieux et celui des arquebusiers, puis il est venu sur la place Royale. La troupe a défilé et est venue en l'église St-Pierre où M. l'abbé Lorge<sup>108</sup>, aumônier de la garde nationale, s'est trouvé et a invité M. le curé de St-Pierre de bénir les drapeaux neufs. M. de Faudoas en tenait un au milieu, M. de Vendevre tenait celui de droite et le colonel du régiment d'Aunis celui de gauche. La messe finie, on entonné le psaume *Exaudiat* que l'on a chanté en entier en répétant le *Domine salvum fac regem* pendant qu'on pendait les trois anciens drapeaux avec celui des arquebusiers à la tribune de sur l'autel St-Pierre.

Jeudi 1er juillet. — Le Château tira à 5 heures et demie du matin trois salves d'artillerie, comme la veille, et toutes les cloches sonnèrent au premier coup de canon.

---

<sup>108</sup> Charles-Jean-François Lorge, né a Caen, prêtre depuis l'année 1786.

À 8 heures du matin, messieurs formant le Comité général de la commune étant réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, M. le Maire, ouvrant la séance, prononça un discours.

À 9 heures, un détachement de la garde nationale de Caen vint chercher le cortège et le conduisit sur la place Royale où toutes les troupes de gardes nationaux étaient rangées avec celles de ligne. Le son des tambours, des trompettes, le bruit des musiques annoncèrent l'arrivée des différents corps réunis. Bientôt le signal fut donné pour le départ et les troupes défilèrent dans l'ordre qui suit :

34 – 14/07/1923

La maréchaussée de la ville jointe aux détachements des autres brigades du département ; un détachement de Commissaire général cavalerie en garnison à Falaise ; les sapeurs d'artillerie et une compagnie de canonniers ; la musique du régiment d'Aunis, celle de Lorraine et celle de la garde nationale de Caen ; le régiment d'Aunis et un détachement de Lorraine en garnison à Bayeux ; le Conseil de la commune, les commissaires du roi, les officiers de la Connétablie, les canonniers garde-côtes de la place et autres corps invités.

Ensuite suivaient les détachements de gardes-nationaux du département, savoir : De Bayeux, Lisieux, Falaise, Condé, Honfleur, Barentin, Isigny, Orbec, Harcourt, Vassy, Tilly, Villers-Bocage, Balleroy, Cambremer, Vire, Pont-l'Évêque, Creully, et autres cantons des six districts réunis. La marche était terminée par les trois bataillons de la garde nationale de Caen.

L'armée a défilé dans cet ordre et s'est rendue sur la plaine d'Ifs, vers un autel dédié à la Patrie et destiné à la cérémonie du jour. Cet autel était élevé sur une éminence, plusieurs degrés de gazon y conduisaient. Sa forme était hexagone, il était entouré de 6 canons, figurés debout et portant les lettres initiales des 6 districts. Il était surmonté de piques qui, pour exprimer l'emblème des forces unies, supportaient également un toit plafonné et peint aux couleurs de la nation. Chaque pique portait à son extrémité une banderole avec cette inscription : *La Nation, la Loi et le Roi*. Au devant de l'autel, et sur deux troncs de colonnes étaient à droite le buste du Roi et à gauche celui de M. La Fayette commandant de la garde nationale de Paris et de la France entière.

L'armée parvenue dans le cirque, l'artillerie s'est placée derrière l'autel, la maréchaussée à la droite et la cavalerie à la gauche. Le régiment d'Aunis, suivi du détachement de Lorraine, appuya la gauche de la maréchaussée et formait le premier côté du carré oblong. Les gardes nationales invitées s'appuyèrent à la gauche du détachement de Lorraine et composèrent le centre du carré, et un autre côté fut formé par les trois bataillons des gardes-nationales de Caen. Dans l'enceinte du carré formé par l'armée étaient les commissaires du Roi, les électeurs du département, les officiers des différents corps invités. À l'extérieur de l'armée était une foule immense de spectateurs accourus pour être témoins d'une fête aussi solennelle.

Aussitôt que tous les corps ont été placés, M. l'abbé Lorge, aumônier de la garde nationale de Caen, est monté à l'autel de la Patrie, accompagné de messieurs les aumôniers du régiment d'Aunis et de la garde nationale de Vire et M. l'abbé de Jumilly, officier municipal. Alors le drapeau fédératif a été déployé et présenté à

l'autel par M. le comte de Vendeuvres, maire de Caen. Ce drapeau est à fond blanc, orné de fleurs de lys à chaque angle, un cercle aux couleurs de la nation règne autour, avec cette inscription insérée dans la partie supérieure : *Fédération du département du Calvados*. Au milieu est un faisceau de 6 flèches unies par un ruban sur lequel est cette inscription : *In fœdere virtus*. Autour de ce faisceau sont les noms de Caen, Bayeux, Lisieux, Falaise, Vire et Pont-l'Évêque.

Au moment de procéder à la bénédiction du drapeau fédératif, M. l'abbé Lorge a prononcé un discours qui a été vivement applaudi. Alors le drapeau fédératif a été béni, une salve d'artillerie a annoncé la cérémonie, après quoi on a célébré une messe au son des tambours, des trompettes et au bruit d'une musique militaire répétée de toutes parts. Après la messe, un roulement a annoncé l'instant de la prestation du serment fédératif, alors les guidons et les drapeaux détachés des rangs se sont approchés de l'autel de la Patrie, s'y sont réunis en formant un demi-cercle avec messieurs les commandants de compagnies. Dans cette enceinte sont entrés, messieurs formant le Conseil général de la commune et à l'extérieur étaient les autres corps invités. Alors M. le Maire a prononcé un discours qui a été applaudi. Ensuite, M. de Cléry<sup>109</sup>, faisant les fonctions de lieutenant du roi, a pris sur l'autel de la Patrie le pacte fédératif qu'il a remis à M. de Charleval, faisant les fonctions de major de la place qui en a donné lecture.

Ensuite M. de Faudoas a adressé un discours aux gardes nationaux du département qui a été suivi de grands applaudissements. On a chanté un *Te Deum*, suivi d'un *Domine salvum fac Regem*. L'armée a défilé devant l'autel de la Patrie toutes les troupes, tant de ligne que gardes nationaux, ont formé entre elles un pacte fédératif, juré de se protéger, de se défendre, de maintenir de tout leur pouvoir la constitution du royaume, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi.

Les officiers municipaux ont envoyé une adresse au Roi pour lui dire comment la fête s'est passée.

Mardi 13. — Le soir, la citadelle a tiré plusieurs salves d'artillerie et les cloches de la ville ont sonné au premier coup de canon. On a mis aujourd'hui deux pièces de canon de deux lieues en deux lieues jusqu'à aller à Paris pour avertir le moment de la Fédération demain à Paris. S'il n'arrive pas de mal à Paris, on ne tirera qu'un coup de canon, et s'il en arrive malheureusement, on en tirera deux, pour avertir les miliciens qui sont tombés au sort ces années dernières et qui partiront sur le champ pour aller à Paris avec la garde nationale.

Aujourd'hui, le pain a diminué de trois sous par tourte de douze livres.

Mercredi 14. — On n'a tiré qu'un coup de canon, et il paraît que tout est calme à Paris.

Samedi 24. — Les habitants du faubourg St-Gilles ont été dans les prairies de l'Abbaye-aux-Dames abîmer les jardins qui sont faits de ces années dernières et qui ont été pris dans cette prairie qui est commune depuis le commencement du mois de juillet jusqu'au mois de mai et dont les dames de l'Abbaye ont fiefé le terrain.

---

<sup>109</sup> M. de Cléry, lieutenant-colonel à Cherbourg était directeur de l'artillerie de Caen

C'est bien contraire aux sentiments de messieurs les officiers municipaux, mais les habitants de St-Gilles ont des titres.

35 – 18/07/1923

Dimanche 25. — Une foule innombrable de gardes nationaux de la ville s'est assemblée à 2 heures de relevée pour aller au devant de messieurs les députés du Calvados qui étaient à la Fédération de Paris du 14 juillet. Ceux-ci sont arrivés sur les sept heures et demie du soir, avec une bannière portant cette inscription d'un côté : *Confédération nationale à Paris, 14 juillet 1790*, ceci écrit dans un grand cercle autour duquel on lit : *Département du Calvados*. Cette bannière a été déposée d'ici à après-demain chez M. de Bonnet de Meautry<sup>110</sup>, officier de la garde nationale et commandant du détachement, qui arrive de la Fédération, capitaine de la I<sup>ère</sup> compagnie de Saint-Sauveur, qui demeure proche les ci-devant Croisiers. Le soir, un *Te Deum* a été chanté dans l'église de l'Abbaye-aux-Hommes, par les bénédictins. Messieurs de la compagnie de Bavent sont allés au devant de cette bannière jusqu'à la paroisse de Cagny, tous à cheval.

Lundi 26. — La citadelle a tiré le soir trois salves d'artillerie ; au premier coup de canon, les cloches de la ville ont sonné.

Mardi 27. — La même chose s'est répétée et à 9 heures, tous les gardes nationaux — ceux qui ont été à Paris et ceux qui n'y ont pas été — se sont assemblés sur la place Royale. Un détachement est allé chercher la bannière chez M. de Cléry, un autre est allé chercher la municipalité. Le cortège rassemblé, l'armée a défilé à l'abbaye-aux-Hommes où, on a célébré une musique par messieurs les musiciens de St-Pierre de Caen. Ensuite, on a déposé la bannière dans la grande salle de l'Hôtel de Ville; le soir, on a tiré trois salves d'artillerie, les cloches ont sonné et la ville a été illuminée.

Jeudi 29. — Les paroissiens de St-Gilles sont retournés aux jardins de la prairie, on a fait prendre les armes au régiment d'Aunis et à la garde nationale. Messieurs les officiers municipaux y sont allés avec leur écharpe, on a fait feu de part et d'autre. Il y a eu un jeune homme tué, c'est un nommé Lenoble, marié il y a 6 mois et sa femme est enceinte, c'est un jardinier. On y a traîné trois pièces de canon.

Dimanche 1er août. — Le monde a été en foule voir le ravage de St-Gilles fait jeudi dernier.

Mardi 3. — Le courrier annonce que nous allons avoir la guerre sous peu, parce qu'on dit que toutes les puissances de l'Europe vont se mettre contre le royaume de France.

Mercredi 11. — Il y a eu un caporal du régiment d'Aunis qui a été chez une fille de

---

<sup>110</sup> Pierre-Nicolas Bonnet de Meautry (1743-1807), né à St-Martin-de-Fresnay, qui devint maire de Caen, député à l'Assemblée législative et siégea à la Convention.

St-Pierre, dans la rue du Ham, qu'il avait envie d'épouser, et on l'a trouvé tué ce matin d'un coup de pistolet et sa maîtresse qui avait la tête coupée, cependant pas tout à fait. Le bruit se répand que l'on a trouvé une lettre sur la table dans la maison, mais je ne dirai pas ce qui pouvait être dedans. Ce soir, on les a enterrés à St-Pierre; messieurs les caporaux, tant de la garde nationale que du régiment d'Aunis, ont fait une quête entre eux pour les faire enterrer dans toute la pompe d'un militaire, et ils l'ont porté eux-mêmes en terre, et les filles ont porté sa maîtresse. Il y a eu plusieurs décharges à leur inhumation, on les a enterrés l'un auprès de l'autre.<sup>111</sup>

Jeudi 12. — On a célébré un service dans l'église St-Pierre, où messieurs les caporaux de la garde nationale et du régiment d'Aunis ont assisté

Vendredi 13. — Les habitants de St-Gilles ont gagné un procès contre la municipalité par devant l'Assemblée nationale pour la prairie dont j'ai parlé ci-devant.

La nuit du samedi au dimanche 15, on a défoncé la porte de l'église de Banville, à deux lieues de Caen et on a pillé quantité d'ornements, vases sacrés et autres argenteries.

Lundi 16. — Le blé a renchéri par sac de 3 livres ; il est à présent entre 28 et 34 livres.

Vendredi 20. — Il a encore renchéri de 3 livres par sac : le blé du gouvernement est taxé à 30 livres. Le pain à diminuer de 3 sous par tourte de 12 livres : le gros pain vaut 27 sous, le second 30 sous et le blanc 33 sous.

Dimanche 5 septembre. — On a fait des assemblées dans les paroisses après vêpres, pour nommer des officiers manquant dans les compagnies de la garde nationale.

Mercredi 8. — On a continué les assemblées pour le même sujet. Une jeune fille de la paroisse St-Pierre qui, entreprenant le voyage de la Délivrande, était montée sur un peccata<sup>112</sup> s'y est trouvée mal. Son frère l'a descendue et l'a assise sur une chaise, et au même instant, elle est morte de mort subite.

---

<sup>111</sup> Voir aux AD du Calvados – BMS Caen – paroisse St-Pierre 1787-1792 vue 434

« Aujourd'hui mercredi onze aoust mil sept cent quatre vingt dix le corps de jean michel aveline originaire Damartin en Brie Caporal au Rgt d'Aunis décédé de ce jour a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse en présence d'antoine hipolythe et françois Lenfle caporeaux dud. Rgt ledit aveline âgé de vingt-quatre ans. »

« Aujourd'hui mercredi onze aoust mil sept cent quatre vingt dix le corps de marie anne victoire Donnet originaire d'argences décédée de ce jour a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse en présence d'antoine hipolythe et françois Lenfle caporeaux dud. Rgt ladite Donnet âgée de dix-neuf ans. »

Signés Lenfle capl & Hypollite capl

<sup>112</sup> « En Normandie, on nomme la bourrique peccata mundi, parce que l'âne reçoit les coups et porte les péchés comme l'Agneau de Dieu » (Dictionnaire de Littré)

Dimanche 12. — On a continué les assemblées pour le même sujet.

Mercredi 15. — Les commis de la gabelle sont rentrés seulement pour faire payer les entrées qui entrent dans la ville.

Vendredi 17. — A 9 heures du soir, on a arrêté un homme du hameau de la Folie, paroisse St-Martin, qui passait par dessus un mur dans les carrières de St-Julien pour aller dans le jardin du sieur Lefrançois, il avait déjà plein une poche d'ameublements de jardinage, avec 2 louchets, 1 piquois, une corde à puits et quantité d'autres effets. Plusieurs caporaux l'ont pris, conduit à la municipalité et de là en prison.

Samedi 18. — Le pain a diminué de .3 sous.

Mardi 28. — On a fait un service pour Messieurs de la garde nationale et des troupes de ligne qui ont été tués à Nancy par une contre-révolution faite le mois présent. On y a délivré du pain aux pauvres de la ville.

Mercredi 29. — On a fait beaucoup de patrouilles, tant de la garde nationale que de troupes de ligne et de maréchaussée, à la foire St-Michel. On y a arrêté un homme que l'on a conduit en prison.

Jeudi 30. — Le blé a diminué à la halle d'Argences.

36 – 21/07/1923

Vendredi 1er octobre. — Le blé a renchéri.

Samedi 2. — On a donné le décompte à tous les ouvriers de la rivière neuve.

Mercredi 6. — On a affiché une sentence de la municipalité qui ordonne à tous les aubergistes, cafetiers, cabaretiers de ne recevoir aucune personne à loger sans en faire la déclaration à la municipalité.  
On a affiché aussi une proclamation du roi, décrétée de l'Assemblée nationale qui porte qu'il n'y aura qu'un évêque par département.

Samedi 9. — On a fait des assemblées pour nommer des compagnies de grenadiers et de chasseurs de la garde nationale.

Dimanche 10. — Les grenadiers et chasseurs nommés d'hier se sont assemblés au Château pour nommer leurs officiers et sous-officiers.

Dimanche 31. — Messieurs du Département ont enlevé tous les ornements de l'église abbatiale de St-Étienne ; les religieux n'ont fait aucun office ce matin, mais ils ont eu vêpres.

Lundi 1er novembre. — Les religieux de St-Étienne n'ont fait aucun office.

Mardi 2. — Les dits religieux sont sortis de leur abbaye. Un détachement du régiment d'Aunis est parti pour Courseulles.

Dimanche 14. — On a fait des assemblées pour nommer des juges civils pour le Bailliage.

Lundi 15. — Les jugés nommés d'hier se sont assemblés le matin à l'Hôtel de ville, pour aller en la ci-devant église de l'abbaye de St-Étienne avec MM les officiers municipaux. On y a célébré la messe, avec un sermon que M. le curé de Bretteville-sur-Odon y a fait.<sup>113</sup>

Mardi 16. — Un détachement du régiment d'Aunis est allé à Courseulles pour renvoyer ceux qui y étaient partis le 2.

Samedi 20. — On a fait des assemblées pour nommer des juges de paix dans les 5 sections de la ville.

Mardi 7 décembre. — On commence à vendre les biens nationaux appartenant au ci-devant clergé.

Lundi 13. — Messieurs les juges de paix entrent en fonctions dans les cinq sections de la ville.

Épigramme contre M. Gervais de la Prise :

Traître à la foi, traître à l'état,  
Traître à son roi, traître à l'église,  
Gervais veut devenir prélat.  
Pourquoi marquer de la surprise  
Sur treize ne fallait-il pas  
Que l'on reconnût un judas !

Réponse à cet épigramme :

Vils suppôts du régime ancien  
Malgré votre indigne apostrophe  
Gervais est un bon citoyen  
Zélé pasteur et philosophe.  
Mais vous qui ne l'imitiez pas  
Vous êtes doublement judas.

Lieu et jour d'audience des juges de paix :

1<sup>ère</sup> Section, St-Benoît. Audience à l'ancienne juridiction de l'Abbaye St-Étienne.  
Greffier, M. Hardy.

---

<sup>113</sup> Charles-Mathurin Le Huger de la Hamonnais (1736-1817), né à Rennes, licencié en droit, se qualifiait dans les actes officiels d'aumônier général du département. Il mourut à Bretteville, après avoir été curé de cette paroisse pendant 53 ans.

2<sup>e</sup> section, l'Université. Audience aux Cordeliers. Greffier, M. Aubert.

3<sup>e</sup> section, Place Royale. Audience à l'Officialité, rue Neuve. Greffier, M. Belleville.

4<sup>e</sup> section, St-Louis. Audience dans une des salles de l'Hôtel-Dieu. Greffier :  
Levallojs.

5<sup>e</sup> section, le Sépulcre. Audience à l'ancienne juridiction de l'abbaye S<sup>te</sup> Trinité  
Greffier...

Samedi 11. — Les filles du bourg de Thury, voulant donner des preuves de leur amour à la patrie, avaient fait faire à leurs frais, un drapeau qu'elles prièrent la garde nationale d'accepter. Cette troupe de citoyens, dont le zèle ne s'est pas encore démenti depuis le commencement de la Révolution, se sont mis aujourd'hui sous les armes, 200 jeunes citoyennes vêtues en blanc et conduisant celle qui portait le drapeau se rendirent au lieu où la troupe les attendait. Elles remirent le drapeau en prononçant un discours patriotique ; un des sous-officiers répondit à ce discours. Alors la garde nationale, précédée du corps municipal marchant en deux files avec les jeunes citoyennes au milieu, se rendit à l'église où le drapeau fut béni. La garde nationale et le corps municipal dînèrent ensemble: au dessert, le tambour battit le signal et nos soldats patriotes se rendirent chez leurs aimables concitoyennes au lieu de leur festin, et le reste du jour se passa en fête où la joie et la décence se sont montrés de concert ensemble.

**MÉMOIRES SUR CAEN**  
**par Laurent ESNAULT**  
**année 1791**

Le moment de la prestation du serment étant prochain, nos curés, celui de St-Pierre excepté, firent une déclaration par laquelle ils consentaient prêter le serment avec la restriction proposée par l'évêque de Clermont, mais rejetée cience ne leur permettant pas de le prêter purement et simplement Cette déclaration est datée du 7 janvier. M. Hébert, curé de Vaucelles, la signa, et deux jours après, il dut se rétracter à la municipalité et promit de prêter serment ; un changement si subit fut occasionné par le curé de St-Pierre qui se flattait toujours de ramener les autres prêtres à son opinion, il n'y réussit pas et la presque totalité des ecclésiastiques préféra les conseils de leur évêque à ceux du curé. On avait cherché à mettre les prêtres en défiance des avis de M. de Cheylus en répandant le bruit qu'il n'était pas l'auteur du mandement qui leur était parvenu de sa part : on ajoutait que par crainte de disgrâce, il avait pris le parti de le désavouer. L'évêque de Bayeux indigné de cette calomnie écrivit, le 13, à ses curés, une lettre dans laquelle il se déclarait l'auteur du mandement, engageait ses prêtres à y ajouter foi et les exhortait à continuer de marcher avec lui dans la voie qu'il leur traçait.

37 – 25/07/1923

M. de Vendevre, chargé, comme maire, de recevoir, à la tête du conseil général de la commune, le serment des prêtres fonctionnaires publics, répugnait à faire exécuter cette loi contraire à ses principes religieux. Dans une assemblée générale du corps municipal tenue le 3, il proposa d'adresser de respectueuses représentations à l'Assemblée nationale ; sa proposition fut rejetée, alors il donna sa démission. L'estime que les plus révolutionnaires ne pouvaient s'empêcher d'accorder à ce respectable et vertueux citoyen les porta à refuser cette démission. Le maire s'absenta les deux jours que la municipalité reçut les serments. Le curé de Vaucelles prêta serment le 16. Malgré les démarches que les curés et autres ecclésiastiques firent auprès du curé de St-Pierre pour lui dessiller les yeux, il persista dans son opiniâtreté et prêta serment le 23. Sur la quantité d'ecclésiastiques attachés à cette paroisse, il n'y eut que les vicaires et deux autres prêtres qui suivirent son exemple ; de ce moment il perdit la considération des honnêtes gens attachés à la religion.

La conduite du maire lui ayant attiré quelques désagréments dans la municipalité, il sacrifia le désir d'être utile à ses concitoyens à ses sentiments religieux et se retira. La sections furent convoquées et M. Bonnet de Meautry, chevalier de St-Louis, officier de la garde nationale, fut nommé maire. On vit avec une profonde douleur un gentilhomme d'une conduite exemplaire, d'une générosité et d'une bienfaisance

sans égale, remplacé par un homme auquel on reprochait d'être depuis plusieurs années à la tête du biribi et autres jeux défendus par la police, seule ressource qui lui restait pour subsister. On n'eut cependant pas à s'en plaindre autant qu'il y avait raison de le craindre. Il y avait vraiment une espèce d'aveuglement et d'entraînement involontaire dans les nominations, on connaissait les défauts de ceux que l'on nommait aux places, on les tournait en ridicule, on les appréciait à leur peu de valeur, et cependant on les nommait. Dans les sections, les gens du peuple moins circonspects disaient hautement. « Nous jouerons au biribi » que sans doute ils ne connaissaient pas et ils nommaient tout de même ce M. de Meautry qui en était le directeur, et lui donnaient la préférence sur tout autre citoyen sans reproche.

Les révolutionnaires se répandaient en invectives contre les prêtres qui refusaient le serment ; ces derniers reçurent un puissant soutien par la déclaration que fit M. de Cheylus au Directoire du district de Bayeux lorsqu'on lui demanda le serment. Cette déclaration, qui unit au prestige du style la solidité des moyens, ranima le zèle de tous les pasteurs du diocèse, les curés et vicaires de la ville de Caen (ceux de St-Pierre et de Vaucelles exceptés) furent les premiers à y donner adhésion. À leur exemple, les curés des campagnes, réunis dans leurs doyennés respectifs, s'empressèrent de faire des déclarations conformes à celle de leur chef. Presque tous les signèrent, on remarquait, dans le nombre, celle du doyenné de Cinglais par son énergie et la juste application des principes. En général, les ecclésiastiques, remplis d'un saint zèle, se firent, un devoir de manifester leur conformité de sentiments à ceux renfermés dans la déclaration de l'évêque, toute crainte disparut à leurs yeux, jusqu'à la perspective de l'indigence. Plusieurs prêtres rétractèrent le serment qu'ils avaient prêté, et dans cette circonstance, ils oublièrent leurs dissensions particulières pour suivre les traces de M. de Cheylus qui se conduisit dans ces moments difficiles avec un courage et une fermeté qui lui ramenèrent l'affection de ses curés dont il avait quelques désagréments. Les prêtres non assermentés avaient besoin d'une force supérieure pour supporter les persécutions sans exemple auxquelles ils étaient en butte. On leur reprochait de regretter leurs biens, comme s'ils n'eussent pas préféré recevoir le modique traitement accordé par les décrets, à la pauvreté qui attendait la plupart d'entre eux. Depuis quinze mois que la nation s'était emparée des biens du clergé, les prêtres avaient gardé le silence, ils n'élevèrent la voix qu'à l'instant où l'on exigea un serment contraire aux dogmes religieux. Ce décret, qui préparait l'anéantissement du culte catholique, fut une source de malheurs pour les ecclésiastiques et même pour les familles, ce fut une pomme de discorde jetée parmi les Français. Un autre écrit qui parut dans le même temps fit beaucoup de sensation dans la ville : c'était une lettre adressée à M. Bayeux, procureur général syndic du département, au sujet de son réquisitoire contre M. de Cheylus. L'auteur prouvait à M. Bayeux les contradictions multipliées qui se rencontraient dans son réquisitoire, c'était une mystification d'un bout à l'autre. La lettre fut très répandue et généralement goûtée, les esprits superficiels, qui avaient déjà oublié le réquisitoire se réveillèrent et s'amusèrent à accabler d'épigrammes, le procureur général, voici une des moins mauvaises :

Cheylus, ma foi tout est f...

Bayeux, diseur de patenôtres,

Qui jadis taillait des culottes,<sup>114</sup>  
Fait aujourd'hui des torche-c...

L'Assemblée nationale essaya en vain de faire cesser les bruits qu'elle voulait attenter à la religion, en envoyant une instruction pour être lue dans les églises par les curés ou à leur refus par le maire. Les officiers municipaux se partagèrent, et escortés par des détachements de la garde nationale, allèrent faire cette lecture dans les différentes paroisses de la ville, excepté à St-Pierre et à Vaucelles, ces deux curés ayant juré ne refusèrent pas de lire l'instruction. Elle ne changea point l'opinion : en effet si l'Assemblée n'avait pas eu le projet qu'on lui supposait, pourquoi refuser la formule de serment proposée par l'évêque de Clermont ? l'Assemblée la rejetait sous prétexte des troubles auxquels elle aurait donné lieu ; il est croyable cependant que la restriction de l'évêque de Clermont en aurait occasionné, moins que le serment pur et simple. L'instruction dont Mirabeau était l'auteur ranima le zèle de plusieurs écrivains qui n'eurent pas de peine à démontrer la futilité des raisonnements sophistiques du député.

38 – 28/07/1923

Jamais on ne vit autant d'écrits se multiplier, plusieurs furent surtout remarquables, entre autres, ceux de M. Blondel<sup>115</sup>, curé de Banneville. Il avait écrit aussi contre le curé de St-Pierre ; on lui attribuait encore la lettre à M. Bayeux, sur son réquisitoire, ce qui toutefois n'était qu'une supposition, vu que la lettre était anonyme.

On écrivit également en faveur du serment, aussitôt paraissait une réponse qui réduisait les jureurs au silence. Mais ce qui fit le plus d'impression sur l'esprit des personnes attachées à leur religion, ce fut plusieurs brefs du pape qui se déclara contre le serment. Les révolutionnaires firent leur possible pour les faire regarder comme faux et supposés ; il y eut des preuves du contraire si claires qu'il ne fut plus permis de douter qu'ils venaient de l'autorité pontificale de Rome. M. de Cheylus, n'ayant pas prêté le serment ordonné par le décret de l'Assemblée nationale, M. Bayeux procureur général syndic du département écrivit le 6 aux électeurs et les convoqua pour le 13, à l'effet de procéder à la nomination de l'évêque du Calvados. L'Assemblée avait décrété qu'il n'y aurait qu'un évêque pour chaque département, les électeurs se réunirent le jour indiqué dans une salle de l'abbaye St-Étienne et vinrent en ordre processionnel assister à la haute messe de St-Pierre. Ils étaient précédés par les directeurs de département et de district, le corps municipal et les juges consuls. Les juges du tribunal du district, quoique invités, ne s'y trouvèrent pas. Les cavaliers de la maréchaussée, appelés depuis peu gendarmerie nationale, suivis des dragons du régiment de Chartres et de la garde nationale escortaient le cortège avec le régiment d'Aunis. Le curé de Bretteville-la-Pavée près Caen, qui avait juré et prétendait à l'épiscopat, fit le sermon. M. Bayeux lut un discours sur le sujet qui rassemblait les électeurs, l'après-midi on nomma le président, les

---

<sup>114</sup> Il était fils d'un tailleur.

<sup>115</sup> Jacques Blondel (1750-1830), né à Subles, chanoine de Bayeux, fut nommé, après le Concordat, curé de Saint-Pierre de Lisieux. Il quitta cette paroisse en 1828 et mourut à Bayeux.

secrétaires et les scrutateurs, et le lundi après-midi on ouvrit le scrutin. À la première séance, on présenta une lettre au président, lorsqu'on sut qu'elle était de M. de Cheylus, il s'éleva une grande rumeur dans l'assemblée, les uns voulaient la brûler ou la déchirer sans la lire, d'autres en différer la lecture jusque après la nomination, ce dernier avis prévalut, Le lundi soir 14, à huit heures et demie, on annonça que la pluralité des voix était acquise à M. Gervais de la Prise, curé de St-Pierre ; sur 480 électeurs, il avait réuni plus de 300 suffrages. Les autres voix se portèrent sur M. de Cheylus au nombre de 40 à 50 et sur quelques autres ecclésiastiques ; aussitôt les cloches sonnèrent pendant une heure, ainsi que celles de Vaucelles dont le curé avait juré. La société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins, fit aussi sonner les cloches du couvent. La municipalité, les électeurs et les Amis de la Constitution se rendirent au presbytère, et entraînèrent à l'église le curé qui fit quelques légères difficultés et chantèrent un *Te Deum* ; pendant ce temps on tira le canon, ce qui parut surprenant, vu qu'il était dix heures lorsque le premier coup se fit entendre et qu'on ne tirait point le canon après la retraite, mais la nation qui gardait le Château avait le canon à sa disposition et personne n'eût osé contredire. Le 15, dès six heures du matin, le canon tira de nouveau et continua jusqu'à midi, à distances égales ; on donna l'ordre de sonner les cloches dans toutes les paroisses. Les électeurs, réunis le matin dans l'église St-Pierre, entendirent la lecture de la lettre de M. de Cheylus ; cette lettre datée du 10 mars, à Paris, mettait sous les yeux des électeurs les inconvénients qui allaient résulter pour les fidèles de nommer un évêque pour un évêché qui n'était pas vacant, donc que le nouvel élu ne pouvait recevoir aucune mission apostolique de la part des électeurs quelque étendus que fussent les pouvoirs à eux délégués par l'Assemblée nationale. Les électeurs, bien entendu, la trouvèrent abominable et l'envoyèrent à l'Assemblée nationale. L'après-midi, ils s'assemblèrent au Département pour nommer un juge au tribunal de cassation.

Le soir, nouveaux coups de canon pour l'évêque La Prise, sonnerie et illumination générale. Les habitants qui ne partageaient point cette opinion étaient obligés d'illuminer pour ne pas se faire noter et plus encore pour qu'on ne cassât pas leurs vitres.

D'après les propos du curé de St-Pierre, même lors de sa nomination, bien des personnes croyaient qu'il aurait refusé l'épiscopat. Celles qui pensaient le connaître mieux, c'est à dire qui le regardaient comme un ambitieux et n'ayant prêté le serment que dans l'intention de parvenir à cette dignité, assuraient qu'il accepterait, et ils eurent raison, car le 16, il écrivait aux électeurs que, reconnaissant la voix de Dieu dans son élection, il acceptait, il alla signer ensuite le procès-verbal de son élection. Il faut cependant convenir que, puisqu'il fallait un intrus, on ne pouvait faire un meilleur choix parmi les jureurs, et certainement il méritait la préférence sur ses concurrents ; un Pichonnier, curé, homme sans conduite et sans mœurs, déchirant les ecclésiastiques dans ses écrits incendiaires ; un curé de Bretteville, près Caen, surnommé le curé Cervelle, preuve du cas qu'on devait en faire. En mettant de côté l'ambition secrète, l'entêtement, le peu de caractère du curé de St-Pierre, on trouvait chez lui de bonnes mœurs, une charité envers les pauvres portée au point de se

dépouiller pour eux. On aura néanmoins à lui reprocher à avoir agi d'une manière opposée à ses discours ; deux jours après sa nomination, au moment même où l'apprit, il soutenait encore qu'il ne pouvait accepter sans la démission de M. de Cheylus, ou sans l'approbation d'un concile national.

39 – 01/08/1923

Le même jour, 16, les électeurs continuèrent le scrutin pour un juge au tribunal de cassation. M. Target<sup>116</sup>, député à l'Assemblée nationale et avocat au parlement de Paris, se trouva en concurrence avec M. Duperré de Lisle, ancien lieutenant-général au bailliage de Caen. Ce dernier en étant informé, écrivit aux électeurs que des raisons de famille l'empêcheraient d'accepter ; cette démarche de M. de Lisle donna encore prise sur lui à ses détracteurs qui la regardèrent comme prématurée, n'étant pas sûr d'être nommé. Ses partisans soutenaient au contraire, et avec raison, qu'il avait agi prudemment, voulant épargner aux électeurs des scrutins inutiles. Quoi qu'il en soit, cette lettre fit une certaine sensation parmi les électeurs qui avaient désiré rendre à M. de Lisle une justice un peu tardive à la vérité. On continua l'opération. M. de Clermont, président du Département, fut élu et accepta. À ce moyen M. Target fut expulsé, malgré les recommandations de M. Thouret<sup>117</sup>, autre député, qui avait écrit, en sa faveur dans tous les districts du département. La plupart des électeurs s'indignèrent de ce qu'on voulait forcer ainsi les suffrages et empêcher de choisir dans l'étendue du département qui offrait plusieurs sujets dignes de cette place. L'après-midi on fit un scrutin perdu pour un suppléant, la majorité n'ayant été acquise pour aucun des concurrents.

Le 17, les frères et amis, autrement les Amis de la Constitution ou clubistes, qui désiraient, depuis longtemps paraître en public, saisirent l'occasion de la convalescence du roi qui avait été indisposé, pour faire célébrer dans l'église de l'abbaye Saint-Étienne une messe solennelle chantée par le nouvel évêque assisté à l'autel par tous les ecclésiastiques jureurs. Les électeurs, les directoires du département et du district, l'état-major des détachements d'Aunis et de Chartres-dragons, en garnison dans la ville, furent invités. La société s'assembla aux Jacobins, lieu ordinaire de ses séances, et vint à l'Hôtel de ville, le corps municipal se rendit à l'abbaye suivi des clubistes marchant quatre à quatre. On vit alors que cette réunion était composée d'un grand nombre d'artisans ; dans les commencements il y avait peu de gens remarquables par leur état, leur éducation et leur fortune ; lorsque l'on s'aperçut qu'on ne parvenait que difficilement aux places sans être membre de l'association, les prétendants s'y firent admettre. Un détachement de la garde nationale ouvrait et fermait la marche. La messe finie, la municipalité revint dans le même ordre, excepté que l'évêque la Prise était à la droite du maire.

L'après-midi, on fit le scrutin pour le suppléant du juge de cassation et M. de la

---

<sup>116</sup> Guy-Jean-Baptiste Target (1733-1807), né à Paris, président de la Constituante, fit partie du tribunal de Cassation et participa à la préparation du Code criminel. Son petit-fils, né à Lisieux fut député du Calvados en 1871.

<sup>117</sup> Jacques-Guillaume Thouret, (1746-1794), né à Pont-l'Évêque, juge au tribunal de Cassation, fut accusé de complicité dans une conspiration dantoniste et guillotiné à Paris.

Londe Ste Croix, ancien lieutenant-général du Bailliage de Bayeux, fut nommé.

Pendant que les électeurs devaient s'occuper de ces différentes nominations, ils avaient député un d'entre eux à l'Assemblée nationale demander la loi des jurés pour faire de suite les nominations nécessaires afin d'éviter de se déplacer sous peu de temps. L'électeur étant de retour, on nomma grand jury, M. Daigremont<sup>118</sup>, ancien lieutenant particulier au bailliage et électeur, il remercia l'assemblée sur le champ par un beau discours écrit qu'il tira de sa poche, ce qui prêta à la plaisanterie. Il avait pu cependant être prévenu par les électeurs, d'autant qu'il y avait peu de sujets plus capables que lui de remplir cette place. Les scrutins partagés d'abord entre M. Duclos Goupil, avocat et ex-procureur de la commune et M. Bougon Longrais<sup>119</sup>, secrétaire du département, se réunirent sur ce dernier pour la place d'accusateur public.

Les nominations finies, les électeurs fixèrent, au 16 la proclamation publique de l'évêque du Calvados. La cérémonie fut annoncée la veille par les cloches de toutes les églises de la ville, le jour les cloches sonnèrent encore et l'on tira le canon par intervalles jusqu'à midi. Les électeurs, confondus avec les membres des deux directoires et suivis du corps municipal, des juges de district, des juges consuls, et de la société des Amis de la Constitution, vinrent processionnellement de l'abbaye de Saint-Étienne à St-Pierre, où le président d'âge, remplaçant M. de Clermont, absent, proclama M. Gervais de la Prise, évêque du Calvados. La messe fut célébrée par le nouvel évêque, et après le *Te Deum* chanté, les électeurs furent reconduits au Département avec le même appareil, précédés et suivis de la gendarmerie, des détachements des régiments de Chartres-Dragons, d'Aunis, et de la garde nationale ; le soir nouvelle sonnerie, canon tiré et illumination.

La société des Amis de la Constitution parut alors pour la première fois comme corps invité, et prit une consistance dont on aura peut-être à se repentir, vu que, tolérée seulement par l'Assemblée nationale, dont elle était en quelque sorte l'espion, elle s'annonçait déjà destinée à surveiller les corps administratifs. Depuis le mois de novembre précédent que ce club s'était formé, il n'avait encore osé tenir de séance publique, il profita de la circonstance de la réunion des électeurs pour laisser entrer le monde, sous prétexte de faire honneur aux étrangers qu'on admit sans distinction.

40 – 04/08/1923

L'affluence des curieux fut considérable, cette publicité ne fut pas favorable aux frères et amis : après avoir vu la manière dont ils se conduisaient, il fallait avoir un goût révolutionnaire bien décidé ou un désir immodéré d'obtenir des places, pour chercher à augmenter le nombre. C'était à qui parlerait le plus haut, et celui qui faisait les motions les plus ridicules et les plus turbulentes était souvent le plus

---

<sup>118</sup> Jean Louis Daigremont, sieur Desobaux (1734-1816), né à Caen avait été installé lieutenant particulier en 1767, il devint juge à la Cour d'appel.

<sup>119</sup> Jean-Charles-Hippolyte Bougon-Longrais (1765-1794), né à Caen, devint procureur-général-syndic du département. En relations d'amitié et de correspondance littéraire et politique avec Charlotte Corday, il fut compromis dans le Fédéralisme et exécuté à Rennes.

applaudi.

Le second dimanche de carême, 20 mars, la procession générale eut lieu, suivant l'usage, les ordres mendiants n'y assistèrent pas (il y en avait de 4 sortes à Caen : des Capucins, des Cordeliers, des Jacobins ou Dominicains, et des Carmes). Les chanoines du St-Sépulcre ne s'y présentèrent pas, ni aucun des corps administratifs. Les chanoines du Sépulcre officiaient de droit à cette cérémonie. Les juges du bailliage y assistaient en robes rouges, M. Méry, curé de Notre-Dame, célébra la messe en qualité de doyen des curés.

Il y eut une rumeur à la Délivrande, elle fut occasionnée par les propos de quelques individus qui voulaient faire fermer la chapelle. Ce bourg est trop intéressé à la conservation de cette église par la quantité de pèlerins qu'elle attire et qui font vivre le bourg. On menaça les parleurs de les pendre, on envoya même un détachement de dragons de Chartres pour faire cesser le tumulte qui n'eut pas d'autre suite.

Quelques halles peu approvisionnées firent murmurer le peuple, la municipalité refusait de hausser le prix du pain et les boulangers qui achetaient le blé assez cher, ne voulaient plus cuire. On prétendait que le peuple était excité par le club : tout le mal qui se faisait, tous les mauvais bruits qui se répandaient, étaient attribués à cette société, quelque fois sans doute avec injustice.

Malgré les motions de M. Dejean, médecin, la nomination du recteur de l'université eut lieu le 24 comme à l'ordinaire. M. Rouelle, curé d'Hermanville et président du district, fut continué, nouvel hommage rendu au mérite de ce respectable ecclésiastique.

Le 25, La Rive, acteur du Théâtre Français<sup>120</sup> et électeur de Paris, parut sur le théâtre de Caen, il débuta par le rôle de Warwick, le lendemain il joua Édouard dans *Pierre le Cruel* ; il y eut peu de monde à ces deux représentations parce qu'on avait répandu dans le public qu'il était venu à Caen comme espion de l'Assemblée nationale. Ce propos ne paraissait cependant guère fondé, n'avait-elle pas le club ? il joua Œdipe à la troisième représentation qui devait être la dernière. L'envie de jouir de ses rares talents l'emporta sur les propos, on l'engagea à paraître encore une fois, il joua Tancrède et Pygmalion. L'affluence était si considérable, qu'il y avait des spectateurs jusque sur le théâtre, à peine les acteurs y trouvaient leur place. Il est vrai qu'on ne pouvait trop admirer ce premier acteur de la capitale, on lui jeta des couronnes, des vers ; on lui prodigua des applaudissements qu'il méritait sous bien des rapports. On lui reprochait de n'avoir aucun jeu muet, et lorsqu'il ne parlait pas il était sur la scène comme une statue.

Des frères et amis, malgré leur active surveillance dans la ville, se trouvèrent en défaut, M. de Cheylus, bravant le club et ses clameurs, passa par Caen le 29 mars,

---

<sup>120</sup> Jean Mauduit, dit de la Rive, (1747-1827), né à la Rochelle. Il remplaça Le Kain à la Comédie Française, fut éclipsé par Talma et après avoir pris sa retraite en 1788, fit des tournées théâtrales et devint professeur de déclamation

en retournant à Bayeux. Dans l'après-midi, en plein jour, il changea de chevaux à la poste, fut vu et reconnu de plusieurs personnes. Le club désolé de l'inutilité de sa prévoyance, s'assembla le lendemain pour délibérer sur le parti qu'il avait à prendre. Longs et tumultueux débats à la séance, enfin il fut décidé de faire partir des députés sur le champ, en poste. On choisit le président Bonnet de Démouville, officier d'artillerie, démocrate outré, Marie, officier de la garde nationale, autre patriote enragé, Armand, cafetier, ex-soldat du régiment de Lorraine en garnison à Bayeux, et Victor Féron. Cet Armand était sans doute envoyé pour intriguer auprès du régiment et Féron pour exciter les Bayeusains par la hardiesse de ses propos dangereux. Les deux premiers exceptés, cette députation faisait peu d'honneur au club ; un cafetier et un homme perdu de dettes à 25 ans, ayant dissipé tout son bien et une partie de celui de ses frères qui l'avaient cautionné ; il n'avait d'autre talent que de parler très haut, il se mêlait aussi d'écrire sur la religion qu'il ne connaissait guère. Cette députation perdit ses pas, l'évêque reçut une visite de la municipalité de Bayeux qui lui offrit une garde d'honneur, il la refusa d'abord ; lorsqu'on lui eut fait entendre qu'on la croyait nécessaire à sa sûreté, il consentit à la recevoir, il n'en fut pas moins libre de sortir et de voir les personnes qui se présentaient chez lui.

Pendant ce temps, le club ne cessait de répandre des libelles dans la ville et les campagnes contre la religion et les prêtres qui, pour la soutenir, avaient refusé le serment. Si quelque affaire appelait ces ecclésiastiques au district, M. Mesnil, un des membres du directoire, s'emparait d'eux, les sermonnait, usait de tous ses moyens pour les engager à prêter serment et à ne pas persister dans ce qu'il nommait un entêtement de réfractaires. De tels discours étaient déplacés dans la bouche d'un protestant, ils ne séduisirent personne, malgré les mouvements que lui et les autres de sa sorte se donnèrent en faisant imprimer et distribuer tous les écrits en faveur de la loi du serment. Les prêtres qui, dans cette circonstance, n'avaient pas agi sans réflexion, ne changèrent pas d'opinion. La municipalité, à la sollicitation du club qui la maîtrisait souvent, fit des visites chez les imprimeurs pour chercher des ouvrages contraires à la Révolution et surtout au serment.

41 – 08/08/1923

Ces visites se réitéraient toutes les fois qu'on avait quelque soupçon; cependant un arrêt du Conseil défendait ces recherches dans les imprimeries ; d'ailleurs la liberté de la presse était décrétée. Dans le temps du despotisme, pour parler le langage révolutionnaire, les imprimeries étaient regardées comme un dépôt sacré; il fallait des considérations d'un grand poids et un ordre exprès du roi pour en faire ouvrir les portes, mais sous le règne de la liberté, la volonté du club était suffisante.

On chanta, le 3 avril, un *Te Deum* pour la santé du roi, la municipalité fit connaître, dans cette occasion, l'esprit qui l'animait par le peu d'appareil qu'elle donna à cette cérémonie. On tira, le matin, quelques coups de canon, on ne sonna point dans les églises, on commanda seulement quelques hommes par compagnie de la garde nationale, par conséquent point de drapeaux : on ne demanda aussi que quelques hommes par compagnie des troupes de ligne. Les directoires du département et du district, le corps municipal, les juges, une députation du club assistèrent, au *Te*

*Deum* pendant, lequel on tira le canon et l'on sonna les cloches. Les habitants trouvèrent très mauvais qu'on n'eût pas mis plus de solennité dans cette cérémonie. On fit des reproches à la municipalité, qui répondit, qu'elle n'avait pas été libre et qu'on n'avait pas suivi ses ordres ; on lui reprocha encore son peu d'empressement et de s'être laissée devancer par le club, ce qu'elle n'aurait dû permettre. C'était au corps municipal représentant la ville qu'il appartenait d'agir le premier et non à une association illégale.

On apprit, le 4 avril, la mort du comte de Mirabeau, député, les royalistes ne furent pas fâchés de la mort de ce factieux ; on disait cependant que depuis quelque temps il semblait revenir aux bons principes.

Le même jour le Département écrivit à M. de la Prise pour savoir définitivement s'il acceptait ou refusait l'évêché. Depuis sa nomination, il avait parlé en sens si contraires, qu'on ne savait à quoi s'en tenir. Le soir même, il envoya sa démission par écrit ; cet acte fit un peu revenir sur son compte et prouva du moins qu'il se ressouvenait de ce qu'il avait avancé dans ses écrits, que la démission de M. de Cheylus, en un concile national étaient nécessaire pour légitimer sa nomination.

Il arriva dans la ville, le 7, quantité de jeunes ecclésiastiques qui passaient pour aller prendre les ordres. Le 8, on jugea à propos de les arrêter le matin au moment où il se disposaient à partir; ils furent tous conduits au corps de garde. Le procureur de la commune fit prêter interrogatoire à quelques-uns, après quoi on les séquestra dans le Séminaire, qui fut gardé de toutes parts avec défense de laisser sortir personne. Cette arrestation, faite sans ordre, indisposa les citoyens honnêtes. On ne sut pas quel était le premier auteur de cette indigne action, on dit que l'évêque constitutionnel d'Évreux, mécontent de ce que les ordinands ne s'adressaient pas à lui, avait écrit au club de les empêcher d'aller à leur destination. On accusa d'autre part un aubergiste d'avoir été au club dénoncer des jeunes abbés logés chez lui et dont il avait connu l'intention par leur conversation. Quoi qu'il en soit, le club fit avertir les membres de la société qui étaient dans la garde nationale pour arrêter les ecclésiastiques. Ils passèrent la nuit à faire des patrouilles, ils arrêtèrent tous ces jeunes gens qui ne purent aller à Séz où ils étaient renvoyés, l'évêque de Bayeux n'ayant pas voulu faire l'ordination. Les clubistes disaient qu'il fallait garder l'ouvrage pour les nouveaux évêques. Le but étant rempli, on relâcha tous les ordinands le 9 après-midi, on retira les gardes du Séminaire et les portes de l'église furent ouvertes.

Ce même jour, le club fit célébrer dans l'église des Jacobins un service pour Honoré Riquetti Mirabeau. Les membres de la société avaient pris pour quelques jours le deuil de ce député en portant un ruban noir à la boutonnière, les directoires en firent autant. On avait élevé un assez maussade catafalque, les corps constitués assistèrent au service comme particuliers. La municipalité, ayant reconnu sa sottise d'avoir été il y a quelque temps à l'abbaye sur la réquisition du club, assista au service, sans écharpe, et s'y transporta sans aucun appareil, le frère et ami Caille fit l'oraison funèbre.

Les électeurs du district réunis au Département vinrent le 10, à l'église St-Pierre où devait se faire la nomination des curés pour remplacer ceux de la ville et des campagnes qui n'ayant pas prêté serment, étaient censés avoir renoncé à leurs bénéfices. Le cortège, composé des électeurs précédés des deux directoires qu'ils entouraient, du corps municipal, des juges du tribunal, était escorté par les soldats de la garnison et a garde nationale. Les électeurs n'observèrent pas le décret à la lettre, ils arrivèrent à l'église après la haute messe et assistèrent à une basse, ils commencèrent leurs opérations l'après-midi. Soit crainte de ne pas trouver assez de prêtres jureurs, soit désir de bouleverser en tout l'ordre établi depuis un temps infini dans la ville et de faire des innovations, on changea la démarcation des paroisses et l'on en supprima.

Jusqu'à présent il y avait en treize paroisses, savoir : Notre-Dame, St-Sauveur, St-Nicolas, St-Étienne, St-Martin. St-Ouen, St-Julien, St-Pierre, St-Jean, Ste-Paix, St-Michel de Vaucelles, St Gilles, le Château; elle furent réduites à sept : St-Michel de Vaucelles où fut réunie Ste-Paix ; St-Jean, avec une partie de St-Pierre ; St-Pierre avec une partie de Notre-Dame, de St-Julien et le Château ; St-Gilles, avec une portion de St-Pierre ; St-Sauveur, avec un partie de St-Julien, St-Martin et St-Étienne ; Notre-Dame, composée d'une partie de la paroisse Notre-Dame et de St-Étienne ; et St-Étienne, composée d'une partie de cette paroisse, de St-Martin, de St-Nicolas et St-Ouen.

42 – 11/08/1923

On changea aussi les églises : celles de Vaucelles, de St-Jean, de St-Pierre, et de St-Gilles furent conservées, l'église de Notre-Dame, au bout de la rue Froide, fut supprimée, et l'on donna à la nouvelle paroisse l'église des Jésuites<sup>121</sup> ; à St-Sauveur, l'église des Cordeliers; à St-Étienne, celle de l'abbaye de ce nom. On laissa trois succursales : Ste-Paix<sup>122</sup>, dépendant de Vaucelles ; St-Ouen, de St-Étienne, ainsi que St-Germain-la-Blanche-Herbe.

Le 11 au matin, on commença la nomination des curés : le prieur de l'abbaye d'Aunay fut choisi pour la paroisse St-Jean, il refusa.

Après cette nomination, les électeurs se rendirent à l'abbaye de St-Étienne, où le Département faisait célébrer un service pour Mirabeau. Tous les corps constitués furent invités, et cette fois la municipalité se décora de l'écharpe, il n'y eut ni catafalque, ni oraison funèbre. Le club eut encore l'avantage d'avoir donné le ton au Département comme à la municipalité pour le *Te Deum*, avec cette différence cependant, que rien n'obligeait le Département à faire des prières publiques pour Mirabeau.

---

<sup>121</sup> C'est l'église de la Gloriette, bâtie par les Jésuites pour servir de chapelle aux élèves de leur collège, et consacrée en 1689.

<sup>122</sup> Peu d'années avant la Révolution, les habitants de Sainte-Paix, paroisse limitrophe de St-Michel de Vaucelles, avaient fait bâtir une église à l'extrémité de la rue d'Auge sur la route de Paris ; elle fut vendue et démolie dix ans à peine après sa construction.

L'après-midi on nomma M. de Jumilly à la cure de St-Jean, il accepta.

Le père Lettré, cordelier, fut nommé pour Notre-Dame, et remercia par délicatesse de ne pas vouloir remplacer un homme vivant.

M. Le François, second vicaire de St-Pierre fut nommé et refusa.

En troisième lieu, on fit choix du père Bougon, Carme, il était à Paris, on ne put savoir s'il acceptait. La disette de sujets obligeait de recourir aux religieux qui presque tous avaient prêté serment. Malgré cela ils refusaient presque tous les cures qu'on leur offrait, parce qu'ils n'avaient juré que pour conserver la modique pension qu'on leur accordait et qui leur aurait été refusée s'ils n'avaient pas obéi à cette loi.

M. Postel<sup>123</sup>, premier vicaire de St-Pierre accepta la cure de St-Gilles, un nommé Basset<sup>124</sup>, nommé à la cure de St-Sauveur, et Le Pichonnier<sup>125</sup>, nommé à la cure de St-Etienne, étant absents, il fallut attendre leurs réponses.

On procéda ensuite au remplacement des curés de campagne : quelques-uns se voyant au moment du déplacement prêtèrent serment, quoiqu'ils eussent déclaré et signé peu auparavant que ce serment était contraire aux principes de l'église. On savait apprécier alors le sujet qui se présentait et le motif qui le faisait agir ; le plus grand nombre persista dans son opinion et fut remplacé.

Les habitants de plusieurs paroisses avaient signé des requêtes pour demander leurs pasteurs ordinaires, ce qui était impossible, la loi étant impérative, ces requêtes furent présentées à l'assemblée électorale, qui trouva ce procédé très mauvais, dénonça les requêtes et les signataires à la municipalité.

En conséquence, le conseil de la commune fit afficher, le 13, une proclamation dont il eut l'affectation de faire imprimer l'intitulé en lettres rouges, déclara les signataires perturbateurs de l'ordre public, contrevenants aux décrets de l'Assemblée nationale et les rendit responsables, chacun en leur privé nom, des troubles qui pourraient survenir dans les paroisses. Cette proclamation était signée du maire et du secrétaire, elle commençait ainsi : « Le Conseil général, informé par une députation de l'assemblée électorale, que des citoyens avaient présenté des requêtes plus incendiaires et plus inconstitutionnelles les unes que les autres, etc.. ». Quel était le président de cette assemblée électorale dénonciatrice ? c'était M. de Meauty qui, retourné à la municipalité signa, comme maire et seul la proclamation et fut ainsi dénonciateur et juge. Les requêtes, contremarquées par le président de

---

<sup>123</sup> Guillaume Postel (1735-1809), né à Tilly-sur-Seulles, était vicaire de Saint-Pierre. Après le Concordat, il fut nommé curé de Saint-Paul-du-Vernay.

<sup>124</sup> Jean-Antoine Basset, né à Caen, ancien vicaire de Saint-Sauveur et de Bailly, près Versailles, accepta la cure de Saint-Sauveur.

<sup>125</sup> Le Pichonnier, né à Caen, sur la paroisse Notre-Dame, était curé d'Andrezel. Nommé par 37 voix sur 62 votants, il refusa la cure de Saint-Étienne.

l'assemblée électorale, M. de Meautry et par le secrétaire, furent déposées à la municipalité entre les mains de M. de Meautry, faisant alors les fonctions de maire. Les clubistes trouvaient ce procédé très convenant, on peut, d'après cela, se former une idée de la façon de penser de la société. On fut surpris que l'administration du district n'eût pas réclamé cette affaire qui devait être de sa compétence, c'était à qui irait le plus vite en besogne.

L'assemblée continua ses opérations, elles se trouvèrent interrompues par l'insurrection qui eut lieu à Bernières-sur-mer et furent occasionnées par la nomination du nouveau curé. C'était le vicaire, il déplut aux paroissiens, ils se réunirent au son du tocsin, firent une requête que le plus grand nombre signa, et députèrent six d'entre eux pour la présenter à l'assemblée électorale. Les débats y furent d'autant plus vifs que le bruit s'était répandu le matin que le nouveau curé et sa famille avaient été battus. Les électeurs jugèrent à propos de faire mettre les députés au Château. Un chirurgien, nommé Dumont, se tira d'affaire fort adroitement : il s'adressa à la municipalité pour demander son élargissement au moins provisoire, à cause de ses malades. Le procureur de la commune lui fit prêter interrogatoire et, croyant pouvoir admettre une réclamation qui lui paraissait juste, il fit signer un ordre de sortie par deux officiers municipaux. Le lendemain, les électeurs informés de la conduite du procureur de la commune, lui en demandèrent compte. Quelques-uns voulaient qu'il fût tenu de se rendre au Château jusqu'au retour du chirurgien.

43 – 15/08/1923

Les officiers municipaux signataires de l'ordre de sortie, rejetèrent le fardeau sur le procureur de la commune qui se trouva ainsi chargé de tout le mal. Il fut bien maltraité de paroles par quelques électeurs, quoique électeur lui-même. Après de longues dissensions, on décida d'envoyer au Département le procès-verbal dans lequel il serait fait mention de la conduite du procureur de la commune. Les opposés à la Révolution s'amusèrent beaucoup de la mortification que venait d'éprouver le très patriote Duquesney, qui cependant avait fait une action louable ; mais les frères et amis, nombreux dans l'assemblée, ne ménageaient personne, au contraire, ils tâchaient de dégoûter des places pour y arriver à leur tour. Une fois qu'ils y étaient parvenus, ils sentaient le besoin de se faire respecter, et se conduisaient quelquefois de manière à y réussir, mais les clubistes qui prenaient ce changement pour un air de mépris et d'oubli des obligations qu'on devait leur avoir, ne négligeaient aucune occasion de faire éprouver des désagréments ; chaque frère et ami semblait dire : Un pouvoir que j'ai fait peut-il m'épouvanter ?

Mlle Thénard<sup>126</sup> et le sieur Saint-Phal<sup>127</sup>, acteurs du Théâtre Français, parurent sur le théâtre de Caen ; malgré leurs talents et surtout ceux de l'actrice, ils furent peu suivis.

---

<sup>126</sup> Marie-Madeleine-Claudine Perrin, dite M<sup>lle</sup> Thénard (1757-1849), née à Voiron en Dauphiné.

<sup>127</sup> Saint-Phal (1753-1835), sociétaire de 1781 à 1824, conserva toujours une sorte de bégaiement et une parole saccadée auxquelles ses contemporains trouvaient paraît-il, un certain charme.

Les électeurs du département, convoqués une seconde fois pour la nomination d'un évêque, se réunirent le 17, au Département et vinrent avec l'appareil accoutumé à l'église St-Pierre. Ces élections les fatiguaient, ces déplacements leur étaient à charge, et il ne s'en présenta qu'un petit nombre.

Le 18, on procéda à la nomination de l'évêque : premier scrutin inutile, au second le plus grand nombre de voix se porta sur M. Hébert<sup>128</sup>, de Falaise et M. Fauchet<sup>129</sup>, de Paris, ce ne fut qu'au troisième que celui-ci fut élu. Cette nomination fut généralement désapprouvée, même par le club et ne fit pas honneur aux électeurs qui préférèrent un étranger, dont la démocratie outrée était connue, à un homme du département et dont on disait du bien. Il n'en était pas de même de l'abbé Fauchet qu'on avait vu figurer parmi les factieux à la prise de la Bastille, néanmoins on chanta le *Te Deum* et l'on sonna, quoi qu'il fut encore près de dix heures du soir. Le lendemain, les corps administratifs se rendirent à l'église St-Pierre où le nouvel évêque fut proclamé, un curé constitutionnel célébra la messe, le curé de St-Pierre faisait modestement diacre, on ne tira que quelques coups de canon.

Après-midi, les électeurs du district reprirent et continuèrent leurs nominations, plusieurs prêtres nommés à des cures envoyèrent leur démission, d'autres qui avaient juré, rétractaient leur serment.

Le père Bougon nommé à la cure de Notre-Dame ayant refusé, on nomma pour le remplacer M. d'Alidan, missionnaire et prédicateur renommé, nomination encore inutile. Cet ecclésiastique avait été longtemps indécis au sujet du serment, et venait d'écrire à ses confrères, à Caen, que sa conscience ne lui permettrait jamais de le prêter. Les électeurs terminèrent leurs opérations le 20 au soir, le lendemain on fit sortir du château les gens de Bernières.

Les députés envoyés à Paris complimenter l'abbé Fauchet, apportèrent la nouvelle de son acceptation et de sa prochaine arrivée.

Pendant la réunion des assemblées du département et du district le club avait souvent tenu des séances publiques. Le nombre des membres augmentait toujours, on admettait même des femmes dans la société. Ces patriotes féminines n'étaient pas d'un état bien relevé, elles n'en parlaient pas moins beaucoup et faisaient aussi leurs motions. Il s'y faufila quelques filles publiques, ce qui jeta du ridicule sur les clubistes qui généralement n'étaient pas vus d'un bon œil, même par les fonctionnaires, quoique la plupart ne fussent en place que par l'effet de la cabale du

---

<sup>128</sup> Louis-Jacques-Philippe Hébert (1728-1812), né à Falaise, curé de Mesnil Bacley, prieur de l'Hôtel-Dieu, curé de Morteaux, et enfin curé de Maizières, a laissé un manuscrit sur l'histoire du diocèse de Sées qui se trouve à la Bibliothèque de Falaise.

<sup>129</sup> Claude Fauchet (1744-1793), né à Dornes (Nièvre) avait été prédicateur du roi. Il fonda la Bouche de fer et devint membre de la commune de Paris. Le Calvados l'élut député à la Législative, puis à la Convention. Devenu plus modéré, il fut rayé du club des Jacobins et plut tard, sous le faux prétexte d'avoir poussé Charlotte Corday à tuer Marat, condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire.

club.

Les frères et amis avaient fort à faire dans ce moment, la ville était inondée de pamphlets qui tournaient les nouveaux évêques en ridicule en dévoilant la conduite scandaleuse de plusieurs ; on lisait surtout avec plaisir les Lettres de la mère Duchesne. Les clubistes employaient tous les moyens possibles pour arrêter la circulation de ces ouvrages, sans pouvoir y réussir. Pour s'en consoler, ils écrivaient aussi de leur côté ; leurs libelles ne faisaient pas fortune et donnaient lieu à d'autres écrits qu'on recevait plus favorablement. Jamais on n'avait autant imprimé pour, et contre le serment.

On apprit ici que le 18 de ce mois; on avait empêché le roi d'aller à St-Cloud, que sa voiture avait été arrêtée, qu'on avait dit des injures à la reine, et qu'après avoir été deux heures dans sa voiture, le roi et sa famille avaient été contraints de rentrer au Château. Cet événement fit une triste sensation dans notre ville, il prouvait sans réplique que le roi n'était pas libre.

44 - 18/08/1923

Nous étions dans le temps de Pâques, il régnait un certain calme qui n'était troublé que par les clameurs des clubistes contre les prêtres non assermentés en général, et particulièrement contre les religieuses du Bon-Sauveur qui ne s'étaient pas présentées pour recevoir, suivant l'usage, la communion pascale de la main du curé de Vaucelles qui, avait juré. Cette communauté était sur sa paroisse, le curé pour se venger, enferma le ciboire dans le tabernacle, emporta la clef et la déposa à la municipalité. On menaça les religieuses de les fouetter, quelque temps auparavant on leur eût fait peur de la lanterne ; les verges étaient l'arme dont l'insolente populace se servait pour offenser les personnes qui ne voulaient pas avoir de rapports avec les prêtres jureurs. Heureusement, cette affaire n'eut, pas de suite, malgré les criailleries clubistiques.

M. de Cheylus rendit une ordonnance adressée aux ecclésiastiques et fidèles de son diocèse. Elle était relative aux électeurs de son remplaçant, il déclarait que l'élection de Fauchet était nulle, qu'elle ne lui donnait aucun droit dans l'administration du diocèse, que tous les actes du sacerdoce qu'il exercerait étaient nuls et de nul effet ; il défendait à tout prêtre, à toute communauté et aux fidèles de le reconnaître pour évêque et de lui obéir comme tel ; il défendait aux évêques de s'ingérer dans le gouvernement spirituel des parties de son diocèse réunies à d'autres évêchés, suivant les nouvelles démarcations faites sans agrément... Enfin il citait Claude Fauchet au tribunal du Souverain Pontife, pour le poursuivre à l'effet de faire prononcer solennellement sa déposition... Cette ordonnance donnée à Bayeux était datée du 27 avril.

L'Assemblée nationale avait aboli les droits d'entrée à compter du 1<sup>er</sup> mai ; on fit à ce sujet des réjouissances à Caen, puisqu'on en avait fait à Paris. Le 2, au milieu de la place St-Pierre, on attacha à un poteau des sentences de l'élection, les pancartes de l'abbé de St-Étienne et de l'abbesse de Ste-Trinité qui avaient les droits d'entrée

pendant 8 jours, le premier au jour St-Michel, l'autre à la Trinité, des armoiries de la ville, des barrières : on en fit un feu de joie. Le club présent à la fête jeta dans le feu un exemplaire du bref que le pape avait adressé aux prêtres et aux chrétiens de la France qui étaient restés fidèles à la religion. On tira le canon, l'Hôtel-de-ville, la porte du club et quelques maisons furent illuminés. Tout le monde était cependant bien aise de la suppression de ce genre d'imposition qui a toujours été vu de mauvais œil. Joie illusoire ! ne faudra-t-il pas que cet impôt soit remplacé par un autre qui sera peut-être plus généralement onéreux, vu que ce droit d'octroi porte sur les consommateurs ?

Les membres du Bureau de conciliation avait été invités par le Directoire de district à assister à la cérémonie qui précédait l'ouverture de l'Assemblée pour la nomination des curés, ils firent réponse qu'ils étaient sensibles à l'honneur de l'invitation, mais qu'ils ne pouvaient assister à une cérémonie qui attristait leur cœur et affligeait leur âme. Ils présentaient les mêmes motifs que le maire avait employés lorsqu'il fut question de la prestation du serment Cette lettre fut indiscrètement communiquée aux clubistes, elle leur parut inconstitutionnelle, et conséquemment, ils la dénoncèrent à l'Assemblée nationale et au club des Jacobins de Paris. Le Bureau de conciliation, indigné de cette dénonciation, présenta une adresse à la municipalité et demanda justice de la manière dont il avait été traité par les dénonciateurs. Ils se plaignait en même temps de ce que la lettre qui devait être secrète, avait été rendue publique. L'accueil que reçurent les membres de ce bureau dut les consoler de l'injure gratuite qu'on leur avait faite ; la municipalité promit d'avoir égard à leur réclamation, la foire allait ouvrir et la municipalité, qui craignait toujours de se trouver en opposition de sentiments avec les frères et amis, profita de la circonstance pour oublier cette affaire, on n'en parla plus, ce fut toute la réparation qu'obtinrent les membres du bureau.

Le premier lundi de la foire il y eut du tumulte à la Comédie. La ville de Caen passait pour ne pas être en général dans le sens de la Révolution. Des étrangers demandèrent à l'orchestre l'air : *Ça ira*, qui n'avait pas encore été joué au spectacle à Caen, quoi qu'il l'eût été dans d'autres villes. Les premières loges, soutenues d'une partie du parterre, voulurent s'y opposer ; le commandant, pour arrêter l'effervescence des esprits qui commençaient à s'échauffer, ordonna qu'on le jouât. Le lendemain, nouveau tapage pour le même air, les musiciens menacés d'être battus, jouèrent malgré eux l'air demandé. Ces troubles, renouvelés presque tous les jours, dégoûtèrent du spectacle, le nombre des spectateurs diminua sensiblement, des abonnés renvoyèrent leur abonnement.

Claude Fauchet arriva le 11 à Caen, sût les 6 heures du soir. La municipalité en écharpes, escortée par la garde nationale, le reçut à l'entrée de la ville ; on avait porté le drapeau de la fédération des six districts. Le nouvel évêque traversa la ville à pied et vint à l'église St-Pierre. Le canon tira pendant la marche, la foule était grande ; si l'on eût été libre de suivre son sentiment, il n'aurait probablement pas eu lieu d'être satisfait de sa réception. Une troupe d'enfants et de populace soldée le précédait et forçait d'ôter les chapeaux, des officiers municipaux mendiaient par

leurs gestes des applaudissements. Arrivé à l'église St-Pierre, il fut reçu et complimenté par le curé, son prédécesseur, et six autres jureurs. Il donna la bénédiction et chanta le *Te Deum*, de là il fut saluer le Département à l'abbaye de St-Étienne, et ensuite on le conduisit au club où il fut accablé de compliments. Après la séance, il fut emmené au pavillon de la foire pour voir une feu d'artifice tiré en son honneur. On le ramena à l'Hôtel de ville, où la municipalité lui donna à souper, enfin il alla coucher à l'Hôtel de la Victoire, au Marché au bois.

45 – 22/08/1923

L'Hôtel de Ville fut illuminé, et seulement les maisons des fonctionnaires publics. M. Fauchet était un assez bel homme, son œil était dur et son regard sombre ; extrêmement pâle pendant la marche, il paraissait inquiet et embarrassé. On remarqua qu'après une si belle réception on n'aurait pas dû l'envoyer à l'auberge; dans le nombre des patriotes il s'en trouvait peu en état de le recevoir chez eux, aucun toutefois ne s'en chargea. Les clubistes en jasaient eux-mêmes, lorsqu'on faisait l'observation d'un tel délaissement, ils disaient que le véritable logement d'un évêque était chez Dieu... nom de l'aubergiste.

Le lendemain de son arrivée, il prêcha dans l'église St-Pierre. L'auditoire très nombreux était composé de personnes des différents partis. Lorsqu'il parut en chaire, ses partisans l'applaudirent à outrance, chose inouïe jusqu'alors dans une église. Il prit pour sujet de son discours la charité et la bienfaisance : malgré l'élégance du style, on trouva qu'il avait étendu trop loin la pratique de la dernière vertu et d'une manière peu circonspecte pour le temps, il débita son discours avec beaucoup d'assurance et de grâce.

Les officiers du régiment d'Aunis et les juges du district lui rendirent visite ; ceux-ci l'invitèrent à bénir la chapelle du nouveau palais de justice à l'extrémité de la place St-Sauveur ; il dîna au Département. Le 13, l'évêque partit de l'abbaye et vint processionnellement à la chapelle du tribunal pour en faire la bénédiction ; les directoires de département et de district, la municipalité, les juges du tribunal de district l'accompagnèrent. Sept à huit prêtres assermentés composaient son cortège ecclésiastique, il bénit la chapelle et fut ensuite dîner au Séminaire où il avait été invité, non pas par les Eudistes qui abandonnèrent leur maison ce jour-là, mais par les clubistes qui, sans doute par malice, avaient demandé une des vastes salles du Séminaire. Le soir, Fauchet fit au club un discours sur la Révolution.

Des détachements de la garde nationale des six districts se rendirent de grand matin, le 14, à Bayeux, pour escorter l'évêque à son arrivée. Il partit à deux heures ; pendant son séjour à Caen il se présenta dans plusieurs maisons où il ne fut pas reçu, il fut constamment accompagné par Dejean, médecin, qui ne le quittait pas d'un instant toutes fois qu'il était à Caen.

Il revint ici au bout de quatre jours, quoi qu'en partant il eût annoncé qu'il resterait huit jours à Bayeux ; on disait qu'il avait été mal accueilli dans cette ville que M. Cheylus habitait encore.

Les électeurs du district se rassemblèrent encore le 20 pour achever la nomination des curés, un nommé Charbonnel amené de Paris par Fauchet fut nommé à la cure de Notre-Dame, on disait qu'à peine il savait lire<sup>130</sup>.

L'évêque intrus assista à une thèse au collège du Mont ; le principal et les professeurs ne s'y présentèrent pas, les écoliers huèrent Fauchet et jetèrent des pierres dans les vitres. Il alla au club avec le jeune homme qui avait soutenu sa thèse. Les électeurs terminèrent leurs opérations, et l'évêque proclama les curés pour lesquels on tira quelques coups de canon ; il célébra la messe pontificalement et prêcha. Le soir il retourna à Bayeux, d'où il revint deux jours après pour aller à Honfleur.

Le Département donna des ordres pour l'installation des curés. Le 28, un membre du district avec quelques municipaux fut chercher les hosties consacrées dans les églises supprimées, et le curé de Vaucelles, en qualité de grand vicaire de Fauchet, les porta dans les ciboires aux églises conservées. Craignant les insultes de la populace féminine qui murmurait, la procession se fit escorter par la gendarmerie, un détachement de dragons, de la garde nationale et de la troupe de ligne. La municipalité fit afficher une proclamation qui défendait toute rumeur ou atteinte à la sûreté des citoyens, les engagea à assister le lendemain dimanche au service divin dans les nouvelles paroisses. Elle ordonnait une prise d'armes générale pour le même jour dimanche ; on eut beau battre la générale, la réunion de la garde nationale fut peu nombreuse, les curés intrus furent conduits dans leurs églises par la municipalité ; les prêtres non assermentés dirent leur messe au Séminaire et dans les Communautés. Ces messes furent très suivies, ce qui déplut aux Clubistes, ainsi que la conduite de quelques municipaux qui s'étaient absentés pour ne pas être contraints à assister à la cérémonie des remplacements.

La Rive vint de nouveau donner quelques représentations, il ne fut pas tant suivi que la première fois. L'air *Ça ira* que l'on forçait les musiciens à jouer éloignait du spectacle la noblesse, la haute bourgeoisie, et tous les gens tranquilles.

Le jour des Rogations, les curés nouvellement installés firent les processions accoutumées, elles n'étaient pas nombreuses, on y voyait cependant des hommes qui jamais n'avaient paru à ces dévotions et qui ne s'y présentèrent que pour faire nombre, on ne fut pas dupe de ce zèle religieux.

La veille de l'Ascension, on mit des verges à la porte des églises de quelques communautés de femmes pour intimider les personnes qui allaient à la messe, peine inutile, le jour de la fête elles furent remplies de chrétiens et les intrus furent délaissés. Le dimanche suivant les églises des communautés furent fermées par ordre de la municipalité qui agissait ainsi d'après la réquisition du club ; c'est

---

<sup>130</sup> Gérald-Charbonnel, né à Saint-Flour, fut l'un des vicaires épiscopaux de Fauchet, il se maria en 1793 et devint agent national de la commune de Caen.

pourquoi on excepta l'église des Jacobins protégée par la société qui y tenait ses séances, inconséquence de la municipalité qui se laissait maîtriser par cette association.

On commença le 5 juin l'installation des curés dans les campagnes, plusieurs partirent de Caen escortés de gardes nationaux pour se rendre dans leurs paroisses

46 – 25/08/1923

Les maîtrises des différentes professions de marchands et ouvriers avaient été supprimées : ainsi l'antique procession dont M. de Bras fait remonter l'origine aux siècles les plus éloignés<sup>131</sup>, n'eut pas lieu le jour de la Pentecôte, suivant l'usage non interrompu jusqu'à ce jour. Le droit que l'on payait pour être reçu maître dans les diverses professions et vendre en boutique fut remplacé par une autre contribution, sous le nom de patente.

Le procureur général syndic du département ayant fait notifier à l'université le décret qui assujettissait les membres à prêter serment relatif à la constitution civile du clergé, le recteur convoqua une assemblée générale de toutes les facultés. Le résultat de la délibération fut de présenter une déclaration conforme à celles du clergé et de tous les évêques de France qui rejetaient le serment pur et simple, tel que l'exigeait l'Assemblée nationale. Cette déclaration, datée du 25 mai, fut signée par la presque totalité des membres de l'université. Il fallut alors remplacer les professeurs dans toutes les facultés : en droit on nomma deux agrégés qui prêtèrent serment, on conserva en médecine deux professeurs qui avaient juré, on leur donna pour adjoint, en cas de nécessité, un bachelier de cette faculté qui avait juré. La disette de sujets obligea de fermer les collèges du Bois et des Arts. Huit professeurs furent mis au collège du Mont, dans ce nombre, il y avait trois anciens des quatre professeurs royaux au collège de Normandie ou des Arts<sup>132</sup> ; deux autres ayant prêté serment furent continués. La théologie devant suivre le séminaire attaché au siège épiscopal, suivant la nouvelle constitution, ne fut point remplacée, ce qui d'ailleurs aurait été difficile, telle fut l'organisation provisoire de l'université. Il appartenait à la municipalité d'installer les nouveaux professeurs, le 18, elle se transporta, accompagnée d'un détachement de grenadiers et chasseurs de la garde nationale, au

---

<sup>131</sup> M. de Bras dit que cette procession est ancienne, qu'elle a pris son origine de la piété et de la charité des habitants inspirés du Saint-Esprit, et que pour cela elle se fait le jour de la Pentecôte. Il ajoute que pour remédier aux abus qui se commettaient dans la levée et la distribution des deniers à Dieu que les marchands donnent pour confirmation de leurs marchés, on eut recours à la justice, par l'autorité de laquelle il fut ordonné dans une assemblée publique, que chaque corps de métier élirait un prévôt qui recevrait les deniers à Dieu de chaque marché qui se ferait dans leur trafic, que le jour de la Pentecôte, on ferait une procession où tous ces corps de métiers assisteraient, et que de la cire due par les apprentis de chaque métier, on ferait un cierge qui serait porté devant eux dans cette procession, où tous les deniers à Dieu reçus dans le cours de l'année seraient attachés, pour exciter la charité des spectateurs. » (D. Huet. *Origines de Caen*).

<sup>132</sup> Il y avait alors trois collèges à Caen: le collège du Mont, aujourd'hui le Musée des Antiquaires de Normandie, rue Arcisse-de-Caumont, le collège du Bois, au n° 34 de la rue Demolombe, avec entrée sur la rue St-Sauveur, et le collège des Arts, rue Pasteur, sur l'emplacement de l'hôtel du recteur.

collège du Mont pour faire cette installation, de là elle fut mettre les scellés sur les classes des autres collèges. Cette opération se fit tranquillement ; il fut un temps où les écoliers n'auraient pas été si paisibles, mais depuis la Révolution, les classes étaient peu suivies, et le nombre des écoliers diminuait considérablement.

La déclaration de l'université fit une sensation extraordinaire ; la signature d'un grand nombre de professeurs laïcs, tant en droit qu'en médecine, et des agrégés des deux facultés, semblait donner un nouveau poids et plus de force aux sentiments exposés dans les déclarations des ecclésiastiques qui avaient déjà paru. Tous les bons citoyens s'empressèrent de se procurer la déclaration de l'université, ce qui déplut au Club. N'osant lutter avec ce corps respectable et, faute de moyens solides à lui opposer, il voulut se venger d'une autre manière. Beaucoup de citoyens entraînés par faiblesse, dans cette dangereuse société, se retiraient peu à peu, ce qui la rendait encore plus pernicieuse, puisqu'il ne restait que ce qu'il y avait de mauvais. Quelques-uns des plus enragés de ces derniers complotèrent une scène scandaleuse pour le dimanche 19. Sur les cinq heures après-midi, au moment où la garde nationale serait sous les armes sur la place Royale pour la réception des nouveaux officiers, ils devaient faire sortir du Séminaire un âne ayant sur la tête un bonnet carré avec ganse rectorale, (un cordon rouge) et couvert sur le dos d'un manteau et d'une chausse doctorale, portant des deux côtés deux banderoles sur lesquelles seraient inscrits les noms des membres de l'université qui avaient signé la délibération ; l'âne traînerait des exemplaires de cette déclaration attachés à sa queue ainsi que les brefs du pape, il porterait sur sa croupe une pie, emblème de la duplicité ultramontaine, et des fagots. On devait promener l'âne ainsi vêtu, dans les principales rues de la ville, dans les écoles et brûler ensuite tout cet appareil sur la place de l'université. Le bruit de cette indécence s'étant répandue, on engagea les municipaux à s'y opposer, de peur d'exciter du trouble dans la ville, ils eurent le courage de le faire. On peut d'après cela, juger de l'esprit de ce club qui seul entretenait le désordre.

Les négociants s'assemblèrent au Séminaire, le 18, pour former le Tribunal de Commerce qui avait aussi changé de nom, les attributions étaient les mêmes le nom seul de juges consuls était changé. L'assemblée était peu nombreuse, au moins les plus riches commerçants se présentèrent, on donna à ce tribunal la connaissance des affaires du commerce maritime qui auparavant regardait l'Amirauté que l'Assemblée nationale avait supprimée.

La garde nationale privée de plusieurs officiers, soit pour ne pas se trouver obliges à assister au remplacement des curés, soit par dégoût pour le peu d'égard et d'honnêteté qu'on leur témoignait, venait de faire une nouvelle élection.

47 – 29/08/1923

M. de Fautoas, commandant général, fut conservé. M. Bonnet de Demouville<sup>133</sup>,

---

<sup>133</sup> François-Antoine Bonnet de Demouville, né à Demouville, en 1749, adjudant général en 1793, général de brigade en 1794.

officier du génie et démocrate outré, fut nommé colonel ; Gabriel de Cussy, quoique absent comme député, fut nommé lieutenant-colonel, le major et une partie de l'état-major furent changés.

Le jour de la réception à la tête de la garde nationale, en présence du corps municipal, fut fixé au 19 après-midi, le mauvais temps contraria les curieux.

La rareté du numéraire et la nécessité de payer les ouvriers engagèrent la municipalité à mettre en émission de billets de confiance, ils étaient de deux et quatre livres. Elle les échangeait contre des assignats de 100 et 200 fr., à un pour cent de perte, et rendait les assignats de même valeur lorsqu'on rapportait des billets pour l'une des deux sommes. Cette opération parut utile pour le moment et très dangereuse pour l'avenir, on craignit que cet exemple n'autorisât les municipalités à se servir du même moyen et qu'on fut obligé à en recevoir. Ce procédé devait en outre faire nécessairement resserrer encore l'argent devenu déjà trop rare, on aurait préféré que cette émission eût été faite par une société de négociants avec caution suffisante. Les commerçants avaient pris la résolution d'en faire pour le paiement de leurs ouvriers particuliers, et l'on y eût eu bien plus de confiance, la municipalité plus expéditive fit paraître ses billets le 20, bien avant ceux des négociants<sup>134</sup>.

Les bruits de contre-révolution qui se propageaient, réveillèrent l'attention du peuple qui crut voir encore dans toutes les voitures de la poudre et des munitions comme en 1789. Il en arrêta plusieurs, entre autres trois qui furent amenées à l'Hôtel de Ville, elles étaient chargées des meubles du duc d'Harcourt qui de Cherbourg, les faisait transporter à Paris. Il fallut les décharger pour les visiter en détail ; il n'y avait rien de suspect, cependant il fut question de les brûler sur la place St-Pierre où M. de Beuvron, frère du duc, avait fait planter une potence, au commencement de la Révolution. Heureusement pour lui on n'en fit rien, c'eût été une perte considérable.

Le 23, dès le matin, on annonça la nouvelle du départ du roi et de sa famille. Cette fuite, qui paraissait incroyable, donna un peu d'inquiétude, les révolutionnaires prirent l'alarme, tandis que ceux qu'on appelait aristocrates se réjouissaient secrètement et faisaient des vœux pour que le roi pût réussir à sortir du royaume. Le roi était parti de Paris le 21, pendant la nuit, il avait laissé une déclaration écrite par lui-même adressée à tous les Français, et dans laquelle il faisait connaître les motifs qui l'avaient déterminé à se rendre à Montmédy.

La nouvelle de cet événement fit retarder les processions du St-Sacrement jusqu'à onze heures. Rien n'était si triste que ces processions ; dans les nouvelles paroisses, aucun prêtre non assermenté ne voulait communiquer avec les curés intrus, on fut obligé de ramasser toutes sortes de personnes pour porter les chapes. La procession de St-Pierre était la plus décente parce que le curé, quoique ayant juré, n'était pas intrus pour les ecclésiastiques de sa paroisse. Les obitiers continuaient d'assister aux

---

<sup>134</sup> voir sur cette question : J. Béranger, *Billets de confiance de la Société Patriotique de Caen*. Paris 1911. G. Lesage. Communication à la Société des Antiquaires de Normandie, T. XXXV du Bulletin.

offices, malgré les tracasseries qu'on leur suscitait, ils eurent besoin d'une grande résignation pour résister aux indignités commises à leur égard ; on les porta au point qu'une troupe de gens armés arracha un de ces respectables prêtres de son confessionnal pour le conduire à la municipalité où il reçut la défense de confesser ; cette défense s'étendit à tous ceux qui n'avaient pas prêté serment.

La peine des révolutionnaires ne fut pas de longue durée, un courrier apporta le 25, la nouvelle que Louis XVI avait été arrêté à Varennes et qu'on le ramenait à Paris. À cette nouvelle, nos clubistes se ranimèrent, et n'observèrent plus aucune convenance ; la municipalité força les habitants de monter la garde et de faire des patrouilles, elle fit afficher une proclamation pour enjoindre aux habitants de prendre la cocarde ou le ruban aux trois couleurs, signe patriotique qui n'était plus porté que par les clubistes. Le but du corps municipal étant de maintenir la tranquillité, on obtempéra volontiers à son invitation, la populace obligea les femmes de porter également le ruban aux trois couleurs d'une manière ostensible. Les paysans recommencèrent les excès de 1789, ils achevèrent de détruire ce qui avait échappé à la première dévastation. On fuyait certaines campagnes où les personnes qui avaient la réputation de ne pas être dans le sens de la Révolution, n'étaient pas en sûreté de leur vie.

Les sections s'assemblèrent le 25 pour nommer de nouveaux électeurs, peu de personnes se présentèrent, aussi le choix fut-il bien mauvais. L'Assemblée nationale défendit par un décret la tenue des assemblées électorales pour la nomination des députés, il fallut en rester là, en attendant de nouveaux ordres.

Le 26 était le jour de la procession générale, à défaut de prêtres on avait fait, un ramassis de rémouleurs, de portefaix, et de gens de cette classe, on y compta cent trente cinq chapes portées par ces hommes qui se conduisirent avec une indécence sans égale. L'évêque Fauchet portait le St-Sacrement, l'après-midi il prêcha à St-Étienne ; après son sermon, il dénonça au public deux membres du directoire comme mauvais citoyens, MM. La Croix-St-Michel et Maheut.

48 – 01/09/1923

Dans la circonstance où il régnait une certaine fermentation dans les esprits à cause des événements de Paris, Fauchet exposait ces administrateurs à être maltraités par le peuple, si, au moment même, il n'avait pas eu un autre motif d'occupation à peu près semblable, M. Jonvin, curé de St-Martin<sup>135</sup>, paroisse supprimée, était resté dans son presbytère qui n'était ni vendu ni à louer, la populace projeta de jeter les meubles par les fenêtres. Averti à temps, M. Jouvin pria ses voisins de retirer ses effets ; tous s'empressèrent de les enlever. La canaille, furieuse de ne pouvoir venir à bout de son dessein, arrêta ceux qui transportaient les meubles, entre autres la servante du curé, elle avait dans la poche un calice appartenant au curé et marqué de son nom, le peuple en fureur accuse le curé d'avoir volé le calice, l'entraîne à l'Hôtel de Ville

---

<sup>135</sup> Pierre Jouvin (1742-1806), né à Proussy, docteur en théologie, professeur de philosophie au collège du Mont, et plus tard de physique expérimentale à l'Université, mourut à Caen, sur la paroisse Saint-Gilles.

et mène la servante en prison.

La municipalité, n'osant prendre sur elle de renvoyer le curé chez lui sur les explications vraies qu'il donna, le fit conduire au Château et remit l'affaire entre les mains de l'accusateur public. Le peuple cria qu'il fallait lui couper la tête à la même place où M. de Belzunce avait péri ; la garde nationale opposa une vigoureuse résistance, et parvint à le soustraire à la violence du peuple excité par l'évêque et les clubistes contre les prêtres non jureurs.

Les révérends pères Capucins avaient l'usage d'aller en pèlerinage à la Délivrande le mardi dans l'octave de la Fête-Dieu. Le temps le plus affreux ne les aurait pas empêché de s'acquitter de cet acte religieux, des personnes pieuses venaient souvent de très loin pour les accompagner ; l'après-midi, la paroisse St-Pierre faisait une procession du St-Sacrement et allait au devant des Capucins jusqu'au haut du Vaugueux, toute la ville était ce jour-là dans le faubourg. Ils n'osèrent cette année s'exposer à faire le voyage et restèrent chez eux.

Le Directoire du département, indigné de la conduite de Fauchet, lui fit signifier un arrêté portant qu'il serait obligé de se rétracter publiquement de ce qu'il avait avancé, faute de quoi on le dénoncerait à l'accusateur public ; cet arrêté fut signé par les membres du directoire. Quoi qu'il y eût parmi eux d'ardents révolutionnaires, Vardon fut le seul administrateur qui refusa sa signature<sup>136</sup>. Fauchet prêcha à St-Jean le jour St-Pierre et fit une rétractation presque aussi offensante que sa dénonciation ; cet homme était vraiment dangereux par son talent oratoire qui lui faisait des partisans surtout parmi les personnes assez peu instruites pour ne pouvoir distinguer ce qu'il y avait dans ses sermons de pernicieux caché sous les apparences du patriotisme et les fausses interprétations qu'il donnait à l'Évangile.

Pour dédommager Fauchet de cette légère mortification, le Département fit un arrêté pour obliger les ecclésiastiques non assermentés à quitter les paroisses où ils avaient été employés, à moins que les municipalités ne fissent aux districts une déclaration constatant qu'ils se conduisaient en bons citoyens ; chaque district devait ensuite prononcer d'après les renseignements des municipalités. On n'a rien vu de pareil à la persécution exercée contre ces malheureux ecclésiastiques, victimes de leur devoir et de leur attachement à la vraie religion.

Les nobles et anciens seigneurs n'étaient pas plus en sûreté. Depuis l'arrestation du roi, les paysans avaient recommencé les excès de 1789, ils pillaient les châteaux, emportaient tous les fusils, les broches, les couteaux et maltrahaient ceux qui résistaient. Les ravages les plus alarmants avaient lieu à Falaise, Condé, Domfront et les environs, tout le monde de ces côtés fuyait les campagnes et beaucoup d'étrangers vinrent s'établir à Caen.

---

<sup>136</sup> Louis-Alexandre-Jacques Vardon de Saint-Lambert (1751-1809), né à Falaise, député à l'Assemblée législative, membre de la Convention, puis commissaire à Saint-Domingue et messager d'État auprès du Conseil des Anciens.

Nos clubiers ne sachant plus quel mal faire, proposèrent d'abattre la statue pédestre de Louis XIV élevée au milieu de la place Royale. Cette proposition souffrit quelques difficultés, des protestants qui avaient leurs maisons sur cette place, voyaient ce monument avec peine et favorisaient le projet. On fit une première tentative dans la nuit du 2 au 3 juillet, la garde ayant été avertie, le coup fut manqué, les quatre inscriptions gravées sur des plaques de marbre furent seulement enlevées. On réussit la nuit suivante, la statue fut renversée et brisée. La municipalité resta tranquille et ne fit aucune poursuite contre les coupables, les citoyens honnêtes furent indignés, mais il fallait se contenter de gémir en silence. Quelques grenadiers et chasseurs de la garde nationale furent soupçonnés d'avoir prêté la main, on parla de les renvoyer, ils parvinrent à se faire tant de partisans que cette proposition n'eut pas de suite. Deux jours après, le corps municipal rendit un arrêt dans lequel le procureur de la commune concluait à la remise du procès-verbal entre les mains de l'accusateur public, à l'effet de poursuivre les auteurs, et la municipalité, sans faire droit sur ce réquisitoire, défendit simplement d'attenter à l'avenir aux monuments publics sous peine d'être puni, suivant l'exigence du cas. Cette faiblesse du corps municipal révolta les citoyens attachés au roi, le tribunal de district prit fait et cause et commença une information. On désirait la punition des coupables qui certainement en méritaient une pour cette action qui, dans un autre ordre de chose, serait capable d'attirer sur les habitants des peines proportionnées au délit. Cette statue avait été placée en 1684.

Pour augmenter encore le trouble occasionné par le renversement de la statue, douze ou quatorze clubistes firent afficher un avis aux bons citoyens signé d'eux et imprimé en rouge, ils déguisaient leurs mauvaises intentions sous une apparence de patriotisme. Elles ne tendaient à rien moins qu'à faire égorger les prêtres non assermentés, les nobles, et ceux qui ne paraissaient pas aimer le nouveau régime ; la municipalité garda le plus profond silence sur cet écrit incendiaire.

49 – 05/09/1923

Les bourgeois prirent les armes le 3, et se rendirent le matin sur la place Royale avec les troupes de ligne pour prêter un nouveau serment décrété par l'Assemblée nationale, d'être fidèles à la nation et à la loi. Depuis le retour du roi à Paris, il était gardé dans son Palais des Tuileries et l'on attendait, avec anxiété ce que l'Assemblée prononcerait à son égard, les idées républicaines commençaient à se propager.

Les citoyens se réunirent en grand nombre à cette cérémonie qui se passa assez tranquillement.

La fuite du roi qui préparait, disait-on, une contre-révolution, les bruits qui se répandaient des préparatifs de guerre chez les puissances étrangères, accablèrent l'Assemblée nationale, elle décréta une levée de volontaires dans les départements. La municipalité avertit, le 4 juillet, par une affiche, qu'il y avait à l'hôtel de ville un registre destiné à recevoir les noms de ceux qui voudraient s'enrôler pour les frontières. On aurait voulu voir partir tous les mauvais sujets qui portaient le désordre dans la ville, ils n'étaient pas les plus pressés.

Le Directoire du département fit afficher, le 8, un arrêté tendant à faire cesser le désordre des campagnes, il défendait les attroupements et les perquisitions domiciliaires, enjoignait aux municipalités de les empêcher, ordonnait que les armes enlevées seraient rendues aux propriétaires par les municipalités qui se les feraient remettre, que dans le cas où quelques personnes seraient suspectées par la quantité d'armes dont elles seraient saisies, les municipalités seraient tenues d'envoyer chez elles sans violences... etc.. Cet arrêté sage fut généralement applaudi.

Il n'en fut pas tout à fait de même d'un autre arrêté relatif aux ecclésiastiques non assermentés, restés dans l'administration des municipalités. L'arrêté leur prescrivait de se retirer comme incapables de faire exécuter les lois auxquelles ils désobéissaient, et donnait l'ordre de les remplacer sur le champ.

Le procureur de la commune, Duquesnay de Lorme, avait perdu dans l'esprit des patriotes depuis son réquisitoire au sujet du renversement de la statue de Louis XIV, il éprouvait à cet égard quelques désagréments, ce qui le porta à donner sa démission. Les sections furent convoquées pour en nommer un autre. M. Duquesnay Georges<sup>137</sup>, avocat, se trouva sur les rangs ; il s'excusa sur son âge et ses infirmités; le champ resta libre à M. Picquot, avocat et journaliste. Il se trouva si peu de monde aux assemblées, que la municipalité témoigna son mécontentement ainsi que du sujet qui avait, été nommé, en effet il était difficile de plus mal choisir que cet homme sans mœurs, sans conduite, sans aucune délicatesse, patriote d'ailleurs, c'est-à-dire enragé démocrate, incendiaire dans ses propos comme dans son mauvais journal rempli de diatribes contre les prêtres persécutés, enfin l'être le moins propre à cette place. Il avait cependant de l'esprit et des connaissances et n'en était que plus dangereux, il fut installé le 13. Ce Picquot était l'auteur de l'ouvrage relatif à la mort de M. de Belzunce.

Le corps municipal fit aussi le 13, l'installation des juges du tribunal de commerce auparavant connu sous le nom de Consulat.

Le soir du même jour, le canon et le son des Cloches annoncèrent la fête de l'anniversaire de la Fédération générale.

Le 14, les cloches et le canon avertirent, les citoyens de se préparer pour la cérémonie, on s'assembla sur la place Royale. Les corps administratifs et judiciaires s'y étant réunis, le cortège défila par la Venelle-aux-chevaux, traversa les rues Notre-Dame, St-Jean et de Vaucelles, pour se rendre dans la plaine d'Ifs, à laquelle on avait donné le nom de plaine des six districts. La gendarmerie, les dragons, les détachements des gardes nationales des six districts, ceux des troupes de ligne, les fédérés de Paris avec leur bannière, les directoires de département et de district, le corps municipal, les juges des tribunaux du district et de commerce, les nouveaux professeurs du collège du Mont avec une quarantaine d'écoliers, les trois bataillons

---

<sup>137</sup> Georges Duquesnay (1723-1803), né à Caen, fils d'un grainetier de la paroisse St-Martin.

de la garde nationale de Caen composaient la troupe fédérée. Les circonstances engagèrent tous les bons citoyens à se montrer armés dans ce moment, ce qui rendit le corps de la garde nationale très nombreux. L'évêque du Calvados célébra la messe et fit un discours dans lequel, en se faisant gloire d'avoir contribué à détruire les monuments du despotisme (la Bastille), il manifestait son esprit républicain. Le vice-président du directoire fit aussi un discours de circonstance, les capitaines signèrent le serment. L'Assemblée nationale n'ayant encore rien décidé relativement au roi, il ne fut plus question de lui. On défila ensuite devant l'autel de la patrie pour retourner à la ville. Le temps fut très favorable, mais le zèle des habitants pour leurs frères d'armes s'était refroidi, les compagnies ne se réunirent point pour les fêter comme l'année précédente, il n'y eut que quelques repas entre les compagnies. Malgré l'illumination générale, il y eut des vitres cassées, tant aux fenêtres non éclairées qu'à celles des personnes auxquelles on en voulait, tant d'un parti que de l'autre. Un individu fut arrêté, ses poches étaient pleines de pierres : la municipalité au-rait dû le punir; on regarda ceci comme une plaisanterie patriotique et tout fut dit.

Le tribunal du district faisait informer au sujet de la statue de Louis XIV; des dépositions des témoins il en résultait assez pour faire décréter six des principaux auteurs, le club voulut arrêter la procédure et écrivit pour cela à l'Assemblée nationale. Non content de cette démarche, il envoya des députés au président du tribunal lui enjoindre de ne pas poursuivre, parce qu'autrement il lui en arriverait autant qu'à M. de Belzunce. Cette invitation eut son effet, et l'affaire fut suspendue. Cependant les auteurs n'étaient pas tranquilles, ils tentèrent de se servir des gardes nationales étrangères pour enlever de force la procédure, ils ne furent pas secondés.

50 - 08/09/1923

Le club s'y prit d'une autre manière : le 14 au soir, il envoya quatre députés chez le président du tribunal lui renouveler les premières instances, ils le menacèrent d'exciter le peuple contre lui, de l'abandonner à toute sa fureur, ainsi que les autres juges, s'il refusait de remettre à l'instant la procédure.

Le président, craignant l'effet de ces menaces, remit l'information à condition toutefois qu'elle serait brûlée sans être lue, ce qui fut exécuté, mesure sage et prudente dont on sut gré au président. D'un autre côté, on trouvait mauvais qu'il eût cédé si promptement parce que, ignorant, la voie cachée dont on avait fait usage, il devait paraître extraordinaire aux habitants de ne plus entendre parler de cette affaire. M. de Demouville, chevalier de St-Louis et colonel de la garde nationale, était à la tête de la députation. Qu'on juge d'après cela de l'état d'anarchie dans lequel nous vivions, de l'autorité du club sur tous les corps administratifs et judiciaires, et combien il était impossible de remplir son devoir et faire exécuter les lois.

Nous eûmes un moment de tranquillité quoiqu'on poursuivît toujours les ecclésiastiques non assermentés pour les empêcher de dire la messe, malgré le décret de l'Assemblée nationale qui leur accordait liberté entière sur cet article. Le curé de St-Martin sortit du Château à neuf heures du soir et. partit, le lendemain de

grand matin pour la campagne ; on prit ces précautions, quoi qu'il n'y eût aucune charge contre lui, pour éviter les effets de la malveillance. Les prêtres non assermentés et les chrétiens attachés à la religion reçurent un grand motif d'encouragement à persévérer dans leurs sentiments, par un nouveau bref du pape adressé aux membres de l'université qui avaient signé la déclaration. Elle avait été envoyée au pape par l'abbé Maury; le St Père en fut tellement satisfait qu'il crut ne pouvoir mieux manifester ses sentiments qu'en adressant un bref au recteur et membres de l'université. Ce bref est rempli d'expressions flatteuses et encourageantes pour les professeurs et pour M. de Cheylus, chancelier de l'université, que le pape propose comme un modèle de courage et de résignation<sup>138</sup>.

Le décret qui déclarait le roi inviolable et lui rendait son autorité occasionna des murmures à Caen. Quelques clubistes penchaient pour le changement de la monarchie en république, le plus grand nombre fut cependant de l'avis du décret, le club alors se détermina à correspondre avec ceux des Jacobins de Paris qui s'étaient séparés et retirés aux Feuillants ; ce décret pour le roi avait opéré une scission dans le club des Jacobins de Paris, les modérés tenaient leurs séances aux Feuillants.

Le bruit de la mort de Fauchet se répandit dans la ville, le 22, le lendemain il prouva, par sa présence, la fausseté de la nouvelle, tous les clubistes furent au devant de lui avec la musique de la garde nationale et le conduisirent à la séance de la société. Il déclama contre le roi, contre le décret rendu en sa faveur et contre la ville de Bayeux, il paraissait fuir cette ville où il était délesté. Un de ses grands vicaires fit arracher les inscriptions des rues et places de Bayeux qui portaient les noms de Louis XVI et de la place Royale, pour y substituer ceux de rue Fauchet et de place du Parjure, il fut décrété de prise de corps pour cet acte d'autorité, il s'enfuit à Caen avec l'évêque qui craignit de se voir compromis. Le Directoire du département fit partir promptement des administrateurs pour Bayeux, afin d'arranger l'affaire ; la municipalité expéditive de Bayeux avait déjà envoyé des députés à l'Assemblée nationale à ce sujet, on fut obligé d'attendre sa décision.

Malgré la dénonciation publique faite contre les administrateurs par Fauchet, le Département le soutenait toujours, il fit afficher un arrêté qui ordonnait aux religieux de reconnaître Fauchet pour évêque, faute de quoi on enlèverait les ornements et vases sacrés de leurs églises pour les réduire à un simple oratoire.

La haine des habitants de Bayeux contre Fauchet fit appréhender qu'il ne voulût, fixer son domicile à Caen où il aurait été capable de mettre le trouble par ses propos incendiaires et la protection du club. Il avait réussi à se faire beaucoup de partisans par son extérieur religieux, ses fréquentes prédications, mais quelquefois il s'oubliait et dévoilait son caractère dur et entreprenant, il penchait fortement pour la République.

On célébrait ordinairement la fête de S<sup>te</sup> Anne le 26, dans l'église des Carmes; elle

---

<sup>138</sup> Ce bref a été publié dans Baiocana, 2<sup>e</sup> année, page 83

était fermée, alors la cérémonie eut lieu dans l'église St-Jean. En conséquence, l'évêque transféra la veille la statue de la sainte et les reliques dans l'église St-Jean, on y mit des gardes pendant la nuit pour qu'on ne les enlevât point. Fauchet officia pontificalement, prêcha et accorda 40 jours d'indulgence aux assistants.

Les ecclésiastiques non assermentés, privés de dire la messe dans leurs anciennes paroisses, se réfugiaient tous à St-Pierre, le curé leur donnait la permission. Cette conduite indulgente anima la canaille de la paroisse qui s'attroupa pour défendre l'entrée de l'église, il n'y eut alors que les prêtres de la paroisse qui eurent la liberté d'y célébrer la messe.

MM. Maheust et La Croix St-Michel, ennuyés de la faiblesse de leurs collègues, fatigués des menaces qui leur étaient faites chaque jour, donnèrent leur démission, et furent remplacés provisoirement par MM. Le Bret, avocat à Bayeux et Montour; ce fut fut un triomphe pour Fauchet d'avoir forcé ces honnêtes administrateurs à se retirer. N'osant retourner à Bayeux, Fauchet établit son domicile à Caen, ce qui déplut aux habitants paisibles.

Le club, qu'il conduisait à son gré, fit afficher l'arrêté pris par la municipalité de Bayeux contre l'évêque Fauchet, au sujet des inscriptions des rues, et à côté le mandement incendiaire de l'évêque pour la même affaire. On le nomma président de la société; il s'occupa à persécuter les prêtres, au point de présenter au Département une pétition tendant à les faire enfermer.

51 – 12/09/1923

Quelques personnes, revenues à de plus sages réflexions, rayèrent les signatures qu'elles avaient mises à cette pétition, elle ne fut pas moins présentée au Département, qui eut assez de prudence pour la mettre au néant. Pour se distraire, Fauchet voyagea dans les environs de Caen, il prêchait aux fêtes de paroisse dans les campagnes et se laissait embrasser par tous ceux et celles qui en avaient envie, il se faisait ainsi de nombreux prosélytes. De retour à Caen, il continua de mener la société du club suivant son caprice, il fit changer l'opinion, renouveler la correspondance avec les Jacobins de Paris et abandonner celle qui existait avec les clubistes des Feuillants. Son ton d'autorité, sa morgue qui devenait à charge, dégoûtèrent plusieurs frères et amis qui abandonnèrent la société. Il envoya aussi à l'Assemblée nationale une adresse pour la prier de lever la suspension des assemblées électorales afin qu'on nommât promptement d'autres députés. Cette adresse, faite par ceux qui avaient des vues sur la députation, manifestait clairement leur envie d'être nommés, elle fut signée par deux cents deux membres ; il y avait, il est vrai, dans l'imprimé des signatures doubles, plusieurs avaient refusé de signer, ce qui fit une nouvelle division ; de temps à .autre, il en survenait quelques-unes, mais qui n'étaient pas de longue durée.

On poursuivait toujours les ecclésiastiques, tout le mal leur était attribué, on leur refusait des ornements dans toutes les paroisses, les seuls prêtres de St-Pierre disaient la messe dans leur église, parce qu'ils ne refusaient pas de chanter l'office

les dimanches et fêtes, vu que le curé n'était pas intrus, quoi qu'il eût juré.

On apprit que l'Assemblée nationale avait supprimé les ordres de chevalerie, tels que l'ordre du St-Esprit, des chevaliers de St-Louis. Etc..

Le club reçut une lettre qui l'intrigua beaucoup : on écrivait que M. de Cheylus était à Bayeux, qu'il y avait des conciliabules de prêtres et de nobles dans différentes maisons de St-Julien à Caen. Les frères et amis réunissent autant qu'il leur est possible de citoyens pensant comme eux et armés, au nombre de 7 à 800, vont assiéger la maison de l'abbé Lerat, maître de pension<sup>139</sup>, et de l'abbé de la Fontaine, dans la rue des carrières St-Julien, les perquisitions n'aboutirent à rien ; on visita les maisons voisines où il ne se trouva ni prêtres, ni nobles. Cette expédition se fit la nuit, le lendemain que l'histoire fut connue, on se moqua d'eux, ce qui leur déplut infiniment. On afficha que 800 matous n'avaient pas pu prendre un rat; l'abbé était à la campagne.

Il y eut le 8 août une distribution solennelle de prix aux écoliers du collège du Mont. L'assemblée se tint dans la grande salle du collège et fut très nombreuse; Fauchet y assista et refusa de couronner l'écolier qui avait obtenu le second prix, parce que M. Bayeux procureur-général syndic du Département qu'il représentait, avait couronné le premier. Pour consoler Fauchet, on le conduisit au club au son du tambour. Il se trouva bien autrement mortifié dans le même temps : le ministre de l'intérieur avait écrit au département, pour engager MM. Maheust et La Croix St-Michel à reprendre leurs places au directoire, une lettre extrêmement honnête, il faisait l'éloge des deux membres ci-dessus dans les termes les plus flatteurs. L'invitation du ministre eut son effet ces MM. reprirent leurs fonctions au Directoire. Les deux membres du conseil qui les avaient remplacés restèrent à l'administration pour aider au travail qui était considérable, le Département fit afficher et, distribuer la lettre du président du Comité des rapports et l'arrêté pris en conséquence.

Le grand vicaire de Fauchet, nommé Chaix d'Est Ange<sup>140</sup> décrété de prise de corps par le tribunal du district de Bayeux, fut obligé de s'y rendre prisonnier pour faire lever le décret. Cet emprisonnement fit naître quelques murmures qui furent bientôt étouffés par la fermeté de la municipalité de Bayeux. L'évêque y retourna pour cette affaire ; pendant son absence, le club s'occupait sans cesse des moyens de satisfaire l'animosité de cet homme contre les prêtres non assermentés.

À l'effet de pallier en quelque sorte la conduite déplacée de ceux qui avaient couru la nuit pour trouver la réunion des prêtres, la municipalité ordonna, sur le réquisitoire du procureur de la commune, que les ecclésiastiques seraient obligés à

---

<sup>139</sup> Pierre Lerat, né à Argences en 1731, était chapelain des: Bénédictines au moment de la Révolution, il s'exila en Angleterre et revint mourir à Caen.

<sup>140</sup> Chaix-d'Est-Ange, ainsi nommé par une déformation de son nom qui était Chaix-de-Saint-Ange, né à Apt en Provence, épousa en 1799, étant accusateur public à Reims, la fille du général Lorge, dont la famille était de Caen. Il mourut, avocat à la Cour Royale de Paris en 1820. Il fut le père d'un conseiller d'État très en vue sous le Second Empire, mort en 1876.

porter les cheveux ronds et l'habit de leur état, pour détruire les soupçons que leur changement de vêtement pourrait occasionner, et leur promettait sûreté dans la ville. Cette mesure favorisait les projets du club qui voulait les renfermer au Séminaire et facilitait les moyens de les reconnaître. Le club excita le peuple de la paroisse St-Ouen restée succursale contre l'ancien curé, au point qu'il fut manqué d'un coup de pistolet. Cette rumeur fournit un prétexte pour faire enfermer les prêtres. Le club voulait cependant avoir l'approbation du Département, il lui présenta une requête pour obtenir la permission de les mettre au Séminaire, le Directoire promit de s'en occuper. Nouvelle députation du club, qui ne donne que 24 heures aux administrateurs pour se décider, et sur leur refus, les trente députés les menacent de venir, au nombre de trois cents leur couper la tête. Le Département n'était pas en force; les dragons de Chartres, sur lesquels on aurait pu compter, étaient partis depuis quatre jours : il fut obligé de céder dans ce moment. Muni du consentement du Directoire, le club fait assembler le 27 au soir une compagnie de grenadiers et de chasseurs qui arrêtaient dans les rues les prêtres non assermentés qu'ils y trouvèrent, enlevèrent les autres dans leurs maisons.

52 - 15/09/1923

Non contents de prendre ceux de la ville, les clubistes se saisirent dans les campagnes de tous ceux qu'il rencontrèrent, quoique l'ordre du Département ne fut que pour sept paroisses, et les amenèrent, tambour battant, au Séminaire où ils furent séquestrés séparément et interrogés par un conseil de la garde nationale constitué sans autorité. Les excès qui se commirent indignèrent les bons citoyens, il se réunirent pour faire cesser ces vexations odieuses exercées par des hommes payés. On assurait que les protestants avaient fait une bourse de quinze mille francs pour cet effet ; quoi qu'il en soit, il est certain que ces malfaiteurs étaient payés ; plusieurs s'expliquaient assez clairement en refusant de partir sans avoir préalablement reçu leur salaire. Les habitants honnêtes se présentèrent en députation au Département pour l'engager à s'armer de fermeté, en lui promettant soutien et appui. Le Directoire fit afficher un arrêté pour faire mettre en liberté les ecclésiastiques non compris dans son ordre, le conseil inquisitorial, saisi de frayeur, essaya inutilement d'exciter la populace par des affiches incendiaires, la municipalité de son côté invita les citoyens à la tranquillité.

À la suite d'un rapport fait à l'Assemblée nationale le 21, il fut décrété que le tribunal du district de Baveux informerait contre Fauchet et associés sur la dénonciation qui avait été faite. Quelques papiers publics avancèrent que cette dénonciation venait des municipalités de Caen et de Bayeux, la municipalité de Caen qui redoutait le ressentiment de Fauchet, fit afficher à tous les carrefours que jamais elle n'avait rien écrit, contre l'évêque du Calvados.

La veille et le jour St-Louis, on tira le canon pour la fête du roi, suivant l'usage, ce qui disait-on, avait donné de l'humeur aux clubistes. Sil en eût été autrement cependant, on ne peut pas douter qu'il y aurait eu du tumulte, ce qui n'arriva point, car on le tira la veille au soir, le matin du jour de la fête, et le soir même encore, ce qui n'était pas ordinaire.

Fauchet, inquiet des suites du décret lancé contre lui, craignant de ne pas être nommé député à la prochaine élection fixée au 4 septembre, fit afficher sa lettre au garde des sceaux. Il faisait son possible pour éloigner toute inculpation, on sut apprécier ses moyens à leur juste valeur ; non content de cette belle épître, il fit encore afficher quelques jours après une justification détaillée sur chaque fait qu'on lui reprochait ; cet écrit ne le lavait pas du tout du mal qu'il avait causé, non plus que d'une autre lettre qu'il avait écrite à divers clubs pour les engager à envoyer secrètement des gardes nationales à Caen pour être en force et persécuter les bons citoyens.

Malgré les bonnes intentions du Département, il était sans cesse contrarié par le club. D'accord avec la municipalité, le club fit afficher une pétition pour demander le changement, par le sort, de deux membres du Directoire du district, et celui-ci, obéissant promptement aux ordres du club, fixa le tirage au trois septembre. MM. Jardin et Violette furent exclus, on les regrettait à cause de leur honnêteté, de leur douceur, d'ailleurs on était généralement satisfait de leur conduite, ils furent continués.

Les électeurs se réunirent, le 4 septembre, dans l'église de la ci-devant abbaye de St-Étienne. Après la messe, ils se rendirent dans la grande salle sous la présidence du plus âgé ; on s'aperçut que l'électeur Fauchet était absent, n'ayant osé paraître étant décrété de prise de corps, on fit la proposition d'aller le chercher en corps et de l'amener, ce qui fut exécuté ; on le nomma président et ensuite premier député au corps législatif. Ce petit triomphe ne lui épargna point une grande mortification qu'il s'attira par son caractère entreprenant : en sa qualité de président, il voulut d'abord empêcher les électeurs de prêter serment au roi, ceux-ci entreprirent le contraire, et malgré les observations de Vardon, administrateur du département, Fauchet fut obligé de recevoir le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi. Cette contradiction aurait du rendre l'évêque plus circonspect, mais il ne put se contenir lorsqu'il fallut proclamer député M. Le Roy, de Bayeux, il refusa et abandonna la présidence. Les électeurs appelaient déjà le président d'âge, lorsqu'il reparut et consentit à énoncer le vœu de l'assemblée. Cet emportement fit murmurer, et l'on cria à plusieurs reprises : *À bas Fauchet* ; il tint bon cependant. L'Assemblée fut encore troublée par la hardiesse d'un nommé Frémond qui, sans être électeur s'était introduit dans la salle, votait comme s'il en avait eu le droit et n'oubliait pas de mettre son nom dans le scrutin, il fut découvert, conduit en prison et condamné par l'assemblée électorale à cent francs d'amende, à quelques jours de prison et à l'affiche.

Les clubistes intriguèrent pour faire nommer leurs créatures et le choix tomba sur MM. Fauchet, évêque du Calvados, Dubois du Buis<sup>141</sup>, aussi décrété de prise de corps par le tribunal de Pont-l'Évêque ; Le Roy<sup>142</sup>, maire de Lisieux ; La Rivière

---

<sup>141</sup> Louis Thibaut, comte Dubois du Buis (1743-1834), né à Cambremer, après avoir été de la Convention, des Cinq-Cents, des Anciens, devint comte de l'Empire et sénateur.

<sup>142</sup> François-Pierre Leroy (1753-1836), né à Saint-Désir, homme de loi.

(Henri)<sup>143</sup>, homme de loi à Falaise ; Boutry<sup>144</sup>, homme de loi, du district de Vire ; Dubiche de Losmont<sup>145</sup>, membre du directoire du département, partisan de Fauchet ; Bonnet de Meautry, maire de Caen, Anseume<sup>146</sup> du district de Lisieux ; Vardon de St-Lambert, administrateur du département, autre partisan de Fauchet et de ses sentiments républicains ; Castel<sup>147</sup>, de Vire; Bretocq<sup>148</sup>, du district de Pont-l'Évêque ; Le Roy<sup>149</sup>, du district de Bayeux. Les suppléants étaient. MM. Violette, du district de Caen ; Gannelle, du district de Lisieux ; Doucet, de Pontécoulant, du district de Vire ; d'Aubigny, du district de Falaise ; Barmond, du district de Pont-l'Évêque.

53 - 23/09/1923

Parmi le grand nombre de prétendants, on remarquait Bougon-Longrais, qui fit quantité de souplesses et de démarches inutiles ; Dejean, médecin, l'âme lam-Lange, médecin. Le choix était très borné, par une convention contraire aux décrets, les électeurs s'étaient promis de ne choisir des députés qu'entre eux-mêmes.

On s'occupa ensuite de la nomination d'un accusateur public, le sieur Picquot, procureur de la commune de Caen, fut élu. On blâma ce choix des électeurs, il fut redevable de sa nomination au club ; aussi y fit-il ses remerciements le soir, et il annonça qu'il allait poursuivre les aristocrates à outrance, ce qui fit grand plaisir à la société et fut très applaudi. Tous ces messieurs furent salués par le canon, lors de leur proclamation particulière.

MM. Loisel, de Lisieux; Bigot, de Falaise, furent nommés membres de la Haute cour nationale.

Le Directoire du Département fit le tirage au sort des membres qui devaient sortir, ce furent MM. Maheust, La Rivière, Vardon, Losmont, Richer ; ils furent remplacés par MM. Lange, Brière, Dumont, Le Couturier. M. Richer fut rappelé.

Les électeurs, avant de se séparer, voulurent faire un acte de patriotisme, en conséquence ils rédigèrent une longue adresse à l'Assemblée nationale pour demander l'éloignement des prêtres non assermentés, cette adresse fut signée d'un grand nombre d'électeurs. Après ce bel œuvre de charité, ils assistèrent le 16, à une messe célébrée pour la clôture.

---

<sup>143</sup> Pierre-François-Joachim Henry-Larivière (1761-1838), né à Falaise, fit partie de la Convention, des Cinq-Cents et, sous la Restauration, fut nommé conseiller à la Cour de cassation.

<sup>144</sup> Louis-Guillaume Boutry du Manoir (1745-1801), né à Condé-sur-Noireau, était commissaire du Roi au tribunal de Vire.

<sup>145</sup> Claude-Jean-Baptiste Dobiche de Lomont (1748-1830), né à Caen, ancien procureur du roi à la Monnaie, fit partie de la Convention, des Anciens et devint maire de Coutances.

<sup>146</sup> Louis-Michel Anseume (1748-1838), né à Carel, devint juge de paix du canton de Douville.

<sup>147</sup> René-Richard-Louis Castel (1758-1832), né à Vire poète et naturaliste, fut nommé sous l'Empire inspecteur général de l'Université.

<sup>148</sup> Louis-Nicolas Bretocq, cultivateur, administrateur du district de Saint-Étienne-la-Tillaye.

<sup>149</sup> Jean-François Leroy (1759-1799), né à Baynes, homme de loi, devint commissaire du gouvernement près de l'administration du canton de St-Martin-de-Fresnay et fut assassiné

Monsieur et M. le comte d'Artois, sortis du royaume, écrivirent une lettre datée du 10 septembre, au roi, leur frère, ils protestaient contre tout ce qui s'était fait en France, ne regardant pas le roi comme libre, ils annonçaient le traité de Pilnitz daté du 27 août, par lequel l'empereur et le roi de Prusse déclaraient qu'ils allaient réunir leurs forces pour venir en France rendre la liberté à Louis XVI.

Le 15, à 9 heures du soir, un courrier apporta la nouvelle de l'acceptation de la constitution par le roi ; aussitôt, on tira le canon, et le lendemain presque toute la journée; la municipalité ordonna un *Te Deum* et une illumination générale pour le dimanche 18. Le jour arrivé, la garde nationale et les troupes de ligne prirent les armes; elle se rendirent sur la place Royale, au milieu de laquelle on avait élevé un autel et une place pour Fauchet, les administrateurs des deux directoires, le corps municipal et les juges de paix. On chanta en plein air un *Te Deum* au bruit du canon et des cris répétés de : *Vive le Roi !* Les curés constitutionnels y assistèrent; trois obitiers de St-Pierre furent, surpris et contraints de céder à la force qui les entraîna malgré eux sur la place. Le soir, le peuple brûla des hommes de paille en guise d'aristocrates et de prêtres ; il paraissait disposé à faire du bruit dans la ville ; heureusement une pluie abondante éteignit les feux de joie et les illuminations, et empêcha le désordre qui aurait pu survenir de la disposition de la populace.

Dans la lettre que le roi écrivit à l'Assemblée pour lui faire connaître son acceptation de la constitution, il s'exprimait, comme à son ordinaire, d'une manière qui annonçait son amour pour les Français, et ne regrettait aucun sacrifice personnel pour les rendre heureux, mais la lettre de ses frères et le traité de Pilnitz donnaient des inquiétudes sur sa sincérité. Ces inquiétudes étaient entretenues par ceux qui désiraient le renversement du trône pour établir une république. Des écrits, même, de royalistes contribuaient aussi à inspirer de la défiance, en avançant que le roi n'était pas libre, qu'il n'était seulement pas maître d'accepter les changements que la constitution avait fait dans le royaume, parce que Monsieur s'était déclaré lieutenant général de la France, et que lui et le comte d'Artois, à la tête des émigrés, s'opposeraient à toutes les innovations. Toutes ces diverses opinions manifestées firent beaucoup de tort au roi dans l'esprit du peuple ; en cherchant à servir Louis XVI, on donnait, sans y songer, des armes contre lui. Dans une adresse du Directoire aux habitants du département au sujet de la nouvelle constitution, il est dit qu'il faut se serrer autour de l'autel de la patrie et de la loi ; on oublie le roi., seulement à la fin en parlant de la constitution dont le dépôt sacré vient d'être confié à la fidélité du corps législatif, on lit du Roi ; encore ces mots sont-ils en italique ; cette différence dans le caractère de l'imprimerie semblait exprimer les doutes des administrateurs eux-mêmes.

M. de Charleval, commandant du régiment, en vertu du décret de l'Assemblée nationale, s'adressa à la municipalité pour qu'on lui remit le Château. Le corps municipal, composé presque en entier d'officiers de la garde nationale et membres de ce conseil militaire qui avait au mois d'août exercé son despotisme sur les prêtres, jugea à propos de refuser, le procès-verbal du refus fut envoyé à l'Assemblée

nationale. Ce conseil militaire qui subsistait toujours et faisait tout le mal qu'il pouvait, alla à 9 heures du soir au Château et fit sortir impitoyablement ceux qui y demeuraient, un malade fut transporté sur un brancard. Les expulsés se plaignirent le lendemain à la municipalité qui, n'ayant pas donné d'ordre pour cette expédition, sentit qu'il fallait montrer de la fermeté dans cette circonstance, elle manda quelques membres de ce conseil d'inquisiteurs, leur parla avec autorité et les habitants du Château rentrèrent dans leur demeures.

54 – 30/09/1923

Fauchet fit de prêtres de tout âge et de toute espèce de sujets, il partit, le 28, ainsi que les autres députés, pour se rendre à Paris. Il avait appelé à Vire du décret de prise de corps lancé contre lui, l'amnistie générale, accordée par le roi à la suite de son acceptation de la constitution, le mit hors de toute inquiétude.

Le roi adressa une proclamation aux Français, c'était toujours la même expression de sentiments pour le bonheur de ses sujets, il engageait tous les fonctionnaires publics à s'acquitter, avec zèle, chacun dans leur partie, des emplois qui leur étaient confiés ; il engageait ceux qui étaient sortis du royaume à y rentrer, leur représentant que leur retour était le seul moyen d'amener la tranquillité publique. Cette proclamation est datée du 28, elle ne fit pas d'effet sur les émigrés, ee qui aida encore à faire suspecter la bonne foi du roi.

Les électeurs se réunirent à l'église St-Pierre pour remplacer les curés non assermentés ou démissionnaires ; ils nommèrent à la paroisse St-Étienne Caix-d'Est-Ange, grand vicaire de Fauchet, décrété comme lui de prise de corps, et dégagé aussi par l'amnistie.

Nos clubistes et le grand conseil ne voyaient partout que des clubs monarchiques ; la quantité d'étrangers rassemblés à Caen leur donnait de l'inquiétude, ils faisaient faire de fréquentes patrouilles par les grenadiers et chasseurs qui étaient de la société. La municipalité fit prêter à la garde nationale le serment de ne marcher que par ses ordres, ce qui tranquillisa les habitants; une compagnie de chasseurs qui avait un protestant pour capitaine refusa ce serment. Les frères et amis ne rêvaient que réunions d'aristocrates, ils portèrent souvent des plaintes à la municipalité, celle-ci ayant pris par elle-même des renseignements, s'aperçut plusieurs fois de la fausseté des rapports du club, reconnaissant alors qu'on cherchait à lui extorquer des ordres sur des bruits mensongers, elle se tint davantage sur ses gardes.

Le 7 octobre, le roi fit l'ouverture de la session du corps législatif qui remplaçait l'assemblée dite constituante. Cette assemblée avait tout bouleversé et changé dans le royaume, soit dans l'administration, soit dans l'ordre judiciaire et dans les lois civiles, en sorte que tout le monde était obligé d'abandonner les connaissances qu'on pouvait avoir acquises pour en apprendre de nouvelles. Le roi écrivit aux officiers généraux et commandants des corps militaires, le 14; le même jour, il adressa une proclamation aux émigrés pour les engager à rentrer en France, le 16, il écrivit aux prêtres français pour leur faire savoir qu'ayant accepté la constitution, il était

disposé à la maintenir. Les journaux de leur côté publiaient la protestation des princes de la maison de Bourbon contre cette acceptation, toutes ces opinions en opposition avec la volonté apparente du roi excitaient des murmures dont l'effet retombait sur cet infortuné monarque.

Les ecclésiastiques non assermentés n'osaient dire la messe dans les églises, malgré la liberté décrétée des opinions, les seuls obitiers de St-Pierre continuaient de la célébrer dans leur église et l'affluence des assistants déplaisait aux révolutionnaires. Le ministre de l'intérieur, instruit de cette persécution, envoya le 8, des ordres au Département pour qu'on les laissât tranquilles, lorsque eux-mêmes ne troublaient pas la société. Le directoire rendit ces ordres publics et fit afficher le 10, un arrêté en conséquence, cet arrêté aigrit encore les malveillants. Les curés constitutionnels de St-Jean et St-Sauveur refusèrent d'enterrer plusieurs personnes, sous prétexte qu'elles n'avaient pas reçu les sacrements de l'église, c'est -à-dire de la main de jureurs, il fallut des ordres du Département pour les obliger à faire les inhumations. Pendant ces délais, les bières restaient aux portes des églises exposées aux insultes de la canaille.

La police correctionnelle condamna des gens de Vaucelles qui avaient menacé de la lanterne un prêtre non assermenté disant la messe en vertu de l'arrêté du Département.

M. Lamy, député, revint à Caen ; quelques tambours allèrent le saluer, le grand conseil militaire le trouva mauvais, parce que cet honnête député était du côté droit, quoique protestant, et fit mettre les tambours en prison.

Les citoyens paisibles s'apercevant de plus en plus combien il devenait intéressant pour faire cesser les troubles sans cesse renaissants, de bien composer la municipalité, se coalisèrent à cet effet avec les étrangers réunis à Caen. Ils s'assemblaient partiellement et en secret dans diverses maisons, pour se concerter, les opinions étaient reportées par un membre de ces réunions particulières au bureau central chargé d'arrêter un plan général ; les nobles et étrangers chassés de leurs habitations et réfugiés à Caen pour se soustraire aux persécutions auxquelles ils étaient en butte dans leurs pays, devaient prêter assistance. Les clubistes, de leur côté, désiraient avoir une municipalité composée de manière à la conduire à leur gré, ils jetèrent les yeux sur Gabriel de Cussy, député révolutionnaire, de retour à Caen, pour en faire un maire, il fut visité par tous les Jacobins. Ils choisirent encore pour procureur de la commune un nommé Détéville, protestant, qui avait été décrété pour le renversement de la statue de Louis XIV. Ce choix d'un homme absolument incapable sous tous les rapports, fit plaisir aux citoyens coalisés, persuadés qu'un pareil sujet ne conviendrait qu'au club et qu'eux-mêmes réussiraient plus facilement. Les officiers municipaux désignés, ainsi que les notables, étaient tous gens plus capables d'exciter le trouble que de l'apaiser. Les citoyens amis de l'ordre ne voulaient, au contraire, que des personnes remarquables par leurs connaissances, leur éducation et leur honnêteté. Le projet était de nommer des jeunes gens actifs en état de travailler pour officiers municipaux, et de choisir pour

notables des hommes à qui l'âge aurait donné de l'expérience, propres à donner des conseils justes et prudents lorsqu'ils seraient consultés.

La municipalité, tourmentée par les ouvriers qui voulaient être payés, usa d'une dernière ressource ; les derniers billets émis n'avaient pas eu de cours, elle en fit de nouveaux de dix, vingt et quarante sols, de quatre livres ; on en prenait forcément à cause de la rareté du numéraire que cette spéculation augmenta encore.

55 – 07/10/1923

Il y avait toujours du trouble dans la ville à cause des ecclésiastiques, le Département et la municipalité avaient contraint les curés constitutionnels de donner des ornements aux prêtres non assermentés de leurs paroisses respectives ; cet ordre ne leur plaisait nullement, ils cherchaient sans cesse à exciter le peuple contre eux.

Le Curé constitutionnel de St-Gilles (Postel) fit arrêter, sous prétexte d'insultes à lui faites, des particuliers de sa paroisse qui furent renvoyés faute de preuves par la police correctionnelle. Ils n'en furent pas moins exposés à être maltraités par les amis du curé, de même que les témoins à décharge qui avaient passé pour les prévenus; tout cela entretenait une espèce de fermentation vraiment inquiétante.

Le détachement du régiment d'Aunis en garnison dans cette ville, reçut l'ordre de partir pour Cherbourg ; ce déplacement affligea les amis de la paix, parce qu'on redoutait quelque mouvement lorsqu'il n'y aurait plus de troupes. Le Département écrivit au ministre de la guerre, on lui envoya même une députation pour solliciter la révocation de l'ordre de départ, rien ne put faire changer sa résolution ; on assurait que les motifs de son refus étaient fondés sur ce que la municipalité n'avait pas voulu remettre le Château à la troupe de ligne. Le régiment partit le 4 novembre, et le lendemain la ville fut dans un désordre épouvantable.

L'ancien curé de St-Jean, qui s'était abstenu de dire la messe depuis longtemps, obtint un ordre de la municipalité, et fut à son église célébrer la messe, le 4. Les paroissiens, satisfaits de revoir leur curé, assistèrent en grand nombre à sa messe ; l'intrus voyant ce concours monta en chaire et voulu prêcher, on le força de descendre et de donner des ornements à M. Busnel; il se présenta même pour lui servir la messe, on ne le permit pas. La messe finie, l'ancien pasteur fut reconduit chez lui par une foule d'assistants qui manifestaient leur joie par des cris d'allégresse, d'autres applaudissaient par les fenêtres ou aux portes des maisons. Cette conduite était impolitique dans la circonstance, elle anima les révolutionnaires qui depuis longtemps épiaient un moment favorable pour empêcher les prêtres non assermentés de dire les messes parce que celles des constitutionnels étaient désertes ; ils profitèrent de l'occasion. M. Busnel avait annoncé qu'il dirait la messe le 5 à neuf heures du matin, la municipalité, informée de ce qui s'était passé et des murmures qui avaient eu lieu, fit prier le curé de ne pas dire la messe jusqu'à nouvel ordre. Comme on ignorait la promesse du curé, conforme au désir du corps municipal, il se fit un rassemblement bien plus considérable que la veille, sur les huit heures et

demie du matin dans l'église St-Jean, le 5, il s'y trouva aussi des gens excités par le club pour chercher querelle aux non conformistes. Des propos tenus de part et d'autre animèrent les deux partis, des mots on en vint aux provocations qui furent suivies de coups de sabre et de pistolet. M. de Saffray-Vimont fut blessé en défendant un grenadier ; M. Maillot, en secourant un homme qu'on maltraitait; M. Achard de Vascognes reçut sept blessures ; un coup de fusil tiré dans une boutique y atteignit au bras M. Jue qui mourut deux jours après ; on assura que la balle extraite de la plaie, avait été mordue. La municipalité, instruite de ce désordre, fit à l'instant battre la générale et se transporta à St-Jean avec le drapeau rouge pour dissiper le rassemblement. MM. de Saffray et de Vascognes quoique dangereusement blessés, furent conduits au Château ; tous les habitants réunis à leurs compagnies se divisèrent pour faire des patrouilles et empêcher le trouble de s'augmenter. Pendant ce temps, des gens du peuple allèrent chez M. Busnel, ils l'auraient infailliblement égorgé ainsi que son vicaire, s'ils les avaient rencontrés, ils étaient cependant dans la maison ; ils eurent le bonheur d'échapper aux perquisitions. La municipalité revint à l'Hôtel de Ville sans avoir déployé le drapeau rouge ; les directoires s'y rendirent pour délibérer en commun sur le parti qu'il avait à prendre, on ne parlait plus que de conspirations tramées par les nobles, les prêtres et les étrangers. Ces derniers étaient en grand nombre dans la ville, une certaine quantité d'armes trouvées chez l'un d'eux semblait confirmer ces bruits, cependant il ne devait pas paraître extraordinaire qu'il y eut plusieurs fusils chez un seigneur.

Un rassemblement, formé sans dessein sur la place St-Sauveur, acheva de monter les têtes. Au bruit de la générale, les habitants se rendirent au lieu ordinaire des réunions des compagnies, on ne pouvait arriver tous en même temps. Comme le danger était pressant, au fur et mesure qu'on se réunissait, on formait de suite une patrouille qui partait à l'instant avec un officier ou un sous-officier à la tête, les habitants qui rencontraient une de ces patrouilles n'allaient pas jusqu'à leurs compagnies et se plaçaient avec les premiers venus. Plusieurs individus, arrivés sur la place St-Sauveur, attendaient un chef pour aller aussi en patrouille, le bruit se répandit qu'il y avait un rassemblement de nobles sur la place St-Sauveur, il y avait effectivement dans le nombre de personnes réunies plusieurs gentilshommes, ce qui n'était pas surprenant puisque la plupart demeuraient dans ce quartier ou aux environs. Il pouvait y avoir des personnes éloignées mais dans ce moment de confusion on se joignit avec ceux qui se présentaient les premiers, à cause du désir général de rétablir l'ordre et la tranquillité. Un nommé Basset, maréchal et officier de la garde nationale, courut promptement sur la place St-Sauveur et proposa à ces personnes de se mettre à leur tête pour les conduire en patrouille, elles acceptèrent sans la plus petite difficulté et sans aucune observation, ce qui aurait du faire cesser tout soupçon de malveillance.

56 – 16/10/1923

Basset amena cette patrouille sur la place St-Pierre ; sous prétexte de recevoir des ordres, on la fait entrer dans la cour de l'Hôtel de ville, et on la désarme. La municipalité fit conduire presque tous ces citoyens au Château ; en arrivant on les maltraitait à coups de bourrades . Au nombre de ces bourreaux était un nommé

Lahaye, maire d'Audrieu, qui, sans autre qualité que celle de clubiste enragé, maltraitait les individus qu'on amenait au Château, où ils étaient enfermés dans les cachots. Pendant que cette scène se passait, à l'Hôtel de ville, on arrêtait sur la place Royale le marquis d'Héricy, qui retournait à sa campagne en voiture. M. le Vaillant de Brécy qui revenait de chez un luthier, voyant la voiture de son ami arrêtée, s'approcha pour en savoir le motif, il fut entouré à l'instant, traîné à la municipalité avec M. d'Héricy et de là au Château, ils furent maltraités comme les autres et surtout M. Le Vaillant qu'on surprit déchirant des papiers, on s'empressa de ramasser les morceaux qui n'offrirent rien de suspect, il n'en fut pas moins enfermé pendant quarante-huit heures dans un cachot, quoique blessé dangereusement. D'autres personnes furent arrêtées dans leurs maisons, il y eut en tout quatre-vingt-trois prisonniers. Le peuple ne fut pas encore satisfait, il se porta au Château pour en tirer les canons et les placer à l'entrée de la ville d'où on les tira lorsque l'effervescence fut calmée. On fit des visites domiciliaires dans quelques maisons, où l'on disait qu'il y avait des armes cachées, et où il ne s'en trouva pas ; ce coup prémédité par le club pour éloigner les étrangers et empêcher les prêtres non assermentés de dire la messe, eut son plein effet. Malheureusement les royalistes avaient à se reprocher d'avoir fourni le prétexte par la scène inconsidérée de la veille. De plus, dans ce grand nombre d'étrangers, il y avait quantité de jeunes gens qui parlaient et agissaient avec trop peu de circonspection : quelques jours avant cet événement, il en sortit une vingtaine de la ville pour aller se promener à la campagne, ils s'assemblèrent au Cheval blanc<sup>150</sup> et partirent à cheval le sabre à la main. Leurs actions accompagnées de bravades étaient reportées au club qui avait des espions partout ; il profita adroitement de la réunion du 4, et parvint ainsi à son but avec l'avantage de paraître ne pas avoir été la première cause du trouble.

Le soir, la municipalité fit afficher et annoncer par le tambour, l'ordre aux étrangers de se présenter dans les 24 heures à l'Hôtel de ville, pour y déclarer leurs noms, le motif de leur résidence à Caen, et recevoir leurs passeports pour sortir de la ville, La nuit fut plus tranquille que le désordre du jour ne donnait lieu de l'espérer.

Le 6, la municipalité défendit provisoirement à tout prêtre non assermenté de dire la messe, l'après-midi la garde nationale prit les armes pour la réception de M. de Cussy, ex-député, au grade de lieutenant-colonel.

Les étrangers s'empressèrent d'exécuter l'ordre de la municipalité et de sortir de la ville où leurs jours n'étaient pas en sûreté. Ce départ fit quelque tort à la ville, parce que ces étrangers, riches pour la plupart, y faisaient de la dépense et qu'on n'avait à leur reprocher que quelques fanfaronnades. Les factieux insinuaient qu'on voulait livrer la ville aux princes émigrés ; on ne put cependant en donner la plus légère preuve, d'ailleurs un tel projet n'avait pas le sens commun, vu la position de la ville.

---

<sup>150</sup> L'hôtellerie du Cheval blanc se trouvait sur l'emplacement de la maison qui porte le n° 1 de la rue du Gaillon. On y voyait inscrite la date de 1582. Louis XIII, en 1620, lorsqu'il fit le siège du Château de Caen, avait logé dans cette maison dont on peut voir une vue dans la *Notice sur la paroisse Saint-Julien*, par le Dr Pépin. In-8°, 140 pages et planches. Caen, imprimerie Vve Domin.

Différentes personnes furent arrêtées, entre autres un sieur Emery de la Bigne sur lequel on trouva un plan de contre-révolution, il fut conduit au Château, on assura qu'il s'était fait arrêter pour être l'espion des prisonniers et qu'il avait été envoyé à cet effet par Fauchet. Si ce fait est vrai, il ne dut pas être satisfait de sa mission, il essuya de violentes mortifications de la part des détenus, et l'intérêt que le club prit à son sort, confirma les soupçons<sup>151</sup>. Après cette violente secousse le calme se rétablit insensiblement ; on reprocha tout ce tumulte à la municipalité qui l'aurait certainement empêché en faisant annoncer ostensiblement l'invitation faite à M. Busnel de ne pas dire la messe, alors chacun serait resté chez soi. D'un autre côté, elle pouvait être bien aise de se voir débarrassée des étrangers qui lui donnaient de l'inquiétude ainsi qu'aux clubistes.

Après avoir rempli le Château de prisonniers, ce qui coûta beaucoup à la ville pour les frais de clôture (on fit griller toutes les fenêtres), il fallut leur faire prêter interrogatoire ; M. Laneret, avocat et officier municipal, fut chargé de ce travail. Le club, qui avait joué le principal rôle dans cette malheureuse affaire, envoya des députés à ces interrogatoires, et la municipalité le souffrit ! Les détenus répondirent que leur rassemblement, prétendu conspirateur, n'avait eu d'autre but que d'aider à rétablir le calme, suivant l'intention de la municipalité qui avait fait battre la générale. Cette réponse, d'accord avec la conduite qu'ils avaient tenu lorsque Basset se présenta pour se mettre à leur tête, paraissait d'une vérité qu'il était difficile de contester. Pendant plusieurs jours il y eut une certaine fermentation sourde, le peuple écoutait les propos les plus absurdes et les projets les plus affreux que l'on mettait sur le compte des prévenus, s'il n'y croyait pas véritablement, il en avait l'apparence, pour tâcher de faire du mal. N'en trouvant pas d'occasion pour le moment, la populace s'assembla le 8 au soir, et accompagnée de la musique de la garde nationale, elle abattit les armoiries placées sur les hôtels, sans aucun ménagement pour les édifices<sup>152</sup>.

57 - 23/10/1923

On désarma le 12, des habitants sur le prétexte qu'ils étaient suspects.

Les sections, convoquées pour la nomination des officiers municipaux, s'assemblèrent le 13. Les projets pour la formation d'une bonne municipalité étaient, évanouis, les citoyens honnêtes et paisibles s'absentèrent des sections, ceux qui se présentèrent furent injuriés et obligés de se retirer. Les clubistes furent alors maîtres et s'applaudirent de leur succès, aussi la municipalité fut composée comme elle devait l'être par ceux qui remplissaient les assemblées. M. de la Fosse-Chatry, l'aîné, protestant, fut nommé maire et refusa; on choisit M. Auvray de Coursanne l'aîné;

---

<sup>151</sup> Ce jugement d'Esnault est assez surprenant, car il n'ignorait pas, lorsqu'il rédigea ses notes, que de tous les détenus, La Bigne fut le seul qui paya de sa vie ce complot sur lequel il reste encore beaucoup à dire, après la notice que lui a consacrée M. de Brébisson, sous ce titre : L'Affaire des Quatre-vingt-quatre, parue dans l'Annuaire de l'Association Normande de l'année 1906. François-Emery Gouet de la Bigne, fut exécuté à Versailles en septembre 1792.

<sup>152</sup> On peut encore voir des traces de ces mutilations, notamment à l'ancien hôtel de Mondrainville, rue des Jacobins n° 3, sur l'écusson sculpté au-dessus de la porte, c'était celui des de Tournebu.

apothicaire, il accepta. C'était un patriote zélé, d'ailleurs assez honnête ; le sieur Déterville, abatteur de statue, fut nommé substitut du procureur de la commune, et ainsi du reste. Qui croirait que ce Déterville, l'homme le moins fait pour cette place, en sentait cependant l'importance et voulait qu'on le respectât ? les frères et amis se moquaient de lui et riaient à sa barbe de ses prétentions. Il fit même quelques discours écrits dans de bons principes ; il est vrai qu'il n'en était pas l'auteur, c'était un sieur Travers, prieur retiré d'une communauté, qui les composait, et Déterville avait encore le bon esprit d'en faire usage à propos. Cette municipalité fut installée le 24 ; la veille il arriva une aventure au tribunal du district qui prouvait l'influence du club tant sur les corps judiciaires qu'administratifs : un particulier avait obtenu une sentence contre un clubiste, celui-ci se plaignit à la société d'avoir perdu un mauvais procès, on prit fait et cause, les frères et amis se transportèrent au tribunal pour faire réformer la sentence, ce qui fut exécuté, on appela l'affaire, aucun avocat ne voulut plaider contre le clubiste qui gagna par ce moyen, sans difficulté. C'était à la vérité, celui qu'on avait imaginé pour tirer les juges d'embarras, car les juges et les avocats auraient eu mauvais jeu, s'ils avaient voulu soutenir le premier jugement.

La nouvelle municipalité commença l'exercice de ses fonctions par défendre aux obitiers de St-Pierre d'assister à l'office de la paroisse ; cette défense, absolument contraire aux décrets, fit beaucoup de peine au curé qui se trouva presque seul à l'église.

Le Palinod, si brillant depuis tant d'années, ne fut remarquable celle-ci que par le peu d'éclat qu'on donna à cette fête littéraire. Comme elle n'existe plus actuellement, on peut être curieux de savoir en quoi elle consistait. Des hommes de lettres avaient fondé, à diverses époques, des prix pour différentes pièces de vers à l'honneur de l'Immaculée Conception de la Ste Vierge pour laquelle les normands ont toujours eu une dévotion particulière. Chaque pièce de vers, dont le sujet était à la volonté de l'auteur, devait renfermer à la fin une allusion à la grâce que la Vierge avait obtenue d'être préservée en naissance, de la tache du péché originel. La première fête du Palinod fut célébrée en 1527, les prix alors étaient des fleurs d'or et d'argent depuis on substitua la valeur de ces fleurs, ce qui avait déjà dégradé en quelque sorte l'honneur de ces prix. Tous les poètes en général étaient admis au concours, leurs ouvrages étaient scrupuleusement examinés par des membres de l'Université. On avait introduit l'usage de nommer deux juges honoraires choisis parmi les habitants les plus distingués de la ville, ces juges se rendaient à l'assemblée d'examen. Le 8 décembre, jour de la distribution des prix, l'Université s'assemblait en corps dans une des salles, les juges honoraires avaient une place particulière, le recteur, ouvrait la séance par un discours latin, on lisait ensuite les pièces qui avaient mérité les prix. Les auteurs étaient appelés pour lire eux-mêmes leurs ouvrages, en leur absence un des professeurs lisait pour eux. Si quelque pièce, sans avoir remporté le prix, avait paru mériter l'honneur de la lecture, on le lui accordait. Il y avait deux prix pour les vers latins, les autres étaient pour les dixains, sonnets et odes en vers français. Après cette distribution, qui attirait toujours beaucoup de monde, l'Université se rendait à l'église des Cordeliers, un écolier d'une des trois classes de rhétorique prononçait dans la chaire un discours latin, ensuite on chantait

une haute messe en musique. Les juges honoraires assistaient à toute la cérémonie ; cette fête de la Conception s'appelait la Fête aux Normands.<sup>153</sup>

Les interrogatoires des prisonniers du Château furent envoyés à l'Assemblée nationale, les familles des détenus sollicitèrent alors auprès de la municipalité la permission d'entrer au Château ; elle fut accordée le 10, avec les plus minutieuses précautions. La permission devait être signée de trois municipaux, le temps fixé pour chaque visite était très court. Ce fut néanmoins un soulagement pour ces malheureux de voir des personnes qui s'intéressaient à leur sort, car depuis leur détention ils étaient vexés de toutes manières par les gardes qu'on choisissait exprès les plus mauvais possibles.

Quelques citoyens cependant savaient rendre justice aux détenus, mais le plus grand nombre se plaisait à les tourmenter, à fouiller dans les vivres qu'on leur apportait, à couper les pains, les fruits, les viandes, à les dépecer même avec les mains, pour s'assurer qu'on ne leur faisait point passer des armes et surtout de la poudre. On avait, ou l'on feignait d'avoir à leur égard les plus grandes inquiétudes, les patriotes craignaient tellement de les voir s'échapper qu'on aurait souvent ri de bon cœur de leurs terreurs paniques. Tantôt les prisonniers devaient escalader les murs du Château, tantôt égorger la garde, s'emparer de la forteresse, tirer le canon sur la ville pour la réduire en cendres ; une autre fois on entendait travailler sourdement sous terre... c'était un passage que l'on creusait pour les faire, sortir. Alors on visitait tous les recoins du Château et les maisons environnantes, et l'on ne faisait aucune découverte ; enfin rien n'était comparables à toutes ces ridicules imputations que l'atrocité et la fausseté des complots dont on avait accusé les détenus lors de leur arrestation, comme d'avoir voulu empoisonner les puits, égorger les citoyens, brûler la ville, etc !!!

58 – 04/11/1923

N'avaient-ils pas dans cette même ville leurs familles et leurs propriétés ? Ainsi furent traités les prisonniers pendant trois mois, et s'ils avaient à se louer de quelques gardes entre autres, le plus grand nombre leur vendait bien cher un jour passé plus tranquillement. Il n'y avait contre ces détenus autre chose qu'un plan de réunion par quartiers en cas d'insurrection et pour prévenir le pillage de la ville, plan qui reçut l'approbation de l'Assemblée nationale, c'était un des ouvrages des assemblées particulières qui se tenaient dans diverses maisons lors de l'affaire du 5 novembre. Quoique nombreuses, ces assemblées échappèrent à la surveillance du club, et aucune des personnes qui s'y trouvaient ne fut inquiétée à ce sujet. Les frères et amis manquaient là une belle occasion... il y aurait eu de quoi meubler le Château.

Notre municipalité n'étant plus occupée qu'à faire garder les prisonniers et à donner des permis pour le visiter, voulut se mêler de politique. Plusieurs villes avaient

---

<sup>153</sup> Voir aussi Mémoire historique sur le palinod de Caen. / Gervais de La Rue ([œuvre posthume - 1841](#)) ou L'instauration du Puy de Palinods à Caen / Odile Malas Semboloni in Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance Année 1999 Volume 48 Numéro 1 pp. 45-57

envoyé des adresses au roi et au corps législatif pour les engager à déclarer la guerre. Pour donner plus de poids à cette adresse, sur le réquisitoire du procureur de la commune, le corps municipal envoya une députation pour inviter le Conseil Général du département et le directoire du district à se réunir au Conseil Général de la commune, aux fins de faire une adresse au roi et à l'Assemblée nationale. Le réquisitoire et l'arrêt de la municipalité sont datés du 13. La députation fut mal reçue ; elle annonça, à son tour, que le Département avait arrêté que les adresses seraient faites séparément ; en conséquence, dès le lendemain, 11, parurent les adresses à l'Assemblée nationale et au roi pour les engager à déclarer la guerre pour prévenir l'invasion du territoire français menacé par les rebelles et les factieux qui avaient quitté le royaume ; on renouvelait le serment de vivre libres ou de mourir. Dans l'adresse au roi, qui n'était imprimée que la dernière, on parlait au roi de la conduite de ses frères, de la protection qu'il semblait accorder aux prêtres non assermentés qu'on traitait d'hypocrites, de factieux etc.. les nobles avaient aussi leur part.

Le Département et le Directoire du district en firent autant dans leurs adresses.

La municipalité donna une preuve de l'esprit qui l'animait : les comédiens, peu suivis à l'ordinaire, avaient plus de spectateurs dans les pièces où l'on pouvait trouver quelque rapport avec la situation du roi. Un opéra, ayant pour titre *Raoul de Créqui*, attirait entre autres beaucoup de monde. Raoul se rappelle avec plaisir dans sa prison l'instant où il fut blessé en sauvant le roi dans la Palestine, il chante ces vers :

*Heureux, aux rives du Jourdain,  
Qui, percé du fer sarrasin,  
A pu s'écrier comme moi :  
Je meurs, mais j'ai sauvé mon roi.*

On faisait l'application de ces vers à Louis XVI qu'on regardait toujours comme prisonnier aux Tuileries. Ce passage était applaudi avec enthousiasme à toutes les représentations. Un amateur, non content d'applaudir, jeta sur le théâtre un billet dont on demanda la lecture qui fut accordée par les municipaux présents. C'était une petite pièce de vers qui, après quelques compliments à l'acteur, finissait par ceux-ci :

*Que ne puis-je ô Raoul m'écrier comme toi :  
Je meurs, mais j'ai, sauvé mon roi !*

L'allusion fut généralement goûtée et les vers applaudis à outrance, les clubistes, fâchés de ces applaudissements qui manifestaient l'opinion favorable au roi et le désir de le voir délivré de ses fers, représentèrent à la municipalité que ces vers et ces applaudissements réitérés étaient une critique amère de la Révolution, qu'il fallait les supprimer ou les changer dans la pièce. Le substitut du procureur de la commune, le fameux Déterville crut trouver un bon expédient en substituant aux mots : *J'ai sauvé mon roi*, ceux-ci : *J'ai suivi la loi*. Ce changement ridicule fut

adopté par les patriotes, les comédiens furent obligés de se conformer à cette décision qui occasionna souvent des murmures.

Depuis que, par la suppression de la charge de lieutenant de police, la surveillance des spectacles avait été donnée aux municipalités, celle de Caen s'était emparée de la première loge à droite; auparavant, il n'y avait pas de loge particulière pour les officiers de police, il paraissait assez juste que le corps chargé de la police eût une place pour lui seul. Les esprits n'étaient pas encore bien tranquilisés depuis le mois de novembre, et de temps à autre les idées de conspirations et de mauvais desseins sur la ville revenaient troubler l'imagination du peuple. Un plaisant s'avisa d'écrire à la municipalité que le jour de Noël il devait y avoir un rassemblement suspect dans la maison des Capucins ; le corps municipal fit commander un nombreux détachement et fut à minuit au couvent des Capucins qu'on trouva couchés. Pour éviter toute suspicion, ils s'étaient abstenus de célébrer la messe de minuit ; après une exacte perquisition, il fallut revenir honteusement, sans capture, on eût bien voulu cacher cette petite aventure, elle fut connue et amusa les personnes de tous les partis excepté toutefois ceux qui avaient été de la corvée.

## JOURNAL DE VICTOR DUFOUR

année 1791

59 – 11/11/1923

Mardi 15 mars. — À 6 heures du matin, la citadelle a tiré une salve d'artillerie et toutes les cloches ont sonné, c'est M. Gervais de la Prise, curé de St-Pierre, qui est nommé évêque du Calvados. Le soir, les cloches ont sonné et la citadelle a tiré une salve d'artillerie et on a illuminé toute la ville.

Jeudi 17. — À 9 heures du matin, la citadelle a tiré une salve d'artillerie pour une grand messe du St-Esprit que le nouvel évêque a célébrée à la ci-devant abbaye de St-Étienne, pour la santé du roi qui est malade.

Vendredi 18. — Les électeurs se sont rassemblés à 8 heures.

20 mars, 2<sup>e</sup> dimanche de carême. — On a fait une procession générale, comme à l'ordinaire.

Jeudi 24. — On a défendu à messieurs les chanoines du Sépulcre de faire aucun office. M. de la Prise refuse d'être évêque du Calvados.

Mardi 5 avril. — Il donne sa démission de son évêché et veut se rétracter de son serment.

Dans la nuit du 7 au 8, la garde nationale a arrêté 26 abbés qui allaient à Sées pour recevoir les ordres, les uns de prêtre, les autres de diacre.

Dimanche 10, jour de la Passion. — Les électeurs s'assemblent pour nommer des curés constitutionnels. M. Gaugain<sup>154</sup>, vicaire de Vaucelles a prêté serment. M. Leroy<sup>155</sup> a dit sa première messe à St-Nicolas et M. Planquette<sup>156</sup> à St-Étienne.

Lundi 11. — Les électeurs s'assemblent pour nommer des curés pour la ville de Caen. Dans l'église de l'Abbaye-aux-hommes, on fait un service pour M. de Mirabeau, député à l'Assemblée nationale. Le 7, il y en a eu un dans l'église des Jacobins.

---

<sup>154</sup> Jacques-Louis Gaugain, né à Saint-Sauveur de Caen en 1758.

<sup>155</sup> Louis-Pierre Leroy, né en 1764, habitait la paroisse St-Étienne en 1805.

<sup>156</sup> Pierre-François-Joseph Planquette, né à St-Étienne, y était chapelain fondé, il s'exila en Angleterre

Mercredi 13. — 17 prêtres ont prêté serment.

Dimanche 17. — M. Basly dit sa première messe à St-Étienne.

Mardi 19. — On nomme M. Pauchet, évêque constitutionnel du Calvados, et l'abbé de Jumilly, curé de St-Jean.

Les habitants de Noyers ont planté un gibet pour pendre le premier curé qui ira.

Jeudi 21. — On a volé pendant la nuit les églises de Frénoville, Hérouville St-Claire et Cheux, on leur a pris leur argenterie.

Jeudi 28. — Le curé de Vaucelles a été dire sa messe au Petit couvent, pour faire faire les Pâques aux religieuses, mais elles l'ont refusé.

Le 30, pendant la nuit on a volé trois malles de bijouterie au citoyen Galmant au Champ de foire.

Lundi 2 mai. — Les entrées sont libres, il n'y a plus de barrières aux portes de la ville. Le soir, on a fait un feu de joie sur la place St-Pierre à cet effet et la ville a été illuminée.

Mercredi 11. — Claude Fauchet arrive à Caen.

Jeudi 12. — Il assiste à une grande messe dans l'église St-Pierre, où il a prêché sur la Charité.

Vendredi 13. — Il a béni la chapelle du nouveau Bailliage de la ville de Caen.

Samedi 14. — La garde nationale s'est assemblée sur la place St-Sauveur, à 8 heures, pour conduire M. Fauchet à Bayeux, lieu de sa résidence.

Jeudi 19. — Le régiment de Provence est passé par Caen.

Samedi 21. — M. Fauchet a célébré la grande messe à St-Pierre et il y a prêché.

Dimanche 22. — Les processions de St-Étienne et de St-Julien vont à la Délivrande ; les curés de ces deux paroisses n'ont pas juré.

Claude Fauchet prêche aujourd'hui à Vaucelles.

Vendredi 27. — M. Hébert, curé de Vaucelles, est reçu 1<sup>er</sup> grand vicaire de Claude Fauchet : il interdit grand nombre de prêtres à Caen.

Samedi 28. — Il fait fermer 6 églises paroissiales, avec des ordres de la municipalité, et ne laisse que les 7 églises paroissiales suivantes : St-Pierre, en l'église St-Pierre ; St-Sauveur, en l'église des Cordeliers ; St-Jean, en l'église St-Jean ; Vaucelles, en l'église de Vaucelles ; St-Gilles, en l'église St-Gilles ; Notre-Dame, en l'église des

Jésuites ; St-Étienne, en l'église abbatiale de St-Étienne. L'église Ste-Paix n'est plus paroisse, elle n'est qu'oratoire, on y dira une seule messe, les jours de fêtes et dimanches, pour Vaucelles. L'église St-Ouen n'est plus paroisse, elle n'est que succursale, on y dira la grand' messe et vêpres, sans aucune autre cérémonie, elle sera pour St-Étienne. St-Germain-la-Bianche-Herbe est joint à la ville et conservé comme St-Ouen, succursale pour St-Étienne. L'église du St-Sépulcre sera conservée, comme celle de Ste-Paix. oratoire pour St-Gilles.

Voici les églises paroissiales supprimées: St-Martin, St-Nicolas, St-Sauveur, Notre-Dame, St-Julien, St-Étienne, St-Georges du Château.

60 – 18/11/1923

Couplets en l'honneur de Claude Fauchet évêque du Calvados :

*Claude par cy, Claude par là,  
Au nom du peuple il était là,  
Taladéridéra (bis)  
Et nouveau stentor, il cria :  
Tombez Bastille !... elle tomba,  
Taladéridéra (bis)  
Le vieux régime s'écroula  
Et la Liberté se leva  
Chantons sa naissance  
Taladéridéra (bis)  
Oh ! comme tout va bien en France  
Depuis ce jour là.  
Le serment vint, Claude jura,  
Pour récompense, on l'imitera.  
Taladéridéra  
Comme un brûlot il arriva,  
Et connue un démon il prêcha,  
Taladéridéra  
Disant à ce bon peuple là :  
Pillez par cy, pilliez par là.  
Tous les réfractaires  
Taladéridéra  
Gnia pas de mal à ça, mes chers frères  
Gnia pas de mal à ça.  
Mais que je crains ce peuple-là,  
Tournant, par cy, tournant par là,  
Taladéridéra  
Aujourd'hui fou de mon prélat.  
Demain peut-être il le pendra,  
Taladéridéra  
Et le volage, hélas, dira :  
En voyant ce grand homme-là,  
Entre ciel et terre*

*Taladéridéra*

*Gnia pas de mal à ça, mon cher frère,  
Vous êtes bien là.*

Dimanche 29. — Messieurs les curés constitutionnels ont été installés, voici leurs noms : St-Pierre, Gervais de la Prise ; St-Jean, Goyer de Jumilly ; Vaucelles, Hébert<sup>157</sup> ; Notre-Dame, Charbonnel : St-Sauveur, Basset ; St-Étienne, Destange ; **St-Gilles, Postel.**

Mardi 31. — La nouvelle arrive à Caen que les habitants du bourg d'Isigny ont coupé par morceaux leur curé constitutionnel.

Mercredi 1er juin. — On a pendu des verges à toutes les maisons religieuses de femmes de Caen.

Dimanche 5. — On a fermé les portes des églises des couvents de femmes.

Samedi 18. — On ferme l'église des Jacobins.

Jeudi 23, fête du St-Sacrement. — Il arrive un courrier extraordinaire de Paris qui annonce que le roi est parti ; on double les gardes.

Vendredi 24, jour St-Jean. — On ferme l'église de l'abbaye d'Ardennes, car il s'y trouve beaucoup de monde de Caen qui ne veut pas aller aux messes des prêtres jurés.

Samedi 25. — Il arrive un courrier extraordinaire qui annonce que le roi est arrêté à la frontière, à Varennes.

Dimanche 26. — On fait une procession générale comme c'est l'usage tous les ans ; la procession s'est assemblée à St-Jean et va à St-Étienne, il y a 148 chapes.

On fait sortir de leurs presbytères les curés réfractaires de St-Martin et de St-Julien. Voici les noms des curés réfractaires de Caen : St-Jean, Busnel<sup>158</sup> ; Ste-Paix, Vasnier<sup>159</sup> ; St-Nicolas, Bonhomme<sup>160</sup> ; St-Georges du Château, Marc<sup>161</sup> ; St-Gilles, Gombault ; St-Sauveur, Lentaïne<sup>162</sup> ; St-Julien, Desbordeaux<sup>163</sup> ; St-Étienne,

---

<sup>157</sup> Jean Hébert (1735-1807), né à Caen, curé de Vaucelles, prêta serment, devint vicaire général de Fauchet et premier supérieur de son séminaire. Dufour dit de lui : « *Il a dévasté les églises supprimées par la loi et donne le bon Dieu à porter à des porteurs du coin des rues* »

<sup>158</sup> Pierre-Nicolas Busnel (1727-1799), mort en exil en Angleterre.

<sup>159</sup> Michel Vasnier, né à Caen, s'exila en Angleterre, rentra en France infirme et mourut à Vaucelles en 1808.

<sup>160</sup> Étienne Bonhomme (1731-1803), né à Bretteville-l'Orgueilleuse, resta caché aux environs de Caen pendant la Révolution.

<sup>161</sup> Jacques Marc, né à Caen, mourut à Jersey en 1793.

<sup>162</sup> Jacques Lentaïne, né à Caen en 1731, docteur en théologie, ancien recteur de l'Université, s'exila en Angleterre.

<sup>163</sup> François Desbordeaux (1745-1813), né à Caen, passa en Angleterre et à son retour fut nommé

Baulnier ; St-Martin, Jouvin ; Notre-Dame, Méry<sup>164</sup> ; St-Ouen, Noël<sup>165</sup>.

Mercredi 29. — Les processions de Vaucelles et de St-Jean, jointes ensemble, vont à la Délivrande.

Jeudi 30. — Claude Fauchet prêche à St-Jean.

Lundi 4 juillet. — Pendant la nuit, on a abattu la statue de Louis XIV qui était sur la place Royale, maintenant place de la Liberté, et aujourd'hui on en promène la tête dans la ville.

Dimanche 10. — La procession de St-Martin-de-Fontenay, jointe à celle de Notre-Dame, va à la Délivrande.

Mercredi 13. — La citadelle a tiré une salve d'artillerie et les cloches de la ville ont sonné.

Jeudi 14, jour de la Fédération. — La fête s'est faite comme il y a un an.

Dimanche 24. — La procession de St-Sauveur va à la Délivrande.

Jeudi 18 août. — On a arrêté plusieurs prêtres réfractaires que l'on a conduits au Séminaire de Caen.

Dimanche 21. — Claude Fauchet prêche à Notre-Dame.

Dimanche 28. — Il prêche à la succursale de St-Ouen. Le régiment de Lorraine, qui était en garnison à Bayeux, passe par Caen et va sur les frontières.

Samedi 3 septembre. — Salves d'artillerie, son des cloches.

Dimanche 4. — La citadelle a tiré une salve d'artillerie et les cloches ont sonné. À 10 heures, les électeurs se sont transportés à l'église St-Étienne où on a chanté le *Veni Creator* et la grand' messe. On va nommer de nouveaux membres pour l'Assemblée nationale.

Mercredi 7. — Claude Fauchet est nommé député à l'Assemblée nationale.

Dimanche 11. — Le Directoire du département a tiré au sort pour en faire sortir la moitié et en remettre de nouveaux.

---

curé de St-Étienne de Caen.

<sup>164</sup> Pierre-François Méry (1723-1803), né à Caen, était curé de sa paroisse natale, il mourut en Angleterre.

<sup>165</sup> Gilles Noël (1753-1830), né à Rots, s'exila en Angleterre, puis en Allemagne ; revenu en France, il fut nommé curé de St-Sauveur de Caen.

61 – 25/11/1923

Jeudi 15. — Il est venu cette nuit un courrier extraordinaire qui annonce que le roi a signé la Constitution. La citadelle a tiré toute la nuit, et les cloches ont sonné. On fait des réjouissances pour les nouvelles nominations finies d'aujourd'hui.

Dimanche 18. — M. le Maire a lu publiquement la lettre du roi lue à l'Assemblée nationale le 15 de ce mois, disant qu'il jure d'obéir à la nation et à la loi, ce qui s'est terminé par de vifs applaudissements. L'après-midi, on a élevé un autel à quatre faces sur la place de la Liberté, où M. le Maire a prononcé le même discours, qui a été suivi d'un *Te Deum* chanté par M. Fauchet, auquel toutes les processions ont assisté.

Dimanche 25. — M. Fauchet prêche à l'église St-Gilles.

Mercredi 28. — Il part pour se rendre à son poste à Paris à l'Assemblée nationale.

Samedi 15 octobre. — On forme un bataillon de volontaires pour aller aux frontières.

Dimanche 16. — On continue de recruter pour le nouveau bataillon.

Lundi 17. — Ce nouveau bataillon part de Caen pour se rendre à Lisieux afin de se compléter.

Jeudi 3 novembre. — Le régiment d'Aunis part pour Bayeux.

Vendredi 4. — L'abbé Busnel, curé réfractaire de St-Jean, a dit la messe dans cette église.

Samedi 5. — Il s'est fait beaucoup de troubles dans la ville de Caen. Il s'est formé une compagnie noire qui voulait faire une contre-révolution. Elle s'est assemblée sur la place des Fossés-St-Julien, ils étaient environ 150 à 200 hommes. Il y a eu plusieurs personnes de blessées à St-Jean. Voici la liste des personnes arrêtées : Sourdeval, de St-Julien de Caen ; Osmond et son fils ; Tostain ; Bourguignon de Blâmont, ayant sur lui 9 coups de feu ; de Cagnion ; Vauquelin père, de St-Julien ; Vauquelin de Sacy, de St-Julien, ayant sur lui 5 cartouches ; Barbière ; d'Osmont ; Garrat, de Vaucelles ; Dumesnil de St-Denis ; Marescot de Lisores, de St-Étienne ; Jolivet de Colomby ; Jolivet de Basly ; Jolivet de Beauxsamis ; César de Jolivet, tous les 4 de St-Julien ; La Radière ; Daguin ; Vanembras ; de la Boderie, 2 frères de St-Gilles ; De l'Isle, 3 frères, de St-Sauvenr ; du Bois, 2 frères ; de Gonidec ; Achard de St-Manvieu ; Brébisson ; Banvou d'Aunay ; Tarsac ; de la Tour ; Detrie ; de Saffray, de St-Jean ; Labbé père et fils : Midy dit Chauvin ; Marie Gréville ; Flagy ; Champ du Gay ; du Rocher, 2 frères ; Houssaye, de St-Jean ; d'Héricy, seul cordon rouge, de St-Jean ; Vimont père, de St-Jean ; Vacognes, de St-Jean ; Yvonnet fils, de St-Jean ; Bayeux, de St-Julien ; Varignon, de St-Julien ; Daléchamps : Le febvre ; Paisant, de Notre-Dame ; La Blignière, de Vaucelles ; Dufay ; Ste Marie, Vaucouleurs ; Mauré ; Roussel ; Le Moine ; Guilbert ; du Taillis ; Leriard ; Fresnay ;

Caligny, de St-Gilles ; des Ligneriers; de la Pallu ; du Jardin ; Le Vaillant ; Duvivier, de St-Sauveur ; Lenjalley père et fils, de St-Julien ; Bataille, ancien domestique de M. de Sourdeval, de St-Julien ; Beauval, de Vaucelles ; Léveillé, de St-Étienne ; Marin Marc, de St-Gilles ; Delongchamps, de Vaucelles ; Jeanne, de St-Pierre ; Godefroy, de St-Jean. Total 83.

Dimanche 6 novembre. — On continue de désarmer les aristocrates.

Dimanche 13. — On a commencé à faire des assemblées pour nommer des officiers municipaux. Extrait d'une lettre adressée de Rouen à la municipalité de Caen : « Vos fuyards abondent chez nous, on a redoublé les patrouilles, on les veille de près, ils voient qu'ils n'ont rien à faire ici, c'est un plaisir de les voir décamper pour aller à Lille. Un sieur Dauchin de votre ville préside à tous ces départs, comme s'il était l'entremetteur de la troupe. C'est à l'hôtel Vatel qu'on voit toutes ces expéditions. »

Dimanche 20. — On a signifié à tous les prêtres non assermentés de sortir de France pour le 27 du présent, à moins qu'ils ne veuillent prêter serment.

Lundi 19 décembre. — On a mis un voleur au carcan, ayant un écriteau devant et derrière en gros caractères : Voleur. On commence aujourd'hui à dépendre les cloches des paroisses supprimées, savoir 3 à St-Julien, 4 à St-Étienne, 4 à St-Martin, 4 à St-Nicolas, 4 à St-Sauveur, 3 à St-Georges du Château. Total, 22 cloches.

**MÉMOIRES SUR CAEN**  
**par Laurent ESNAULT**  
**année 1792**

Le premier jour de cette année commença par des maltraitements exercés sur un jeune homme quoique patriote, pour être sorti le premier janvier sans cocarde nationale. Cette observation n'est intéressante que pour faire connaître l'esprit de vertige de quelques individus et les extrémités auxquelles ils se portaient pour de légers motifs.

Les détenus au Château éprouvaient continuellement les plus mauvais traitements. Le 13, il y eut une rixe assez vive lorsqu'on apporta les vivres, on voulut, comme à l'ordinaire, les dépecer pour s'assurer qu'ils ne renfermaient rien de suspect ; quelques citoyens de la garde firent des observations qu'on accueillit mal, la querelle s'échauffa au point qu'il y eut un coup de fusil tiré, il ne blessa personne. Des officiers municipaux vinrent pour rétablir le calme, ils eurent beaucoup de peine à y réussir et à se faire respecter par la garde.

Les journaux qui défendaient la cause du roi, étaient remplis d'adresses et de protestations des princes français émigrés, des préparatifs qu'ils faisaient à l'aide des secours qui leur étaient promis. Un jour, on lisait une lettre de l'impératrice de Russie, un autre jour, un ordre ou une proclamation des princes. De plus, le roi avait mis son veto sur un décret relatif aux ecclésiastiques. Le club, irrité de tous ces faits, fit aussi une adresse au roi et à l'Assemblée nationale : ces adresses, signées de plus de trois cents clubistes et présentées au nom des citoyens de la ville, semblaient être le vœu général des habitants. Elles furent imprimées, et le substitut du procureur de la commune défendit qu'on les affichât au moment même où l'on allait les rendre publiques.

62 – 11/12/1923

L'adresse au roi n'était qu'un tissu d'invectives et de menaces au sujet du veto ; dans l'adresse à l'Assemblée nationale, on demandait un décret d'accusation contre les princes et les émigrés, elles étaient datées toutes les deux du 28 janvier. Détéville, quoique enragé révolutionnaire, mais poussé à affecter quelquefois les sentiments convenables à sa place, présenta un réquisitoire écrit dans de bons principes pour que le corps municipal défendît l'affiche de ces adresses. On fit droit sur le réquisitoire au sujet de l'affiche ; il fut, en outre, arrêté qu'on s'assurerait si les adresses avaient été envoyées à l'Assemblée nationale et au roi, parce qu'alors, pour venger dans l'opinion publique les citoyens dont on représentait les adresses comme

étant leur vœu général, le réquisitoire du substitut et le présent arrêté seraient imprimés et affichés.

Le club prit la défense de ses adresses contre le corps municipal et fit afficher sa réponse, elle était signée de Louis Caille et de trois cent huit clubistes. Les honnêtes gens méprisèrent les adresses et cette réponse, ils surent gré aux municipaux de s'être rendus les interprètes du plus grand nombre des habitants.

Le corps municipal fut probablement informé que ces adresses avaient été envoyées au roi, car, le 11, il lui écrivait une lettre très respectueuse dans laquelle il désavouait, au nom des habitants, les sentiments manifestés dans l'adresse du club ; il joignit à cette lettre l'arrêté pris au sujet de cette affaire. Le roi fit répondre à cette lettre par son ministre de l'Intérieur, Cahier : le ministre exprimait la satisfaction du roi pour la conduite de la municipalité, cette lettre est du 16.

Poursuivis sans relâche, les ecclésiastiques résolurent d'abandonner un pays où leurs jours n'étaient plus en sûreté, plusieurs quittèrent la France, ceux qui ne purent, par défaut de fortune, faire les dépenses nécessaires pour un tel déplacement, se renfermèrent dans l'intérieur de leurs maisons.

Le 23, il se passa une scène où le club l'emporta sur la municipalité. Par un arrêté du Département, ce jour avait été fixé pour l'installation du jury ; l'administration départementale avait choisi parmi les habitants du Calvados ceux qu'elle avait cru les plus dignes de remplir les fonctions redoutables de juré. Le tableau présenté au club déplut à la société, elle voyait dans la liste plus d'aristocrates que de patriotes, la vérité était qu'elle n'avait pas été consultée sur ce choix. Il fut décidé que l'installation n'aurait pas lieu, en conséquence, dès le matin du 23, la cour de l'Hôtel de Ville fut remplie de gens ameutés et Caille à leur tête. La municipalité et le Département réunis crurent que cette populace se contenterait de crier, et sortirent escortés d'un détachement de la garde nationale pour aller à St-Pierre entendre la messe et de là se rendre au Département pour procéder à l'installation. Pendant la messe, Caille et les autres meneurs animèrent leurs associés, ceux-ci entrèrent dans l'église, et sans respect pour le lieu saint et la célébration du service divin, ils insultèrent la municipalité et le Département, au point que ces deux administrations jugèrent à propos, pour éviter le scandale et les suites de l'insurrection, de se retirer promptement à la maison commune. Depuis quelque temps, on donnait ce nom de Maison commune aux lieux où se rassemblaient les corps municipaux ; il y avait des municipalités dans les villes et dans les campagnes et, ne pouvant donner à celles-ci un Hôtel de Ville, on avait substitué l'appellation générale de maison commune.

Le maire, Auvray de Coursanne, malgré la garde qui l'entourait, reçut plusieurs coups en se sauvant, les autres en furent quittes pour des injures. C'était contre M. Bayeux, procureur-général-syndic du département qu'elles étaient dirigées, et s'il n'avait eu la prudence de s'absenter pendant la cérémonie, on ne peut savoir ce qui lui serait arrivé.

Caille eut l'effronterie d'entrer dans la maison commune avec les corps administratifs et brava les propos peu flatteurs qu'il entendit. Sans égard aux représentations, il persista à empêcher l'installation ; on céda pour arrêter le désordre et le tumulte, alors Caille, ouvrant une des fenêtres donnant sur la cour, dit avec un ton d'autorité aux agitateurs qu'ils pouvaient se retirer et que l'installation n'aurait pas lieu, ainsi la municipalité et le département furent complètement battus. À la séance du soir au club, les débuts se renouvelèrent sur ce qui s'était passé le matin, on proposa le renvoi de quelques officier municipaux, et aussitôt une députation nombreuse se porta à la municipalité qui y obtempéra. De suite, la députation alla au Département demander le renvoi du procureur général syndic, la réponse n'étant pas venue aussi promptement qu'elle avait été exigée, les députés retournèrent à la charge le 25. Le département donna un exemple de fermeté au corps municipal : malgré les menaces, M. Bayeux resta à sa place. À la séance du soir, il fut question au club de réintégrer Lasseret, officier municipal qui fut contraint de se transporter aux Jacobins et de se réconcilier, au moins en apparence, avec cette association anarchique. Plusieurs membres de la municipalité étaient cependant aussi du club, mais comme il était composé de gens avides de places, du moment que quelques-uns étaient parvenus à leur but, ils désiraient qu'on les respectât en leur qualité de fonctionnaires publics, et les confrères clubistes employaient tous leurs moyens pour les supplanter. Caille et Bougon-Longrais furent regardés comme les auteurs du soulèvement, dans l'intention d'éloigner Bayeux dont ils convoitaient la place, et chaque prétendant espérait l'emporter sur son concurrent.

63 – 30/12/1923

Les détenus du Château sollicitaient la décision de leur sort auprès du corps législatif, ils avaient, d'abord fait paraître un mémoire en leur faveur et. depuis une consultation signée de trois avocats à la tête desquels était M. Desèze dont le nom est devenu, depuis, si célèbre ; plusieurs personnes manifestèrent des opinions qui toutes leur étaient favorables. Enfin le 25, le corps législatif rendit un décret par lequel il mettait en accusation et renvoyait devant la haute cour nationale, à Orléans, François-Émery Gouet de la Bigne. arrêté le 25 novembre, à Caen, comme prévenu d'avoir pris part à une conspiration formée dans la ville de Caen. Le sieur Manneville, habitant sa maison à Manneville<sup>166</sup>, était mandé à la barre pour être interrogé sur une lettre par lui écrite au marquis d'Héricy ; le troisième article portait qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre les personnes mises en état d'arrestation le 5 novembre et détenues depuis ce jour au Château de Caen. Ce décret fut rendu public le 27 ; des esprits brouillons, excités d'ailleurs par les ennemis des détenus, se récrièrent sur cet acte de justice et disaient hautement qu'il fallait empêcher l'exécution du décret, cette funeste opinion était partagée par une grande partie des officiers et sous-officiers de la garde nationale. Les municipaux, inquiets de ces propos et des suites qu'ils pouvaient avoir, envoyèrent plusieurs d'entre eux au

---

<sup>166</sup> Robert Gosselin de Manneville (1715-1797), né à Baveux, ancien officier des Gardes-françaises, mort en Allemagne. Cf. G. Vanel : *L'émigration en Normandie. Le comte et la comtesse de Manneville*. Caen, 1909.

cercle pour traiter de la sortie des prisonniers.

Voici ce que c'était que le cercle : Après la parade, qui ordinairement avait lieu sur la place Royale, les sous-officiers formaient un rond au milieu duquel se plaçaient les officiers, et là ils donnaient les ordres pour le service. Souvent on y traitait d'autres affaires, et ce cercle pouvait être regardé comme une assemblée délibérante, puisqu'on proposait de décider s'il fallait obéir ou non aux ordres des corps administratifs.

Le cercle donc rembarra d'importance la députation municipale et déclara qu'on s'opposerait à la sortie. Il fut question d'assembler les compagnies, après bien des discussions de part et d'autre on se sépara sans rien décider.

La municipalité convoqua le Département et le District, avec des députés du club, à l'effet de donner adhésion à une proclamation aux habitants au sujet de l'élargissement des détenus, le Département ne se présenta pas. Pendant la discussion, Caille, meneur du club, proposa de faire une pétition à l'Assemblée législative, pour demander le rapport du décret, sous prétexte qu'on aurait dû les punir plutôt que leur donner la liberté, cette proposition fut rejetée. La proclamation du Conseil général de la commune, arrêtée en présence des administrateurs du directoire du district et des députés des compagnies de la garde nationale, fut rendue publique le 31 ; c'était une invitation aux habitants d'obéir au décret du corps législatif dont le corps municipal n'avait pas le droit de suspendre l'exécution, cette proclamation ne calma point les agitateurs.

Le Département rendit un arrêté particulier le 1<sup>er</sup> février, pour engager les habitants à laisser exécuter et même protéger l'exécution du décret rendu par le corps législatif ; cette affaire intéressante engagea plusieurs personnes à prendre la plume pour la défense des détenus et pour l'exécution du décret. Le 2 février, la municipalité fit assembler les compagnies de la garde nationale pour les engager à protéger la sortie, les avis furent extrêmement partagés suivant les divergences des opinions. Des commissaires apportèrent à l'Hôtel de Ville le vœu de chaque compagnie dont le résultat général était le refus de prendre les armes pour favoriser la sortie. On répondit aux commissaires qu'on aviserait aux moyens dont on ferait usage, puisque les citoyens agissaient ainsi. Les commissaires retirés, le conseil de la commune resté seul prit la résolution de faire sortir les prisonniers pendant la nuit sans aucun appareil ; en conséquence, il fit commander un petit nombre de grenadiers et de chasseurs sur lesquels il pouvait compter, plusieurs habitants se réunirent à eux. La municipalité, accompagnée de cette escorte peu nombreuse mais sûre, se transporta au Château le 3, à deux heures du matin et mit les prisonniers en liberté. Leur sortie s'opéra fort heureusement, et fort tranquillement, un particulier, voisin du Château, ayant entendu quelque bruit, se leva pour appeler du secours, il fut arrêté et retenu, quoi qu'en chemise, jusqu'à l'entière évacuation des détenus. Tandis que le corps municipal rendait la liberté aux malheureux incarcérés depuis trois mois par la porte ordinaire, les clubistes, qui s'étaient imaginés qu'on aurait pu les faire sortir par la porte de secours qui donne dans la campagne, se mirent en

embuscade avec des armes dans l'intention d'en tirer quelques-uns au passage, ils ne se retirèrent qu'au point du jour et l'on reconnut parmi eux des clubistes enragés. Quel désappointement pour eux d'apprendre que, malgré leurs précautions, la sortie était effectuée ; tous les opposants à cet acte de justice étaient aisés à reconnaître par leur étonnement et leur air mécontent. Les citoyens honnêtes et paisibles louèrent, avec raison, la conduite de la municipalité et cette action lui fit beaucoup d'honneur. On sut ensuite que toutes les entraves et les difficultés apportées à la sortie des détenus avaient été occasionnées par l'exception du décret qui renvoyait La Bigne devant la Haute cour à Orléans ; les mouvements que se donna la société populaire en faveur de ce jeune homme, confirmèrent les soupçons formés sur son compte. Caille fit en vain une adresse aux habitants pour les engager à demander à l'Assemblée législative l'élargissement du protégé du club, et cet homme qui s'opposait quelques jours auparavant à l'installation du jury, prêchait dans cette circonstance à ces citoyens l'obéissance aux lois, contradiction manifeste qu'on remarquait souvent dans ses actions. Que le club s'intéressât ou non à ce La Bigne, il ne put empêcher sa translation à Orléans, et ce malheureux jeune homme fut égorgé à Versailles avec les autres prisonniers d'état qu'on transférait d'Orléans dans cette ville.

64 - 06/01/1924

La ville de Caen, agitée sans cesse depuis le mois de novembre à cause des détenus et des sinistres projets dont on les accusait, reprit un peu de calme ; la plus grande partie suivit les étrangers qui abandonnèrent la ville, ce fut alors que l'émigration parut sensible. Dès le commencement de la Révolution, les seigneurs, dont les jours étaient continuellement exposés à la fureur des paysans, qui abattaient et pillaient les châteaux, brûlaient les chartriers, avaient cherché sûreté dans l'étranger ; ils se réunissaient au comte d'Artois, frère de Louis XVI, parti en 1789<sup>167</sup>, et à Monsieur qui, plus heureux que le roi, avait réussi à sortir du royaume. Les Français mécontents du nouvel ordre de choses suivirent l'exemple de ceux qui craignaient pour leur vie : à différentes époques funestes de la Révolution il y eut des émigrations ceux qui avaient quitté la France cherchaient à en attirer d'autres dans leur parti et peu à peu le nombre des émigrés devint considérable. Les princes et seigneurs de la cour furent suivis par des officiers des régiments, des nobles, des soldats et des ecclésiastiques; sous l'espoir de se faire un nom, de simples bourgeois émigrèrent aussi et bientôt l'Assemblée législative eut des inquiétudes et prit des mesures pour arrêter cette désertion et forcer les émigrés à rentrer en France. Dès le 2 janvier, elle avait décrété d'accusation les princes émigrés, et par un autre décret du 6 février, elle les traduisit devant la Haute Cour nationale, où ils n'eurent garde de se présenter. Le roi écrivit aussi à ses frères pour les engager à rentrer, il sanctionna les décrets contre les émigrés ; ils persistèrent dans leur projet qui était de former un corps assez considérable pour rentrer en France et rétablir le roi sur son trône. Presque tous les détenus émigrèrent avec des jeunes gens de la ville, malgré les lois sévères du corps législatif, et préparèrent bien des peines à leurs

---

<sup>167</sup> Les deux derniers chiffres sont inversés dans le feuillet. Le futur Charles X a fui dès le 16 juillet 1789.

parents et même à leurs amis.

Un plaisant attaqua le fameux Caille avec l'arme du ridicule en répandant dans la ville le contrat de mariage de ce chef du club avec la plus sale et la plus maussade de toutes les coureuses des rues ; cette espièglerie amusa beaucoup tous ceux entre les mains de qui elle parvint. Ce prétendu contrat était daté du 8 février de l'an 1792, quatrième de la liberté.

Par un arrêté du 8, le Département fixa la journée de travail à 15 sols pour tous les arrondissements, excepté le district de Vire. Cette fixation était devenue nécessaire parce que, d'après les nouvelles lois, on condamnait à une amende de tant de jours de travail, il fallait une détermination invariable pour prévenir l'arbitraire.

Obligé à installer le tribunal criminel, le Département pensa qu'au moyen de quelques changements dans la première liste des jurés, il n'éprouverait plus d'opposition. La municipalité fit afficher le 10, un avis aux citoyens pour leur représenter que l'intérêt général exigeait que le tribunal criminel fût mis en activité pour arrêter les effets de la malveillance enhardie par l'impunité. Le soir on tira le canon et l'on sonna les cloches pour annoncer la cérémonie du lendemain, le 11 la garde nationale fut réunie par la générale et rangée en haie depuis la municipalité jusqu'aux tribunaux. Les corps administratifs et judiciaires assistaient à l'installation qui eut lieu sans aucun trouble, le procureur général-syndic eut la prudence de s'absenter, même les agitateurs qui avaient mis de l'opposition à première fois ne parurent pas sous les armes.

Le corps législatif rendit un décret par lequel, par suite du décret du 24 janvier, il accusait devant la Haute Cour nationale le sieur La Bigne : ni la protection du club, ni Fauchet dont on le disait l'émissaire, ne purent le soustraire au sort funeste qui l'attendait.

La municipalité, incomplète depuis le renvoi de plusieurs membres par l'ordre du club, profita du moment de tranquillité pour rappeler les expulsés et leur envoya une députation le 14, pour les engager à reprendre leurs fonctions. Ils cédèrent au vœu de leurs collègues, et reprirent leurs places qu'ils n'auraient pas dû quitter, le club n'ayant aucune autorité sur eux.

Depuis que les bourgeois avaient été armés pour le service en 1789, il y avait eu des fusils perdus, vendus, ou retirés par ordre, du gouvernement pour le besoin des troupes, la plupart des habitants paraissaient à la parade sans armes. Le maire assembla le conseil général de la commune le 23, et proposa de faire fabriquer des piques dont on se servirait faute de fusils ; cette proposition éprouva d'abord de violentes oppositions, le maire sut mettre si bien en jeu les officiers et les sous-officiers de la garde nationale que la fabrication des piques fut adoptée.

Le club fit paraître le 26 une nouvelle adresse au roi pour demander la déclaration de guerre, elle était écrite sur un ton plus insolent et plus hardi que celle qui avait

provoqué l'arrêté du corps municipal, puisqu'on y tutoyait le toi. Quoiqu'elle fût encore au nom des citoyens de Caen, on ne lui fit pas l'honneur de la censurer.

Les curés et prêtres non assermentés, restés tranquillement chez eux, étaient encore exposés aux effets de la malveillance et l'ancien curé de Saint-Julien, M. Desbordeaux, fut une des victimes. Retiré chez des parents, il ne paraissait point en public, ne voyait que des amis particuliers et même avec précaution pour ne donner aucune prise sur lui. Le 27, sur les 7 heures du soir, Lahaye, maire d'Audrieu, qui avait en novembre maltraité les prisonniers du Château, se fit annoncer au curé comme un ecclésiastique qui désirait le voir, il fut introduit sur le champ. Le curé, ne le reconnaissant pas et le prenant pour un prêtre tel qu'il s'était fait annoncer, s'entretint avec lui sur les circonstances difficiles où se trouvaient les prêtres, lui offrit même de partager avec lui un repas frugal. Lahaye le remercia et se leva pour se retirer, le curé le reconduisit jusqu'à la porte de la rue, alors Lahaye le prend au collet, appelle d'autres scélérats apostés exprès et entraîne le curé à la municipalité.

65 – 13/01/1924

Instruits de la manière dont cette arrestation avait été faite, les municipaux réprimandèrent fortement Lahaye, mais ils n'eurent pas le courage de le dénoncer au Département, pour le faire punir comme fonctionnaire public lui-même, pour abus de pouvoir. Le curé fut reconduit chez lui avec une escorte pour sa sûreté. Cet acte de violence, exercé contre tout principe d'humanité, redoubla les inquiétudes des ecclésiastiques qui craignirent de se voir arrêter à chaque instant. Leur frayeur fut encore, augmentée par l'ordre donné par le club aux curés constitutionnels et autres jureurs de se rendre à la société, mais il ne fut pas question des non assermentés : il s'agissait d'engager les prêtres jureurs à remettre leurs lettres de prêtrise. Quelques-uns obéirent. Le curé constitutionnel de Saint-Sauveur, Basset, se distingua dans cette circonstance: « J'ai embrassé librement et volontairement dit-il, l'état ecclésiastique, je ne remettraï jamais mes lettres et je préfère plutôt quitter la société que de me déshonorer. » Les clubistes n'insistèrent pas et lui témoignèrent même le regret qu'ils avaient de le perdre, on voit que le club étendait son pouvoir sur tous les individus.

On battit la générale le 4 mars pour réunir les citoyens à l'effet de les engager à s'enrôler afin de porter les troupes de ligne au complet. Malgré une adresse du district et les invitations faites aux bourgeois sous les armes, personne ne sortit des rangs ; en pareille circonstance les clubistes ne se montrèrent pas plus disposés que les autres à venir au secours de la patrie.

Le maire, ayant réussi à faire adopter la fabrication des piques, n'avait pas perdu de temps, la première parut le 6 à la parade et après que la garde eût défilé, on la fit voir dans les principales rues au son du tambour. Parmi les différents modèles on avait choisi le plus simple, c'était un long bâton de 7 à 8 pieds dont l'extrémité était couverte d'un morceau de fer aplati et terminé en pointe. Cette arme, sous laquelle on n'avait nullement l'air militaire, fut même regardée comme inutile pour la défense de l'individu qui s'en servait, les bourgeois s'en dégoûtèrent et ne voulurent

plus s'en servir ; ils préférèrent faire seulement usage d'un sabre pour monter la garde. Dans les différents postes il y avait quelques fusils qui y restaient et dont les factionnaires se servaient tour à tour.

Il passa le 7 juin un détachement de Salis-Sanrade pour se rendre à Bayeux, on devait le diviser dans les paroisses maritimes pour empêcher les fraudes qui se faisaient journellement sur les côtes et particulièrement à Courseulles, cette commune s'enrichissait à ce métier depuis la Révolution.

Le procureur de la commune présenta au Conseil général assemblé le 13 un réquisitoire dans lequel il exposait qu'il existait une fermentation sourde dans le royaume, que c'était dans ce moment que les Français devaient se ressouvenir qu'ils avaient juré de maintenir la constitution, qu'il y avait des rassemblements qu'il fallait surveiller ; il terminait en demandant qu'il fût adressé une lettre circulaire aux administrateurs de chaque district du département du Calvados, qui la transmettraient aux municipalités de leur arrondissement pour les engager à surveiller les attroupements de gens suspects, à s'informer réciproquement des mouvements qui pourraient alarmer la tranquillité publique... Le Conseil municipal se contenta d'ordonner que le réquisitoire serait envoyé aux administrateurs du district avec invitation de le prendre en considération, ce réquisitoire était un excès de zèle de la part de M. Maubant. L'objet de son réquisitoire était plutôt de la compétence du procureur général du département que du procureur de la commune de Caen, et fut sans doute cette réflexion qui empêcha le Conseil municipal d'envoyer une lettre à des autorités supérieures à la sienne.

Le jury tint sa première séance le même jour 13, la salle était trop petite pour contenir tous les spectateurs avides de voir ce tribunal dont l'organisation était toute nouvelle.

Le même jour encore on apprit la mort de l'empereur d'Allemagne. On fit à ce sujet des conjectures sans nombre : on disait entre autres qu'il avait été empoisonné par les partisans des émigrés parce qu'il ne voulait pas déclarer la guerre à la France et qu'ils espéraient que son successeur entrerait davantage dans leurs vues. La vérité est que l'empereur s'était toujours conduit de manière qu'on ne pût savoir sa véritable opinion, les amis et les ennemis de la Révolution raisonnaient de cette mort suivant leurs désirs et croyaient respectivement y trouver leur avantage.

Les électeurs du district se réunirent le 18 pour nommer à des cures vacantes ; le procureur syndic du district, M. Costy, avocat, fit l'ouverture de l'Assemblée, qui ne dura que deux jours, par un discours dans lequel il peignait les prêtres non assermentés comme des rebelles et des ennemis de l'État; on ne s'attendait pas à une pareille diatribe de la part de M. Costy qui avait toujours paru avoir une opinion modérée, mais, suivant qu'il le disait lui-même dans son discours : « J'ai rempli les fonctions de mon ministère. »

Le même jour on afficha un arrêté du Département pour la police du spectacle, ce

règlement était nécessité par les querelles qui s'élevaient presque tous les jours pour des airs et des couplets dont les spectateurs demandaient la répétition, selon qu'ils se rapprochaient de leurs opinions. De là tumulte épouvantable entre les partis opposés. Une petite pièce intitulée *Le club des bonnes gens* était vue avec plaisir par les anti-clubistes qui saisissaient avidement les épigrammes lancées sur ces sociétés. Le club se trouva piqué des applaudissements et surtout le frère Caille ; on avait parodié des vers de la pièce, d'une manière qui ne devait pas lui être agréable. On disait :

« Pour avoir la paix en France,  
Faut mettre Caille à la potence.  
Pour avoir la paix. »

Il y avait plusieurs couplets que les antirévolutionnaires ne se lassaient pas d'entendre et qu'ils redemandaient, le Département défendit dans son arrêté de répéter aucuns airs ni couplets et confia la police du spectacle et l'exécution du règlement à la municipalité.

66 – 20/01/1924

L'arrêté du Département fut méprisé par un officier municipal même qui ordonna de répéter l'air, *Ça ira* etc.. et autres airs que les musiciens jouaient à regret.

On apporta un jour une pique au milieu du parterre, espèce de menace faite aux aristocrates, nom donné par les clubistes à ceux qu'ils connaissaient pour ne point partager leurs opinions.

Un autre jour, Lahaye, le maire d'Audrieu, s'avisait d'entrer au spectacle coiffé d'un bonnet rouge, sa cabale le grimpa du parterre dans l'amphithéâtre, et cet effronté se plaça dans une des premières loges en face des municipaux qui n'osèrent pas lui faire ôter son bonnet ronge, il resta couvert pendant la petite pièce. Les membres du club, venus exprès en assez grand nombre, applaudissaient à cette farce indécente et semblaient narguer la municipalité qui le méritait, puisqu'elle ne savait pas se faire respecter, ni faire observer les convenances, vu que tout le monde, suivant l'usage reçu, est découvert lorsque la toile est levée. Peut-être la municipalité et le club étaient-ils d'accord pour tâcher de connaître ce que l'on penserait de cette nouvelle coiffure ? si cela est, ils perdirent leur temps, personne ne cria : À bas le bonnet rouge ! Il est vrai que le parterre était peu rempli, ce qui suppose qu'alors les personnes qui s'y trouvent, ne sont venues que pour le spectacle seulement et non pour faire cabale.

Les prisonniers quittèrent le 23, la vilaine prison de la rue de Geôle et furent transférés à St-Sauveur dans celle du nouveau tribunal, au moins cette dernière était dans une position plus saine et plus agréable. Ce changement de tribunal de la rue de Geôle à la place St-Sauveur causa un très grand préjudice aux propriétaires des maisons de ce quartier.

L'envie de persécuter les ecclésiastiques non assermentés fit répandre le bruit que M. de Cheylus était de retour, ce qui se trouva faux et n'eut pour le moment aucune suite fâcheuse.

La Société populaire, toujours jalouse de paraître en public, fit célébrer dans la nouvelle église Notre-Dame, (les Jésuites) un service pour Simonneau, maire d'Étampes, tué à son poste, dans une insurrection. Les corps administratifs y assistèrent et purent faire de tristes réflexions sur le désagrément d'occuper des places, puisqu'on massacrait ceux qui remplissaient leurs devoirs.

Le 31, il y eut un tapage épouvantable à la comédie au sujet de *Raoul de Créqui*. Depuis le changement fait au couplet que chante Raoul, l'acteur chantait : *J'ai suivi la loi, et j'ai sauvé mon roi*, tous les partis y trouvaient leur compte, cependant le *J'ai sauvé mon roi* prévalut et était seul chanté, l'acteur chanta donc à la représentation de ce jour : *J'ai sauvé mon roi*, et fut applaudi comme à l'ordinaire. Il n'en était pas ainsi lorsqu'il chantait : *J'ai suivi la loi*, les ennemis de la royauté voulurent faire chanter : *J'ai suivi la loi*, le parti opposé demanda, au contraire, la répétition du *J'ai sauvé mon roi*. L'acteur, indécis auquel des deux partis il devait céder, embarrassé de sa contenance, menacé par les clubistes, quitta la scène. Le tumulte dura très longtemps, le sieur Lecouturier, administrateur, membre du directoire départemental, ordonna à l'auteur de reparaître et de chanter : *J'ai suivi la loi*, il n'avait pas encore fini que sa voix fut couverte par les huées et les sifflets royalistes qui, à leur tour, furent étouffés par les applaudissements nombreux de la cabale contraire, on a vu rarement une pareille cohue.

On aurait dû croire que, contents du succès, les clubistes en seraient restés là, il en arriva autrement : le lendemain de cette cacophonie, 1<sup>er</sup> avril, un nommé Bourdon, gendarme, un des chefs de la cabale clubistique, épia le moment où l'un de ceux qu'il avait remarqués la veille opposés à son parti, sortait de sa maison, il lui donna plusieurs coups de bâton et le laissa pour mort sur la place. Ce malheureux jeune homme, attaqué par derrière, ne put opposer aucune résistance et demeura quelque temps sans secours, il guérit de ses blessures et retourna dans la ville, son assassin continua de se montrer en public. Ce jeune homme appartenait cependant à des personnes qui occupaient de grandes places et qui, apparemment de peur de les perdre, ne voulurent pas demander la punition du provocateur.

Les cinq sections s'assemblèrent pour nommer des commissaires qui devaient former les compagnies, afin d'organiser définitivement la garde nationale.

Pendant les fêtes de Pâques, les églises des constitutionnels étaient désertes et le chemin de Caen à Verson fut couvert d'habitants de la ville qui se rendaient dans cette paroisse pour assister à l'office des anciens curés qui y étaient restés. Cet abandon déplut aux clubistes, ils résolurent de venger les prêtres constitutionnels, pour cet effet on força la municipalité de donner l'ordre à la garde nationale d'aller à Verson chercher les curés réfractaires. On tira le 9, le canon d'alarme et la générale fut battue. Gabriel de Cussy, ex-constituant et l'un des chefs de la garde, se mit à la

tête de ceux qui se présentèrent sous les armes, on prit les canons du Château et la garde marcha sur Verson où elle arriva après les vêpres. Les curés, avertis à temps, prirent la fuite, et par ce moyen, échappèrent aux maltraitements qu'on leur préparait ; le coup manqué anima les chefs qui excitèrent le peuple qui les suivait, le presbytère fut pillé et les meubles brisés. Gabriel de Cussy et un jeune protestant, Massieu, fils, capitaine, donnèrent un exemple qui ne fut que trop bien suivi : ils buvaient le vin dans les bouteilles et les jetaient ensuite, par les fenêtres.

67 – 03/02/1924

Après la dévastation du presbytère, on alla chez le maire à qui on coupa les cheveux ; la garde, voyant ses chefs se conduire ainsi, se répandit dans toutes les maisons de Verson, elles furent pillées. On coupa les cheveux à un grand nombre de femmes qu'on insultait, en outre, avec la plus grande indécence, un chanoine du Sépulcre, et ancien professeur de philosophie au collège du Bois, M. Adam, retiré à Verson pour jouir de la tranquillité, éprouva les plus grands outrages, sa nièce eut les cheveux coupés à coups de sabre. La nuit seule mit fin à un désordre inouï jusqu'à ce moment. Les chefs de cette horrible action décidèrent d'amener à Caen quinze personnes qu'ils attachèrent aux canons ; de ce nombre furent l'abbé Adam et lime Dulongboy, sa nièce, cette dernière fit la route sans chaussures et toute couverte du sang qui coulait des plaies qu'elle avait reçues à la tête pendant qu'on lui coupait les cheveux. Les conducteurs, ivres de tous les excès, voulurent entrer en triomphe dans la ville. Bien loin de cacher leur honte et leurs crimes dans les ténèbres de la nuit qui les favorisait, ils envoyèrent des hommes en avant pour faire illuminer les maisons des rues par où ils devaient passer ; ils firent porter des torches allumées par les malheureux qu'ils conduisaient, d'autres brûlaient avec ces torches les cheveux qu'ils trouvaient ne pas être coupés assez courts. Cet effroyable cortège traversa la ville jusqu'au Château où ces victimes furent enfermées, la consternation fut générale : l'inquiétude était peinte sur tous les visages, les barbares qui avaient commis ces indignités, incapables de remords et de sentir quelque humanité, bravèrent l'opinion publique et se glorifièrent d'une action qui les couvrait, aux yeux des honnêtes gens, d'une honte ineffaçable. Les reproches ne furent pas épargnés aux municipaux qui avaient donné l'ordre de cette hostilité, ils crurent se justifier en répondant qu'ils étaient bien éloignés de croire qu'on agirait ainsi, surtout en voyant les personnes qui s'étaient mises à la tête de cette expédition. Sous ce rapport leurs excuses étaient assez justes : Gabriel de Cussy jouissait, lors de la Révolution, d'une certaine considération, mais l'amour du nouvel ordre de choses, joint à l'honneur de la députation aux États généraux, avaient exalté son imagination : approuvant toutes les opérations de cette assemblée, il poursuivait avec acharnement, autant qu'il était en son pouvoir, ceux qui ne pensaient pas comme lui. Massieu, était fils d'un homme estimé, malgré la morgue que lui inspirait sa grande fortune ; ce jeune homme protestant, voyant un catholique d'un âge avancé se livrer à de semblables excès vis-à-vis ceux de sa religion, avait suivi l'impulsion et trop bien imité l'exemple de son chef.

Mais d'un autre côté, les municipaux auraient dû savoir qu'ils n'avaient pas le droit d'envoyer la force armée faire des arrestations dans une autre commune, et que

c'était au district et même au département à donner de pareils ordres, le département et le district gardèrent le silence sur ces procédés dont ils partagèrent la honte par leur défaut d'énergie et leur insouciance sur cette usurpation de leurs droits administratifs.

Pendant les fêtes de Pâques, il y eut des troubles pour la religion dans différentes paroisses ; ils n'étaient, cependant, rien en comparaison de ceux de Verson, c'était ainsi que les hommes qui se disaient les amis de la Constitution, la violaient les premiers, particulièrement dans cette circonstance puisque la liberté des cultes était décrétée.

Les malheureux que l'on avait traînés et enfermés au Château sortirent le lendemain, 10 ; la municipalité abandonna le 11, le local appelé maison du Grand Cheval sur la place St-Pierre, qui depuis longtemps était l'Hôtel de Ville, et s'établit au Séminaire, d'où les Eudistes avaient été expulsés.

Le Département voulut témoigner quelque ressentiment et fit placarder une affiche par laquelle il désapprouvait l'expédition de Verson, mesure insignifiante, puisqu'il ne demandait pas la punition des coupables. Le club trouva mauvais l'acte du département et décida que le département méritait d'être dénoncé au corps législatif ; qu'on juge d'après cela du respect de la société pour les autorités, il faut observer, cependant, que l'affiche du club n'était signée que d'un très petit nombre de membres.

Le 1<sup>er</sup> dimanche de la foire, 29, pour donner aux étrangers une preuve de son zèle patriotique, la société populaire fit une fête en l'honneur de Mirabeau, elle fit élever au milieu de la place Royale une haute pyramide sur laquelle fut mis son buste qu'on promena auparavant dans les principales rues, plusieurs clubistes firent des discours analogues à cette fête qui se termina par des danses autour de la pyramide. Le buste devait rester exposé pendant 8 jours.

Le 5 mai, le buste fut encore promené dans les rues et remplacé, le 6 un vent aristocrate renversa le buste mal assuré et le brisa. Cette chute donna lieu à des plaisanteries désagréables à la société ; pour réparer cet accident, elle fit rejoindre les morceaux et le buste recollé fut de nouveau mis en perspective. De peur d'un nouvel accident, tout l'échafaudage fut enlevé deux jours après.

Les troubles pour la religion, qui avaient eu lieu dans diverses parties du royaume et surtout dans le Calvados, excitèrent l'attention du gouvernement. Le ministre de la justice, Duranthon, adressa aux tribunaux une lettre relative à ces troubles, ce n'était qu'une longue amplification sans but, puisqu'il la terminait en disant aux juges qu'ils devaient répandre l'instruction sur leurs concitoyens. Était-ce là l'arme qu'il devait mettre entre les mains de la justice ? cette lettre est du 30 avril.

Tous les corps administratifs et judiciaires, accompagnés de la garde nationale réunie par le son de la générale, proclamèrent le décret de la déclaration de guerre

sur toutes les places de la ville. Cette longue promenade qui se fit le 7, fut très désagréable par la pluie abondante qui ne cessa de tomber pendant la marche. On engageait les citoyens à s'enrôler, on répandait à dessein la nouvelle que nous avions pris plusieurs places frontières aux ennemis. Ces nouvelles ne se confirmèrent pas, il fut aisé de juger le motif qui les avait fait circuler dans le public.

68 - 10/02/1924

Le club fit porter en pompe dans les rues un long mât que l'on planta ensuite sur la place Royale à la place de la statue de Louis XIV, et qu'on appela *l'arbre de la liberté*. Cette fête clubistique se termina par des danses, elle eut lieu le 12.

La garde nationale définitivement organisée s'assembla le 3 mai dans le cours pour reconnaître ses chefs en présence de toutes les autorités, le héros de Verson, Gabriel de Cussy, fut nommé colonel.

La guerre qui venait d'être déclarée devant être très dispendieuse, on proposa de faire des dons volontaires pour aider aux frais nécessaires. Soit par crainte d'être noté en ne faisant aucune offrande, soit par véritable zèle, chacun s'empressa de contribuer, les salariés par le gouvernement furent les premiers à donner l'exemple pour ne pas perdre leurs places.

Le club s'agitait sans cesse, comment serait-il resté tranquille, conduit par des ambitieux qui avaient chacun leurs partisans ? Il y eut une grande division dans la société, et Caille n'ayant pas été le plus fort, quoique bien soutenu par son parti, abandonna la société. D'ailleurs, à la parodie faite sur lui d'un couplet de la pièce du *Club des bonnes gens*, on avait joint son contrat de mariage avec la Claquesabot. Il n'avait pu tenir à cette mystification et cet homme qui souvent brava les autorités constituées, fut terrassé par le ridicule et chercha à se faire oublier.

Depuis un temps immémorial, on était dans l'usage de faire tous les ans, la veille St-Jean, un feu de joie devant l'église de cette paroisse, le clergé sortait en procession et le curé mettait le feu au bûcher ; on en dressait un autre sur la place St-Pierre, le gouverneur du Château ou le major avec les maire et échevins de la ville y mettaient le feu, en grande pompe, au bruit du canon, on jugea à propos d'abolir cette année cet antique usage.

Tout porte à croire à l'ancienneté de cette espèce de fête, on lit dans *l'histoire de Russie*, par Lévêque, publiée en 1812, au sujet du feu St-Jean, le passage suivant : « Il est singulier que la fête de Koupalo, arrivât précisément le même jour où nous célébrons presque de la même manière, par des feux et par des danses, la fête de St-Jean-Baptiste, cet ancien usage doit venir du nord, où les peuples se livrent plus sensiblement à la gaîté au retour longtemps attendu de la belle saison ».

Les troubles qui se manifestèrent à Paris le 20, n'en causèrent aucun dans notre ville, la municipalité et le département, ainsi que presque toutes les villes du royaume, présentèrent au roi des adresses qui improuvaient les insultes auxquelles il avait été

exposé, et lui offraient de voler à son secours, si ses jours étaient menacés, son autorité méconnue. Discours inutiles, les agitateurs ne parlaient pas, ils agissaient, les troupes, commandées par Lafayette, devenu général, lui firent des adresses pour demander à venir à Paris au secours du roi ; le général vint les présenter lui-même au roi et au corps législatif, les Jacobins n'en continuèrent pas moins leurs projets.

Le conseil général de la commune crut que les circonstances exigeaient une activité extraordinaire et se déclara en permanence le 3 juillet. Le 5, il fit une adresse aux habitants pour les engager à s'enrôler pour aller au secours de la patrie, il annonçait qu'un registre était ouvert à la municipalité pour inscrire les hommes de bonne volonté qui se présenteraient. Cette adresse fut répandue avec profusion, sans faire beaucoup d'effet.

Le numéraire ayant entièrement disparu, le corps municipal fit des billets de confiance de 4, 5, 6, 7 et 8 sols, pour remplacer la petite monnaie.

Il fit aussi placer un arbre de liberté sur la place Royale, mais, honteux d'avoir été devancé par le club, il n'y eut aucune cérémonie.

La garde nationale organisée en huit bataillons reçut des drapeaux pour chaque bataillon, on en fit la bénédiction, avec une très grande pompe, dans la plaine d'Ifs, au champ de la Fédération, on avait rétabli l'autel.

Dans la nuit du 12 au 13, l'arbre de la liberté, placé par l'ordre de la municipalité, fut scié presque totalement, au point qu'on était surpris qu'il ne fût pas renversé, on le consolida avec plusieurs barres de fer, ce qui fit dire qu'à Caen, la liberté était dans les fers, allusion à l'oppression sous laquelle le club faisait gémir ceux qui ne partageaient pas ses opinions. On admira la hardiesse de ceux qui avaient fait cette tentative : l'arbre n'étant placé qu'à une très petite distance du corps de garde, il fallait nécessairement qu'ils fussent d'accord avec le factionnaire. Quelques jeunes gens soupçonnés de cette action furent arrêtés et renvoyés faute de preuves, on se disait tout bas que c'étaient peut-être les clubistes qui avaient fait le coup pour avoir occasion de tourmenter les royalistes, ils en étaient bien capables. Au surplus, on ne sut à quoi s'en tenir, personne ne se vanta de cette action.

L'insurrection de Paris du 20 juin, n'avait pas eu le succès qu'en espéraient les auteurs ; le roi était resté calme et ferme pendant cette scène effrayante. Les agitateurs appelèrent à leur aide des hommes de tous les départements sous prétexte d'assister à la Fédération : on devait former un camp sous Paris pour défendre le corps législatif contre ses ennemis, le véritable but était de renverser le trône. La ville de Caen ne manqua pas d'envoyer son contingent et l'on eut soin de choisir les plus connus par leur haine pour la royauté. Ils demandèrent d'avance les frais de voyage ; la municipalité se servit, pour cette paie, des assignats échangés pour des billets de confiance, sans songer au remboursement.

L'adresse envoyée au roi par le Département et la municipalité lors de l'insurrection

du mois de juin, fut le dernier acte royaliste de ces administrations. Le club, depuis ce temps avait étrangement fait changer d'opinion au sujet du roi parmi les partisans de la société, le plus grand nombre des habitants ne resta pas moins attaché de cœur à Louis XVI et fut pénétré de douleur de voir le trône prêt à être renversé par la faction républicaine. Pour disposer les esprits aux événements qui se préparaient, on effaça le 14 juillet, jour de la Fédération, le mot *Royale* écrit aux rues qui environnent la place.

69 – 17/02/1924

La cérémonie fédérative eut lieu dans la plaine d'Ifs ; le district avait convoqué les habitants des communes de son ressort, tous ses paysans arrivèrent le 13. La municipalité, de peur de refus, n'osa pas inviter les bourgeois à recevoir les fédérés comme en 1790, elle aima mieux les envoyer chez eux avec des billets de logement. La fête se passa assez tranquillement, mais sans banquets, sans danses, tout annonçait la tristesse.

Il arriva à cette époque une inondation extraordinaire pour la saison, suite de pluies et d'orages : la prairie de Louvigny et le cours furent entièrement couverts d'eau, les foins entraînés par le courant furent perdus, le peu qui resta ne put servir à la nourriture des bestiaux à cause du limon dont il était rempli.

Le Club, quoique toujours remuant et séditieux, n'empêcha pas la ville de jouir d'une certaine tranquillité. Toutes les pensées étaient dirigées, avec inquiétudes, vers la capitale, où il se préparait de grands mouvements au sujet du décret qui ordonnait la déportation des prêtres non assermentés que le roi avait refusé de sanctionner.

Les grenadiers de la garde nationale trouvèrent mauvais que ceux des régiments de Turenne et d'Aunis eussent conservé à leurs bonnets le cordon blanc. L'usage des schakos était alors inconnu et, tous les grenadiers portaient de hauts bonnets de poil avec de longs cordons blancs qui en faisaient l'ornement. Ce cordon blanc parut royaliste à nos grenadiers, ils en présentèrent de tressés aux trois couleurs, et même avec un air d'autorité aux grenadiers des régiments ; les grenadiers de ligne menacèrent de prendre ceux de la garde nationale avec les cordons qu'ils offraient. Peut-être auraient-ils essayé de tenir parole si leurs chefs n'eussent entrepris d'arranger cette affaire : ils y réussirent en représentant à leurs soldats que leur refus pourrait occasionner du trouble dans une ville où ils avaient été bien accueillis ; le plus grand nombre consentit à quitter le cordon blanc, quelques-uns, néanmoins, refusèrent net et continuèrent à paraître dans les rues le cordon blanc, à leur bonnet et le sabre sous le bras, disposés à punir quiconque aurait voulu l'arracher, il n'arriva aucun accident.

Le Département tint séance publiquement le 18, le directoire du district et la municipalité suivirent cet exemple. La municipalité, pour animer le zèle des habitants, rappela à leur souvenir qu'il y avait un registre ouvert pour recevoir les noms de ceux qui voudraient s'enrôler pour les armées, on ne se pressa pas plus qu'auparavant.

Les sections se déclarèrent aussi en permanence le 22.

Dans cette saison, on voit ordinairement passer par Caen les approvisionnements en beurre d'Isigny, pour la ville de Paris. Deux personnes de Caen, dans l'espoir de quelque bénéfice, achetèrent une grande provision de ce beurre d'Isigny, on l'apportait chez elles, et de là ces personnes l'envoyaient à Paris à leurs correspondants. Comme elles n'étaient pas d'un état à faire un pareil commerce, le peuple crut y voir des projets d'accaparement ; en quoi il avait tort, en effet, que ce beurre fut vendu directement aux Parisiens par les habitants mêmes d'Isigny, ou par l'intermédiaire de quelqu'un de Caen, il ne pouvait y avoir d'accaparement ni intention de priver notre ville de cette denrée. Néanmoins, le peuple murmura en voyant ce beurre s'arrêter à Caen et partir ensuite pour Paris, il s'ameuta un jour qu'il en était arrivé une grande quantité, il voulut l'enlever de force, on parvint à introduire les voitures dans la cour de M. Lefrançois et l'on ferma les portes, le peuple courut à la municipalité se plaindre et demander qu'on arrêtât le beurre et ceux chez qui il était. On les manda à la municipalité, les dames s'y présentèrent, parce qu'il paraissait que leurs maris ne se mêlaient pas de cette spéculation : interrogées à ce sujet, elles répondirent qu'ayant une certaine quantité d'assignats, par l'effet de plusieurs remboursements de capitaux, elles les avaient employés à acheter du beurre pour l'envoyer à Paris. Cette raison ne satisfit pas la municipalité qui, obsédée par le peuple, ordonna la confiscation du beurre : on le partagea entre les sections où il fut distribué aux pauvres. Ce jugement municipal fut affiché à tous les carrefours ; les deux personnes impliquées dans cette affaire éprouvèrent, avec la perte de leur marchandise, une autre mortification, la municipalité les traita dans l'affiche de femmes Lefrançois et Lepelletier, cependant le mari de M<sup>me</sup> Lefrançois était médecin agrégé à l'Université et de plus avocat du roi au Bureau des finances de la généralité de Caen, le sieur Lepelletier était un homme d'affaires et allié à M. Lefrançois. Ce Bureau des finances était une juridiction établie à Caen en 1551, ses officiers étaient juges conservateurs des finances et du domaine du roi et de plus veillaient à l'observation des règlements de la voirie, c'est-à-dire de ce qui concernait les chemins et routes. Ces charges, procuraient la noblesse au petit-fils dont le père et l'aïeul les avaient possédées. Cette juridiction fut supprimée ainsi que toutes les autres par l'Assemblée constituante.

Au lieu d'employer les assignats à l'achat du beurre, on fit entendre qu'il aurait mieux valu les employer à l'acquêt de biens nationaux que l'on commençait à mettre en vente, avec des conditions fort avantageuses, puisque, la somme était payable par douzièmes. Cette clause était très favorable pour les acquéreurs, et ceux qui achetaient des terres un peu boisées trouvaient un grand bénéfice dans l'acquisition de ces biens qui n'étaient pas vendus leur juste valeur, parce que tout le monde n'avait pas de confiance dans ces biens appelés nationaux, composés de tous ceux qui avaient appartenu au clergé.

Le Département rendit le 24, un arrêté sévère contre les prêtres non assermentés qu'on appelait réfractaires. Le club et quelques protestants, disait-on, étaient les

instigateurs des moyens de rigueur qu'on employait contre eux.

Le Département fut gardé à vue le 25, sur un bruit répandu qu'il voulait aller s'établir à Bayeux parce que toutes ses opérations étaient entravées par le club, qui le forçait d'obéir aux ordres qu'il lui prescrivait, il ne parut pas, cependant, que ce bruit eût quelque fondement.

70 – 24/02/1924

Nos armées éprouvèrent des échecs sur les frontières du nord. L'Assemblée rendit un décret qui déclarait la patrie en danger, cette loi fut proclamée solennellement dans les différentes places publiques par les corps constitués et la garde nationale. On portait un drapeau sur lequel on lisait ces mots : Citoyens, la patrie est en danger. Au retour du cortège sur la place Royale, le drapeau fut attaché sur la principale porte de la maison commune où il devait rester tant que durerait le danger de la patrie. On mit ensuite une table au milieu de la place avec le registre pour inscrire les noms de ceux qui désiraient partir pour l'armée. Les différentes administrations prodiguèrent de belles paroles pour engager à s'enrôler, un individu proposa de faire partir les grenadiers et les canonniers, et de dégrader les refusants ; cette motion applaudie par ceux qui l'avaient conseillée, ne réussit pas. Les administrateurs du département, ne pouvant quitter leur poste, disaient-ils, pour aller à l'armée (on ne savait pas ce qui pouvait les retenir) annoncèrent hautement qu'ils feraient remise d'une partie de leurs appointements pendant la guerre ; tous les fonctionnaires publics salariés passèrent de semblables déclarations, mais on ne croyait, guère à leur sincérité. Les nouvelles de Paris annonçaient toujours de grands, mais funestes événements, les chefs de l'insurrection qu'on préparait, continuaient de demander des hommes dans les départements, tant ils craignaient de manquer leur coup comme au 20 juin. La Commune s'assembla le 7, à onze heures du soir, pour délibérer sur ces sollicitations, il y eut de grands débats dans le conseil, les membres n'étaient pas d'accord, ils se menacèrent, et s'injurièrent réciproquement.

On assembla le 8, les bataillons auxquels on adressa de nouvelles instances pour l'enrôlement. Gabriel de Cussy, chef de la garde nationale, s'inscrivit le premier pour donner l'exemple que peu de personnes suivirent.

Un décret, du corps législatif avait mis les grenadiers et chasseurs des gardes nationales à la disposition des généraux. Ce même jour, 8, un courrier apporta des dépêches du général La Fayette qui mettait en réquisition la moitié de ceux de la ville. Cette demande répandit l'alarme et la consternation dans ces compagnies, elles déclarèrent hautement, après une délibération, qu'elles ne partiraient pas ; on ne pouvait guère le trouver mauvais, la plupart des grenadiers et chasseurs étaient des pères de famille. Il y avait aussi des célibataires, mais la lettre du général ne faisait pas de distinction et demandait en masse, alors comment s'accorder sur le choix de ceux qui devaient partir, les inquiétudes à ce sujet furent calmées par les événements qui arrivèrent à Paris quelques jours après.

Le 12, le courrier de Paris annonça que le roi, assiégé dans les Tuileries, avait été obligé d'abandonner ceux qui avaient tenté de le défendre et s'était réfugié dans la salle du corps législatif, qui avait prononcé sa suspension. À cette nouvelle, les clubistes ne purent cacher leur joie, et voyant leur parti républicain triomphant, ils arrêtèrent les papiers à la poste. Gabriel de Cussy qui se trouvait partout, s'empara des journaux qui avaient toujours soutenu la cause légitime du roi, et laissa distribuer ceux du parti dominant. Les jours suivants, on apprit les malheurs arrivés dans la capitale, le massacre des suisses, la mort des personnes attachées au roi, l'emprisonnement de Louis XVI, de la reine, de ses enfants et de sa sœur. Ces événements jetèrent les citoyens fidèles au roi et attachés à la monarchie dans la plus grande consternation, leur douteur était d'autant plus forte qu'ils étaient obligés de la renfermer pour ne pas s'exposer aux persécutions des clubistes. La générale fut battue le 15, après midi, les processions faites ordinairement ce jour-là pour le vœu de Louis XIII, n'eurent pas lieu. La garde nationale fut réunie dans la cour où les autorités constituées vinrent donner la lecture du décret de suspension du roi, d'une adresse aux Français à ce sujet. On fit prêter serment de la liberté, l'égalité ou la mort, serment qui ne fut prêté que de bouche par beaucoup d'individus présents. Avant de se séparer, on apporta tous les papiers royalistes arrêtés depuis trois jours, ils furent brûlés et les clubistes applaudirent à cette action. Le département qui, six semaines auparavant, écrivait au roi et lui demandait la permission de le défendre contre ses ennemis, changea suivant les circonstances, il fit afficher son adresse au corps législatif pour le féliciter sur la suspension du roi. La municipalité envoya également son tribut d'hommages ; elle eut le bon esprit de ne pas le rendre public.

Les décrets lus la veille furent affichés aux lieux ordinaires le 16, l'après-midi à 2 heures.

M. Baveux fut arrêté et conduit au Château, on ne disait pas par quel ordre.

Par un décret du 18, le corps législatif supprima les congrégations séculières et les confréries et prohiba le costume ecclésiastique pour les deux sexes ; cependant, les ministres de tous les cultes, pendant l'exercice de leurs fonctions, pouvaient le conserver, dans leur arrondissement. Le pouvoir exécutif une fois anéanti, les agitateurs ne reconnaissant plus d'autorité capable de leur résister, se disposèrent, en vertu de ce décret, à l'exercer à l'égard des religieuses restées dans leurs communautés ; il y avait longtemps que les religieux avaient quitté leurs maisons. Dans la nuit du 16 au 17, on fit une exacte perquisition dans l'abbaye de Ste-Trinité, au jour toutes les communautés furent investies pour empêcher la soustraction d'aucuns effets. Les religieuses de Ste-Trinité (l'abbaye-aux-Dames, à St-Gilles) furent transférées aux Ursulines. Le 18 et les jours suivants furent employés à faire sortir les religieuses de leurs communautés ; on leur délivra à chacune un léger paraphernal, elles quittèrent leurs clôtures. Pendant le peu de jours qu'on leurs avait accordé pour le déménagement, elles furent exposées aux propos indécents des gardes ; la municipalité avait eu la précaution d'apposer les scellés sur les fermants. La dépositaire des Ursulines envoya les bourgeois de garde dans son couvent, les voyant tous plongés dans un sommeil qui devait durer longtemps, elle brisa les

scellés apposés sur l'armoire qui renfermait l'argent du couvent, sortit de suite et se sauva. Elle trouva une occasion pour s'embarquer et parvenue en lieu de sûreté, elle écrivit à la municipalité d'être sans inquiétude sur ce qu'elle avait emporté, déclarant qu'elle le rapporterait lorsqu'on la rappellerait dans sa communauté.

71 – 02/03/1924

On enferma au Château le 21, quatre-vingt-quatre ou cinq prêtres et moines que les habitants de Lisieux, qui se conduisaient comme les clubistes de Caen, avaient arrêtés dans leur ville.

On ne tira pas le canon le 24, pour la fête St-Louis.

Le corps législatif ayant convoqué une Convention nationale, on forma les assemblées primaires pour la nomination des électeurs, les partisans de la république s'y trouvèrent très nombreux et firent si bien qu'ils écartèrent ceux qu'ils croyaient encore attachés aux débris de la royauté, d'après cela on peut juger du choix des électeurs. Ces assemblées se réunirent le 21, le même jour on amena à Caen une vingtaine de prêtres arrêtés à Bernières au moment où ils s'embarquaient, conformément au décret qui les condamnait à la déportation et que le roi n'avait pas voulu sanctionner. Il semblait que les malveillants regrettaient de les voir s'expatrier, et qu'ils auraient préféré qu'ils eussent restés enfermés pour le seul plaisir de les tourmenter sans cesse. Ils furent mis en prison, d'autres furent arrêtés dans leurs maisons pendant la nuit du 26 au 27. Ces arrestations étant illégales, on relâcha ces infortunés le lendemain, et ils eurent la facilité d'abandonner le territoire français devenu pour eux une terre de proscription. Ils se rendirent presque tous en Angleterre dont le gouvernement vint au secours de ceux qui étaient dans le besoin ; cette action de la part des Anglais méritait, d'autant plus d'éloges qu'ils sont protestants et de tout temps les ennemis déclarés de la France.

Les ecclésiastiques âgés ou infirmes étaient autorisés à demeurer dans leur pays sous une stricte surveillance ; on les réunit tous dans le couvent des Nouvelles catholiques (2)<sup>168</sup>, où ils étaient passablement traités, sans toutefois pouvoir sortir.

L'assemblée primaire de la section de l'Université, avant de se séparer, brisa et livra aux flammes un superbe portrait du roi dont il avait fait présent à l'Université, en passant à Caen en 1786. Aux transports de joie qui se manifestèrent lors de ce passage, aux acclamations sans cesse répétées de Vive le roi, à l'allégresse générale des habitants, qui aurait pu prévoir que ce même homme serait devenu, pour la plupart, un objet de haine ? à cette époque, il n'y avait pas de club, ni de factieux républicains, Caille lui-même fit un vers sur Louis XVI :

*Fortunate dies, quo potui cernere Titum ?*

Quel changement ! Louis XVI avait également accordé son portrait au bailliage et à la chambre du bureau des finances ; lors de leur suppression, ces corps ne les

---

<sup>168</sup> Ce (2) semble être un renvoi en bas de page ou en fin de texte mais je ne l'ai pas trouvé.

laissèrent pas exposés aux outrages de la populace et les enlevèrent de leurs salles d'audience.

Les nominations terminées, les électeurs partirent de suite pour Bayeux, afin de nommer des députés à la Convention nationale et des nouveaux membres pour les administrations, les anciens étant supposés tenir encore à ce qu'on appelait l'ancien régime.

Le corps législatif avait nommé un conseil exécutif provisoire composé des ministres, le conseil fit une adresse aux Français pour donner connaissance de son existence. Roland, ministre, de l'Intérieur, écrivit particulièrement aux corps administratifs une longue lettre amphigourique qu'il terminait en demandant qu'on lui fit passer sur le champ les noms, surnoms, avec l'indication du ci-devant état ou grade des émigrés, de leurs femmes et de leurs enfants, du lieu qu'habitaient ces personnes, enfin, une notice de la nature, étendue et localité de leurs biens... on pouvait, d'après cette lettre, juger les intentions de ce nouveau conseil.

Les compagnies du centre s'assemblèrent le 2 septembre, pour fournir un contingent de 80 hommes demandés pour l'armée, la demande générale était de 30.000 hommes. On ne fut pas obligé d'en venir au sort, on proposa de faire une bourse pour ceux qui se présenteraient de bonne volonté ; la somme étant assez forte pour chaque individu, il s'en trouva qui l'acceptèrent et tirèrent, par ce moyen, les citoyens d'embarras et de l'inquiétude d'être contraints d'abandonner leurs foyers pour aller contre leur goût embrasser la vie militaire. Un garçon menuisier n'ayant voulu ni partir, ni mettre à la bourse de sa compagnie, fut pris par les enrôlés volontaires et conduit sur un âne, le visage tourné du côté de la queue, ce pauvre diable fut heureux d'en être quitte pour la promenade et quelques croquignoles qu'il recevait de temps en temps.

Le 4, il y eut une nouvelle expédition sur Verson, moins terrible que la première, on se contenta de faire des fouilles très sévères et très inutiles pour découvrir des prêtres qui devaient y être cachés. On mit la nuit suivante en liberté les prêtres de Lisieux enfermés au Château, et chacun d'eux se retira où il crut trouver sûreté et protection.

L'épouse de M. Bayeux, procureur général, syndic du département, venu de Paris en 15 heures, disait-on, apporta le décret du corps législatif qui déchargeait son mari et ordonnait sa mise en liberté. Elle arriva la nuit le 5, et fut promptement chez le procureur de la commune, M. Maubant, avocat, pour l'engager à mettre de suite le décret à exécution. Il lui représenta qu'il ne pouvait agir seul et lui conseilla d'aller trouver quelques municipaux, lui promettant que, de son côté, il ferait tout ce qu'il dépendrait de lui. Elle courut chez M. Lasseret, avocat, officier municipal et ancien ami de son mari, il la reçut très froidement et lui dit qu'il ne prendrait pas sur lui une telle affaire. Désespérée d'une telle réception, elle eut recours à M. Auvray, maire, celui-ci pusillanime et craintif, fit naître des difficultés sans nombre et, malgré les sollicitations de cette malheureuse femme et les avis du procureur de la

commune, il refusa de faire sortir M. Bayeux, sans en avoir conféré avec le conseil général.

Voilà du moins ce qu'on disait publiquement dans la ville, relativement aux démarches de madame Bayeux et ce qui ne fut pas démenti par aucune autre version.

72 – 09/03/1924

Les ennemis nombreux du détenu, apprenant sa justification, excitèrent le peuple et préparèrent la scène d'horreur qui se passa le lendemain. Le maire ayant communiqué au conseil général le décret en faveur de M. Bayeux, demanda son exécution, on décida d'envoyer des officiers municipaux avec des chefs de la garde nationale au Château pour faire sortir le détenu, ils s'y rendirent à cet effet l'après-midi. Les esprits étaient disposés ; les officiers municipaux furent arrêtés eux-mêmes par la garde et enfermés au donjon. Sous prétexte d'empêcher un soulèvement, la municipalité fit battre la générale le 6 au matin, et, mêlant les compagnies, divisa la garde nationale en plusieurs patrouilles dans les différents quartiers de la ville, cependant un détachement de la garde va chercher M. Bayeux au Château pour le mettre en liberté et l'accompagner chez lui de peur d'insulte. On lui enleva son fils qu'il avait avec lui et qu'il voulait garder pendant la marche, il fut obligé de s'en séparer, malgré les instances les plus attendrissantes, il sortit du Château avec son escorte pour se rendre au Département, il n'entendit que des cris de mort jusqu'à la place St-Sauveur, où le détachement s'arrêta. Les têtes s'échauffaient de plus en plus, on demandait hautement sa mort ; la garde, assaillie par la populace, le mit au milieu d'elle, dans un très grand cercle où il se trouvait isolé.

Le Département se transporta sur la place, des administrateurs parlèrent au peuple pour tâcher de l'adoucir. M. Bayeux lui-même, avec le sang-froid et le calme qu'il conserva jusqu'au dernier moment, offrit de reprendre ses fers et de se justifier de nouveau. Le peuple, sans aucun égard, ne cessait de demander sa mort, les membres du Département, au lieu de lui faire un rempart de leurs corps, s'éloignèrent de lui. À peine eurent-ils fait quelques pas, qu'il partit des rangs un coup de fusil qui atteignit M. Bayeux, plusieurs coups tirés de suite le renversèrent, un nommé Briant, tambour-major, lui coupa la tête qu'on se préparait à porter en triomphe dans les rues de la ville. Une patrouille arrêta cette course en éloignant celui qui portait la tête. Telle fut la mort de M. Bayeux, cette catastrophe se passa sous les yeux de la presque totalité de la garde nationale qui se réunissait, à la fin des patrouilles, sur la place St-Sauveur où M. Bayeux était resté à peu près trois quarts d'heure, sans que personne se mît en devoir d'empêcher l'assassinat et d'arrêter les assassins, d'ailleurs, pourquoi y avait-il des fusils chargés ? dans les réunions l'usage est de faire l'inspection des armes, pourquoi ne la fit-on pas ? tout annonçait un dessein prémédité<sup>169</sup>.

---

<sup>169</sup> Cf. Robillard de Beurepaire. *Études sur l'histoire de la Révolution dans le Calvados*. Caen, 1922. Page 51 : L'assassinat de Georges Bayeux.

Voir aussi M. BAYEUX (6 septembre 1792) Eugène CANIVET - *Annuaire du Calvados* (1872) pp. 167-177

Cette action rappela le souvenir de M. de Belsunce et cette dernière fut regardée comme plus criminelle. Quelques scélérats entraînent et mirent à mort ce militaire dans un moment où les événements de la capitale et les circonstances critiques pouvaient au moins servir de prétextes, l'assassinat du procureur syndic fut commis sous les yeux du département, de la garde nationale, sans aucune réclamation, quoi qu'il y eût deux membres du corps législatif dans la ville. S'il n'y avait pas eu de préméditation, pourquoi ne pas permettre à M. Bayeux de garder son fils ? pourquoi les armes de quelques individus étaient-elles chargées, contre l'usage constamment observé ? différentes personnes furent soupçonnées d'avoir trempé dans le complot de la mort de M. Bayeux ; les uns par vengeance, les autres pour obtenir la place de procureur-général syndic qui faisait beaucoup d'envieux ; on disait encore que les ennemis de M. Bayeux avaient retardé dans les bureaux du corps législatif l'expédition du décret pour avoir le temps de prévenir leurs associés et qu'elle n'avait été remise à Madame Bayeux, malgré ses instances réitérées, qu'à l'instant où l'on pouvait être sûr que le coup ne manquerait pas, ceci tombait sur Fauchet. Quoiqu'il en soit, M. Bayeux fut sacrifié au ressentiment de ses ennemis qui devaient être bien puissants. Madame Bayeux, ne put réussir à faire punir les coupables de l'assassinat de son mari, elle fit à cet égard toutes les tentatives possibles, mais sans aucun succès. Cette malheureuse était enceinte lors du meurtre de son mari, elle eut pendant plusieurs jours des convulsions qui devaient la faire périr, les secours de l'art la rappelèrent à la vie et la rendirent à ses enfants<sup>170</sup>. L'esprit et les talents qu'on ne pouvait refuser, sans injustice, à M. Bayeux, la place qu'il occupait lui faisaient des jaloux et des envieux : excepté son réquisitoire contre M. de Cheylus, on convenait qu'il y avait peu de reproches à lui faire sur sa conduite pendant qu'il fut procureur-général syndic du département.

Les citoyens paisibles furent attristés et consternés de cette mort qui faisait redouter les excès auxquels le peuple pouvait s'abandonner.

Les mouvements qui survinrent firent oublier les alarmes qu'on venait d'avoir pour en éprouver de nouvelles. Le corps législatif avait envoyé dans les départements des députés pour demander des hommes à l'effet de former à Meaux un camp pour calmer les inquiétudes que l'on commençait à avoir à Paris sur les progrès de l'armée ennemie.

La nouvelle des massacres dans les prisons de Paris augmenta encore la consternation générale, les 2 et 3 septembre. La garde nationale prit les armes le 7 et fut passée en revue par les députés Albitte<sup>171</sup> et Lecointre<sup>172</sup> ; ils parlèrent longtemps, demandèrent que la ville envoyât des hommes au camp de Meaux, leurs

---

<sup>170</sup> Madame Bayeux mourut en avril 1837 à l'âge de 77 ans, il paraissait surprenant qu'elle eût pu vivre, aussi longtemps, étant sujette à de fréquentes et graves maladies depuis la mort de son mari. (Esnault).

<sup>171</sup> Antoine-Louis Albitte (1761-1812) était un avocat de Dieppe qui s'occupa beaucoup de l'organisation de l'armée. Il mourut près Moscou, au cours de la campagne de Russie.

<sup>172</sup> Laurent Lecointre (1741-1805) marchand de toiles à Versailles.

exhortations n'animèrent pas les habitants, une nouvelle réunion fut fixée, au lendemain.

73 – 16/03/1924

Le 8, la garde nationale fut assemblée dans l'église du Séminaire, les deux députés montèrent alternativement dans la chaire, ils firent un détail emphatique des opérations de l'assemblée, exposèrent ses craintes sur les armées ennemies qui menaçaient la capitale et terminèrent leurs discours par demander huit cents hommes ; ils ajoutèrent que le patriotisme des habitants empêchait de croire, non seulement qu'on fût obligé de recourir au sort, mais qu'ils espéraient encore que le nombre surpasserait celui qu'ils avaient fixé. On déposa sur une table un grand registre pour recevoir les noms de ceux qui s'enrôleraient et les dons de ceux qui ne s'enrôleraient pas. La garde défila autour de la table, le résultat ne fut pas avantageux ; pour exciter davantage l'ardeur des citoyens, on se rendit sur la place, quelques-uns de ceux qui venaient s'enrôler volontairement, montèrent sur la table et cherchèrent à se faire des partisans. Promesses, menaces, reproches, rien ne fut épargné ; voyant qu'on ne se pressait pas pour l'enrôlement volontaire, on renvoya les bataillons avec ordre de s'assembler l'après-midi pour fournir le contingent suivant la répartition. Les compagnies réunies ont peine à s'accorder, les uns font la motion de faire partir les célibataires, les autres veulent qu'on tire au sort, celui-ci demande qu'on nomme un scrutin, celui-là, plus sage, propose de faire une bourse assez forte pour acheter le nombre demandé. Cette dernière proposition est adoptée dans quelques bataillons ; pendant que les uns font la collecte, les autres recrutent dans la ville, tambour battant ; des bataillons tirèrent au sort, dans un autre les célibataires se proposèrent volontairement, dans le plus grand nombre on fit une bourse. À mesure qu'on enrôlait un individu, on le présentait au corps municipal, celui-ci qui aurait désiré répondre au vœu des députés, contrarié qu'on achetât des hommes, excité de plus par les enrôlés volontaires, faisait difficultés sur difficultés pour recevoir ceux qu'on offrait, il y eut de longs débats qui se terminèrent par la réception des recrutés. Il ne suffisait pas de fournir des hommes, il fallait pourvoir à leur équipement, nouvelles contributions, l'un donnait son uniforme, l'autre du linge, celui-ci des armes, celui-là des assignats. Enfin, la troupe enrôlée fut en état de partir le vingt avec armes et bagages. Depuis l'enrôlement jusqu'au jour du départ, les volontaires se conduisirent assez mal dans la ville, et y excitèrent souvent de la rumeur. C'était en grande partie des gens de métier, qui en voulaient à leur camarades de préférer rester à leurs ouvrages au lieu de partir avec eux. Ils s'avisèrent d'en désarmer plusieurs à la parade et de changer leurs fusils pour des quenouilles qu'ils les forçaient de porter, tout ce tumulte se passait en présence des chefs qui y applaudissaient. Les volontaires avaient eu le projet de promener sur des ânes tous les célibataires qu'ils auraient rencontrés, apparemment qu'ils ne trouvèrent pas assez de montures, la cavalcade n'eut pas lieu.

Les Prussiens avançaient en France, ils vinrent jusqu'à Verdun. On conçut l'espoir de voir délivrer le roi, ils se retirèrent tout d'un coup. Cette retraite ne fit pas d'honneur au roi de Prusse, on disait qu'il avait reçu quatre vingt millions en or du corps législatif pour l'effectuer. On disait encore que les meneurs avaient engagé

Louis XVI à écrire lui-même au roi de Prusse ; on avait pour cela fait au roi prisonnier des promesses qu'on ne tint pas, l'un et l'autre peut être vrai<sup>173</sup>.

Ce progrès des armes ennemies fit prendre au corps législatif des mesures contre les pères d'émigrés : par un décret du 12, ils furent obligés de fournir deux hommes à l'armée pour chaque enfant émigré, de les équiper et solder à quinze sols par jour, pendant la durée de la guerre.

Cependant, les électeurs réunis à Bayeux, nommaient des députés à la Convention nationale. Fauchet, Dubois-Dubay, Bonnet de Meautry, Vardon, déjà députés, furent nommés de nouveau, on leur donna pour collègues, Doulcet de Pontécoulant, président du directoire du département ; Dumont, de Vire ; Taveau, d'Honfleur ; Jouenne, de Condé ; Delleville, de Bayeux ; Legot, de Lisieux ; Gabriel de Cussy. Ce dernier, qui s'était enrôlé pour l'armée, intrigua pour se faire nommer afin de ne pas être obligé de partir.

Les députés se rendirent de suite à Paris et l'on apprit qu'à la première séance, le 22, la Convention avait aboli la royauté et adopté le gouvernement républicain. Ceux qui voyaient ce changement sans partialité, étaient surpris que, sans aucune discussion préalable, sans consulter le vœu de la nation, sans un examen calme et réfléchi, on eût renversé la monarchie établie depuis tant de siècles et chérie des Français. Les clubistes triomphèrent, les royalistes gardèrent le silence de la douleur adouci par l'espoir, incertain cependant, que ce nouvel ordre de choses ne subsisterait pas longtemps.

Bougon-Longrais fut nommé procureur général-syndic du département. Cette nomination rappela le souvenir de M. Bayeux et ne fut point à l'avantage de son successeur, il ne manquait cependant pas d'esprit et de connaissances, mais il paraissait trop rempli de son mérite. Son excessif amour-propre, son air de suffisance, déplaisaient généralement, ainsi que sa gravité affectée qui contrastait avec son physique, car il était très blond ; "d'ailleurs, tout le monde convenait qu'une place si importante ne devait pas être confiée à un jeune homme de 26 à 27 ans.

Le Directoire du département fut totalement changé, le grand juré fut aussi réformé. M. Daigremont fut supplanté par un nommé Dubosq, de Vire, démocrate enragé et qui n'avait pas à beaucoup près les talents de son prédécesseur, Picquot resta accusateur public. La plupart de ces individus étant peu connus, on ne pouvait porter aucun jugement sur eux, sinon qu'ils étaient révolutionnaires.

Des jeunes gens de la ville formèrent une compagnie franche à cheval : lorsqu'ils furent montés et équipés, ils se rendirent à l'armée.

74 – 23/03/1924

---

<sup>173</sup> M. Hue, dans ses mémoires imprimés après la Restauration, dit que MM. Malherbes et Desèze ont assuré que cette lettre du roi n'existait pas, mais a-t-elle existé ? Cléry dans ses mémoires dit : non.

Le nouveau procureur général-syndic du département fit afficher et répandre avec profusion une proclamation à ses concitoyens. C'était de belles phrases par lesquelles il donnait à entendre qu'il se sacrifiait pour la patrie, il parlait beaucoup de lui, ce qu'on lui pardonna, car il ne parla point des prêtres et des nobles, ce qui parut singulier dans la circonstance où l'on se déchaînait contre eux.

Les prêtres enfermés dans les prisons furent élargis le 28. Pour prévenir le trouble et les suites fâcheuses qui auraient pu en résulter, on jugea à propos de demander le consentement des sections, il fut accordé, et ces malheureux sortirent sans empêchement, ni insultes. Les inquiétudes, apaisées d'un côté, renaissaient d'un autre. La halle, peu garnie de grains, excita des murmures qui faisaient appréhender de nouvelles insurrections. Cette disette paraissait surprenante après une récolte assez abondante. Dès lors, les cultivateurs aimaient mieux vendre dans leurs greniers qu'à la halle ; chez eux ils vendaient en argent ou gardaient leurs grains, et à la halle, ils ne recevaient et ne pouvaient exiger que des assignats.

Le bruit se répandit que Duniounez était à Paris et avait délivré le roi prisonnier au Temple. Cette nouvelle, qui paraissait incroyable, eut cependant des partisans : beaucoup de personnes, flattées de la délivrance du roi, croyaient cet enlèvement réel, malgré les rapports officiels au sujet de LouisXVI faits presque tous les jours, soit à la Commune de Paris, soit à la Convention. Dans les sociétés, on ne parlait que de lettres écrites par des émigrés qui annonçaient, sous différentes allusions, l'arrivée de la famille royale à l'armée du roi de Prusse. Supposées ou non, ces lettres servirent à perpétuer l'aveuglement des partisans de l'enlèvement. La conduite de ceux qu'on appelait aristocrates, fut vraiment inconcevable dans plusieurs époques de la Révolution : ils s'avisèrent de fouiller dans les prophéties de Nostradamus, ils croyaient y trouver des rapprochements avec les événements ; ils les interprétaient suivant leurs opinions et y trouvaient de belles espérances pour l'avenir. Les gens sensés se moquaient de ces simplicités et les patriotes, mais ceux-ci travaillaient constamment à l'exécution de leurs projets, pendant que les autres expliquaient en leur faveur des phrases qu'eux-mêmes ne comprenaient pas. Cet aveuglement sur des suites avantageuses, était vraiment inexplicable, surtout d'après la marche des événements qui présentait une perspective bien effrayante.

Le Conseil général du département rendait un arrêté qui déclarait acquis et confisqués au profit de la nation les biens des émigrés, enjoignait aux municipalités de son ressort de faire un recensement exact desdits biens, sous leur responsabilité, d'en déposer les états au secrétariat du département ; il prévenait aussi les créanciers des émigrés de faire connaître les titres de leurs créances dans un délai de deux mois, sous peine de déchéance ; cet arrêté est du 19 septembre.

Les sections s'assemblèrent le 10, pour remplacer les électeurs manquants, ceux-ci ne furent pas du goût des-premiers nommés, de là agitation violente dans l'assemblée électorale du onze octobre convoquée pour la nomination des administrateurs et juges du district. Caille réussit, à se faire nommer procureur-syndic du district, les anciens administrateurs furent renommés ; un nouveau fut

admis pour remplacer le sieur Mesnil, passé au Directoire du département. Les juges furent MM. Costy, avocat, Rouxelin, ancien conseiller au Bailliage, Lapaumeraye, déjà suppléant, et Tison, avocat. M. Maubant devint commissaire national ce qui était la même chose que procureur du roi, le tribunal était encore bien composé. Le tribunal de commerce fut aussi renouvelé. Barbot, père du peuple, réunit les suffrages pour la place de greffier à laquelle il ne convenait pas. Les électeurs se réunirent le 18, dans l'église St-Pierre pour nommer aux cures qui se trouvaient souvent vacantes par l'abandon même des nouveaux élus.

L'assemblée constituante avait supprimé les différents genres de supplices existants, pour les remplacer par un seul ; la potence, la roue, le feu, l'écartèlement et la décollation firent place à la guillotine. Cet instrument de mort fut proposé par M. Guillotin, il n'est pas nouveau, il est en usage en Écosse sous le nom de pucelage, parce que le fer arrondi en dessous présente la forme de ce coquillage. On l'avait vu sur le théâtre à Caen, il y a bien des années, dans la représentation des *Quatre fils Aymon*. Après quelques discussions sur l'avantage de cette machine et la force du tranchant, elle fut adoptée telle qu'on la voit aujourd'hui. Depuis ce nouveau supplice, personne n'avait encore été condamné à mort, et l'on n'en connaissait pas l'effet. Cet instrument avait été inventé en 1581, par lord Morton<sup>174</sup> qui fut décapité avec cette machine de son invention.

Un particulier de Vaucelles rentrant ivre chez lui, tint de mauvais propos à son voisin et à sa femme, la femme anima son mari et tous deux assassinèrent cet homme, ils furent arrêtés au moment même par les autres voisins que les cris du mourant avaient attirés. Du corps-de-garde des casernes, où ils passèrent la nuit, on les conduisit à la prison. Le peuple de Vaucelles, indigné de cet attentat, demanda que les coupables fussent jugés de suite. On observa que les lois criminelles ne permettaient pas d'aller si vite, la populace répondit que les assassins avaient été pris en flagrant délit, et qu'elle ne voulait pas de retard. On assembla les sections pour savoir le parti que l'on devait prendre, pendant ce temps le bataillon de Vaucelles prit les armes et vint assiéger le tribunal, on força d'assembler les jurés et de juger les assassins sans désespérer.

75 – 22/04/1924

Ils furent condamnés à la peine de mort et appelèrent de suite en cassation. Le peuple, dont l'animosité n'était pas ralentie, continua de demander leur mort, menaça de les sacrifier et d'enfoncer les prisons ; on avait beau représenter au peuple que c'était enfreindre les lois qui accordaient un recours aux condamnés, sa fureur augmentait encore, à ce qu'il semblait, par ces remontrances. Il força le bourreau de construire l'échafaud et de monter la guillotine, l'exécuteur s'y refusa, on l'entraîna malgré lui, il fut obligé de céder. Le tranchant fut porté chez un coutelier pour être aiguisé, ensuite rapporté et placé. Tout étant disposé, les cris de mort recommencèrent, les juges ne pouvaient signer l'ordre de l'exécution sans se

---

<sup>174</sup> James Douglas, quatrième comte de Morton (c. 1516 – 1581). Le nom anglais de l'instrument est *Maiden*, donc la vierge.

compromettre, les condamnés ayant appelé du jugement ; on fit part de ces raisons aux citoyens sous les armes, plusieurs s'écrièrent qu'ils prenaient tout sur leur compte, ce qui passa pour le vœu général. Tous ces pourparlers ne firent point changer la volonté générale ; les juges auraient été obligés de céder à la violence si quelqu'un n'avait donné l'avis de proposer aux condamnés de se désister de leur appel, on leur fit donc envisager qu'ils allaient être sacrifiés par la populace qui voulait absolument leur mort ; on les engagea à se désister de l'appel pour éviter le malheur auquel ils ne pouvaient se soustraire, ils se rendirent enfin aux sollicitations et demandèrent seulement que leurs corps ne fussent point outragés après leur mort. On annonça au peuple le désistement des condamnés-et leurs dernières volontés, et l'on promit solennellement de ne leur faire aucune insulte, ils furent donc amenés et exécutés revêtus l'un et l'autre d'une chemise rouge ; la femme périt la première, elle s'était flattée en expirant qu'on demanderait la grâce de son mari, qui n'était devenu coupable qu'à sa sollicitation, ils moururent tous les deux. Le peuple, qui avait eu tant d'empressement de voir l'effet de la guillotine, se retira tout effrayé de ce genre de supplice inconnu jusqu'alors, l'aspect seul en est terrible, car le moment de la destruction est si prompt qu'il ne peut être douloureux, cette scène eut lieu le 21. Le bataillon de Vaucelles conserva pendant longtemps le surnom de bataillon de la guillotine, parce qu'il avait été constamment sous les armes pendant les trois jours que dura le soulèvement, depuis l'assassinat jusqu'à l'exécution de ceux qui l'avaient commis. Sans l'expédient proposé du désistement, tout donne lieu de croire que le peuple se serait porté aux derniers excès. Les assassins méritaient certainement la mort, mais il est toujours dangereux que le peuple se rende justice lui-même et enfreigne les lois<sup>175</sup>.

Le 2 décembre, les sections s'assemblèrent pour la nomination des officiers municipaux, elles ne furent pas nombreuses et les patriotes n'y furent pas gênés par ceux qu'ils appelaient aristocrates. Ils eurent, cependant, le bon esprit de nommer pour maire un homme qui fût du goût de tout le monde, M. Duclos-Goupil. À la vérité, ils avaient d'abord jeté les yeux sur le sieur Lafossé-Châtry, le jeune, qui n'accepta pas, ce refus tourna à l'avantage de M. Legoupil-Duclos ; on se félicitait de le voir à la tête de l'administration plutôt qu'un protestant dont on ne disait, cependant, pas de mal.

Les autres municipaux, d'ailleurs très révolutionnaires, étaient peu faits pour figurer à côté du nouveau maire : l'ascendant que par son esprit et ses connaissances il devait nécessairement prendre sur ses collègues, était la cause qui rassurait les citoyens sur l'inaptitude ou la mauvaise volonté des derniers choisis.

Toutes les administrations, les tribunaux, les gardes nationales étant renouvelés, les membres du directoire du département et le procureur général-syndic envoyèrent une longue adresse aux administrations des districts, aux membres des municipalités, elle regardait les gardes nationales et tous les citoyens du Calvados.

---

<sup>175</sup> Cf. Robillard de Beurepaire. — Op. cit. p. 95 : L'exécution des époux Delorme Beurepaire (Eugène de Robillard de). *La justice populaire à Caen. Exécution des époux Delorme* (21 novembre 1792), *La Revue de la Révolution*, vol. 2, 1883, p. 35-44, 98-106.

Elle fut affichée pour en donner une ample connaissance, et même distribuée : on recommandait aux administrations une grande activité dans l'exécution des lois, surtout de celles qui concernaient les émigrés, une exacte surveillance des ci-devant nobles et des prêtres, de faire rendre à quelques communes leurs anciens noms que la féodalité avait fait disparaître. On citait pour exemple Harcourt, qui portait le nom de Thury, et Tilly-d'Arceau qui s'appelait autrefois Tilly-sur-Seulles, on invitait les gardes nationales à défendre la liberté naissante, à faire exactement le service et à observer une stricte discipline, on exhortait les citoyens à l'obéissance aux lois, à surveiller les trames et complots des ennemis du nouvel ordre des choses, cet arrêté est du 3 décembre.

Le Département avait invité les corps administratifs à l'accompagner le 8, au Palinod, pour donner à cette fête si célèbre un éclat qu'elle perdait tous les ans, le district marchait après le département. Pendant le trajet, les membres du directoire du district se coiffèrent du bonnet rouge et le Département fut très étonné, en arrivant dans la salle de l'université, de voir ce nouveau costume. Quoique infiniment patriote, le directoire du département savait ce qu'il devait au pouvoir dont il était revêtu et désirait se faire respecter ; le district, au contraire, s'était de tout temps livré à l'excès dans la crapule patriotique, ce qui lui avait mérité sa conservation, peut-être quelques-uns agissaient-ils contre leur façon de penser, mais ils se laissaient entraîner.

Le 17, et les jours suivants, on arrêta quelques voleurs faisant partie d'une compagnie nombreuse qui exerçait son brigandage depuis longtemps. Leur moyen était très simple : en uniforme de garde nationale, à leur tête un de leurs associés en écharpe d'officier municipal, ils parcouraient les campagnes, et sous prétexte de chercher des prêtres, ils entraient au nom de la loi et de l'autorité dont ils se disaient revêtus, chez les cultivateurs riches qu'ils volaient et pillaient impunément. Ils les attachaient et leurs brûlaient les pieds jusqu'à ce qu'ils eussent donné ce qu'ils avaient de plus précieux, on fit beaucoup de recherches pour trouver leurs complices, ils s'évadèrent et peu furent arrêtés.

## JOURNAL DE VICTOR DUFOUR

année 1792

76 – 27/04/1924

Dimanche 1<sup>er</sup> janvier. — On a arrêté un aristocrate sur la place de la Liberté qui a insulté un caporal de la garde nationale.

Mardi 24. — On va former un bataillon de volontaires pour aller aux frontières.

Lundi 30. — Les sections de la ville s'assemblent pour faire sortir les détenus du Château. On avertit les volontaires du 3<sup>e</sup> bataillon du Calvados de partir demain pour Vire, se faire habiller à l'ordonnance, pour achever d'organiser leur nouveau bataillon.

Jeudi 2 février. — À 11 heures du soir, le corps municipal a fait sortir les détenus du Château.

Mercredi 8. — On s'est battu au club des Jacobins, à 9 heures du soir.

Jeudi 9. — La même chose s'est encore passée au club.

Samedi 11. — On installe le grand jury.

Samedi 18 mars. — Les citoyens électeurs de chaque district se sont assemblés pour nommer des curés manquants, soit par défaut de prestation de serment, rétraction ou mort.

Lundi 20. — Les nominations de curés sont finies, on a célébré une messe à Saint-Pierre, avec un *Te Deum* général.

Samedi 25 et dimanche 26. — La garde nationale fait l'exercice dans la cour du Château.

Mercredi 5 avril. — On s'assemble dans les cinq sections de la ville pour organiser la garde nationale. Chaque section aura un officier municipal et deux notables, on commence à 8 heures.

Dimanche 8, jour de Pâques. — Il est arrivé beaucoup de carillon à Verson, au sujet du curé qui n'a pas juré et qui n'est pas encore déplacé, et il y a beaucoup de monde qui vont à la messe les fêtes et dimanches.

Lundi 9. — La garde nationale est partie à 2 heures pour se rendre à Verson, avec deux pièces de canon. On y a pris trois prêtres non assermentés que l'on a tousés avec un certain nombre de femmes, qui sont en prison.

Mercredi 11. — Les officiers municipaux de Caen ont choisi pour hôtel-de-ville la maison du ci-devant séminaire et ils y entrent aujourd'hui. L'ancien hôtel-de-ville est fermé.

Dimanche 22. — La guerre est déclarée à l'empereur d'Allemagne.

Dimanche 29; — On a élevé un piédestal sur la place de la Liberté sur lequel était le buste de Mirabeau portant une couronne. On y a conté une ariette patriotique : Veillons au salut de l'empire, veillons au maintien de nos droits, etc.

Jeudi 3 mai. — Il arrive un bataillon de volontaires qui va aux frontières.

Samedi 5. — Il en arrive un autre.

Lundi 7. — À 5 heures et demie du matin, la citadelle a tiré plusieurs salves d'artillerie. À 9 heures, les officiers municipaux vont sur les places publiques annoncer la déclaration de guerre à l'empereur d'Allemagne. La garde nationale a assisté à cette cérémonie et les canonniers armés de 2 pièces de campagne, ont tiré 3 coups de canon, à chaque place.

Dimanche 3 juin. — La cérémonie de la nouvelle organisation de la garde nationale se fait sur le cours national, ci-devant cours la Reine, à 4 heures de relevée. Chaque bataillon est composé d'une compagnie de grenadiers, une de canonniers et quatre compagnies du centre. Les compagnies de chasseurs sont supprimées.

Dimanche 8. — À 5 heures du matin, la générale a été battue pour faire prendre les armes à toute la garde nationale, pour aller à la plaine des six districts, ci-devant plaine d'Ifs. On y a dressé un autel où l'on a béni 8 drapeaux pour les 8 bataillons de la garde nationale. L'artillerie était derrière l'autel, avec 4 pièces de canon.

Lundi 9. — Les canonnières de la garde nationale se sont réunis au bout de la route de Creully, quartier St-Julien, pour tirer le canon à la cible, dans la carrière du sieur Mouillard, vers 4 heures de l'après-midi.

Vendredi 13. — La citadelle a tiré plusieurs salves d'artilleries et les cloches ont sonné.

Samedi 14 jour de la Fédération. — Même chose comme il y a un an.

Mercredi 25. — Le curé constitutionnel de Saint-Aignan-de-Crasmesnil a été maltraité dans la rue Saint-Jean, à coups de sabre.

Dimanche 29. — On tire le canon d'alarme, on annonce que la patrie est en danger et la générale est battue.

J'avais oublié de dire dans la fin du mois de juin dernier, que l'on avait planté mi arbre de la Liberté sur la place de la Liberté, que l'on a scié, à moitié. ^ :

Lundi 13 août. — Les officiers municipaux informés qu'il y avait des lettres suspectes à l'hôtel des postes s'y sont transportés et en ont trouvé qu'ils ont emportées.

Mercredi 15. — On bat la générale pour faire prendre les armes à la garde nationale. On demande la moitié des grenadiers et des canonniers pour aller aux frontières, car la patrie est en danger. On a suspendu un drapeau national sur la principale porte de la maison commune avec cette inscription : Citoyens, la patrie est en danger. On brûle sur le cours national les lettres trouvées lundi dernier. Les mots de monsieur et de madame sont défendus, on les remplace par ceux de citoyen et de citoyenne.

Jeudi 16. — On arrête le citoyen Bayeux, procureur-sindic du département ; il est renfermé au Château.

Vendredi 17. — On a déporté les dames religieuses de l'Abbaye-aux-Dames aux Ursulines.

Dimanche 26. — On a encore arrêté 28 ou 29 prêtres du côté de Creully et de Bernières.

Dimanche 2 septembre. — l'an 4 de la Liberté et le 1<sup>er</sup> de l'Égalité. — On fait assembler les 8 bataillons de la légion de Caen pour donner 80 hommes pour aller aux frontières, il s'en trouve de volontaires moyennant une bourse que l'on a faite.

77 – 06/05/1924

Lundi 3. — On met les 75 prêtres du Château dehors, en les obligeant de sortir du territoire français et on leur donne des passeports.

Mardi 4. — On massacre le citoyen Bayeux que l'on conduisait du Château au Département, sur la place St-Sauveur, on lui a coupé la tête et on l'a promené dans la ville<sup>176</sup>.

---

<sup>176</sup> Sur une feuille volante attachée à cette page, Dufour écrit plus tard : « M. Bayeux finit procureur-syndic du Département. L'Assemblée nationale lui avait demandé, ses comptes, il les avait rendus, et en les rendant, il prouvait que les administrateurs du Département avaient soustrait des sommes immenses. Ils le font arrêter et emprisonner, écrivent à Paris contre lui en le traitant de faux, disant qu'il avait volé la caisse du Département. Ils le font conduire du Château au Département pour s'expliquer. Une troupe, payée, de scélérats l'assassine, tire à coups de fusil sur lui à sa porte, lui coupe la tête, la promène dans la ville, et, lui, étant mort, il n'y a pas eu de justification de faite ; c'était un homme juste, et les administrateurs des enragés buveurs de sang, partisans du 10 août et des 2 et 3 septembre 1792. »

Vendredi 7. — À une heure de l'après-midi, on a battu la générale pour assembler les 8 bataillons de la garde nationale sur le cours national, où deux commissaires envoyés par l'Assemblée nationale sont chargés de lever un bataillon de volontaires sur les 8 de Caen pour aller aux frontières, c'est-à-dire qu'on les envoie à 10 lieues de Paris. On a ouvert un registre pour enrôler des hommes volontairement, si l'on n'en trouve pas assez, on fera tirer au sort, on demande que ce bataillon à former, soit de 800 hommes.

Dimanche 9. — On fait assembler les 8 bataillons pour les faire tirer au sort, car il ne s'en trouve pas assez de bonne volonté.

Mardi 11. — On fait assembler le 8<sup>e</sup> bataillon pour tirer au sort, mais ils ont fait recrue et ont leur nombre comme les autres.

Jeudi 20. — Le bataillon nouveau levé, qui est le 4<sup>e</sup> du Calvados, part aujourd'hui de Caen.

Dimanche 30. — Le citoyen Lelièvre dit sa première messe à l'église Saint-Gilles.

Samedi 27 octobre. — La citadelle a tiré des salves d'artillerie pour les réjouissances des prises faites par nos armées.

Dimanche 28. — On a fait des réjouissances des prises des villes de Chambéry par le général Montesquieu et de Nice par le général Anselme. La France est maintenant une République. La cérémonie est terminée par l'hymne de la Liberté.

Mardi 30. — Il arrive un bataillon de volontaires, qui va rester en garnison à Caen.

Vendredi 2 novembre. — Il s'est fait un petit soulèvement à la halle, il y a eu une femme de blessée d'un coup de crosse de fusil.

Dimanche 4. — On a béni un drapeau pour le bataillon du canton de Mondeville.

Dimanche 11. — On a ouvert l'assemblée électorale pour renommer les autorités constituées et 9 curés manquant dans le district de Caen.

Lundi 19. — Dans le faubourg de Vaucelles, au n<sup>o</sup> 26, grande rue du Pont, le nommé Colin et sa femme ont massacré un marchand de sable à 9 heures du matin.

Mercredi 21. — On a placé la guillotine sur la place Saint-Sauveur pour exécuter ledit Collin et sa femme. Ils ont été exécutés à 6 heures du soir, assistés de l'abbé Destanges, curé constitutionnel de Saint-Etienne, ils étaient revêtus d'une chemise rouge.

Dimanche 2 décembre. — On commence des assemblées dans les sections pour

nommer des officiers municipaux et un maire.

Mardi 4. — Jour de la fête Sainte-Barbe. — Les canonniers du Château ont eu une grand' messe en l'église Saint-Jean, où on a chanté, en place de *Gloria in excelsis*, l'hymne de la Liberté (*La Marseillaise*).

Dimanche 16. — On a installé les officiers municipaux et le maire. Les 8 bataillons de la légion de Caen ont pris les armes, le citoyen Legoupil-Duclos, maire, a prononcé un discours à la tête de chaque bataillon sur la place de la Liberté. On y a célébré une messe sur le théâtre qui existe encore des réjouissances faites le 28 octobre dernier. La fête s'est terminée par les cris de : Vive la République.

Lundi 17. — On a arrêté 23 voleurs dans le district de Caen qui ont volé dans les paroisses de Than, Rots, Fontaine-Henri, Ranville, Saint-Martin-de-Fontenay, Norey, Saint-Laurent, Parfouru, Saint-Manvieu, Moulineaux et encore beaucoup d'autres dont je ne puis donner le détail.

Mardi 18 décembre. — On a trouvé dans une chambre, au coin de la venelle aux chevaux, dans la grande rue Notre-Dame, du côté de la grande Boucherie, quantité d'effets de toute espèce, de marchandises, argenterie, etc. C'est chez le nommé Paris, marchand de tabac, il est en prison ainsi que sa femme qui était veuve de Piot, mort à Saint-Julien il y a 7 à 8 ans. Les voleurs de cette troupe sont tous habillés à la nation et leur nombre se monte à plus de 150 à 200.

Mercredi 19. — On a encore arrêté des voleurs dans le district de Caen

Mercredi 25. — Le nommé Cadence, dit Paris, de la paroisse de Colomby, qui était jugé à mort s'est échappé des prisons. Il a fait beaucoup de massacres et de vols dans le district de Caen Hier, les patrouilles ont été à la messe de minuit comme en 1790 et en 1791.

**MÉMOIRES SUR CAEN**  
**par Laurent ESNAULT**  
**année 1793**

78 – 10/05/1924

Depuis la Révolution on ajoutait à la date de l'année, celle de la Liberté, qui finit avec la monarchie, la Convention, par un décret du 2 janvier, ordonna qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1793, on daterait de la seconde année de la République. Depuis que ce mode de gouvernement était adopté, le mot de monsieur disparaissait peu à peu, on se servait de celui de citoyen ; on eut de la peine à s'accoutumer à ce changement, on fut néanmoins forcé .de dire et écrire citoyen pour ne point paraître attaché à l'ancien régime, ce qui devenait dangereux.

Le citoyen Thiboult, au nom du directoire du département dont il était membre, porta le 2 janvier, une adresse à la Convention. On disait qu'elle avait été sollicitée par les députés opposés à la faction Marat et Robespierre dont on apercevait déjà l'influence anarchique, on invita même des citoyens à s'inscrire dans leurs districts pour former un corps en état d'aller à Paris assurer l'indépendance des représentants.

Il y eut le 7, une émeute considérable à la halle : les femmes s'emparèrent des graina et livrèrent le blé à 40 livres le sac, elles firent tout le mal qu'elles voulurent sans aucune opposition, la garde nationale refusa de prendre les armes pour arrêter ce trouble qui empêcha les habitants de s'approvisionner.

On assembla les sections le 9, pour que chacune nommât deux commissaires qui seraient chargés de maintenir la police dans la halle avec deux officiers municipaux.

Le Conseil général du département rendit un arrêté contre les émigrés et les prêtres réfractaires. On accordait une prime de cent livres à celui qui saisirait dans l'étendue de ce département un émigré ou un prêtre sujet à la déportation, l'émigré ou l'ecclésiastique arrêté serait conduit au Château de Caen, pour être dénoncé et puni suivant les lois. On accordait encore une prime de cent livres à toute personne qui donnerait connaissance ou provoquerait l'arrestation d'un émigré ou d'un ecclésiastique... Suit la formalité à observer par celui qui voudra remplir cette honorable fonction ; ce sont les propres termes de l'arrêté ! le Conseil sollicitera une loi qui condamne toute personne convaincue de receler un émigré ou un prêtre sujet à la déportation, à dix ans de détention, et qui accorde aux dénonciateurs une prime de trois cents livres qui sera prise sur tous les biens chez lequel on le saisirait... Ainsi la dénonciation est érigée par nos administrateurs en fonction honorable, et de plus récompensé, on peut juger de ce que promet l'avenir.

On apprit le 23, que le décret qui condamnait le roi à la mort, avait été exécuté le 21 à Paris ; on regrettera toujours que la Convention ait rejeté l'appel au peuple, il y a lieu de croire qu'il lui aurait été favorable. On a pu remarquer dans plusieurs circonstances que le peuple en masse s'oubliait quelquefois dans sa première, effervescence, et que rendu à la réflexion, il suivait volontiers le parti le plus sage et le plus humain, à moins toutefois qu'il ne soit secrètement excité. On pourrait apporter en preuve du vote favorable au roi que, pendant la durée du procès, on proposa dans les sections de faire une adresse à la Convention, et qu'il n'y eût que peu d'individus qui demandèrent la mort du roi. L'adresse n'eut pas lieu ; au moins, la proposition servit à faire connaître l'opinion. Le jour que la nouvelle de la mort, de Louis XVI fut confirmée, la municipalité fit annoncer la diminution du pain. Voulait-elle, par ce moyen, empêcher les murmures du peuple et lui persuader que cet événement le tirerait de la misère où l'avait plongé la Révolution ! l'avenir fera juger si cette funeste catastrophe était un remède aux calamités qu'on avait essuyées depuis quatre ans. Il y a une observation consolante pour les Français, c'est que la Convention, en n'adoptant pas l'appel au peuple, s'est chargée de toute l'horreur qu'inspire la mort de Louis XVI, et que ceux qui l'ont rejetée ont dit comme les juifs : Que son sang retombe sur nous !

On rencontrait encore des personnes tellement entêtées dans leur opinion, qu'elles ne voulaient pas croire la mort du roi : on lui avait substitué, disaient-elles, un individu qui lui ressemblait. Aveuglement étrange ! ces personnes avaient moins de croyance à ce qui se passait presque sous leurs yeux, qu'à des lettres mensongères qui venaient de l'étranger et qui attestaient toujours la présence du roi et de sa famille à l'armée. Le testament du roi fut rendu public, chacun s'empressa de lire et d'admirer cet acte religieux rempli des sentiments de la véritable philosophie. Pour affaiblir l'impression qu'il ne pouvait manquer d'opérer sur les esprits, les clubistes essayèrent de le commenter dans une des séances de la société : ils trouvèrent seulement à reprendre sur les mots : roi de France, parce que la constitution qu'il avait juré lui donnait le titre de roi des Français ; et sur le désir qu'il manifestait de se servir du ministère d'un prêtre non assermenté, après avoir sanctionné la loi sur le serment. Qu'on se rappelle la violence dont on usa pour lui faire approuver ce décret, d'ailleurs la liberté des cultes n'était-elle pas décrétée ?

Pendant la durée du procès de Louis XVI, la cour d'Espagne fut la seule des puissances qui s'intéressa aux malheurs du roi, elle offrit de se détacher de la coalition, si l'on voulait respecter les jours du roi ; cette proposition quoique inutile, fit infiniment honneur au roi d'Espagne. Les vers suivants peignent assez bien le caractère de Louis XVI :

Son cœur ne sut qu'aimer, pardonner et mourir ;  
Il aurait su régner, s'il avait su punir.

79 – 21/05/1924

L'un de ceux qui avaient voté la mort du roi ne tarda pas à recevoir la punition de

son crime, il fut tué en sortant de la Convention par un nommé Paris, ancien garde du roi, ce député était Lepeletier de St-Fargeau, issu d'une des premières familles distinguées dans la magistrature, lui-même était, lors de la Révolution, avocat général au Parlement de Paris. Il avait dû promettre de voter en faveur de Louis XVI, Paris, en le frappant le 20, lui reprocha d'avoir manqué à sa parole, il mourut sans avoir vu exécuter l'indigne jugement auquel il avait concouru. Paris eut le hasard de se sauver, pour l'instant ; il fut découvert, on voulut l'arrêter à Forges-les-Eaux, en Normandie, sur la dénonciation d'un nommé Auguste, marchand de peaux de lapin, qui lui avait trouvé un air suspect. Au moment où deux gendarmes se présentèrent pour le saisir dans son lit, il se brûla la cervelle. La Convention envoya Legendre et Tallien pour vérifier le fait, de peur que ce ne fût une ruse de Paris pour s'échapper, ils firent leur rapport de la vérité du fait. On trouva sur lui son extrait de baptême, son brevet de garde du corps, et un billet sur lequel était écrit : « Je n'ai point eu de complice dans la belle action que j'ai faite en donnant la mort au scélérat Saint-Fargeau ; si je ne l'eusse pas trouvé sous ma main, j'aurais purgé la terre du monstre, du parricide d'Orléans ». Sur son brevet il avait écrit :

« Sur ce brevet d'honneur, je l'écris sans effroi,  
Je l'écris à l'instant où je quitte la vie,  
Français, si j'ai frappé l'assassin de mon roi,  
C'était pour m'arracher à votre ignominie ».

La Convention avait promis dix mille livres de récompense à celui qui procurerait son arrestation, comme on ne put le saisir vivant, son dénonciateur n'eut que 1200 livres.

La Convention fit les frais des funérailles de Michel Lepeletier et lui accorda les honneurs du Panthéon où son corps fut déposé. Les décrets relatifs à Michel Lepeletier sont du 21 et 22 Janvier.

Les hommes que la municipalité avait envoyés à Paris, aux frais de la ville, pour défendre le corps législatif, servirent contre le roi le 10 août. Un sieur Le Masson des Carreaux, avocat à Caen, se trouvant alors à Paris, fut rencontré par un nommé Fleury, un de ceux qui étaient allés au secours de l'assemblée ; se reconnaissant tous deux pour enragés patriotes, Le Masson prêta de l'argent à Fleury ; de retour l'un et l'autre à Caen, Le Masson demanda son argent à Fleury qui le renvoya au corps municipal. Le Masson cita Fleury devant la municipalité, l'affaire fut traitée dans une des séances publiques du soir, le maire décida que la municipalité n'était pas responsable des dettes particulières. Fleury se retira en jurant et criant à haute voix qu'on récompensait bien mal des hommes sans le secours desquels le roi serait encore sur son trône, tout le monde put l'entendre. Ces séances publiques de la municipalité étaient très suivies, on aimait la manière honnête et ferme que M. Duclos-Goupil savait allier au ton de dignité, en présidant l'assemblée, c'était une consolation pour les habitants tranquilles de voir à la tête de la ville un homme qui savait en imposer aux turbulents, les contenir, et rendre justice à qui elle était due, sans acception et sans se laisser intimider par les contradicteurs.

Depuis plusieurs années on avait défendu les masques pendant le carnaval, sous le prétexte raisonnable que les malveillants pourraient, à la faveur du déguisement, troubler la tranquillité générale, on fut dédommagé cette année par la procession des carabots qui se fit le 12 février, jour du mardi gras.

Le club n'avait plus de consistance, les événements ne laissaient guère de prise à sa malveillance ; les séances étaient tristes, et faute de matières à discuter, on s'amusait à chanter des chansons patriotiques, ce qui attirait beaucoup de femmes, surtout les dimanches.

Ceux qui ne trouvaient pas leur compte dans ce repos, s'avisèrent de former une nouvelle société sous le nom de carabots ou confrères de la mort ; cette société se composa de clubistes qui s'ennuyaient de n'entendre que de vaines paroles et qui trouvaient mieux leur bénéfice dans les actions. Les membres portaient pour insigne de ralliement et de reconnaissance une plaque attachée au bras, sur cette plaque était écrit : Liberté, Égalité, ou la... au lieu du mot Mort, ils avaient figuré une tête de mort sur deux os en sautoir. Leur bannière portait le même insigne, celui qui la porta le premier à la procession du mardi gras, s'échauffa tellement, à cet acte civique qu'il mourut le lendemain, il s'appelait Vincent et demeurait au Vaugueux. Après la promenade, les carabots firent un..repas très frugal dans une des salles du couvent de la charité où ils devaient tenir leurs séances. Le but de cette association était de faire exécuter les lois par la force, si on refusait à leur exécution. Il est aisé de croire combien on fut alarmé de ce nouveau club, plus dangereux que le premier parce qu'il était armé. Presque tous les membres des autorités constituées se mirent de cette confrérie, ce qui rassura un peu les habitants ; néanmoins, ces personnes, occupées de leurs fonctions, ne pouvaient assister à toutes les délibérations et n'étaient pas alors dans le cas de s'opposer à l'effet des motions violentes qu'on y faisait. Cette société éclipsa bientôt le club et prit une grande autorité dans la ville : c'était un tribunal inquisitorial qui se mêlait de la police, de l'administration, de l'exécution des lois, de tout enfin. Lorsqu'il était nécessaire, on battait leur générale particulière, les membres s'assemblaient, délibéraient et agissaient de suite, ils étaient très expéditifs, les habitants s'effrayaient en entendant battre cette générale qui annonçait presque toujours une opération sinistre<sup>177</sup>.

80 – 15/06/1924

L'Assemblée législative avait décrété que les fonctionnaires publics, les avocats, avoués, seraient obligés pour continuer leurs fonctions d'obtenir de leurs municipalités uu certificat de civisme qui devait ensuite être visé par les directoires de district et de département. Les municipaux trouvèrent souvent l'occasion de satisfaire leur animosité particulière en refusant les certificats, et rien n'était plus aisé, parce que cette opération se faisait au scrutin, oui ou non. Quelquefois, il se

---

<sup>177</sup> À comparer avec

- *Les Carabots, scènes de la Révolution*, par Gaston LAVALLEY, Paris, Dentu, 1874, in-8°

- *Notice sur les Carabots de Caen d'après les documents existants dans la collection de pièces historiques* de M. Charles Renard, Caen, Legost-Clérisse, Libraire-éditeur, 1858

- *La Société des Carabots (Caen, 1793)*, par G. Mancel Reliure inconnue – 1857

trouvait des billets où les ennemis des pétitionnaires mettaient des injures, le maire eut souvent à se plaindre de cette honteuse manière de se venger, et ceux qui se comportaient ainsi durent bien des fois souffrir intérieurement des observations justes et sévères du maire. Les séances publiques de la municipalité, où il était question de ces demandes de certificats, étaient très nombreuses ; la conduite du maire les rendait fort intéressantes, et chacun devinait à peu près ceux qui avaient mis des scrutins déplacés, d'après le nom des demandants dont on connaissait, ou dont on croyait connaître les ennemis. Dans le conseil municipal, il y eut de fréquentes difficultés sur les sujets qui réclamaient ; on doit rendre justice à la municipalité, il n'y eut qu'un très petit nombre de personnes qui éprouvèrent un refus formel. Le corps municipal, pour se mettre à l'abri des reproches d'une trop grande facilité, et, sous le prétexte assez plausible de ne pas connaître tous les réclamants, les renvoya dans la suite à leurs sections respectives pour obtenir les premiers suffrages, et rarement il refusait de confirmer ce qui avait été accordé dans les sections, mais aussi dans les assemblées sectionnaires, il y avait souvent de fortes oppositions. Cette formalité devint à la fin nécessaire pour tant d'objets, qu'on accordait les certificats avec une extrême facilité, il n'y eut que les commencements difficiles.

Les troubles continuaient pour les grains. Le Département, le District, la Municipalité avaient de fréquentes conférences à ce sujet, celle-ci était l'administration particulière à la ville, c'était à elle que s'adressaient les plaintes. Les Carabots, la société des Jacobins, quoique devenue presque nulle par l'existence des premiers ; les sections étaient sans cesse au corps municipal à présenter des pétitions, demander du pain, faire des reproches et des menaces. M. Duclos-Goupil, ou plutôt le citoyen, (depuis l'établissement des carabots le Monsieur était entièrement tombé, on commençait à tutoyer) le citoyen Goupil tint dans cette circonstance épineuse une conduite au-dessus de tout éloge. Toujours il opposa aux cris de la populace une fermeté qui lui en imposait. Dans ces mouvements orageux, on sut apprécier combien il était intéressant pour la ville d'avoir à sa tête un homme d'un caractère capable de contenir la malveillance par la sagesse de ses observations, la justesse de ses réponses, le ton de dignité avec lequel il rappelait à l'ordre ceux qui s'écartaient du respect qui lui était dû comme maire et comme citoyen. Dégoûté des tracasseries renouvelées presque tous les jours, il voulut se retirer à plusieurs reprises, autant de fois il céda aux pressantes sollicitations de ses collègues, qui sentaient la perte qu'ils auraient faite, s'il les avait abandonnés..

Un décret ordonnait une levée de trois cent mille hommes, la ville de Caen devait en fournir trente-huit pris parmi les célibataires. Ceux-ci, peu jaloux de se déplacer, proposèrent de se réunir pour aviser aux moyens de se tirer d'embarras : le 3 mars, après-midi, ils s'assemblèrent à cet effet dans la prairie au bout du grand cours. Des Carabots furent à la municipalité jeter l'alarme au sujet de ce rassemblement, ils accusèrent ces jeunes gens de tenir des propos contre-révolutionnaires, parlèrent d'armes cachées et de drapeau blanc. La municipalité fit engager les jeunes gens à se séparer pour faire cesser les bruits qui se répandaient contre eux, ils répondirent qu'ils ne se cachaient pas, qu'il était aisé de se convaincre qu'ils n'avaient aucune

mauvaise intention, que cependant, par condescendance, ils allaient se retirer. Les Carabots, ne les voyant point quitter assez vite à leur gré, forcèrent deux ou trois municipaux qu'ils rencontrèrent dans la maison commune à donner l'ordre de battre la générale, ce qui fut exécuté sur le champ, sans attendre la réunion entière des bataillons. Dès qu'on se crut en force, on alla entourer les célibataires. Ne sachant pas d'abord que l'armement été dirigé contre eux, ils restèrent en place, néanmoins quand ils s'aperçurent que c'était à eux que l'on en voulait, une partie prit la fuite, l'autre attendit l'événement. Deux cents furent arrêtés, conduits au Château et enfermés dans l'église ; le lendemain, on fit prêter interrogatoire à quelques-uns, ils avouèrent le but de leur réunion, on ne trouva sur eux ni armes, ni projets contre-révolutionnaires. On entendit une vingtaine en otage et le reste fut mis en liberté. Des jeunes gens se conduisirent assez mal dans cette affaire, on en vit qui étant de l'assemblée, comme célibataires, s'étant retirés, revinrent avec les bataillons pour arrêter leurs camarades.

La garde nationale prit le 10, les armes pour une cérémonie funèbre en l'honneur de Michel Lepeletier, assassiné le lendemain du jour qu'il avait voté la mort du roi : Le cortège parcourut les principales rues de la ville et se rendit sur la place de la Liberté où était élevé un amphithéâtre pour les corps constitués ; le sieur Lévêque, président du Département, prononça un discours qui n'était qu'une diatribe contre les rois ; la fête fut troublée par le mauvais temps.

Le 12, le Directoire du département fit une adresse à la Convention pour la féliciter sur le décret rendu le 10, qui érigeait un tribunal révolutionnaire à Paris, pour juger les conspirateurs sans recours au tribunal de cassation. Ce décret est du 10, et la collation par le président et les secrétaires de la Convention, est du 12 ; on voit par là, que notre directoire était bien informé de ce qui se passait et que, sanguinairement révolutionnaire, il n'avait pas attendu, pour donner son approbation, l'envoi du décret qui n'était pas légalement connu, lors de la rédaction de l'adresse, puisqu'il ne fut rendu que le 10 et enregistré en directoire à Caen que le 20.

81 - 06/07/1924

Par la même adresse, du 12, le Directoire remerciait aussi la Convention de la taxe de guerre imposée sur les riches, et finissait par demander un maximum sur le prix des grains, pour toute la république.

Ce même jour, 12, les jeunes gens furent rassemblés à la municipalité pour tirer au sort et fournir les 38 hommes demandés, il y eut de grandes contestations ; les jeunes gens demandaient avant tout l'élargissement de leurs camarades, de propos en propos le temps s'écoula sans rien statuer et l'assemblée fut renvoyée au 14. Le jour fixé, nouveaux débats, le procureur de la commune épuisa sa rhétorique à engager les jeunes gens à s'enrôler, il lança quelques épithètes injurieuses et malhonnêtes contre les célibataires, ce qui contribua à le faire plus détester. Nouvelles députations aux différentes administrations pour solliciter la sortie des prisonniers, nouveaux refus ; on crut enfin que le meilleur moyen de leur procurer la liberté était

de fournir le contingent, en conséquence on se cotisa, on fit une bourse et l'on acheta les 38 hommes. Dans plusieurs cantons, il y eut du trouble au sujet de cette levée, on fut obligé d'envoyer des troupes pour faire exécuter le décret qui éprouvait de l'opposition.

On fit dans la ville des visites domiciliaires pendant la nuit, pour chercher des prêtres non-assermentés, on n'en trouva pas. Les protestants sollicitaient depuis longtemps un local pour y faire leur office. Depuis que Louis XVI avait permis l'exercice public de leur culte, ils en avaient pris un dans la rue Saint-Jean, où ils n'étaient pas commodément, ils obtinrent l'église des Carmélites<sup>178</sup> et en firent l'inauguration le 24. Les corps administratifs assistèrent à cette cérémonie, par députation, il parut singulier que des catholiques favorisassent la religion protestante dans un moment où ils mettaient des entraves à la liberté du culte catholique romain qui était la religion de l'État.

M. Duperré de Lisle, ancien lieutenant général au Bailliage de Caen, fut arrêté le 26 et enfermé au Château pour une correspondance découverte dans un grenier à Colombelles avec M. de Manneville, émigré, son ancien ami. Ce M. de Manneville était un homme très âgé, il était fort estimé dans la ville de Caen dont il avait été maire avant la Révolution, c'était à lui qu'appartenait le local qu'occupe le préfet, c'est-à-dire la maison qui donne dans la rue de la Mission<sup>179</sup>.

Le même jour, 26, il arriva à Caen une certaine quantité de canons pour Rennes, de là ils devaient passer dans le département de la Vendée, où il y avait des soulèvements qui inquiétaient la Convention. Nouvelles demande d'hommes pour conduire ces canons à Rennes; les habitants craignaient qu'on ne les envoyât plus loin et tentèrent de refuser, on donna des ordres très sévères de fournir dix hommes par compagnie, il fallut céder, les bourses étaient épuisées de tous les hommes payés pour les différentes levées. On arrêta cette fois que le sort déciderait du choix ; tous les individus inscrits sur les rôles de la garde nationale mirent indistinctement la main au chapeau. Les officiers et sous-officiers furent commandés séparément suivant l'ordre établi pour les corvées ; plusieurs de ceux que le hasard avait destinés au départ, payèrent des hommes pour faire le voyage. Le détachement se mit en marche le 28 à midi ; à peine le convoi était-il parti qu'un courrier apporta l'ordre de faire revenir la garde nationale à l'exception de cent hommes qui devaient aller jusqu'à Vire. Les autres revinrent gaiement chez eux ; les hommes payés pour cette expédition gagnèrent facilement l'argent de ceux qui les avaient envoyés ; ces derniers voulurent élever la voix et redemander leur argent, quelques-uns firent même citer leurs remplaçants à la police pour les faire restituer, ils furent condamnés et l'argent fut déclaré appartenir à ceux à qui il avait été accordé, ce jugement reçut l'approbation générale. On fit bien des conjectures sur cette prompte

---

<sup>178</sup> Le couvent des Carmélites, dont l'église avait été consacrée en 1626, occupait une assez grande longueur de la rue Saint-Jean, il s'étendait jusqu'à la rue des Jacobins : c'est sur ce terrain que l'on a ouvert depuis la rue dite des Carmélites.

<sup>179</sup> On appelait ainsi la partie de la rue Saint-Laurent située derrière l'Hôtel-de-ville, anciennement le monastère des Eudistes connu sous le nom de la Mission.

levée et sur le contre-ordre, les uns disaient qu'on avait voulu éprouver le zèle des habitants, d'autres, que le but était, en faisant souvent de pareilles demandes, de dégoûter les habitants d'acheter des hommes et de les faire partir eux-mêmes. Chacun parlait et croyait d'après ses propres idées, sans qu'il fût possible cependant, d'asseoir un jugement certain.

La municipalité envoya une garde d'honneur au général Wimpfen ; il la refusa.. Cette déférence du corps municipal mettait sa conduite en contradiction avec celle qu'il avait tenue à l'égard d'un autre général à qui il n'en avait pas offert, apparemment qu'il ne croyait pas ce dernier aussi révolutionnaire que l'autre.

Le directoire du département rendit, le 27, un arrêté terrible contre les pères et mères d'émigrés/; il obligeait les municipalités en retard à envoyer sous trois jours le tableau des pères et mères d'émigrés au directoire de leurs districts, sous peine de destitution ; les pères et mères d'émigrés de déclarer, aussi sous les trois jours, s'ils n'avaient pas plus de 1.000 livres de revenu par ménage, on recommandait, en outre, aux municipalités une exacte surveillance sur les otages dans leurs communes respectives, et de les faire mettre en état d'arrestation s'ils donnaient la plus légère inquiétude et d'en référer à leurs districts qui en informeraient le département. On peut juger d'après cet arrêté combien notre département entraînait dans les mesures révolutionnaires.

82 - 20/07/1924

Des commissaires, membres de la Convention, envoyés par elle, arrivèrent le 26, à Caen et parurent au Club le 29 ; ils parlèrent longtemps à la société, et donnèrent de bonnes instructions. Bonnet de Meautry, député du Calvados et ancien maire de Caen, dit hautement aux frères que, quand ils voudraient faire quelque insurrection, ils avaient le bon peuple de Vaucelles et du Bourg-l'Abbé, il fut très applaudi ; Duroy<sup>180</sup>, autre député, parla sur la religion, la tourna en ridicule, ainsi que Jésus-Christ qu'il donna pour chef aux sans-culottes, il prenait fort bien son temps pour de pareils discours, c'était dans la fin de la semaine sainte. Après les représentants, la parole fut accordée au chef de la garde nationale parti avec le détachement, il lut un procès-verbal de la bonne conduite des citoyens qui le composaient.

Caille, qui était revenu à la société, monta à la tribune ; animé par les discours des députés, il fit de violentes motions contre les prêtres et les personnes encore attachées à leur religion, les dénonça comme les ennemis de la République et demanda qu'ils fussent poursuivis et punis comme tels ; les commissaires promirent de s'occuper des différents objets proposés et engagèrent la société à attendre leurs réponses. Ils partirent pour Bayeux le premier avril.

Les jeunes gens prisonniers au Château, furent transférés le 4 au soir dans la prison ordinaire à St-Sauveur. Cette translation subite donna de vives inquiétudes à cause

---

<sup>180</sup> Jean-Michel Duroy (1753-1795) avocat, né à Bernay, fut du nombre des montagnards condamnés à mort par la Convention, qui se poignardèrent les uns les autres dans leur prison, il ne réussit qu'à se blesser et fut conduit sanglant sur l'échafaud.

de la scène qui se préparait pour le lendemain.

La Convention venait de rendre un décret qui portait que tout prêtre sujet à la déportation qui serait trouvé sur le territoire français, huit jours après la publication de cette loi, serait puni de mort. Ce décret, rendu par la Convention, n'avait pas encore été publié par l'administration départementale du Calvados.

M. Gombault, ancien curé de St-Gilles, arrêté le trois, dans le petit bois de Mathieu, sur la route de la Délivrande, fût amené en prison à Caen. Sur le champ, on forma un tribunal militaire composé d'officiers de la garde nationale. Gambey, maître d'écriture, commandant en second de la garde nationale, fut nommé président, les autres juges étaient, Bénouville, huissier, qui avait perdu son état par son odieuse conduite depuis la Révolution, et adjudant-major du sixième bataillon, Lacouture, brasseur, commandant du 3<sup>e</sup> bataillon, Laplanche, épicier au Bourg l'Abbé, capitaine de la troisième compagnie du 7<sup>e</sup> bataillon, Hartel, marchand, au Vaugueux, sous-lieutenant des grenadiers du premier bataillon.

Le curé non-assermenté parut devant ce tribunal redoutable par l'esprit de haine que les membres qui le composaient avaient souvent manifesté contre les ecclésiastiques. Il dit à ses juges qu'il n'avait pas quitté la France, qu'il avait vécu chez différentes personnes qu'il refusa de nommer, et qu'enfin, il ne connaissait point cette dernière loi. Les juges furent aux opinions : Lacouture prit fortement la défense du curé, en observant qu'on ne pouvait lui appliquer une loi qui n'était pas promulguée dans le département, et qui ne portait expressément la peine de mort que huit jours après la promulgation ; effectivement cette loi ne fut enregistrée au directoire du département que le 2 et affichée le 5, jour même de l'exécution. Le bruit courut dans le public que les juges, ne sachant quel parti prendre, envoyèrent demander l'avis du département, on dut leur répondre que la loi n'était pas douteuse ; et, sans envisager le côté sous lequel cette réponse était favorable à l'accusé, ils le condamnèrent à la mort. Que ce fait soit vrai ou non, il demeurera toujours évident que si les juges n'avaient pas été aveuglés par l'esprit de parti, il leur était facile de sauver le curé, d'autant que la loi doit toujours être interprétée en faveur des prévenus, lorsqu'on ne la trouve pas assez claire ; il est constant que la loi ne pouvait être rigoureusement connue dans le département que du jour de l'enregistrement rendu public par l'affiche. Les uns prétendaient que la promulgation date du jour de l'enregistrement au directoire, d'autres, que c'est seulement du jour de l'affiche, parce que ce n'est que cette publicité qu'on en a connaissance. Dans tous les cas, le curé ne devait pas être condamné, puisque que la loi était transcrite le 2 par les registres de l'administration.

La générale fut battue, le 5, de grand matin. Tous les bataillons se réunirent sur la place St-Sauveur, on avait pris cette précaution de peur qu'il n'y eût quelque émeute en faveur du condamné qui était très aimé dans sa paroisse. M. Gombault refusa le ministère du prêtre jureur, il réclama celui d'un ecclésiastique non-assermenté renfermé aux Nouvelles Catholiques, rue Guilbert. Le malheureux curé sortit de la prison sur les onze heures et demie, il fut à pied à la mort, et montra une contenance

ferme et assurée ; on jugeait au mouvement des lèvres qu'il récitait des prières. Arrivé au pied de l'échafaud, il monta les degrés avec le même recueillement qu'il aurait eu en montant à l'autel, et fort du témoignage de sa conscience, il reçut le coup de la mort avec le courage que lui inspirait l'espoir de recevoir bientôt, aux pieds de l'Éternel, la couronne du martyr. Son corps fut mis immédiatement dans un cercueil, le clergé constitutionnel de St-Sauveur, aux Cordeliers, vint solennellement et en procession, enlever le corps, et après lui avoir rendu les derniers devoirs suivant l'usage observé pour les ecclésiastiques, il fut porté au cimetière des Quatre-Nations, le silence de la consternation et de la douleur régna pendant l'exécution : elle n'eut guère pour témoins que les citoyens obligés d'être sous les armes. L'exécuteur observa à son égard toutes les attentions que lui permettait la circonstance : il lui laissa la tête couverte d'un bonnet de coton, et vêtu comme à l'ordinaire, excepté que sa redingote était sur ses épaules et couvrait ses mains qui étaient liées en dessous. Ce malheureux curé avait vu souvent l'échafaud de près, car c'était lui qui remplissait la pénible, mais charitable fonction de conduire les condamnés au supplice<sup>181</sup>.

83 - 05/08/1924

Malgré l'attention que chacun observait de ne point manifester son opinion et sa pensée, pour ne pas se compromettre, on entendit encore quelques regrets exprimés hautement. À ce calme profond succéda tout à coup une agitation semblable à celle de l'indignation et du désespoir : des voix se firent entendre dans les rangs de la garde nationale, elles demandaient la mort de Cadence, Alais et de trois autres condamnés au dernier supplice. On parla de vider les prisons, ce dernier propos inspira des craintes sur les jeunes gens transférés: la veille du Château à la prison.. On observa au peuple que cette demande était contraire aux lois, vu que les condamnés avaient usé du droit qui leur était accordé, de recourir au tribunal de cassation. Le peuple, qui s'était réuni tout d'un coup sur la place après la mort du curé de St-Gilles, ne voulait rien entendre et continuait de crier avec une sorte de fureur : « Eh quoi ! disait-il hautement, on vient de faire périr un honnête homme et l'on épargnera des scélérats ! à la mort, à la mort ! » Plusieurs personnes, entre autres Barbot, père du peuple, sortirent des rangs et les parcoururent en demandant les suffrages : les personnes réfléchies gardèrent le silence, un grand nombre voulut la mort, ce qui fut regardé comme le vœu général, on fut obligé de céder, pour éviter un plus grand malheur. Le peuple était tellement animé, qu'il aurait pu se porter dans la prison, et, étant armé, y commettre des excès. Un des chefs de la garde nationale exigea la promesse qu'on respecterait les prisonniers non condamnés, ce qu'on accorda unanimement, alors un détachement de la garde nationale partit pour la Maladrerie chercher Alais qui était à Bicêtre en attendant le départ de la chaîne pour les galères où il était condamné pour vingt ans. Cadence et lui avaient assassiné et volé un M. Durel qui vivait seul dans sa maison de campagne à Anguerny, près Caen. Cadence avait été condamné à mort, et Alais, quoique plus profondément scélérat, au rapport de ceux qui avaient suivi l'instruction du procès, n'avait eu que la peine de vingt ans de galères, il n'eut garde d'appeler, son jugement fut exécuté

---

<sup>181</sup> Cf. Robillard de Beaurepaire, loc. Cit., page 117. Exécution des prêtres dans le Calvados.

de suite. Pendant son exposition au poteau sur la place St-Sauveur, il s'éleva quelques mouvements dans le faubourg, le peuple, indigné de le voir échapper à la mort qu'il avait méritée, parlait de l'assassiner sur la place ; on commanda un détachement et ces murmures n'eurent pas de suite, il fut conduit à Bicêtre, d'où le détachement le ramena pour être guillotiné. En arrivant, on le présenta à la prison, il fut refusé et conduit au pied de l'échafaud, il y resta exposé aux malédictions du peuple qui était accouru de tous les quartiers de la ville quand il apprit que ces scélérats allaient perdre la tête. Cadence et les trois autres condamnés furent amenés au supplice et Alais périt le dernier. Après cette exécution, les bataillons retournèrent séparément au lieu de leur rassemblement particulier, il était environ deux heures lorsque les citoyens eurent la liberté de rentrer chez eux et d'y réfléchir sur la scène sanglante qui venait de se passer. Le curé de St-Gilles fut généralement regretté, pour lui personnellement et de plus par les circonstances qui avaient occasionné sa mort ; quant aux autres, les formes judiciaires furent, à la vérité, violées à leur égard, mais on ne fit probablement qu'avancer leur mort, et l'on ne pouvait plaindre de tels scélérats, l'impunité en augmentait le nombre et mettait chaque jour en danger la vie des citoyens.

Le 7, on battit la générale le matin, les bataillons furent tous réunis sur la place de la Liberté, on leur donna lecture d'un décret de la Convention qui déclarait le général Dumouriez traître à la patrie, défendit aux Français de lui obéir et promettait cent mille écus à celui qui apporterait sa tête à Paris. Personne n'eut cet avantage ; le général se sauva sur le territoire autrichien emmenant avec lui deux membres de la Convention, qui pendant leurs missions se donnaient pour les représentants du peuple, et le général Beurnouville ; il les avait fait arrêter tous les trois.

Bertrand de Molleville, qui avait été ministre avec Dumouriez, en fait le portrait suivant : « Intrigant, ambitieux, perdu de dettes, agent secret sous Louis XVI. En Russie, il embrassa la Révolution, la cour fait la folie de payer ses dettes et de le nommer ministre, croyant se populariser. Il trahit le roi, et après sa chute, veut le défendre. Ami des Jacobins, il en devient l'ennemi, veut remettre le roi sur le trône, se joint à Cobourg pour marcher sur Paris, trahit la Convention, fuit et est abandonné comme un traître inutile ».

Voici ce que Dumouriez écrivait à M. de la Rosière, le 16 X<sup>bre</sup> 1789 : « Notre liberté sera attaquée par une coalition de despotes et nos courtisans formeront un escadron de troupes légères, qui voltigeront d'un parti à l'autre, c'est alors que des hommes comme nous deviendront ses chefs, que la nation choisira pour défendre sa liberté ! La Révolution est déjà faite, les moyens nous paraîtront peut-être répréhensibles, si nous écoutons les préjugés qui existaient. Aujourd'hui, nous sommes libres, quoique aux dépens de notre repos, nos enfants seront plus heureux que nous, imprimez bien cette idée dans leur esprit ».

Les mémoires de Dumouriez et sa vie ont été imprimés<sup>182</sup>.

---

<sup>182</sup> [Les Mémoires du général Dumouriez écrits par lui-même ont été publiés dès 1794.](#)

Le décret relatif à Dumouriez fit moins de sensation sur l'esprit des habitants que celui dont on donna lecture ensuite, ce dernier mettait les gardes nationales en réquisition permanente. Chaque individu s'imagina alors qu'à chaque moment on pouvait l'envoyer aux armées, les hommes en état de porter les armes eurent beaucoup d'inquiétude, surtout les grenadiers et chasseurs, parce qu'ils étaient mieux exercés que les compagnies du centre. Les jeunes gens détenus à -la prison furent mis, le 11, provisoirement en liberté, en donnant une caution pécuniaire, avec promesse de se représenter à la première demande ; cet élargissement fit cesser tous les craintes que cette affaire avait fait naître.

84 – 09/08/1924

La foire se passa assez tranquillement, malgré les expéditions des carabots qui se répandaient dans les campagnes et y commettaient des désordres épouvantables, sous prétexte de chercher des prêtres réfractaires et des grains pour approvisionner la ville. Les corps administratifs voulurent intervenir pour arrêter ces exploits désastreux, leur autorité fut méconnue ; les carabots continuèrent, s'embarrassèrent par des ordres supérieurs, ils avaient la raison du plus fort, puisqu'ils étaient armés ; leurs arguments étaient irrésistibles, ils ne parlaient que de tuer ceux qui s'opposeraient à leurs actes arbitraires...

Le directoire du département enregistre le 22, les décrets rendus les 6, 7 et 8 de ce mois, sur la famille des Bourbons. Le premier ordonnait de les mettre tous en arrestation, le second, que les prisonniers du Temple y resteraient, par le troisième, elle déclarait avoir entendu comprendre Louis-Philippe-Joseph Égalité dans le décret qui ordonne l'arrestation des Bourbons. Égalité avait réclamé d'abord contre son arrestation, parce que, ayant quitté son nom de duc d'Orléans pour celui d'Égalité, il ne se regardait plus comme faisant partie de la famille des Bourbons, et de plus, parce qu'il était député. La Convention passa à l'ordre du jour sur ses réclamations, il fut envoyé avec tous les individus de la famille des Bourbons, excepté les prisonniers du Temple, à Marseille, suivant le quatrième décret, pour y être retenu dans les forts et châteaux de cette ville, personne ne le plaignit.

Les interrogatoires de M. de Lisle Duperré et des personnes comprises dans la dénonciation faite contre lui, les renseignements qu'on s'était procurés, n'avaient 'présenté aucune charge, en conséquence, le Conseil général du département, les administrateurs du district, les membres de la municipalité, réunis au lieu des séances du département, rendirent un arrêté le 26 : Brehy et Paul Marie furent renvoyés devant le tribunal criminel du département, le premier, comme prévenu d'avoir envoyé de l'argent et des assignats au sieur et dame Manneville émigrés, ainsi que de l'argenterie, dont le reste était encore entre ses mains, le. second, comme prévenu d'avoir aidé le dit Brehy dans la soustraction des objets.

On déclara qu'il n'y avait lieu à inculpation contre le citoyen de Lisle, qui paraissait, au contraire, par sa correspondance, blâmer l'émigration des sieur et dame Manneville et l'on ordonna sa mise en liberté.

En conséquence de cet arrêté, le citoyen de Lisle sortit du Château entre midi et une heure, on le fit passer par les fossés où ses amis se trouvèrent sur son passage pour le féliciter sur l'heureuse issue de son affaire, il sortit par la maison en face de la rue Calibourg et rentra chez lui sans obstacle et sans aucune rumeur.

Le 8 mai, on fusilla un jeune homme nommé Cingal, émigré rentré, qui fut dénoncé, assurait-on, par sa propre famille, il fallait qu'elle eût bien à s'en plaindre <sup>183</sup>.

Le Conseil général du département fit le 10, une adresse à la Convention pour l'engager à ne pas se laisser maîtriser par les sections de Paris, à étouffer les germes de discorde qui se manifestaient dans son sein, c'était de grands mots, de grands étalages de sentiments républicains, des réitérations de serments de fidélité à la patrie, à la liberté...

Les députés conventionnels, Le Cointe et Prieur, passés par Caen le 15, y revinrent le 26 et se présentèrent à la société des carabots.

Il y eut quelques mouvements dans la ville le 31, au sujet des troubles de Paris, le Département prenait parti pour la faction opposée à celle de Marat et de Robespierre, celle-ci se composait de tous ceux qui désiraient établir l'anarchie. On engageait les habitants à prendre les armes et à partir pour soutenir le parti girondin, on ne se pressait pas, les places étaient couvertes d'invitations ; les habitants étaient souvent réunis par la générale, les administrateurs invitaient par leurs discours et, en outre, par des affiches, les citoyens à se réunir à ces prises d'armes, et dispensaient de s'y trouver les maratistes et les aristocrates, rapprochant ainsi deux opinions bien opposées. Les efforts des administrateurs furent inutiles, il semblait que les habitants abandonnaient les factions à leurs propres forces et ne voulaient point se

---

<sup>183</sup> Stanislas-Ferdinand de Martagny était l'un des quatre fils de Jacques-Philippe-Marin Cingal de Marville, qui possédait, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, le fief d'Hermanville, situé dans la paroisse de Ducy-Sainte-Marguerite.

On lit dans le dossier de son procès, conservé au greffe du Palais de Justice de Caen, qu'il avait servi dans le régiment de Vintimille puis au 49<sup>e</sup> d'infanterie. Il émigra en janvier 1792 avec son oncle (Michel-Louis, appelé chevalier de Cingal, époux de Françoise Lemarchand) et se retira à Nivelles en Belgique. Mais, au bout de 6 mois, il revint en France, en s'arrêtant à Amiens où demeuraient ses tantes, nommées de Quinion, puis à Mons chez M. de la Bretonnière, avant de rentrer chez ses parents à Ducy. C'est là qu'il fut arrêté le 15 janvier 1793 et emprisonné à Bayeux, comme ayant enfreint la loi de bannissement. Le 7 mai, il était condamné à mort par le Tribunal Criminel du Calvados.

En relatant cette exécution, *les Affiches et Annonces du Calvados* disaient à son sujet: « Sa jeunesse et l'horreur qu'ont occasionné ses dénonciateurs, qui sont ses propres parents, ont intéressé à son sort. Il paraît d'ailleurs qu'il avait été entraîné malgré lui et qu'il est revenu peu de temps après le délai fixé pour rentrer ». Ses parents, arrêtés sur l'ordre de la municipalité, furent emprisonnés à Caen, on lit dans un rapport d'août 1794, que la mère était âgée et que sa fille était dans un état déplorable causé par sa détention. le chevalier de Cingal, cité plus haut, né à Mons, chevalier de Saint-Louis et officier en retraite, mourut à Bayeux en 1819, un autre membre de cette famille, Nestor-Urbain de Cingal, né à Ducy, chevalier de Saint-Louis et qui avait été lieutenant-colonel dans les armées Vendéennes, habitait Ranville in 1831.

mêler de leurs différends. Les administrations envoyèrent des députés à Paris pour engager les partis à se réunir et faire envisager les malheurs qui résulteraient de la division de la Convention nationale.

Les députés Somme et Prieur arrivèrent à Caen le 8 juin, le but de leur mission était d'empêcher les mouvements qui se préparaient contre la faction Marat. Les députés envoyés à Paris ne purent être admis à la barre, ils revinrent sans aucun espoir de succès en faveur du parti girondin qui avait à Caen la prépondérance.

85 – 10/08/1924

La Bretagne avait, comme notre département, adopté le parti girondin, ce parti était ainsi appelé, parce que les députés de la Gironde étaient à la tête. Il s'était formé, à Rennes, une administration centrale composée des départements du Finistère, du Morbihan, des Côtes-du-Nord, de la Loire-Inférieure et d'Ille-et-Vilaine, ils avaient organisé une force disposée à aller à Paris pour rendre à la Convention la liberté qui lui était ravie par les factieux. On écrivit au département du Calvados pour s'informer si cette force n'éprouvait point quelque obstacle en le traversant ; elle envoyait en conséquence des commissaires pour se concerter sur les moyens de faire réussir l'entreprise. Le département du Calvados leur promit aide et protection, la lettre de cette administration centrale formée en Bretagne était datée du 19 juin 1793, au 2 de la république. Un courrier extraordinaire, envoyé par cette administration formée à Rennes, arriva dans la nuit du 20 au 21, il était porteur d'un projet de charges ou pétitions à présenter à la Convention, la force armée qui devait appuyer ces pétitions arriva à Caen, l'exemple de ces départements entraîna quelques habitants à les imiter, ils étaient, en outre, excités par dix-huit députés fugitifs qui s'annonçaient comme persécutés par la faction de Marat, et forcés d'abandonner leur poste à la Convention, pour échapper à la mort que cette faction leur préparait, et pour ne point participer à ses projets anarchiques. Les députés réfugiés à Caen intéressaient peu les habitants, on voyait parmi eux ce Péthien dont on se rappelait l'infâme conduite envers le roi ; ce Gorsas qui, depuis la Révolution, n'avait cessé de prodiguer dans son courrier des injures contre la religion et ses ministres, le roi et sa famille ; ils étaient tous enfin du parti girondin qui s'était vanté publiquement dans une des séances de la Convention d'avoir préparé, dans ses conciliabules, la chute du trône. On ne voyait dans leurs lamentations et leurs invectives contre le parti de la Montagne que le dépit de voir leur faction terrassée par une plus puissante et qui le devint encore davantage par la désertion du parti qui lui était opposé. Plusieurs départements envoyèrent des hommes pour augmenter la coalition contre la Convention. Les députés Romme et Prieur faisaient, de leur côté, tous leurs efforts pour empêcher le départ des coalisés, on les enferma au Château. L'assemblée centrale nomma pour chef des troupes insurgées le général Wimpfen, ces troupes partirent le 27 et amenèrent les canons de la garde nationale de Caen, que les canonniers conduisirent.

La faction Marat, appelée dans la Convention la Montagne, informée des préparatifs qui se faisaient contre elle dans le département du Calvados et autres, n'était pas restée oisive, et pour ne pas être prise au dépourvu, elle avait fait revenir des troupes

des armées frontières et les dirigeait sur le Calvados. Ces troupes se rencontrèrent le 7 Juillet, à Vernon, avec les fédéralistes, c'était le nom que la Montagne avait donné aux habitants des départements qui marchaient contre elle. On en vint aux mains, l'armée du département lâcha pied devant les troupes de la Convention<sup>184</sup>.

Pendant que durait cette guerre civile, on apprit à Caen que le 13 du mois, Marat avait été frappé mortellement d'un coup de couteau par une jeune femme, M<sup>lle</sup> de Corday. D'abord on eut peine à croire à cette nouvelle, elle se confirma ; M<sup>lle</sup> de Corday habitait souvent la ville de Caen, où elle avait beaucoup de connaissances, quelques-unes, réfléchissant après cette action, sur sa manière d'être depuis plusieurs jours, ne firent pas très étonnées, voici ce qu'elles rapportaient de cette femme étonnante. M<sup>lle</sup> de Corday avait une âme forte et décidée, un esprit porté vers tout ce qui pouvait conduire à l'immortalité, parlant avec enthousiasme des personnages anciens qui s'étaient sacrifiés pour leur patrie, elle se récriait souvent sur ce qu'en France il ne se trouvait pas un individu assez courageux pour la débarrasser des hommes qui lui préparaient des malheurs sans nombre, tels que Marat, Robespierre et surtout le duc d'Orléans. *La Mort de Catou*, tragédie anglaise, exaltait extraordinairement son imagination, ses conversations ordinaires avec les personnes de sa société, roulaient sur cet homme célèbre et sur tous les héros de l'antiquité. Elle sollicitait une pension pour une de ses amies qui avait été chanoinesse, ce qui lui fournit une occasion de voir et de parler souvent aux députés proscrits, elle se lia plus avec Barbaroux, à qui elle trouvait infiniment d'esprit. Plusieurs fois elle leur reprocha leur peu de fermeté, et que parmi eux il n'y en avait aucun capable de se défaire de celui qui causait leurs maux, elle s'expliquait même sur cela en termes très énergiques. Barbaroux, lui ayant dit dans un de ses entretiens qu'elle paraissait femme à faire une telle action, elle répondit qu'elle se sentait assez de courage et d'amour pour son pays, pour sacrifier son existence au bonheur de ses concitoyens. Les conversations souvent reportées sur le même sujet, la décidèrent à se rendre à Paris, elle partit seule, quoiqu'elle n'y eut jamais été, et ne communiqua, à ce qu'on croit, son dessein à aucun député. Toutefois, elle garda le silence vis-à-vis de ses amis les plus anciens et les plus intimes, en chargea un de suivre ses démarches pour la pension de son amie, et lui dit qu'elle allait passer huit jours auprès de son père qui demeurait à Argentan.

86 – 30/08/1924

L'action de M<sup>lle</sup> de Corday fit qu'on s'occupa d'elle et de sa famille ; elle ne fut pas trompée dans le désir qu'elle avait formé de faire parler d'elle. Auparavant elle n'était connue que de ses amis, on publia sa généalogie par laquelle elle descendait d'une sœur du grand Corneille. Pierre Corneille, maître des Eaux et Forêts de Rouen et Marthe Passant eurent deux fils, Thomas et Pierre Corneille, dont le nom est devenu si célèbre ; et deux filles, Marie et Marthe Corneille. Marthe épousa François le Monier, avocat de Rouen, et eut pour fils le fameux Bernard de Fontenelle, Marie épousa en secondes noces, Jacques Farcy, trésorier de France, et eut deux filles, Marie et Françoise Farcy. Cette dernière épousa Adrien de Corday,

---

<sup>184</sup> F. Vaultier, *Souvenirs de l'insurrection normande dite Fédéralisme*, Caen, 1858

seigneur de Cauvigny et de Launay, capitaine des gardes du duc de Bourgogne, d'une des plus antiques maisons de Normandie ; elle eut un fils Jacques-Adrien de Corday, qui épousa Marie de Belleau-de-Lamotte, elle eut quatre fils et quatre filles. Jacques-François de Corday, sieur d'Ermont, le troisième des garçons, épousa Marie-Charlotte Des Anthieux, dont sont sortis quatre fils et deux filles, les fils ont émigré, l'une des filles était la fameuse Charlotte Corday, dont la postérité admirera le courage, sans justifier son assassinat, elle a purgé la société d'un scélérat qui a dégradé l'humanité par ses folies et ses crimes, mais la loi seule avait le droit de le punir<sup>185</sup>.

On fit les vers suivants pour lui servir d'épithaphe, ils ne furent pas imprimés.

Tandis que l'on tremblait au seul nom de Marat,  
De ce monstre cruel j'ai su purger l'État ;  
J'osai braver la mort et par ce sacrifice,  
Du siècle j'ai bien mérité.  
Mais si ce siècle ingrat ne me rend pas justice,  
Je l'obtiendrai de la postérité.

Voici d'autres qu'on appliqua à Marat :

Corpore cum fædo, species est fædior oris,  
Fædum pectus habet, fædius ingenium.

La mort de Marat ne fit à Caen qu'une médiocre sensation, parce qu'on voyait encore à la montagne, Robespierre et autres dont on redoutait les projets sinistres contre le bonheur de la France.

L'armée fédéraliste fuyant devant l'armée parisienne rentra le 20 dans nos murs, es coalisés étrangers reprirent tristement la route de leurs départements. Telle fut l'issue de cette expédition qui occasionna des suites funestes pour la ville de Caen et une partie du département du Calvados, ayant servi en quelque façon de point de ralliement aux forces dirigées contre la Convention.

L'armée de Paris arriva à Caen le 23 on peut juger de la consternation des habitants en apprenant les bruits répandus sur les projets hostiles de cette armée. Arrivée de jour à peu de distance de la ville, elle ne fit son entrée que vers les dix heures du soir, on fut obligé d'illuminer, non en signe de joie, mais pour éclairer ce retard. L'heure à laquelle l'armée entra dans Caen, augmentait les inquiétudes : les uns disaient que l'armée entra de nuit pour piller la ville avec plus de facilité, d'autres, au contraire, que le retard était occasionné de peur de surprise et qu'on ne tirât sur elle du Château. Aucune de ces deux causes n'était probable ; s'il avait été question de pillage ou de surprise, l'entrée de nuit ne pouvait être favorable à des gens qui pour la plupart ne connaissaient pas la ville et auxquels le jour était bien plus

---

<sup>185</sup> Voir Appendice G.

avantageux que la nuit, le motif le plus probable était de cacher le nombre que l'on grossissait à volonté et qui cependant n'était pas assez considérable pour qu'on ne put lui opposer de la résistance, si l'on avait voulu.

Pendant le jour les députés prirent la fuite et se dirigèrent du côté de la Bretagne, quelques administrateurs entre autres Bourgon-Longrais, prirent le même parti. L'après-midi, lorsqu'on vit l'armée parisienne aux portes de la ville on alla délivrer les députés Romme et Prieur de leur prison du Château, on les reconduisit chez eux en grande pompe, avec la musique.

On fut un peu rassuré lorsqu'on sut que Bonnet de Meautry était avec deux autres députés, Lindet et Duroy, à la tête de l'armée de la Convention, On avait peine à croire que ce député, qui avait sa famille à Caen, laissât saccager la ville.

Les militaires furent logés chez les bourgeois qui furent obligés de les nourrir tant qu'ils furent chez eux. Quelques-uns de ces hommes reconnurent un canonnier de Caen et voulurent le maltraiter, d'autres de leurs camarades même prirent la défense du canonnier qui était, disaient-ils, un brave homme qu'ils avaient vu aider à tirer son canon avec son mouchoir, ayant perdu les chevaux de trait. Ce jeune homme était aisé à reconnaître parce qu'il était petit et bossu, il se nommait Faye ; pour éviter de nouvelles insultes, on lui conseilla de ne pas se montrer au public pendant le séjour des troupes. Cette armée fut qualifiée par la Convention d'armée de pacification.

Par un décret du 1<sup>er</sup> Août, la Convention établit pour toute la France l'uniformité des poids et mesures, fondée sur la mesure du méridien de la terre et la fraction décimale. Ce système changeait absolument le mode suivi jusqu'à présent, même jusqu'aux dénominations ; il y avait une extrême variété dans les poids et mesures, suivant l'usage suivi dans les diverses contrées. Cette uniformité était assez bonne, mais ce n'était pas l'affaire d'un jour pour se mettre au fait de cette innovation, aussi avait-on décrété que ce nouveau système ne serait obligatoire qu'au premier juillet 1794 ; il fallait du temps pour faire parvenir dans les plus petites municipalités les étalons des nouveaux poids et mesures.

Le 4 Août, on proclama la constitution républicaine, celle-ci anéantissait entièrement la constitution de 1791.

Il y eut ce même jour des rassemblements tumultueux au marché, ils furent promptement et facilement dissipés, la cherté des vivres, surtout du beurre et des œufs, en était le prétexte ; il est vrai que les denrées renchérisaient journellement, ce qui pesait sur la classe journalière chargée en outre du fardeau de l'armée.

87 – 31/08/1924

<https://www.normannia.info/ark%3A/86186/830zb#?c=0&m=0&s=0&cv=1>

[https://www.normannia.info/solr-search?q=%22%C3%89PISODES+de+la+R%C3%A9volution+%C3%A0+Caen%22&facet=type\\_dublin\\_core\\_s%3A%28%22Presse+ancienne%22%29+AND+resulttype%3AItem&df=fulltext&facet=tag%3A%221924%22](https://www.normannia.info/solr-search?q=%22%C3%89PISODES+de+la+R%C3%A9volution+%C3%A0+Caen%22&facet=type_dublin_core_s%3A%28%22Presse+ancienne%22%29+AND+resulttype%3AItem&df=fulltext&facet=tag%3A%221924%22)

n° 81 dans Le Moniteur du Calvados, numéro du 06 juillet 1924



## Le Moniteur du Calvados, numéro du 06 octobre 1926

92 la vie caennaise du Consulat au Second Empire

Journal de Victor DUFOUR Année 1829

11/1791 Journal général de France

<https://books.google.fr/books?id=u-9In-lwPtQC>

1791

Dernièrement les Obitiers de **Saint-Gilles** Se pre'sentèrent pour dire la messe à l'église pañ\_ roissiale. Le sieur **Postel** , curé intrus , avoitatroupé quelques ...

Le curé, pasteur: des origines à la fin du XXe siècle : étude ...

<https://books.google.fr/books?isbn=2740308191>

Thierry Blot - 2000 - Church history

77 Ainsi, l'église **Saint-Gilles** de **Caen**, rouverte le 26 octobre 1795 (4 brumaire ... mais le curé constitutionnel, **Postel**, chassa bientôt les réfractaires et permit au ...

La vie, la mort, la foi, le temps: mélanges offerts à Pierre Chaunu

<https://books.google.fr/books?id=WLDmAAAAMAAJ>

Pierre Chaunu, Jean-Pierre Bardet, Madeleine Foisil - 1993 - Extraits - Autres éditions

Vicaire au Manoir (1778), puis à **Saint-Gilles** de **Caen** (1779), il est présenté, le 17 janvier 1781, à la cure de **Saint -Gilles** par l'abbesse de la Trinité, au titre du privilège ... M. **Postel**, premier vicaire de St-Pierre, accepta la cure de **St-Gilles**.

Le régime de la liberté des cultes dans le département du Calvados ...

<https://books.google.fr/books?id=V09BAAAAIAAJ>

Raoul Patry - 1921 - Extraits - Autres éditions

Les citoyens de la section de la Fermeté avaient le 20 prairial réclamé l'église **St-Gilles**, dont ils étaient en possession au premier ... par arrêté du 19 messidor (5), après avis favorable du district ; ce même jour, le curé **constitutionnel Postel** fait sa déclaration d'exercice du culte, ... L. V. District de **Caen**, 8 messidor et Dufour.



<https://books.google.fr/books?hl=fr&id=yNFnAAAAMAAJ&dq=%22postel%22%22saint-gilles%22caen%22%221791%22&focus=searchwithinvolume&q=%22postel%22>

## Une ville de province: Caen pendant la Révolution de 1789 - Page 292

<https://books.google.fr/books?id=bd9nAAAAMAAJ>

Robert Patry - 1983 - Extraits

2\* paragraphe : La coalition normande En octobre **1791** il est permis de se demander si, à **Caen**, quelque chose ne se ... à Saint-Pierre où Gervais laisse des obitiers non jureurs célébrer les offices, à **Saint-Gilles** et à Saint-Michel où **Postel** et ...